

Actes du
Colloque International
sur
L'Education à l'Environnement
pour un
Développement Durable

Paris, 14 et 15 avril 2004

par Michel Ricard
avec la collaboration de Cécile Fortin-Debart



Ce colloque, placé sous l'égide du Premier Ministre, a bénéficié du parrainage de l'UNESCO.

Les partenaires institutionnels furent les ministères suivants :

- ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche;*
- ministère de l'écologie et du développement durable;*
- ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales;*
- ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative;*
- ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.*

Le Collectif français pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable – CFEE, a largement contribué à la mobilisation des associations et des ONG.

Le Conseil de l'Europe, les établissements publics, les ONG et les acteurs du monde économique ont apporté leur soutien financier à cet événement :

- le Conseil EUR-OPA pour les risques majeurs;*
- l'ADEME- agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie;*
- le WWF - World Wide Fund for Nature;*
- Le Groupe Carrefour;*
- Éco-Emballages.*

Enfin, les organismes en charge de la Francophonie ont apporté leur aide à la prise en compte de la dimension francophone de ce colloque

- l'Agence Universitaire de la Francophonie - AUF*
- l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie - AIF*
- le Secrétariat Général de la Francophonie*



Actes du

Colloque International

sur

l'Éducation à l'Environnement

pour un

Développement Durable

Paris, 14 et 15 avril 2004

par Michel RICARD

avec la collaboration de Cécile FORTIN-DEBART

PRÉFACE

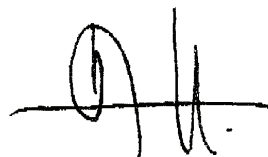
Les mutations de l'environnement et les conséquences qu'elles peuvent engendrer, pour la planète comme dans notre vie de tous les jours, occupent une place de plus en plus importante dans les débats qui animent notre société. Ces modifications résultent d'un développement socio-économique, industriel et d'une urbanisation intensive. Ces phénomènes pourraient se traduire par l'épuisement de nos ressources naturelles et par des modifications climatiques qui affecteraient l'avenir de nos enfants.

La Stratégie nationale du développement durable, adoptée par le Gouvernement le 3 juin 2003, a défini un ensemble de mesures qui visent à instituer, à tous les niveaux de l'Etat, la mise en œuvre du concept de développement durable. Ces mesures impliquent de profonds changements pour que chacun, quels que soient son âge et ses activités, prenne en compte les enjeux du développement durable et agisse en conséquence : les mentalités des Français évoluent.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une étape essentielle pour l'apprentissage de la solidarité et de la responsabilité. Ainsi, les élèves pourront acquérir, durant leur scolarité, des connaissances théoriques et des expériences pratiques qui leur permettront de devenir les véritables écocitoyens de demain.

Ce colloque a permis aux éducateurs et formateurs venant de France, d'Europe et des pays francophones de conjuguer leurs expériences et leurs savoirs afin d'élaborer des recommandations opérationnelles en matière d'éducation et de formation à l'environnement pour un développement durable. Ces recommandations contribueront de manière significative au processus national développé dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable. Elles concourront également à rappeler la volonté de la France d'agir au niveau planétaire pour un avenir durable.

C'est ainsi que notre pays sera un acteur majeur de la décennie 2005-2014 de l'ONU, consacrée à l'éducation au développement durable et mise en œuvre par l'UNESCO.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'R' followed by a horizontal line and a small dot.

JEAN-PIERRE RAFFARIN

AVANT - PROPOS

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD), mise en place par le Gouvernement le 3 juin 2003, a été organisé ce colloque international, ayant pour objectif de réunir les principaux acteurs français, francophones et européens, oeuvrant dans les champs de l'éducation à l'environnement et du développement durable afin de réfléchir à des mesures et dispositifs permettant de mieux répondre aux besoins actuels de notre Société en matière d'éducation, de formation et d'information, dans le cadre scolaire comme en dehors de celui-ci.

Ce colloque s'adressait à l'ensemble des acteurs de la Société ayant une activité en matière d'éducation, de formation dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il s'inscrivait dans la continuité du colloque organisé par la DESCO et l'IGEN, en décembre 2003 à Paris, sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable et préparait, en cela, la généralisation des expérimentations pédagogiques à l'ensemble des établissements scolaires à la rentrée de septembre 2004. Les présentations de Gérard BONHOURE, Inspecteur général de l'Éducation nationale, et de Christine FAUCQUEUR de la direction de l'enseignement scolaire, ont exposé, en séance plénière, l'état d'avancement et les résultats actuels des expérimentations en milieu scolaire. Ils ont tiré les enseignements des expériences en cours, exposé le déroulement des rencontres inter-académiques d'avril et mai et tracé les grandes lignes des dispositifs préparatoires à la généralisation de septembre 2004.

Au-delà de cette préoccupation touchant à la seule démarche éducative en milieu scolaire, ce colloque avait également pour objectif de prendre en compte, non seulement les préoccupations nationales en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable, mais également d'élargir le débat à la Francophonie, avec le colloque international de Ouagadougou sur le thème "Développement durable : leçons et perspectives" du 1^{er} au 4 juin 2004) mais également de s'inscrire dans les réflexions préparatoires à la prochaine décennie de l'ONU 2005-2014 de l'éducation au développement durable, mise en oeuvre par l'UNESCO.

350 personnes ont participé à ce colloque. Elles appartenaient à 22 pays francophones, ou ayant le Français en partage, et ont exposé, au travers des six ateliers ou lors d'interventions en séances plénières, leurs actions et leurs préoccupations touchant à l'éducation et à la formation dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour un développement durable. .

Les personnalités politiques, mais également celles jouant un rôle clé en tant que responsables d'établissement publics, de collectivités territoriales, d'associations,

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

d'ONG ou d'entreprises, se sont largement exprimées pour présenter leur action mais également pour faire part de leurs préoccupations et exposer leurs projets relatifs à l'environnement et au développement durable.

Le Directeur général de l'UNESCO Koïchiro MATSUURA a souligné l'importance que présentait pour l'UNESCO ce colloque qui reflétait l'intérêt de la France pour l'éducation au développement durable; il a dit combien il espérait que la France s'investirait fortement dans la décennie 2005-2014 de l'ONU (placée sous la responsabilité de l'UNESCO) pour l'éducation au développement durable.

Deux ministres, Jean-François LAMOUR et François d'AUBERT, et deux secrétaires d'État, Tokia SAIFI et Nicolas FORRISSIER, se sont successivement exprimés lors de la matinée d'ouverture pour affirmer l'intérêt que revêtait pour chacun de leur ministère et pour le gouvernement, l'éducation à l'environnement et au développement durable. Serge LEPELTIER a assisté à la séance de synthèse du jeudi 15 avril après-midi puis a clôturé le colloque en insistant sur la nécessité de poursuivre et d'élargir les actions en cours en intégrant la dimension francophone, avec la création de l'ONG Planet'ÈRE et les assises de la Francophonie à Ouagadougou, et la dimension planétaire avec la décennie onusienne 2005-2014 de l'éducation au développement durable.

Les autres éminentes personnalités qui se sont exprimées ont également mis l'accent sur les divers aspects éducatifs, formatifs et informatifs de l'environnement et du développement durable qu'ils étaient à même de prendre en compte dans le cadre de leurs diverses responsabilités. Que ce soient des scientifiques comme Jean-Louis ÉTIENNE et Christian BRODHAG, des politiques comme Jean FRANÇOIS-PONCET, des responsables d'établissements publics comme Michèle PAPPALARDO, des industriels comme Christian VAXELAIRE et Bernard HÉRODIN, ou encore des responsables d'associations ou d'ONG, comme Roland GÉRARD, Cédric DUMONCEAU ou Nicolas HULOT, mais toutes soucieuses de l'avenir de notre Planète, tous ont exprimé un souci commun vis-à-vis de l'avenir de notre Planète et de ses habitants ainsi que leurs préoccupations pour mettre en oeuvre des réelles démarches de développement durable.

Six ateliers ont permis d'élaborer, à partir de documents de travail préalablement mis à disposition des participants sur le site internet du colloque, un certain nombre de recommandations portant sur divers thèmes majeurs relatifs à l'EEDD:

- L'éducation à l'environnement, une entrée privilégiée dans l'action éducative pour un développement durable, pour et avec les jeunes.
- Comment renforcer la recherche en EEDD et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs.
- Comment intégrer les thématiques de l'environnement et les préceptes du développement durable dans une formation au service de la Société?

- École, associations, collectivités territoriales, entreprises : comment travailler ensemble?

- Médias, grand public et environnement : comment informer et impliquer les citoyens dans les choix de société relatifs aux questions d'environnement et de développement durable?.

- Construction d'une stratégie francophone en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Ces recommandations, qui figurent en fin de cet ouvrage, apparaissent comme autant de pistes et d'initiatives en devenir qui viendront enrichir les actions relevant de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Il n'est pas sans importance de rappeler que ce colloque a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires institutionnels et non institutionnels qui ont permis de donner à ce colloque toute son ampleur.

Cinq ministères ont été des prescripteurs privilégiés au travers de leurs diverses directions et des personnels qui les composent : le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (MAAPAR), le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ((MJSVA), et le ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.

Ont également apporté leur concours à cette manifestation : l'association des Éco-Maires, le collectif français pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable (CFEE), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Enfin, je remercie tout particulièrement pour leur aide : l'Accord EUR-OPA pour les risques majeurs du Conseil de l'Europe, l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME), le World Wide Fund For Nature (WWF France), le Groupe Carrefour et Éco-emballages.

Michel RICARD
Organisateur du colloque

SOMMAIRE

PRÉFACE

Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre **4**

AVANT-PROPOS

Michel Ricard, organisateur du colloque **5**

PROGRAMME DU COLLOQUE **11**

EXPOSÉS ET DISCOURS

Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum national d'histoire naturelle **12**

Michel Ricard, organisateur du colloque **14**

Jean-Louis Étienne, médecin explorateur **18**

Christian Brodhag, professeur à l'ENS des Mines de Saint-Étienne **21**

Jean François-Poncet, ancien ministre, président de la délégation sénatoriale à l'aménagement et au développement du territoire **26**

Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO **31**

Nicolas Forissier, secrétaire d'état à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales **34**

Tokia Saïfi, secrétaire d'état au développement durable **37**

François d'Aubert, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche **40**

Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative **45**

Roland Gérard, coordonnateur du collectif français pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable **49**

Nicolas Hulot, fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme **54**

Serge Lepeltier, ministre de l'écologie et du développement durable **57**

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU SCOLAIRE

Gérard Bonhoure, inspecteur général de l'éducation nationale
Christine Faucqueur, direction de l'enseignement scolaire **63**

ATELIERS***Atelier 1 :***

L'éducation à l'environnement, une entrée privilégiée dans l'action éducative pour un développement durable, pour et avec les jeunes. **76**

Atelier 2 :

Comment renforcer la recherche en EEDD et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs. **90**

Atelier 3 :

Comment intégrer les thématiques de l'environnement et les préceptes du développement durable dans une formation au service de la Société? **115**

Atelier 4 :

École, associations, collectivités territoriales, entreprises : comment travailler ensemble? **129**

Atelier 5 :

Médias, grand public et environnement : comment informer et impliquer les citoyens dans les choix de société relatifs aux questions d'environnement et de développement durable?. **141**

Atelier 6 :

Construction d'une stratégie francophone en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable. **158**

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS **174**

RECOMMANDATIONS FINALES

Michel Ricard et Cécile Fortin-Debart **178**

LISTE ET ADRESSES DES PARTICIPANTS **185**

* * * * *

PROGRAMME DU COLLOQUE

Mercredi 15 avril 2004, matinée d'ouverture :

- Allocution de bienvenue de **Bertrand-Pierre GALEY**, *directeur général du Muséum national d'Histoire naturelle*
- Allocution d'ouverture de **Michel RICARD**, *organisateur du colloque*
- Intervention de **Jean-Louis ÉTIENNE**, *médecin explorateur*
- Intervention de **Cédric DUMONCEAU**, *directeur de WWF France*
- Intervention de **Christian BRODHAG**, *professeur à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne*
- Intervention de **Jean FRANÇOIS-PONCET**, *ancien ministre, président de la délégation sénatoriale à l'aménagement et au développement durable du territoire.*
- Discours de **Koïchiro MATSUURA**, *directeur Général de l'UNESCO*
- Discours de **Nicolas FORISSIER**, *secrétaire d'état à l'Agriculture, à l'Alimentation, à la Pêche et aux Affaires rurales*
- Discours de **Tokia SAIFI**, *secrétaire d'état au Développement durable*
- discours de **François d'AUBERT**, *ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.*
- Discours de **Jean-François LAMOUR**, *ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative*

Mercredi 14 avril 2004, après-midi :

- **Séance plénière**
Résultats des expérimentations en milieu scolaire par Gérard BONHOURE, Inspecteur général de l'Éducation nationale et Chritine FAUCQUEUR, direction de l'enseignement scolaire
- **Ateliers**
 - Atelier 1 : *L'éducation à l'environnement, une entrée privilégiée dans l'action éducative pour un développement durable, pour et avec les jeunes.*
 - Atelier 2 : *Comment renforcer la recherche en EEDD et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs.*
 - Atelier 3 : *Comment intégrer les thématiques de l'environnement et les préceptes du développement durable dans une formation au service de la Société?*

Mercredi 14 avril 2004, soirée:

- **Séance plénière**
Présentations, par les représentants des divers pays francophones présents au colloque, des expérimentations menées dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Jeudi 15 avril 2004, matinée :

- **Séance plénière**
Présentations introductives par les représentants d'établissements publics, d'entreprises et d'associations :
 - **Michèle PAPPALARDO**, présidente de l'ADEME
 - **Roland VAXELAIRE**, Directeur Qualité et Développement Durable du Groupe Carrefour
 - **Bernard HERODIN**, directeur France d'Éco-emballages
 - **Roland GÉRARD**, coordonnateur du Collectif français pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable - CFEE
- **Ateliers**
 - Atelier 4 : *École, associations, collectivités territoriales, entreprises : comment travailler ensemble?*
 - Atelier 5 : *Médias, grand public et environnement : comment informer et impliquer les citoyens dans les choix de société relatifs aux questions d'environnement et de développement durable?*
 - Atelier 6 : *Construction d'une stratégie francophone en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable.*

Jeudi 15 avril 2004, après-midi :

- **Séance plénière**
 - *Exposé des conclusions des six ateliers par les rapporteurs*
 - *recommandations et synthèse par **Michel RICARD***
- **Clôture du colloque**
 - *Intervention de **Nicolas HULOT**, président de la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme*
 - *Discours de **Serge LEPELTIER**, ministre de l'Écologie et du Développement durable.*

* * * * *

Discours d'accueil
par
Bertrand-Pierre GALEY
Directeur général du Muséum National d'Histoire naturelle

*Madame et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,
Messieurs les Présidents et représentants des associations et
organisations non gouvernementales,
Messieurs les Présidents et Directeurs d'établissements publics et
d'administrations centrales,
Chers Amis,*

Grand jour pour le Muséum national d'Histoire naturelle qui voit quatre ministres, y compris ses deux tutelles, réunis dans ce grand amphithéâtre tout récemment rénové. Je suis heureux et honoré de leur souhaiter la bienvenue dans cette Maison qui depuis trois siècles et demi s'intéresse à la place de l'Homme dans la nature et à l'évolution de cette dernière. Lieu majeur de la recherche, le Muséum a accompagné les progrès de la connaissance de la Nature, puis de sa mise en valeur.

Relayant une inquiétude déjà présente chez Lamarck, c'est au Muséum au XXI^{ème} siècle que les grands précurseurs comme Roger Heim et Jean Dorst, appuyés sur les organisations citoyennes, offrent à la société les outils scientifiques d'une prise de conscience qui culminera pour la France, avec le discours du Président de la République à Johannesburg.

C'est donc en toute fidélité à sa tradition séculaire que le Muséum a construit son projet d'établissement autour de sa contribution à la Stratégie Nationale du Développement Durable, voulue par le Premier Ministre et coordonnée par Tokia Saïfi, de sa vocation à être le centre de ressources scientifiques naturalistes de la gestion durable de la nature, dans l'ensemble de ses missions : la recherche, avec 500 chercheurs répartis en une trentaine d'unités dont l'objectif commun est d'évaluer l'ampleur de la crise de la biodiversité, l'expertise environnementale qui donne à la politique du patrimoine national ses bases scientifiques, et bien sûr nos missions de diffusion des connaissances.

Nous avons dans ce domaine une responsabilité particulière puisque, au-delà de la délectation et de l'élévation du niveau de la culture de la nation, la sensibilisation et la formation des citoyens à la réalité de la situation de notre environnement naturel est à la base du changement de comportements sans lequel, nous le savons, la perte de biodiversité continuera à s'accélérer. La diffusion des connaissances est aussi le

moyen de lutter contre l'omniprésence de discours idéologiques extrémistes qui desservent leur cause en antagonisant le débat public.

Nous y contribuons de longue date en accueillant deux millions de visiteurs par an dans nos jardins et musées, sans compter les promeneurs du Jardin des Plantes, en formant des chercheurs et des universitaires spécialistes du patrimoine naturel, en accueillant des milliers de classes, et en participant, à travers les programmes académiques de formation, à la formation des enseignants.

C'est donc tout "naturellement" que nous accueillons aujourd'hui ce colloque auquel participent plusieurs enseignants - chercheurs du Muséum, et que j'ai accepté de participer à l'Observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable en l'accueillant au Muséum National d'Histoire Naturelle. Je remercie le Professeur Ricard d'avoir proposé et le Premier Ministre d'avoir accepté cette idée.

J'y trouve bien sûr une motivation particulière pour multiplier et diversifier les initiatives du Muséum; j'y vois aussi une reconnaissance et une bonne manière de tirer parti de la position particulière du Muséum, qui le prédispose à ce rôle de tête, ou plutôt de cœur, de réseau

Depuis toujours, lieu de rencontre entre les sciences de la Nature, et la Société, plus récemment trait d'union entre les mondes de l'éducation nationale et de la protection de la nature, traditionnellement carrefour entre pouvoirs publics et associations, le Muséum National d'Histoire Naturelle avait vocation et il s'en félicite, à être aujourd'hui le point de départ d'une grande politique éducationnelle et environnementale, à laquelle il est décidé à contribuer par tous les moyens dont il dispose.

* * * * *

Propos introductifs

par

Michel RICARD

Professeur à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

Chargé de mission par le Premier Ministre

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée par le premier Ministre, mission qui consiste notamment à rechercher les moyens de renforcer l'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable au sein du milieu scolaire, comme en dehors de celui-ci, en prenant concrètement en compte les besoins de notre société, ont été élaborées plusieurs propositions relatives à la généralisation et à la systématisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable. Ces propositions figurent dans la Stratégie Nationale du Développement durable (SNDD) qui retient six axes stratégiques et dix programmes d'action

Les recommandations issues de ce colloque viendront compléter le dispositif retenu dans le cadre de la SNDD. Elles prendront essentiellement en compte la dimension nationale, intégreront également la dimension Francophone et aborderont la question du rôle de la France dans la décennie ONU/UNESCO 2005-2014 de l'éducation au Développement durable, dont nous parlera, dans quelques instants, Koïchiro MATSUURA, directeur général de l'UNESCO.

La réussite d'une politique d'éducation à l'environnement pour un développement durable répondant aux réels besoins de notre société appréhendée dans ses dimensions locales, régionales, nationales et internationales, repose sur la concrétisation d'une double démarche telle qu'elle a pu être définie par la Stratégie Nationale du Développement durable :

- une politique volontariste de l'État au travers des acteurs institutionnels de l'éducation, au premier rang desquels se placent le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Écologie et du Développement durable, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires rurales, et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

- la mise en place de dispositifs ou de modalités spécifiques entre les acteurs principaux de cette démarche éducative que sont l'État et ses structures déconcentrées, les collectivités territoriales, et la société civile.

Cette stratégie repose sur une action en deux temps:

- tout d'abord, mettre en place, dans le cadre scolaire, des dispositifs pédagogiques assurant à une classe d'âge, du primaire à la terminale, un horaire minimum de 60 heures d'éducation à l'environnement et au développement durable constituant la base éducative permettant au futur citoyen d'acquérir, en matière d'environnement et de développement durable, une culture structurée et raisonnée faisant de lui un acteur responsable de notre société.

- ensuite, construire, à partir de cette base éducative, un lien fort reliant l'école et la Société, notamment en élargissant et en systématisant les actions actuellement menées par le biais de partenariats multiformes institués au plan local ou régional.

Un certain nombre d'étapes ponctuent cette stratégie, certaines de ces étapes ont déjà été franchies, avec succès, et leurs apports sont autant d'avancées qui viennent renforcer notre action et aider à notre réflexion.

Ces étapes, passées, en cours ou à venir, sont les suivantes :

- dès le mois de *septembre 2003* des expérimentations pédagogiques ont été mises en place dans 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire appartenant à dix Académies. Ces expérimentations sont destinées à initier la mise en œuvre des nouvelles pratiques en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) alors que, parallèlement, le ministère de l'éducation nationale procédait à une relecture des programmes pédagogiques.

- en *décembre 2003* s'est tenu à Paris le colloque de la DESCO sur le thème de l'EEDD et réunissant 450 cadres et relais de l'Éducation nationale. Ce colloque a permis de dégager les grandes lignes de la mise en œuvre, dans les classes du primaire et du secondaire, de la politique de relance ministérielle dans le domaine de l'EEDD, avec le double souci de définir les contenus des programmes et de préciser les modalités de leur inscription dans les enseignements des classes du primaire, des collèges et des lycées.

- le mois de *Janvier 2004* est marqué par la création, au Muséum national d'Histoire naturelle, de l'Observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable;

Les mois d'avril, mai et juin sont également des mois riches en avancées avec, tout d'abord, la tenue du "colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable", mais également avec les événements suivants :

- > la publication, par le ministère de l'Éducation nationale, d'une *nouvelle circulaire* remplaçant la circulaire de 1977 qui définissait, alors, ce que devait être l'éducation à l'environnement. Cette nouvelle circulaire, qui s'appuie sur des

programmes scolaires réactualisés, définira les nouvelles approches en matière d'EEDD, en introduisant, notamment, le concept de développement durable.

> des *réunions inter-académiques* destinées à faire le bilan des expérimentations et à rédiger les recommandations préparatoires à la généralisation des démarches éducatives à la rentrée de septembre 2004.

> la *signature d'un accord-cadre*, actuellement en préparation, définissant la mise en place de plans d'actions territoriaux d'éducation à l'environnement et au développement durable en systématisant des démarches partenariales entre l'État, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises.

- enfin, en *septembre 2004* sera mise en place la généralisation, dans l'ensemble des établissements scolaires, des innovations pédagogiques relatives à l'environnement et au développement durable.

Il est important de souligner que l'ensemble de ces démarches ne s'applique pas uniquement à l'éducation nationale mais concerne également l'enseignement agricole, pionnier en matière d'environnement, et dont les programmes sont en cours d'élargissement.

Cette démarche est destinée à répondre aux préoccupations de la Société en généralisant une culture commune autour de trois thématiques : le vivant et ses produits, les territoires et les acteurs; par ailleurs, le ministère de l'Écologie et du Développement durable, ainsi que celui de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, viennent compléter l'ensemble de ces démarches éducatives en assurant le lien entre le milieu scolaire et la Société.

Au coeur de ce dispositif rapidement décrit, et au-delà de l'objectif premier que représente pour la France la mise en place et la pérennisation d'une réelle éducation à l'environnement et au développement durable, ce colloque doit être considéré comme un grand rendez-vous où enseignants, formateurs, représentants des milieux associatifs, décideurs des collectivités et des divers secteurs socio-économiques échangeront leurs projets, leurs idées, leurs attentes et leurs propositions d'action autour de la question de l'éducation prise dans son acception la plus large. Le terme "environnement" ne doit pas être considéré comme réducteur par rapport à la démarche entreprise ici mais comme un point d'entrée qui n'écarte aucun des autres "piliers" du développement durables que sont la sociologie, l'économie et la culture.

Ce colloque n'est pas destiné à recueillir des témoignages relatifs à telle ou telle activité ayant un rapport avec l'éducation à l'environnement pour un développement durable, mais a été organisé comme un rassemblement représentatif des divers acteurs de notre Société. Ces acteurs, que vous représentez, seront amenés à réfléchir au contenu des textes préparés par des groupes de travail, textes qui ont été mis en ligne

sur le web à votre attention afin que vous soyez en mesure de les analyser et de proposer des amendements lors des séances d'ateliers qui seront consacrés à chacun des six grands thèmes retenus :

. Atelier 1 : L'éducation à l'environnement, une entrée privilégiée de l'action éducative vers un développement durable, pour et avec les jeunes

. Atelier 2 : Comment renforcer la recherche en EEDD et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs ?

. Atelier 3 : Comment intégrer les thématiques de l'environnement et les préceptes du développement durable dans une formation au service de la société ?

. Atelier 4 : Ecole, associations, collectivités territoriales, entreprises : comment travailler ensemble ?

. Atelier 5 : Médias, environnement et développement durable : entre sensibilisation et information du grand public, conflits et enjeux autour de l'éveil citoyen

. Atelier 6 : Construction d'une stratégie francophone pour l'EEDD

Par ailleurs, les diverses personnalités qui interviendront aujourd'hui et demain - et que je remercie vivement de leurs contributions - apporteront les éclairages divers mais convergents du monde scientifique, solitique, associatif et industriel.

L'ensemble des propositions élaborées lors des ateliers sera exposé demain après-midi et servira de base à la rédaction d'un certain nombre de recommandations qui seront adressées au Premier Ministre.

Je ne voudrais pas clore ce propos introductif sans remercier l'ensemble des acteurs, institutionnels et non institutionnels, qui participent à cette réflexion, certains depuis dix-huit mois, et grâce à qui ont été possibles toutes ces avancées. Je remercie également de leur présence nos amis Francophones, dont certains sont venus de très loin et dans des conditions parfois difficiles.

Je vous souhaite à tous un très bon colloque.

* * * * *

Discours
de
Jean-Louis ÉTIENNE
Médecin Explorateur

Je ne vais pas rajouter au pessimisme général qui transparaît quand on parle d'environnement en vous disant que, que les analyses du sang ou de la graisse des ours polaires, mettent en évidence des pesticides, des métaux lourds et des polluants organiques permanents (POP) qui témoignent de l'omniprésence de la pollution à la surface de notre planète.

Depuis quelques décennies, les adultes "montent au feu", avec plus ou moins de facilité et de succès, contre les nuisances environnementales et sanitaires provoquées par les activités humaines. Si une conscience environnementale est maintenant établie dans tous les esprits, la mise en œuvre des solutions impose des changements qui mettent du temps à s'imposer.

Sous la pression de l'opinion publique, d'associations de protection de la nature, relayées par, les ministères de l'écologie et de la santé du monde entier, il est demandé des changements radicaux dans bien des pratiques et comportements qui compromettent la qualité et l'avenir de la vie sur Terre. Mais le navire de l'humanité continue à avancer, mu par la vision à court terme des enjeux économiques, et par l'énorme inertie des habitudes, à l'image de ces "super tankers" de 500.000 tonnes qui continuent sur leur lancée pendant encore 20 kms alors que le capitaine a demandé "arrière toute".

Donc, pendant que les adultes traitent les problèmes dans l'urgence, avec les difficultés d'acceptation que l'on sait, il faut parallèlement préparer les générations montantes, à développer une forme de "gène environnemental" grâce auquel les solutions deviendront plus naturelles à prendre, inscrites dans une évidence. L'éducation des jeunes représente le véritable enjeu pour l'avenir de la planète.

Pour que de nouvelles attitudes s'encrent progressivement dans notre quotidien, il faut arriver à créer le "réflexe écologique" chez tous les individus, mais surtout chez les jeunes, futurs parents, décideurs professionnels ou politiques, à l'âge où l'on envisage le monde sans être encombré par la globalité des liens et des pratiques qui verrouillent nos sociétés. Enseigner le respect des équilibres écologiques à l'école c'est aussi donner une légitimité à ces questions trop souvent encore étiquetées marginales.

Tous ici présents vous êtes déjà impliqués, à titre personnel, dans les structures éducatives ou à travers des associations, dans protection de l'environnement. J'ai souvent eu l'occasion de me rendre compte que beaucoup de travail a déjà été accompli. Mais ces initiatives spontanées doivent aujourd'hui se pérenniser par la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD). Ce programme est indispensable et attendu, il faut lui donner un cadre et un contenu.

J'écoutais récemment une émission à la radio sur l'éducation des sciences et un enseignant a dit quelque chose d'important : "j'ai le souvenir de m'être engagé le jour où j'ai été séduit par l'enseignement d'un de mes professeurs". Je crois qu'il est important d'habiter et de faire vivre cette démarche relative à l'environnement et au développement durable, de faire en sorte que nos enfants ne soient pas seulement le reflet de nos craintes mais les porteurs de nos espoirs : pour cela, il faut les aider à construire l'avenir en leur apportant les éléments de solutions.

L'EEDD est une matière transdisciplinaire, à l'instar de l'éducation civique créée par l'école de la république. D'une façon plus large, je pense qu'il faut parler de "sens civique environnemental", le respect de l'environnement n'est-il pas de même nature, l'apprentissage du respect de l'autre. Je pense que cette nouvelle discipline trouvera, elle aussi, sa substance en s'appuyant sur les réalités du monde.

Je voudrais à ce sujet vous parler de mes expériences " *d'Instituteur du bout du monde*" développées depuis une quinzaine d'années à partir des expéditions que j'ai organisées. L'objectif était de tendre une passerelle entre la science et l'éducation par le partage en "temps réel" d'une aventure scientifique. Avec Alain Elie (maintenant à la retraite) de la Direction de la Technologie nous avons commencé avec Edutel, le minitel de l'EN. Ce n'était pas facile avec Edutel, on ne pouvait envoyer que du texte, pas de photo, pas de courbe. Puis il y a eu Calva com pour l'expédition à l'Erebus, pour laquelle une cinquantaine d'établissements ont été équipés pour recevoir les informations. Aujourd'hui, il y a l'accès à Internet, dans presque toutes les classes ce qui permet de faire un télé-enseignement pour un très grand nombre de classe.

Tous les jours, le journal de bord, les conditions météo, les observations, mesures, collectes d'échantillons, identifications, les photos, les illustrations... des données brutes ou travaillées, destinées à tous les échelons scolaires, sont mis en ligne depuis l'expédition sur le site web de la mission. Ce journal est le fil conducteur attractif et le creuset d'opportunités pédagogiques permettant d'aborder de façon transversale un ensemble de domaines ayant trait aux Sciences de la Vie et de la Terre, à la Géographie, l'Histoire, la Physique, l'économie, l'écologie, la biodiversité....

Je parle des expériences éducatives à partir de mes expéditions, mais il y a bien d'autres événements à partir desquels on peut faire de l'éducation transversale. J'avais été contacté par le président de la RATP à un moment où ils avaient des soucis avec l'image de Météore, le métro profond dont le creusement créait pas mal de nuisance dans Paris. J'ai réfléchi à son problème et je me suis dit qu'il fallait faire vivre cette aventure technologique et humaine extraordinaire. En suivant au jour le jour cette chenille géante qui creuse une galerie sous la capitale, on allait pouvoir traiter d'une multitude de sujets, des aspects techniques mais aussi de l'histoire de Paris à travers les sites archéologiques rencontrés, de géologie, des questions d'urbanisme et de société, de transport collectif, de pollution

Le creusement d'un tunnel, mais aussi la construction d'une œuvre d'art, le lancement d'un satellite, le suivi du contenu d'une benne de déchets... sont autant d'événement, de pelotes à dévider, qui permettent d'aborder d'un manière attractive, plusieurs disciplines scolaires autour d'une thématique commune.

Après une décennie d'expérience j'ai acquis la certitude de l'efficacité de la méthode. La vie offre un vaste champ d'opportunités éducatives à explorer, Internet un moyen exceptionnel d'accéder à la connaissance, un très bon outils pour animer l'EEDD..

Le développement à l'échelle planétaire ne peut être durable sans un rattrapage progressif du déséquilibre Nord-Sud. Les échanges éducatifs entre les deux hémisphères existent grâce à Internet. De plus en plus d'écoles échangent sur des questions de société, d'environnement. Dans cette perspective, la communication planétaire sur la problématique environnementale est l'amorce d'une solution globale.

* * * * *

De l'éducation à l'environnement au développement durable

par

Christian BRODHAG

Professeur à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne

Le développement durable présenté comme le triptyque économique social et environnemental a tendance à noyer l'environnement sous des considérations qui en affaiblissent le sens. Nous allons tracer dans les lignes qui suivent des pistes qui démontrent que le développement durable conduit à un dépassement des perceptions classiques de l'environnement et jette les bases d'une citoyenneté nouvelle.

Le développement durable conduit à élargir l'approche environnementale

Le développement durable est un contexte de réflexion et d'action qui dépasse les approches traditionnelles de l'environnement. Ce dépassement ne se limite pas à l'intégration de facteurs sociaux, culturels et économiques. Les deux premiers dépassements se situent dans le champ même de l'environnement.

Le premier dépassement conduit à accorder un intérêt aux faibles niveaux de pollution qui peuvent avoir des effets cumulatifs ou lointains dans le temps ou l'espace (gaz à effet de serre, par exemple) ce qui nous éloigne de ce qui "environne" l'homme et des seuls éléments qui peuvent être directement perceptibles. En effet, sauf exception locale particulière, beaucoup des problèmes environnementaux globaux qui sont la cible du développement durable (climat, biodiversité) ne sont pas perçus au niveau local avec la même urgence.

Le deuxième dépassement est que l'environnement est considéré comme une ressource, un bien public, qui est la base même du développement. C'est ainsi que sa valorisation est indissociable de sa protection. Ces deux dépassements sont en relation dialectique : ce qui peut apparaître comme utilitariste dans le second est contrebalancé par le premier. La complexité et les incertitudes sur les effets lointains induits par de nos actes, nous empêchent de limiter notre raisonnement à la seule valorisation immédiate de l'environnement. Cette valorisation doit être envisagée à quatre niveaux :

- les valeurs directes, les plus utilitaristes, qui considèrent les usages consommateurs et non-consommateurs de l'environnement,
- les valeurs indirectes apportées par les fonctions et les services des écosystèmes, ce qu'on appelle aussi les services écologiques (1),
- les valeurs d'option : qui considèrent les usages et applications futures possibles, c'est-à-dire ce qui pourrait être des valeurs directes pour les générations futures,

- les valeurs de non-usage enfin qui s'attachent aux valeurs culturelles, esthétiques, patrimoniales, de legs aux générations futures.

La régulation de ces différentes composantes ne peut se limiter à une régulation économique (par la propriété ou le marché) ou législative et réglementaire. Il est aussi nécessaire de patrimonialiser les biens publics environnement, au même titre que le patrimoine culturel. Il faut noter à cette première étape la composante éthique de l'environnement.

Mais le développement durable implique aussi un dépassement sur les plans procéduraux.

Le troisième dépassement est celui de la gouvernance qui intègre de nouveaux acteurs à la décision. La gouvernance a une composante politique, celle qui permet la prise en compte de l'intérêt des parties intéressées, et une composante cognitive, par apport mutuel d'information et d'expertise scientifique. Le quatrième qui lui est lié est l'obligation redditionnelle (accountability), celle de rendre compte grâce à des systèmes de rapportage (reporting) ou d'accès à l'information. Cet accès à l'information environnementale est sans doute un apport du droit de l'environnement au développement durable, au point où cette obligation de rendre compte s'élargit pour les entreprises aux composantes sociales et économiques.

Ces deux éléments, la gouvernance et l'information, entretiennent aussi des rapports étroits, au point où nous pourrions proposer d'introduire la notion de gouvernance éclairée, pour souligner cet aspect cognitif, pour lequel l'éducation relative à l'environnement a un rôle essentiel à jouer, depuis le simple citoyen jusqu'au décideur.

Le cinquième est ce qu'on appelle le renforcement de capacité des autres partenaires qui est la base d'approches partenariales. Il ne s'agit pas de chercher à exercer des rapports de force pour avoir accès aux ressources de l'environnement mais d'en garantir aussi l'accès aux acteurs faibles, démunis voire absents. Le sixième est celui de la recherche systématique de l'amélioration continue dans l'usage des ressources environnementales. Il s'agit plus de s'appuyer sur la recherche de l'innovation et de l'excellence que sur la contrainte (administrative, réglementaires, fiscale).

Tous ces éléments imposent d'introduire dans les approches de l'environnement une composante politique tournée vers l'action.

Le septième dépassement, qui est celui auquel on pense en général en premier quand on évoque le développement durable, est l'intégration. Le principe d'intégration considère qu'il est nécessaire d'envisager les problématiques économiques, sociales et environnementales, voire culturelles de façon intégrée et non plus de façon sectorielle. Cette

intégration s'appuie en général sur la recherche de stratégies et de projets qui soient gagnants sur chacun de ces points, c'est-à-dire qui prennent en compte les intérêts d'un plus grand nombre de parties intéressées. Il conduit à des décloisonnements comme le fait que certains objectifs de santé et d'hygiène passent par des politiques dans le domaine de l'éducation et de l'assainissement. Dans le domaine de la connaissance ce principe implique des approches transversales et pluridisciplinaires nouvelles.

L'éducation à l'environnement est donc un éléments clé de la capacité collective à orienter les sociétés vers le développement durable (2).

L'homme multidimensionnel

Mais ce principe d'intégration sociale, économique et environnementale, ne se limite pas à un processus de relation entre des acteurs ou des disciplines mais passe par nous même. Comme citoyen nous avons quatre rôles :

Celui de l'électeur qui limite souvent la citoyenneté au simple exercice démocratique des élections, dans une posture " vote et oublie ".

Le consommateur qui doit devenir un "*consommacteur*", la consommation et les modes de vies sont en effet des facteurs essentiel vis-à-vis des impacts sur l'environnement.

L'investisseur, même si cela ne concerne pas tout le monde, l'usage de l'épargne n'est pas neutre, orientons les investissements vers l'investissement responsable.

L'être biologique qui considère que comme élément de la biosphère il est indissociable des cycles écologiques et des chaînes alimentaires. Il s'agit de réunifier ces quatre composantes et de les mettre en cohérence, et de cesser avec cette forme de schizophrénie où les actes de chacun ont des effets que chacun souhaiterait éviter par ailleurs.

L'éducation condition de l'exercice de l'écocitoyenneté

L'éducation est donc au service de la citoyenneté. Avec le développement durable cette citoyenneté est proprement planétaire, notre Terre Patrie. Il est utile de se replacer dans une perspective universaliste, dans le contexte de l'histoire des droits de l'homme. Avec les droits politiques, conquis lors de la révolution française, et les droits sociaux et économiques formalisés au milieu du XXème siècle, la France envisage de se doter à l'aube du XXIème siècle d'une troisième génération de droits de l'homme, ceux liés à l'environnement. La charte de l'environnement devrait être placée au côté de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et du préambule de la Constitution de 1946. La principale nouveauté réside dans le fait qu'aux

notions de droits de l'Homme développés dans ces textes hérités de l'histoire, la charte approche simultanément et au même niveau les droits et les devoirs.

Le projet de Charte de l'environnement commence ainsi :

"Le peuple français, considérant,

- que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

- que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

- que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

- que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

- que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

- que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

- qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

proclame,

- Article 1^{er} : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé.

- Article 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Il est dans la tradition française, celle du siècle des lumières, d'éclairer l'action publique par le savoir. C'est pourquoi il faut insister sur le développement de la science éclairante au côté de la science agissante.

L'énoncé actuel de la charte privilégie l'information, l'éducation et le recours à la science pour éclairer les débats et permettre au citoyen d'assumer à la fois ses droits et ses devoirs. Les droits et devoirs des personnes, qu'elles soient simple citoyen, scientifique, administration ou acteur économique, reposent en premier lieu sur le développement, la transmission des connaissances et des informations accumulées en matière d'environnement. Ces points font l'objet des trois derniers articles du projet de charte :

- Article 7 : *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement*

- Article 8 : *L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.*

- Article 9 : *La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

Ce projet rencontre quelques difficultés. A l'observation des débats qui ont lieu sur la charte de l'environnement on se rend compte à quel point le défaut d'éducation environnementale rend difficile l'exercice de la démocratie.

(1) voir à titre d'exemple : *Christian Brodhag, Les abeilles butineuses assurent un service écologique, 29 février 2004, www.brodhag.org*

(2) *de la même façon que les systèmes d'information, c'est la vocation du projet francophone Médiaterre que de permettre les échanges d'informations et de connaissances sur le développement durable en langue française www.mediatorre.org*

* * * * *

Discours introductif

par

Jean FRANÇOIS-PONCET

*Ancien Ministre, Président de la délégation sénatoriale
à l'aménagement et au développement durable du Territoire.*

Monsieur le professeur Ricard...

En m'invitant, vous m'avez surpris ! Je ne fais pas partie des spécialistes de l'environnement et je me sens un peu " déplacé " dans cet auguste cénacle ! N'avez-vous pas, en me conviant, couvé un canard, un sale petit canard ? A vous d'en juger !

J'imagine qu'en vous adressant à moi, c'est le point de vue d'un gestionnaire " chevronné " d'une collectivité territoriale qui vous intéressait. Pendant 25 ans, j'ai présidé aux destinées d'un conseil général dans un département du sud-ouest de la France, modeste collectivité, pour laquelle le développement est une affaire de survie. Mes propos seront, de ce fait, assez sensiblement différents de ceux qui se sont exprimés jusqu'ici.

Pour vous faire toucher du doigt le type de problèmes auxquels, les élus que nous sommes, sont confrontés, je vais partir d'un cas concret que presque tous les gestionnaires de collectivités locales doivent impérativement résoudre : l'élimination des déchets ménagers et industriels. Le problème est posé partout, et il n'est bien résolu presque nulle part. De très grands investissements sont consentis pour doter les collectivités des équipements nécessaires à la collecte, au tri et à l'élimination des déchets ultimes. Or de quoi s'aperçoit-on ? De deux choses : premièrement, que nous sommes en retard en ce qui concerne la formation et l'information, ce qui engendre une sous-utilisation des équipements installés. Pour informer et former les familles, les enfants sont le véhicule le plus efficace. Ce sont eux qui sensibilisent les parents. Autant vous dire que, comme élu, j'applaudis à la démarche que vous engagez : l'introduction de l'environnement dans les programmes scolaires.

La seconde constatation que la plupart des élus font, concerne les réactions émotives, souvent irrationnelles, de minorités mobilisées par des " experts " autoproclamés qui s'opposent, concernant le traitement des " déchets ultimes ", à la plupart des techniques de traitement disponibles, à commencer par la plus courante, l'incinération, technique pourtant homologuée. Presque toutes les collectivités sont confrontées à l'opposition que suscite l'installation d'un incinérateur. Or s'il est vrai que les incinérateurs de la première génération étaient polluants, il est, à ma

connaissance, inexact d'affirmer qu'aux normes actuelles, les normes européennes, ils le soient encore. Les instances habilitées à en décider, je pense à l'ADEME, sont formelles et les experts dont elles s'entourent le sont aussi : les incinérateurs de la dernière génération ne sont plus polluants. Une vérité que certains s'obstinent à ne pas accepter.

D'où l'importance d'une éducation objective à l'environnement, scientifiquement fondée et débarrassée de tout a priori idéologique. Une éducation qui n'ignorerait ni les dangers d'un développement " sauvage ", ni les exigences, notamment en matière d'infrastructures, d'un développement bien conduit. J'adhère, à cet égard, à la définition du développement durable que Madame Brundtland, premier ministre de Norvège, incluait dans le rapport qu'elle a remis aux Nations Unies en 1987 : " le développement durable est celui qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la capacité de satisfaire leurs besoins futurs ". Cette définition met l'accent sur les besoins actuels qu'il faut impérativement satisfaire autant que sur les besoins des générations futures que certaines formes de développement pourraient mettre en cause.

Je voudrais maintenant, si vous le permettez, exprimer trois souhaits, auxquels un grand nombre d'élus souscriraient.

Le premier souhait à trait aux aspects positifs du développement en termes d'environnement. De toutes les pressions qui s'exercent sur l'environnement, l'accroissement de la population mondiale est la plus redoutable. Nous sommes 6 milliards d'êtres humains aujourd'hui. En 2050, nous serons entre 9 et 10 milliards et les impacts de ce "galop démographique " sur l'environnement sont bien connus : dégradation des sols, déforestation, destruction de la biodiversité, épuisement des réserves halieutiques, pénurie d'eau douce. Conséquences qu'amplifient la pauvreté et l'inégalité des revenus entre les différentes parties de la planète. Le développement atténué à mesure qu'il progresse, ces atteintes à l'environnement; d'abord, il accélère la transition démographique. Il y a un demi-siècle, on prévoyait que la population mondiale se stabiliserait aux alentours de 13 milliards. Ce seuil a été, aujourd'hui, ramené à 9 ou 10 milliards. S'il n'y avait pas eu de progrès dans l'alphabétisation, si la pauvreté n'avait pas reculé (pas partout certes, mais on estime qu'au total elle a plus diminué dans les cinquante dernières années, qu'au cours des 500 années qui les ont précédées) nous n'aurions pas connu un tel ralentissement. C'est une conséquence éminemment positive du développement. Il y en a d'autres. Le progrès technique a permis de surmonter certaines des " impasses " auxquelles on croyait dans les années 1960, 1970. Le progrès technique a réduit la consommation unitaire de matières premières ; les productions dans l'ère post-industrielle, sont beaucoup plus économes de matières premières que ce n'était le cas au 19^{ème} siècle et dans la première moitié du 20^{ème} siècle. Est-il besoin de rappeler que le progrès a fait disparaître les

grandes famines, en Chine et en Inde, ainsi que certaines pandémies, telles que la lèpre ou la poliomyélite. Il est vrai que le SIDA les a, hélas, remplacées. Songeons aussi au transfert de technologies des sociétés des plus développées vers les sociétés du Tiers-monde, qui progresse beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait imaginé. Les pays en voie de développement sautent des étapes du processus de développement qui étaient grosses consommatrices de ressources naturelles et adoptent d'emblée des technologies performantes dans l'utilisation de ces mêmes ressources naturelles. Bref, il me semble indispensable que l'éducation à l'environnement mette l'accent sur le phénomène du développement dans toute sa complexité, débarrassé de tout a priori idéologique de quelque nature que ce soit.

Je formule un deuxième souhait : celui de voir établie une hiérarchie des périls qui menacent l'environnement. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer que le réchauffement de la planète est un péril majeur, absolu, qu'il faut à tout prix combattre. Il ne peut pas être mis sur le même plan que d'autres périls, plus ou moins réels, dénoncés avec souvent beaucoup plus de véhémence sur le terrain par des minorités plus ou moins éclairées. Je prends deux exemples qui constituent le quotidien des élus : les autoroutes et les barrages.

Un mot des autoroutes. Chacun souhaite un transfert aussi rapide et large que possible du transport des marchandises de la route vers le fer. Cela n'est plus contesté par personne. Tout le monde souhaite que, dans les agglomérations urbaines, le transport collectif se développe au détriment des transports individuels. L'accord est général, enfin, sur la nécessité de développer l'intermodalité. Voilà trois objectifs qui font l'unanimité. Est-ce que, pour autant, l'autoroute est en elle-même un péril pour la seule raison qu'elle modifie les paysages ? Est-elle, en elle-même, à proscrire ? Vous trouverez peu d'élus prêts à souscrire à cette proposition. Certains paysages, particulièrement sensibles, doivent évidemment être protégés. Je pense en particulier à des itinéraires de montagne. Mais en dehors de sites exceptionnels, la construction d'autoroutes est une condition incontournable du développement.

Pour les barrages, les élus rencontrent un problème analogue. Un barrage dans une vallée modifie forcément le paysage. Il a aussi un impact sur le régime des eaux. Il faut impérativement en tenir compte. Ceci dit, dans les régions sujettes à la sécheresse, il est souvent essentiel de retenir de l'eau dans des réserves qui peuvent être importantes si on veut assurer un approvisionnement normal des rivières. Je pense notamment à la Garonne, que je connais bien. Elle est un de nos plus grands fleuves. Or l'été, pendant trois mois, elle ressemble de plus en plus à un oued africain ! Je pense aux oueds sahariens, ceux d'Afrique du Nord. La Garonne, l'été, n'est plus qu'un gigantesque égout, situation qui menace l'approvisionnement de la population en eau douce et met à mal l'écologie du fleuve. Aussi est-il indispensable de construire

un grand barrage dans les Pyrénées pour réalimenter la Garonne en été. Or ce barrage se heurte à une opposition passionnée, et, à mes yeux, irrationnelle.

Faut-il classer ces soit disant " atteintes " à l'environnement – autoroutes et barrages – dans la même catégorie que les émissions de gaz à effet de serre ? A mon sens non. Ne mettons pas ces " atteintes " dans le même sac que les problèmes que pose, par exemple, l'énergie. Nous savons que presque toutes les principales énergies sont polluantes : l'énergie nucléaire à cause des déchets, le charbon, le gaz et le pétrole à cause des émissions à effet de serre. Que dire des éoliennes qu'on portait naguère aux nues, mais que vouent aujourd'hui aux gémonies les régions qui s'en sont dotées ? Aussi devons-nous pousser notre effort de recherche pour mettre au point de nouvelles sources d'énergie renouvelables, non polluantes. Je pense, entre autres, à l'hydrogène, même si sa mise en œuvre n'est pas pour demain. Voilà une grande et authentique priorité !

J'en viens à mon troisième souhait : faire en sorte que l'éducation à l'environnement n'ignore pas les progrès accomplis. Je pense aux progrès de la législation. Je pense aussi à ceux accomplis peu à peu par l'agriculture, qui a mauvaise réputation parce qu'elle est génératrice de pollutions diffuses qui menacent la qualité des eaux souterraines. Les nitrates sont presque partout un problème, et, dans certaines régions, comme en Bretagne, ce problème prend une dimension critique. Mais face à ce problème nous sommes loin d'être inactifs. La Politique Agricole Commune, par exemple, subventionne de plus en plus généreusement les mesures " agri-environnementales ". Les agriculteurs eux-mêmes ont intégré les préoccupations, de la société. Ils sont conscients, pas suffisamment encore peut-être, mais de plus en plus, de la nécessité de faire évoluer leurs pratiques culturales. Je pense, aussi, au développement rapide de " l'agrobiologie ". Les produits biologiques conquièrent la faveur d'un nombre croissant d'agriculteurs, d'autant que leur marché est caractérisé par une pénurie, contrairement à la situation pour la plupart des autres productions.

Des progrès peu à peu s'accomplissent. Je mets en garde ceux qui, pour en faire trop, ou pour aller trop vite, provoquent des réactions de rejet de la part de catégories à qui on impose souvent trop brutalement des exigences génératrices de coûts, sans se préoccuper de la façon dont ces coûts seront couverts. Permettez-moi d'attirer l'attention sur les effets néfastes de certains excès de zèle et de mettre l'accent sur la nécessité de rester ouvert aux sensibilités et aux ressources des catégories professionnelles auxquelles on s'adresse.

Je termine, mesurant que mes propos ont pu vous paraître par trop éloignés des considérations planétaires habituellement évoquées dans des cénacles tels que le vôtre. N'en concluez pas que les élus ne sont

pas sensibles aux grands et très réels périls qui menacent notre environnement et à la nécessité d'y parer. Nous devons faire en sorte que les préoccupations environnementales, qu'elles soient planétaires ou locales, pénètrent toutes les démarches du développement, sans exception. Rien ne doit être entrepris qui n'inclue pas, dès le départ, la dimension de l'environnement. Mais, pour y arriver, il est essentiel que l'approche soit équilibrée et demeure authentiquement scientifique, essentiel, aussi, de prendre en compte les exigences incontournables du développement, quant à sa durabilité, certes, mais aussi quant aux conditions qu'il doit remplir pour permettre une croissance rapide, la baisse du chômage et l'élévation du niveau de vie des populations.

* * * * *

Discours
de
Koïchiro MATSUURA
Directeur général de l'UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de participer à l'inauguration de ce colloque sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable, placé sous le patronage du Premier Ministre de la France. Je suis heureux de constater que non seulement l'éducation à l'environnement figure parmi les priorités du gouvernement français, mais aussi que des spécialistes en éducation, en environnement et en développement durable venant de toute la France, d'Europe et de pays francophones vont conjuguer leurs expériences et leur savoir afin d'élaborer des stratégies concrètes et mobilisatrices.

Je souhaite ici vous dire combien l'UNESCO s'intéresse à votre travail, et combien elle tient à accompagner vos efforts.

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992, puis de Johannesburg en 2002, ont insisté sur le rôle crucial que joue l'éducation pour la réalisation d'un développement durable. Les problèmes sociaux et écologiques auxquels doivent faire face les sociétés contemporaines, qui se sont construites la majeure partie du temps sans tenir compte de la viabilité de l'environnement, placent en effet l'humanité devant un ultimatum vital : apprendre à poursuivre son développement tout en préservant son environnement.

Ce développement durable doit nécessairement s'appuyer sur des citoyens motivés, actifs et éduqués. Il requiert aussi des décideurs bien informés, prêts à opérer les bons choix face à la complexité et à l'interconnexion des problèmes auxquels les sociétés humaines se trouvent aujourd'hui confrontées.

Car le développement durable est un précepte moral autant qu'un concept scientifique. Il est lié aux notions de paix, de droits de l'homme et d'équité autant qu'aux théories écologiques ou au réchauffement de la planète. S'il relève incontestablement des sciences naturelles, de l'économie et de la politique, il est aussi, et je dirai même avant tout, une question de culture : il est fondé sur les valeurs propres à telle ou telle société, et sur la façon dont les populations perçoivent leurs relations avec les autres et avec la nature. Il implique donc que nous reconnaissons l'interdépendance entre les besoins humains et le milieu naturel, et

que nous soyons attentifs à ce qu'aucun objectif en matière de développement ou d'environnement ne soit poursuivi isolement ou au détriment des autres. Il implique aussi que les objectifs de développement ne soient pas seulement conçus en termes nationaux, mais qu'ils émanent d'une vision globale, aussi globale que l'est notre planète.

L'éducation pour un avenir durable constitue donc un défi considérable. Comment pouvons-nous mieux comprendre la complexité du monde qui nous entoure ? Quelles sont les interconnexions entre les différents problèmes du monde et quelle conclusion pouvons-nous en tirer pour leur trouver une solution ? Quel sorte de monde voulons-nous forger pour l'avenir, dans les limites des ressources nourricières de notre Terre ? Comment réconcilier les exigences économiques, sociales et la protection de l'environnement ? Voilà les questions auxquelles il nous faudra pouvoir répondre pour assurer le développement durable à l'échelle planétaire.

Vous le savez, les Nations Unies ont décidé, en décembre 2002, de confier à l'UNESCO la responsabilité de la promotion de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (2004-2014), en lui demandant d'élaborer un projet de programme d'application international. Ce programme devra proposer aux gouvernements des moyens de promouvoir et d'améliorer l'intégration de l'éducation en vue du développement durable dans leurs politiques, stratégies et plans éducatifs. Je me réjouis que la France se soit engagée dans ce processus avec tant de sérieux, comme en témoigne le colloque d'aujourd'hui et le contexte dans lequel il s'inscrit.

L'UNESCO a mis au point un cadre de référence pour le programme d'application international qui détaille les thèmes fondamentaux, les priorités essentielles, les acteurs, les parties prenantes et le calendrier de l'UNESCO jusqu'à la fin de la décennie.

C'est dans un climat de dialogue et de consensus que l'UNESCO a préparé ce projet de programme d'application international. Nous avons en particulier veillé à assurer des liens étroits entre les activités de la Décennie et les autres processus éducatifs comme le Cadre d'action de Dakar pour l'Education pour tous, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et les Objectifs du développement du Millénaire. Car l'éducation dont il est ici question, dépasse bien entendu largement le cadre formel et concerne tout autant les systèmes informels et non formels. Je voudrais saisir ici cette occasion pour remercier ceux qui parmi vous ont enrichi le document initial, mais aussi ceux qui ont proposé une aide spontanée pour la mise en place sur le terrain de la Décennie.

L'UNESCO a aussi élaboré des partenariats avec beaucoup d'organisations du système des Nations Unies : avec le FNUAP, l'OMS, le PNUE et le BIT en vue de promouvoir l'éducation relative à la popula-

tion ; avec la FAO pour faire progresser l'éducation dans les zones rurales et promouvoir la sécurité en matière alimentaire ; avec l'OMS et ONUSIDA en vue de combattre la pandémie de VIH/sida ; et avec le PNUE pour la création d'un programme international de communication et d'information sur la consommation durable à l'intention des jeunes.

Le défi posé par le développement durable est ardu et complexe et il requiert l'établissement de nouveaux partenariats - entre les gouvernements, les communautés universitaires et scientifiques, les enseignants, les organisations non gouvernementales (ONG), les communautés locales, les médias et le secteur privé. Tous sont essentiels à l'émergence d'une culture fondée sur la viabilité.

Permettez-moi donc, Mesdames et Messieurs, en même temps que j'adresse mes félicitations au gouvernement du pays hôte de l'UNESCO, de rappeler le rôle des associations, des ONG et de la société civile en France dans leurs efforts pour mieux faire comprendre les enjeux du développement durable et de sa mise en œuvre. Dès l'adoption de la résolution des Nations Unies, de nombreuses associations et ONG françaises sont venues proposer à l'UNESCO leurs services et leurs acquis. Je leur exprime ici ma gratitude.

Je voudrais enfin rappeler que, si nous sommes à l'écoute de ceux et celles qui veulent être acteurs du développement durable, nous n'oublions pas celles et ceux que la pauvreté marginalise et exclut des débats. Faire connaître les points de vue et les analyses des pays les moins avancés est donc, aussi, une priorité pour l'UNESCO.

* * * * *

Discours
de
Nicolas FORISSIER
Secrétaire d'État à l'Agriculture, l'Alimentation, la Pêche et les
Affaires rurales

Par ma présence à ce colloque international sur le thème de l'éducation à l'environnement, je tenais à souligner l'implication du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, et plus particulièrement de l'enseignement agricole, dans les thématiques liées à l'éducation à l'environnement.

Quelle activité est, en effet, plus étroitement impliquée dans la dynamique d'un territoire que l'agriculture ? Elle façonne les paysages et elle les entretient. A l'inverse, elle est façonnée elle-même par le territoire dans lequel elle s'inscrit. Très tôt l'enseignement agricole s'est penché sur ces interactions et en a découvert les enjeux.

• ***L'enseignement agricole, précurseur en matière d'éducation à l'environnement et de développement durable***

L'éducation à l'environnement et au développement durable se situe aujourd'hui au cœur de l'actualité. Mais l'enseignement agricole, enseignement technique et professionnel dans lequel les sciences du vivant ont toujours occupé une place importante, n'a pas attendu ce jour pour intégrer ces objectifs.

Depuis les premières "études du milieu" dans les années 60 jusqu'au concept émergeant du développement durable, l'enseignement agricole fut l'un des pionniers en la matière.

L'ouverture des lycées agricoles sur leur milieu tant naturel que socio-professionnel, l'existence d'exploitations dans les établissements, la présence de centres d'expérimentation pédagogique, l'intégration d'ingénieurs dans les équipes pédagogiques, l'introduction de modules spécifiques dans les programmes, ont favorisé une dynamique qui ne s'est pas démentie à ce jour.

• ***L'éducation à l'environnement apporte une réponse aux attentes de la société***

Si l'éducation à l'environnement fait l'objet de formations spécifiques, c'est bien l'ensemble des élèves de l'enseignement agricole qui est concerné.

Une filière spécifique de formations prépare aux métiers de l'environnement et de l'aménagement depuis la création d'un cursus

diplômant en 1970, mais la question de l'environnement est prise en compte en permanence dans tous les enseignements techniques agricoles (agronomie, productions végétales et animales, agro-alimentaire, sciences vétérinaires).

La dernière loi d'orientation agricole a défini clairement les objectifs de l'agriculture française "une agriculture économiquement viable, respectueuse de l'environnement et socialement équitable, autrement dit durable".

Cette nouvelle orientation de l'agriculture, qui doit répondre aux attentes d'une société soucieuse d'équilibre, de diversité, de sécurité et de qualité, a conduit l'enseignement agricole à intégrer dans les différents modules de formation ce qui constitue les piliers du développement durable : viabilité économique des exploitations, incidence des systèmes d'exploitation sur l'environnement et les paysages, importance de l'aspect humain tant au niveau individuel que social.

Le lycée lui-même, du fait notamment de son internat, est une micro-société où peuvent s'appliquer toutes les dimensions du développement durable : vie en démocratie, citoyenneté, gestion des espaces et analyse des modes de consommation (énergies, alimentation, déchets...).

L'engagement de l'enseignement agricole en matière d'éducation à l'environnement s'est traduit par la mise en place d'un réseau national regroupant les établissements sous la thématique "environnement pour un développement durable". Cette organisation permet d'impulser et de fédérer depuis 1996 de nombreuses initiatives en particulier une participation active à l'opération "*Mille défis pour ma planète*".

L'enseignement agricole se caractérise aussi par des exploitations agricoles ou forestières qui, outre leur rôle dans le développement agricole, accueillent, en tant que fermes pédagogiques, des jeunes scolaires et le grand public. Elles sont ainsi, en particulier pour les secondes, support de l'opération "À l'école de la forêt", affirmant leur rôle de partenaire éducatif dans leur territoire.

• *L'enseignement agricole s'est tout naturellement inscrit pleinement dans la stratégie nationale du développement durable*

Dès 1994, avec la mise en place du " programme national agriculture durable ", l'enseignement agricole s'est mobilisé autour d'actions relatives à l'agriculture et au développement durables.

Actuellement un travail important est engagé selon trois axes :

- la mise en place d'un observatoire "agriculture et territoire", système permanent d'information et de suivi des pratiques agricoles et de leur impact sur les territoires.

- le renforcement de la liaison avec la recherche, par l'organisation de séminaires thématiques avec l'INRA, le CEMAGREF, le CIRAD, l'IFREMER et le Muséum national d'histoire naturelle, afin de traduire en un plan d'actions les priorités communes de ces organismes en matière de développement durable. Ces travaux seront bien évidemment menés en liaison avec les ministères concernés.

- pour imaginer de nouvelles réponses à la question de vivre ensemble, hommes et nature, promouvoir le sens critique, la vision à long terme, la participation, la conscience des enjeux écologiques, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture a mis en place, en partenariat avec le ministère de l'écologie et du développement durable, un programme national "agriculture et développement durable 2003 - 2006".

Les projets d'établissement doivent permettre à chacun, apprenant, enseignant, personnel de direction, services techniques et administratifs, de reconsidérer ses pratiques et se positionner en tant qu'acteur citoyen.

• La participation de l'enseignement agricole aux grands événements et la culture du "partenariat" :

Déjà présent au premier sommet de la terre à Rio en 1992, l'enseignement agricole n'a manqué aucun des rendez-vous importants, aux côtés de tous les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (acteurs institutionnels, et représentants de la société civile) :

- premier forum francophone des acteurs de l'éducation à l'environnement, Planète I à Montréal en 1997,
- premières Assises nationales de l'éducation à l'environnement à Lille en 2000, Assises qui ont permis la rédaction d'un plan national pour l'éducation à l'environnement auquel les formateurs de l'enseignement agricole ont participé largement,
- second forum francophone Planète II à Paris en 2001,
- sommet du développement durable à Johannesburg en 2002.

De la recherche à l'expérimentation, de l'expérimentation à la pratique et au partage des acquis, l'enseignement agricole se positionne comme partenaire dans la plupart des colloques, séminaires, tant au niveau régional, national qu'international. Il participe ainsi pleinement à l'émergence d'une culture citoyenne partagée.

Je suis fier, aujourd'hui, d'avoir pu vous faire partager ce que l'enseignement agricole apporte à nos élèves et plus généralement à nos concitoyens en matière d'éducation à l'environnement.

* * * * *

Discours
de
Mme Tokia SAIFI
Secrétaire d'Etat au Développement durable

*Monsieur le Directeur Général de l'UNESCO,
Monsieur le Directeur Général du Muséum,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Professeur Ricard,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais vous dire tout le plaisir que j'ai à me trouver parmi vous ce matin, aux côtés de mes collègues du gouvernement, pour cette séance inaugurale de notre colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable. La présence de quatre ministres à cet événement est significative de l'importance que le gouvernement accorde à ce sujet.

Ce colloque est l'aboutissement d'un processus qui a commencé avec la mission confiée au Professeur Michel Ricard, chargé par le Premier ministre de proposer au gouvernement un programme d'éducation et de formation à l'environnement.

L'essentiel de ses propositions est contenu dans notre stratégie nationale de développement durable, adoptée par le gouvernement en juin 2003. J'aimerais, ici, rendre un hommage au Professeur Michel Ricard, organisateur de ce colloque, dont l'aide nous a été extrêmement précieuse. Je souhaite l'en remercier personnellement.

Nos sociétés ont connu au cours de ces derniers siècles un prodigieux développement dans de très nombreux domaines, améliorant notre confort, notre santé et notre sécurité.

Toutefois, vous le savez, une menace globale préoccupante assombrit notre avenir: c'est le risque d'une rupture grave des équilibres écologiques de notre planète du fait des activités humaines. Les conséquences de ce phénomène sur le développement de nos sociétés, dont nous commençons déjà à être les témoins, pourraient être incalculables.

Comme le Président de la République l'a souligné avec force à Johannesburg, "*il y a péril en la demeure*". L'heure est suffisamment grave pour que nos sociétés se posent, sans tarder, un certain nombre de questions fondamentales : des questions sur ses modes de pensée et ses valeurs et des questions sur les comportements à l'égard de notre

environnement. Ces questions doivent déboucher sur une vraie prise de conscience de l'urgence de la situation pour faire évoluer ces comportements afin de préserver l'écosystème de la terre.

C'est pourquoi l'éducation à l'environnement est si fondamentale et constitue le passage obligé vers ces nécessaires changements. Le Président de la République lui-même a souhaité qu'elle figure dans la charte de l'environnement.

Il faut le dire, le travail, en France, est déjà bien commencé. Et je sais qu'il l'est aussi dans nos pays amis de la Francophonie largement représentés à ce colloque. Nous les remercions, d'ailleurs, d'être venu partager avec nous leur expérience.

En adoptant, en juin 2003, la Stratégie nationale de développement durable, le gouvernement français a mis en place un cadre, évolutif dans le temps, permettant l'engagement de tous les acteurs, citoyens, administrations, professionnels, élus, vers ces changements de comportements, de modes de production et de consommation qui doivent devenir durables.

Cette primauté de la responsabilité de tous dans cet enjeu est clairement soulignée par la place accordée au "Citoyen, acteur du développement durable", dans le premier axe d'actions de notre stratégie nationale.

En définitive, ce que nous appelons de nos vœux c'est l'émergence d'une éco-citoyenneté, c'est-à-dire une société où chacun se sente responsable de l'environnement commun à tous.

Vos travaux de ces deux jours vont constituer, à cet égard, une contribution majeure. J'ai pris connaissance avec grand intérêt des réflexions préparatoires aux différents ateliers prévus dans ce colloque. Elles augurent favorablement de la richesse des débats et de la qualité des recommandations que vous serez amenés à nous faire sur les grands objectifs de cette manifestation.

Nous attendons beaucoup des expérimentations dans les établissements scolaires, lancées sur l'initiative du professeur Michel Ricard. Je sais les difficultés rencontrées par les enseignants qui ont courageusement accepté d'en être les pionniers. Je sais également que nombre d'entre eux s'en félicitent. Je souhaite leur rendre hommage.

J'aimerais, ici, adresser mes remerciements aux inspecteurs généraux Michel Hagnerelle et Gérard Bonhoure pour leur rapport d'avril 2003. Ce rapport a joué un rôle déterminant dans le renouveau de notre politique d'éducation à l'environnement dans le système scolaire.

Le colloque de la Direction de l'enseignement scolaire de décembre dernier, auquel j'ai participé, a également constitué une étape déterminante dans ce renouveau.

En ce qui concerne l'observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable, je suis heureuse de vous annoncer qu'il est en cours de création grâce aux partenaires du comité de pilotage :

- le Muséum national d'Histoire naturelle, qui l'accueille
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- le Centre national de la documentation pédagogique
- le Collectif français pour l'éducation à l'environnement,
- enfin, les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la recherche, de la jeunesse et des sports, ainsi que mon propre département ministériel.

Je souhaite également remercier M. Koshiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, d'avoir bien voulu accepter d'honorer ce colloque de sa présence et pour les mots aimables qu'il a eus à l'endroit de la France.

Vous avez rappelé, Monsieur le Directeur Général, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2002 une résolution initiant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Votre organisation a, en effet, été désignée comme organe responsable de la mise en œuvre et de la coordination de la Décennie. Le gouvernement français ne peut que s'en réjouir et souhaite vous assurer de sa contribution au succès de cette initiative.

Enfin, certains d'entre vous, de France et de la Francophonie, continueront à travailler ce vendredi pour le lancement de l'organisation non gouvernementale Planet'ERE, dédiée à l'éducation relative à l'environnement : laissez-moi vous dire que le gouvernement est à ses côtés et lui adresse ses vœux de succès.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite un colloque pleinement réussi.

* * * * *

Discours
de
François D'AUBERT
Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous ce matin.

L'écologie et le développement durable sont aujourd'hui au cœur des problématiques qui se posent à nos Nations. Quelle harmonie entre le développement industriel et la protection de la biosphère ? Comment préserver et respecter l'écosystème ? Comment permettre aux continents du Sud de créer les conditions de leur développement humain, social et économique ?

Bref autant d'interrogations qu'il est de notre devoir de résoudre au nom même du droit des générations futures à ne pas subir les conséquences de notre imprévoyance.

Or notre mobilisation et notre engagement que ce défi appelle sont inséparables d'une très large formation et sensibilisation de tous, et en particulier de notre jeunesse. Aujourd'hui "génération future", elle aura la charge, demain, de transmettre à son tour les clefs de la planète. C'est dire notre responsabilité à fournir, aux enfants et aux adolescents, les bases d'une éducation sur l'environnement vers un développement durable.

Vos travaux présentent à cet égard un intérêt tout particulier. Ils ne sont pas un énième rendez-vous où foisonnent des témoignages mais ont, au contraire, un caractère prospectif, en ce sens que vous serez amenés à travailler sur des textes qui serviront de base à un certain nombre de propositions en matière d'éducation à l'environnement.

Ainsi l'a voulu le Professeur Michel Ricard à qui je souhaiterais rendre hommage pour l'engagement avec lequel il milite en faveur d'une éducation pour l'environnement et le dynamisme avec lequel il conduit la mission que lui a confiée le Premier ministre.

Les questions de l'écologie et du développement durable passionnent notre jeunesse, quant bien même n'a-t-elle qu'une idée partielle de la portée exacte de ces termes. Le devenir de la Planète et celui des Hommes qui la peuplent, la protection de la nature et des espèces, ou encore le développement de l'hémisphère Sud sont autant de thèmes qui provoquent chez elle réflexion, espoir ou révolte.

Cette capacité de mobilisation et la générosité dans l'engagement doivent être prises en compte, enrichies et stimulées. Or qui mieux que l'école, lieu unique d'acquisition de la citoyenneté et d'apprentissage de la responsabilité, est mieux à même de fédérer l'énergie de celles et ceux qui deviendront demain les dépositaires de notre planète ?

C'est dire combien, Mesdames et Messieurs, le rôle de l'école est grand dans cette noble ambition d'œuvrer afin que la Terre reste habitable.

Depuis plus de trente ans, nous avons mis en place, dans notre système éducatif, un travail pédagogique reposant sur des orientations définies plus ou moins au rythme des grandes conférences internationales sur l'environnement. Parallèlement, une série de projets et d'activités qui ne reposent que sur l'énergie et l'imagination de certains enseignants ont été initiés afin d'inscrire, davantage encore, l'éducation à l'environnement dans le cadre des activités scolaires.

Ces initiatives sont toutes remarquablement conduites et les résultats sont particulièrement à saluer.

Néanmoins, un récent rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale a mis en évidence que la majorité des élèves reste sur des représentations réduites de l'environnement, voire des caricatures, et ne bénéficie pas, dans l'ensemble de leur scolarité, d'une "éducation à l'environnement" cohérente, fondée sur des bases scientifiques solides.

Aussi était-il urgent de revisiter les contours de cette éducation d'autant que les orientations définies par le Gouvernement visent à inscrire l'environnement au cœur des préoccupations de nos concitoyens, en suscitant chez eux une démarche de solidarité et de responsabilité.

Cette démarche doit s'acquiescer dès l'enfance et se développer lors de l'adolescence, et au-delà... L'éducation à l'environnement vers un développement durable doit donc devenir une composante de la formation initiale des élèves, depuis leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, afin de leur permettre d'acquiescer des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

Les enfants et les adolescents doivent prendre progressivement conscience de leurs responsabilités et des conséquences du geste humain sur l'environnement. Leurs connaissances doivent se bâtir de façon ordonnée et concrète en prenant appui sur l'étude de leur environnement le plus immédiat : le respect de la nature et la protection des espèces menacées, certes, mais j'ajouterai également l'économie d'énergie, la collecte des déchets, ... Nous devons leur montrer, au travers d'un contact immédiat, et je dirais presque " palpable ", à la fois notre interaction avec la nature mais aussi la simplicité d'une action individuelle qui bénéficie à toute la collectivité.

A l'initiative du Président de la République, la France a placé ce sens de la responsabilité de tous au cœur de sa politique résolument offensive en faveur de l'écologie et du développement durable. Sous l'impulsion du Premier ministre et de ma collègue Tokia Saïfi, une Stratégie nationale de développement durable a été arrêtée en juin 2003, faisant de l'éducation l'une des clefs de voûte.

Dans ce cadre, depuis la rentrée de septembre 2003, a été lancée dans dix académies une expérimentation sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Sont ainsi explorées de nouvelles démarches pédagogiques assurant à une classe d'âge, du primaire au lycée, une formation progressive sur cette question. Ce sont ainsi plus de quatre-vingt écoles et établissements scolaires qui participent à cette opération, couvrant tous les niveaux scolaires, du primaire à la terminale.

Les équipes engagées ont procédé à une relecture des programmes d'enseignement concernés par cette question, telles que l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la Terre ou encore l'éducation civique, afin d'ancrer cette éducation à l'environnement dans les dispositifs actuels. Par ailleurs, elles ont exploré de nouvelles démarches qui peuvent trouver leur place dans des dispositifs transversaux, tels que des travaux personnels encadrés (PPE), les itinéraires de découverte (IDD) ou des projets pédagogiques à caractère pluridisciplinaire (PPCP), en développant le travail sur projet et le partenariat.

A ce jour, les résultats de cette expérimentation sont tout à fait encourageants. Ils attestent notamment de l'ampleur du champ concerné par cette éducation. Autour des thèmes de l'eau, de la forêt, de l'air ou encore des paysages, thèmes qui existent d'ores et déjà dans les programmes, ce sont des questions liées à l'aménagement du territoire, au développement industriel et agricole, aux ressources naturelles, aux risques majeurs ou encore aux relations Nord-Sud qui ont été abordées.

Ces constats très positifs nous ont convaincu d'élargir l'expérience à l'ensemble des académies. Ainsi, à compter de la rentrée 2004, tous les élèves bénéficieront d'une éducation à l'environnement vers un développement durable.

Forts des enseignements de l'expérimentation aujourd'hui en cours, nous ne ferons pas de l'éducation à l'environnement une nouvelle discipline à part entière ; elle sera au contraire construite de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline qu'entre les différentes disciplines. A vouloir "*enfermer*" l'environnement dans une matière spécifique, nous prendrions le risque de restreindre toute sa dimension.

Il est ensuite essentiel que les élèves bénéficient d'un enseignement sur l'ensemble de leur cursus, de la maternelle au lycée.

Ainsi à l'école primaire, l'éducation au développement durable est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problèmes liés à l'environnement. Les programmes de l'école primaire fournissent, d'ores et déjà, de nombreuses perspectives d'études sur les problématiques se rapportant à l'environnement et au développement durable.

Au collège, plusieurs champs disciplinaires doivent concourir à cette éducation. Qu'il s'agisse de l'Histoire et de la Géographie, de la Technologie, des Sciences ou encore de l'Éducation civique, toutes ces matières apportent des éléments aux élèves pour les aider à comprendre les grands enjeux de l'écologie et du développement durable.

Enfin au lycée, en fonction des voies de formation, d'autres disciplines apporteront leur contribution, je pense ici notamment aux Sciences économiques et sociales, aux enseignements professionnels ou encore à la Philosophie... Je disais à l'instant que la générosité de notre jeunesse à s'engager sur les questions d'environnement était grande. Aussi prenons garde de ne pas laisser sa capacité d'engagement en proie à l'ignorance ou à l'exploitation tant il est vrai que l'émotion se dévoie facilement lorsqu'elle n'est pas nourrie par la réflexion.

Si l'éducation à l'environnement relève de la connaissance, elle est aussi du domaine de l'action. Aussi, le caractère pratique de l'éducation à l'environnement doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves l'initiative, la créativité et le sens des responsabilités. Il est essentiel de faire prendre conscience à nos jeunes qu'il est toujours possible d'agir dès lors qu'un problème a été analysé et compris.

Les sorties scolaires constituent, en ce sens, un cadre particulièrement favorable. Je pense ici, notamment, aux classes vertes, aux classes de mer ou de neige qui offrent d'intéressantes démarches pédagogiques pouvant s'enrichir des ressources locales. A cet égard, la mission conduite à la demande du Premier ministre par Madame Béatrice Pavy sur les classes de découvertes, ouvrira des perspectives supplémentaires...

Enfin, il convient d'encourager les initiatives pédagogiques qui sont conduites, depuis 1993, dans le cadre de la coopération interministérielle. Un certain nombre d'opérations –telles que les fermes pédagogiques ou l'école de la forêt, menées en concertation avec d'autres ministères –celui de l'agriculture, de l'environnement ou encore de la culture, peuvent tout à fait s'inscrire dans ce développement de l'éducation à l'environnement. Reposant aujourd'hui sur le seul engagement volontaire des enseignants et des élèves, ces initiatives mériteraient d'être inscrites demain au projet d'école ou d'établissement.

Avant de conclure, vous permettrez au Ministre de la Recherche de vous livrer cette conviction : l'éducation à l'environnement sera d'autant plus riche pour les jeunes que la recherche en la matière sera féconde. A l'origine des grandes évolutions scientifiques et technologiques, la recherche a été parfois, fort injustement, l'objet de critiques lui faisant peser une part de responsabilité sur les atteintes à l'environnement. Or je suis convaincu que la recherche peut permettre de trouver une correcte articulation entre les nécessaires évolutions technologiques et le sens de la responsabilité.

Tout au long de son histoire, l'Humanité a cherché à s'émanciper des contraintes de la nature en usant notamment du développement de la technique. La deuxième moitié du vingtième siècle, caractérisée par l'accélération des évolutions de nos sociétés industrialisées, a vu naître des transformations irrémédiables de l'environnement.

Il en est né le doute et l'incertitude.

Aujourd'hui, les Hommes aspirent à une harmonie entre le développement de leur société et la protection de l'environnement, au nom même de leurs descendants et de leur droit à vivre sur une planète écologiquement et biologiquement saine.

Ce sens de la responsabilité doit s'acquérir dès le plus jeune âge, à l'école. Citoyen de demain, nos enfants doivent se comporter en acteurs responsables et solidaires de la société.

* * * * *

Discours
de
Jean-François LAMOUR
Ministre de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Mesdames, Messieurs,

L'éducation à l'environnement et au développement durable est au cœur des préoccupations du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Les jeunes générations sont légitimement et pleinement sensibles aux questions touchant à l'équilibre de la planète dans les années à venir. C'est pourquoi la politique du Gouvernement en direction de la Jeunesse fait une large place à cette thématique.

Le mouvement sportif a aujourd'hui également pleinement pris en compte la dimension du développement durable : que ce soit par l'attention aux conséquences environnementales de la pratique sportive ou, plus fondamentalement, par l'intégration du développement durable parmi les valeurs et les attitudes dont le sport est porteur.

Enfin, de plus en plus nombreuses sont les associations qui font de l'éducation à l'environnement un des axes forts de leur projet ; elles apportent un enthousiasme, une proximité, une capacité à mobiliser par le volontariat et le bénévolat, qui font d'elles un levier essentiel pour faire évoluer les mentalités.

2004 est l'année européenne de l'éducation par le sport. Il ne peut y avoir de période plus appropriée pour élargir et étendre la mission éducative et sociale de mon ministère dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de leurs conventions d'objectifs avec mon ministère, les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire développent largement le thème de l'éducation à l'environnement. Parmi les associations subventionnées, certaines sont des spécialistes de l'éducation à l'environnement, d'autres sont des généralistes et intègrent cette dimension dans une palette plus large. Je souhaite que cette démarche devienne systématique.

Ainsi, les centres de vacances et de loisirs seront davantage aidés à inclure la sensibilisation au développement durable dans leur offre éducative, grâce à la formation des animateurs, à l'organisation de rencontres sur ce thème et par la mise à disposition de guides et d'outils pédagogiques.

Le contrat éducatif local, quant à lui, permet d'agir dans le domaine de l'éducation à l'environnement en partenariat avec les collectivités territoriales. Dès aujourd'hui, un tiers des contrats fait une place importante à ce sujet avec 1.400 activités organisées sur le territoire national telles que le débroussaillage, le recyclage des déchets, mais aussi la botanique, l'environnement urbain...

Je souhaite également soutenir et amplifier la mobilisation, déjà très forte, des jeunes en faveur de l'environnement et du développement durable : les bilans des différents dispositifs tels que Défi-jeunes, Junior associations, Envie d'agir, Jeunes Reporters pour l'Environnement soulignent l'intérêt que les jeunes portent à ce thème. Par exemple, en 2003, le quart des projets " Envie d'agir " a porté sur l'environnement. En 2004, les fonds d'aide aux jeunes relayeront cette action.

Saluons particulièrement les chantiers de jeunes bénévoles qui s'avèrent être de véritables instruments de développement local et de valorisation du petit patrimoine. Leur organisation fait appel à de nombreux partenaires et notamment des spécialistes de l'environnement, tels que les conservatoires du patrimoine, les services des eaux et forêts et les directions régionales de l'environnement.

Je souligne enfin que le conseil national de la jeunesse a marqué son intérêt pour cette question en créant en 2003 une commission "*éduquer au développement durable*", dont plusieurs représentants sont présents dans cette salle.

Venons-en au sport. Je voudrais vous rappeler que le comité international olympique, lors de la " 3^{ème} conférence mondiale sur le sport et l'environnement " qui s'est tenue en juin 1999 à Rio, a fait de l'environnement la troisième dimension de l'Olympisme aux côtés du sport et de la culture, et a décidé de réaliser son Agenda 21.

Dès lors, décliner l'Agenda 21 du CIO par un programme d'actions national devenait naturellement une nécessité pour favoriser sur nos territoires et par les sports, la protection de l'espace naturel, le renforcement du lien social et le développement économique.

C'est désormais chose faite. Avec un Agenda 21 du Sports Français qui m'a été remis le 18 décembre dernier par son président Henri Serandour, le CNOSF devient le premier comité national olympique à adopter un programme en faveur du développement durable. Je suis fier que la France devienne premier de cordée dans ce domaine.

Ce document de référence contribuera sans aucun doute à mobiliser davantage encore le mouvement sportif et à susciter des initiatives de l'ensemble de ses acteurs et de ses composantes dans toutes leurs diversités.

Pour ces raisons, mon ministère procèdera à un appel à projet pour des " agenda 21 locaux " auprès de toutes les collectivités locales qui intègrent le sport dans leurs plans d'action à l'éducation au développement durable.

Cette coopération entre mon ministère et les collectivités territoriales est déjà engagée. Je citerai le travail conduit par le sénateur Martin pour favoriser l'adéquation de la carte des équipements sportifs avec les besoins de la population dans les bassins de vie. Ainsi se constituent les bases d'un aménagement durable et cohérent du territoire en matière d'équipements sportifs.

Il est, dans ce domaine, une autre démarche qui me tient à cœur, comme je l'ai rappelé lors des états généraux du sport : elle consiste à généraliser à tout le territoire les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI), qui sont un outil de concertation pour gérer harmonieusement la coexistence des différents usages sur les espaces naturels. Les CDESI sont une application concrète du principe de promotion du développement durable et en particulier de la sauvegarde de l'environnement, qui figure à l'article 6 du projet de charte de l'environnement.

Cette année 2004, de nombreux pratiquants, associations et fédérations de sports et de loisirs, avec la participation de jeunes, mettront leurs compétences au service de diverses actions visibles d'assainissement et de réhabilitation des sites emblématiques en France dans le but de communiquer et de sensibiliser sur la nécessité de préserver nos espaces naturels. Je pense en particulier à l'action exemplaire initiée par Bixente Lizarazu pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement dans les clubs sportifs d'Aquitaine.

Malgré cela, des sites et des activités commencent à être menacés. Je tiens d'ailleurs à saluer la prise de conscience de collectivités et d'associations qui s'en inquiètent et réagissent. Quel avenir pour le ski avec le réchauffement climatique ? Les pratiques nautiques et aquatiques dépendent de la qualité sanitaire des eaux douces ou salées qui est parfois mise à mal. Même le Mont Blanc est victime de son succès ; avec 26 000 ascensionnistes par saison, l'itinéraire classique frôle la saturation, avec les conséquences que l'on imagine.

C'est pourquoi, depuis 2003, mon ministère soutient particulièrement plusieurs projets de fédérations sportives souhaitant mettre l'accent sur la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Je voudrais rapidement citer quatre actions qui me paraissent exemplaires :

- Le projet " les écoles françaises de voile, la nouvelle vague " de la Fédération française de voile, qui vise notamment à collecter et recycler sur l'ensemble des écoles, en partenariat avec les industriels et les élus, le matériel usagé : bateaux, planches à voiles etc. pour un volume estimé à 525 tonnes. Cette action permet également de mobiliser et d'informer les pratiquants sur les enjeux du développement durable.

- Le projet "Libellule - bateau à propulsion électrique " de la fédération française des sociétés d'aviron, en partenariat avec l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Nantes. Cette action de recherche-développement concerne la mise au point d'un bateau à propulsion électrique, en matériaux éco-durables, qui sera un grand progrès pour le développement durable des activités nautiques.

- Le projet "d'une pagaie à l'autre " de la fédération française de canoë-kayak vise à assurer en parallèle la formation sportive et la formation à l'environnement du pratiquant.

- Le projet "sentiers propres - réseau d'alerte pour la nature " de la fédération française de la randonnée pédestre consiste à organiser au sein de plusieurs territoires pilotes une intervention coordonnée en matière d'entretien, d'observation et de réouverture de chemins, l'objectif étant d'en élargir la mise en œuvre à toute la France. Je tiens particulièrement à saluer l'action de cette fédération, qui agit de longue date en faveur de l'environnement.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, il est nécessaire que tous les intervenants soient formés et sensibilisés à la question du développement durable. C'est pourquoi j'ai créé en 2003 au sein de mon ministère une cellule permanente inter-directions, sous l'autorité d'un inspecteur général.

La formation continue est bien sûr une priorité, avec la participation des personnels de mon ministère à de nombreux stages, regroupements et colloques sur ce thème.

Enfin, il me semble que la Fondation du Sport, présidée par Pierre Dausier, s'inscrit parfaitement dans cette ligne. Ce projet développé sous l'impulsion du Président de la République et soutenu par le Ministère des Sports s'est concrétisé en 2003. La fondation du sport a pour objet de valoriser et d'aider à la réalisation de projets destinés à promouvoir les valeurs éducatives et sociales inhérentes au sport. Elle a naturellement vocation, dans ce cadre, à aider, aux côtés de l'Etat, les initiatives dont l'objectif est de contribuer au développement durable du territoire.

Pour conclure, je dirais que ce qu'il faut au monde aujourd'hui, c'est une élévation du niveau de conscience collective, et une mobilisation de chacun, afin de prévenir une interférence humaine qui pourrait être irréversible sur l'environnement. Mon ministère y contribuera fortement, soyez en assurés

Je vous remercie.

* * * * *

Discours
de
Roland GÉRARD
Coordonnateur du Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement
vers un Développement Durable (CFEEDD)

En fait quand et comment a commencé cette aventure de l'éducation à l'environnement ?

Pour beaucoup d'entre nous, elle a commencée lors la rencontre avec une plante ou un oiseau, ou la vue d'un ciel du soir, ou du matin, ou avec le bruit et l'odeur d'une rivière. En fait, à un moment privilégié où la beauté et la diversité de la nature s'impose à nous.

Cette aventure peut également commencer avec la rencontre d'une personne, une de celle qui vous aide à lever le voile et à comprendre le monde qui nous entoure. En 1979 lors de vacances à Pâques, il a 25 ans exactement, c'était Gil Melin, ici présent, directeur de stage de formation d'animateur (BAFA) qui m'a initié, de même que certaines autres personnes présentes aujourd'hui dans l'assistance.

Cette aventure, a également commencé quand on s'est rendu compte comme c'était bien d'apprendre. D'apprendre quand on est dehors, d'apprendre quand on a envie et qu'on se pose des questions, et qu'on échange sur les questions que l'on se pose en groupe, et que l'on chemine avec d'autres qui se posent les mêmes questions, parfois depuis longtemps, et qui savent que la seule vraie méthode consiste à vous amener à formuler vous-même la réponse et non à vous livrer un nom, parfois en latin, ou un chiffre..

Cette aventure, elle commence quand on se rend compte que les choses qui ne vont pas sont liées à d'autres, qui semblent aller, et ensuite encore à d'autres et très souvent, trop souvent, ces choses qui ne vont pas sont directement à chacun de nous pris individuellement.

Cette aventure commence en 1997 quand les Québécois nous invitent à élargir notre petit cercle, et nous donnent un accès à une approche plus globale. Merci Robert Litzler, Alain Pélissier, Lucie Sauvé et les nombreux autres présents également ici, merci à vous tous.

Cette aventure commence, également, quand l'on rencontre nos collègues des pays du Sud, quand les problèmes immenses semblent devenir insurmontables, mais qu'en même temps vient l'échange et l'espoir.

Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)

En fait, cette aventure n'en finit pas de commencer et de recommencer. Elle recommence quand on rencontre les acteurs de l'entreprise, et qu'on prend conscience que ce sont des hommes et des femmes ! Elle commence encore quand on se rend compte, au retour de Planet'ÈRE 1 à Montréal en 1997 que l'on était bien "légers" pour faire planet'ÈRE 2 mais que, avec les associations et les syndicats, l'on pouvait créer le CFEE compter ainsi davantage sur nos partenaires, notamment ceux des ministères.

Et cette histoire, bien sûr, elle commence quand on rencontre Michel RICARD... et nous voici ici.

Merci à vous Michel RICARD pour l'ouverture, la confiance, la conviction que nous partageons qu'il faut changer des choses. Merci aux amis qui sont venus de tous les pays, des régions, des administrations, des associations, des entreprises.

Les problèmes écologiques et sociaux qui nous réunissent ici sont gigantesques. Il va falloir lutter.

La nouvelle d'avril dans la Presse, " la France a perdu 14 % de son avifaune en quatorze ans ", des doutes ? l'article est paru dans " le Monde ", et les chiffres fournis par le Muséum National d'Histoire Naturelle, une maison sérieuse.

En décembre, en première page de " Libération ", c'était le cri d'alarme de l'ONU. Dans 30 ans, les grands singes auront disparu !

Les discours de nos ministres, lors de la séance d'ouverture, ont rappelé combien la question de l'évolution de notre climat était grave. Question, rappelons-le, rejetée avec mépris il y a quoi ? 5 ans !

La situation écologique est réellement grave. Il y a 80 millions de personnes qui sont victimes de la faim. Et il y a la guerre. Avec les journaux, tous les jours, c'est devenu notre quotidien. Et à force de faire de l'écologie, de la pédagogie de projet, de l'approche systémique, on le sait, tout est lié.

Je viens ici parler au nom du Collectif Français pour l'éducation à l'environnement. 42 associations et syndicats qui se sont réunis pour constituer une plate-forme représentative de la société civile. Une plate-forme forte d'une légitimité dans laquelle les associations de protection de la nature, d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement, les syndicats, parents d'élèves, parcs et réserves, consommateurs, mouvements sportifs.... se retrouvent et agissent.

Ce que nous voulons dire aujourd'hui, après les Assises de Lille, le Plan d'action, Planet'ÈRE 2 ... c'est que nous sommes dans un profond doute !

L'Etat dit "...l'heure de généraliser est arrivée ...". "La maison brûle et pas question de regarder ailleurs...". Le Premier Ministre nomme un chargé de mission, la Stratégie Nationale du Développement Durable fait du citoyen-acteur sa clé de voûte, l'article 8 de la charte de l'environnement dit la valeur de l'éducation à l'environnement, autant de décisions qui semblent indiquer que l'État semble vouloir prendre sérieusement les choses en main. Hier, quatre ministres ici présents pour l'éducation à l'environnement, aujourd'hui encore un. J'applaudis des deux mains, formidable, voilà enfin la tête qui avance... Mais, cette tête nous semble, en ce qui nous concerne, complètement séparée des pieds, et c'est le *paradoxe 21*.

Pendant que sur le tableau de bord de l'éducation à l'environnement en France, tous les voyants de la tête se mettent au vert, ceux des jambes sont en train de passer de l'orange au rouge. Les associations qui ont tant fait et qui font tant pour l'éducation à l'environnement, sont aujourd'hui empêchées d'agir. Baisse de crédits, non renouvellement de conventions, baisse des aides à l'emploi... le doute s'insinue.

S'agit-il, quand on parle d'éducation à l'environnement au plus haut niveau de l'Etat, de tout mettre en œuvre pour éteindre l'incendie qui brûle la maison et l'empêcher de se propager ? Ou s'agit-il d'un simple effet de manche? Le doute est là.

Or, les associations sont utiles à l'État. Elles sont utiles pour mettre en œuvre son projet de généraliser l'éducation à l'environnement, elles sont utiles, je n'ai pas peur de le dire, pour la démocratie, et c'est précieux la démocratie quand on veut la paix, l'intelligence et la concorde entre les hommes.

Depuis Stockholm en 1972, il est demandé de développer l'éducation à l'environnement ... sommes-nous en 1973 ? Pourquoi les choses n'ont-elles pas vraiment avancé ? L'éducation à l'environnement remet-elle trop de choses en question ? Les politiques souhaitent-ils vraiment des citoyens capables de poser des questions pertinentes, de s'organiser en associations ?

Et pourtant qui protège le mieux l'environnement? On le sait tous ici. A Rio en 1992, ils le savaient tous quand les organisateurs ont invité la Société civile à se joindre aux Etats pour travailler ensemble. Nos territoires ont besoin d'une Société civile pleine de vitalité et d'entrain, pleine de confiance... Les enjeux sont énormes et nous ne devons pas faire perdre courage.

Autorité Publique, faites-nous des signes, faites des signes à la base, nous ne manquons pas de courage mais nous avons besoin de signes forts pour y croire encore.

Le paradoxe 21 va encore plus loin quand on lit dans le rapport des inspecteurs généraux de l'Education Nationale que la formation est la "condition absolue de la réussite" alors qu'elle ne progresse pas significativement sur le terrain, pas plus à l'Education Nationale qu'à l'Agriculture.

L'État a besoin de la société civile, et je reviens à mon article du " Monde ", ce sont 600 bénévoles qui parcourent le pays, jumelles à la main. Ce sont eux qui permettent aux chiffres d'exister : 14% d'oiseaux en moins en 15 ans.

En Bretagne, récemment, des citoyens qui refusaient de payer leurs factures d'eau, parce que cette eau dépassait les 50mg de nitrates par litre, se sont réunis en associations. Le fournisseur d'eau, qui avait porté l'affaire devant les tribunaux a perdu au motif qu'il était tenu de fournir de l'eau potable. Ce fournisseur s'est alors retourné contre l'État qui a été condamné car il ne faisait pas respecter les directives européennes. Ainsi, en plein mois de juillet en Bretagne, on a vu les CRS sortir les truies en surnombre d'une porcherie. Bravo les associations.

En Limousin, en ce moment, c'est une toute petite association " Sources et rivières du Limousin " qui traîne la Cogema devant les tribunaux à cause de déchets nucléaires abandonnés au bord d'une rivière. Qui protège mieux l'environnement que les associations ? Une société civile composée de citoyens éduqués, formés et informés est une garantie pour l'Etat pour l'application des lois et règlements.

Pour terminer je voudrais livrer quatre messages :

- *Préservez la diversité de nos approches!* Que nos différentes approches éducatives aient droit de cité quelque soit leur intitulé (éducation à l'environnement - EE, éducation relative à l'environnement – ERE, éducation à l'environnement vers un développement durable - EEDD) et que les éducateurs puissent prendre suffisamment de recul sur leurs pratiques. Qu'ils puissent prendre conscience, au travers de la formation, des différentes approches qui existent et, ainsi, soient plus performants.
- *Multiplions colloques, rencontres, sommets, forums* à tous les niveaux de territoire, du local au planétaire. De la rencontre vient le désir, la fécondation, les projets, l'action.
- *Investissons-nous très fortement dans la décennie ONU* de l'éducation pour le développement durable. La France peut compter sur les associations qui souhaitent une décennie belle et réussie.
- *Faisons notre ONG Planet'ERE*, et faisons de Planet'ERE un projet partagé du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest, avec la société civile, les

autorités publiques, les entreprises. Inventons le "faire ensemble " que nous savons si peu mettre en pratique.

Nous devons repartir avec de l'énergie. Ce que nous avons à faire est énorme, exaltant, impossible... et ne pouvons plus nous donner seulement l'illusion de faire, il faut agir utile. Agir utile, c'est agir ensemble. Comme dit le poète qui parle d'une chanson, que nous connaissons avec chacun notre version :

*Un chant peut s'éteindre, comme un arbre s'éteint,
Mais le chant continue, comme dure la forêt.*
(Eugène Guillevic)

Merci.

* * * * *

Discours lors de la séance de clôture
par

Nicolas HULOT

Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Il est probablement plus difficile de s'adresser à une salle qui partage, je pense sur l'essentiel, les mêmes convictions que soi-même car on risque tout simplement d'être dans une espèce de chambre d'échos. Je constate avec cette étape d'aujourd'hui qu'on est rarement prophète dans son pays et rarement prophète dans son époque. Depuis combien de temps nous battons-nous pour faire prendre réellement en compte ce pilier du développement durable qu'est l'éducation à l'environnement ? Il en est de l'éducation à l'environnement, comme de la politique environnementale, tant qu'on la traitera d'une manière verticale ses effets et son efficacité seront limités. Je pense que le préalable pour tenter d'opérer des greffes de prise de conscience à travers l'éducation, quel que soit le niveau de ses interlocuteurs, c'est de lever deux doutes et il faudra que la pédagogie et l'éducation à l'environnement s'y emploient.

Le premier doute, qui demeure non seulement chez les enfants mais également chez les adultes, et je suis bien placé pour le savoir, c'est sur l'importance des enjeux. J'entends de-ci de-là, dans toutes les catégories sociales et quelque soit l'âge de mes interlocuteurs les questions suivantes : "Est-ce que tout cela est aussi important que vous le dites ? Est-ce que vous n'exagérez pas un peu ? Et de toute façon, regardez la science et la technologie qui nous entourent, nous trouverons demain des remèdes aux problèmes que nous créons aujourd'hui". Levons ce doute sur l'importance des enjeux, convainquons les enfants que nous sommes à la croisée des chemins.

Et levons un deuxième doute, c'est que la capacité individuelle d'améliorer le sort de la planète ou éventuellement de l'aggraver est loin d'être dérisoire. Je crois que ce sont deux préalables très importants parce qu'il ne suffit pas aujourd'hui, à une époque d'abondance d'informations, de décréter face aux enfants qu'il faut cesser de faire ceci ou qu'il faut éventuellement s'engager dans un combat. Il faut les convaincre qu'ils ont une occasion unique de rentrer dans l'ère du développement durable et de matérialiser ou quelque part d'illustrer ce fameux siècle, ce siècle qu'on avait appelé quand on était encore au siècle précédent, ce siècle de l'éthique. Il faut rappeler aux enfants que le corollaire de l'éthique, c'est le respect de la vie sous toutes ses formes. Il faut rappeler aux enfants qu'ils ont une occasion unique et historique d'illustrer une nouvelle dimension de l'éthique, c'est la notion de solidarité avec le futur. Et qu'ils auront l'occasion également de faire la démonstration de l'unicité de l'homme et du vivant.

Il y a trois manières, me semble-t-il, d'aborder les problèmes ou les notions de développement durable. La première manière, qui me semble

la plus délicate mais qu'on ne peut pas occulter, c'est cette notion de solidarité avec le futur, notion dont les enfants doivent s'emparer et ajouter, à la notion de solidarité dans l'espace, celle de solidarité dans le temps. C'est important parce que nous vivons dans une société qui s'est, chemin faisant, désolidarisée du reste du vivant. A nous tous, qui avons accès à l'éducation des enfants, de démontrer que l'idée que l'homme puisse faire cavalier seul est non seulement moralement ou éthiquement inacceptable mais scientifiquement une aberration. Il faut en faire la démonstration.

La deuxième manière d'aborder l'écologie, l'environnement, le développement durable, je suis toujours prudent avec la sémantique ou la dialectique, c'est de recréer des passerelles sensorielles avec la nature. Lorsque l'on découvre les stratégies du vivant, on ne peut être qu'émerveillé et l'émerveillement est le premier pas vers le respect. Il y a deux manières de provoquer l'émerveillement, la première consiste simplement à tourner le regard vers la beauté de la nature, qui demeure un langage universel, et l'autre manière c'est au travers de la connaissance, et là c'est de la responsabilité des enseignants qui savent si bien le faire. Et puis enfin, ce qui est, me semble t-il, également une condition indispensable pour que chacun change de mentalité, c'est de placer l'homme au cœur de la nature, et de bien faire la démonstration, qu'il n'y a pas d'un côté l'homme et de l'autre côté la nature et que, curieusement, on est dans cette situation paradoxale qui nous aveugle un petit peu : jamais l'homme n'a été aussi puissant mais jamais, me semble t-il, dans le même instant nous n'avons été aussi vulnérables.

Cet éloignement de la nature en est une des raisons de notre vulnérabilité, mais ce n'est pas la seule. Dans cette espèce de profusion de science, de technologie, et avec cette espèce de rempart qu'elles dressent entre nous et la nature, nous avons perdu des liens primitifs qui nous unissaient à elle. Il faut que l'éducation les retisse. C'est quelqu'un que vous connaissez tous, René Dubos, qui pour moi est un véritable pionnier de l'écologie et dont on a retenu qu'une formule, même s'il y en a tellement d'autres au moins aussi belles, qui constatait, en observant nos sociétés, cet espèce de schisme que nous avons opéré avec le vivant : l'homme n'est plus relié à rien, c'est le désarroi tragique de l'homme moderne. Dans le processus éducatif, il faut à nouveau permettre aux enfants d'acquiescer cette connivence avec la nature. Et puis, il faut aborder, ce qui est, semble t-il, quelque chose d'essentiel, l'aspect comportemental. Nous savons tous que le grand défi du développement durable, et probablement le plus compliqué, c'est de sortir de ce paradoxe qui fait qu'une bonne nouvelle pour nos sociétés, c'est la croissance quantitative : c'est une bonne nouvelle pour l'économie mais c'est une mauvaise nouvelle pour l'écologie.

Alors, comment trouverons-nous la pierre de rosette qui nous permettra de scinder les flux économiques des flux énergétiques ? Tout simplement en apprenant à produire mieux et non pas plus, à consommer mieux et non pas toujours plus. Mais derrière cette formule, que chacun reprend à

son compte, comment pourrions-nous le faire concrètement ? Si les enfants d'aujourd'hui, qui seront les consommateurs et les acteurs de la société de demain, n'apprennent pas à faire le juste choix, ils ne seront pas des citoyens plus responsables qui favoriseront le passage d'une société de l'avoir que nous incarnons à cette société de l'être qui est la seule société valable écologiquement....

L'éducation ne doit pas avoir de réticence à rentrer dans ce domaine de réflexion car c'est le moyen le plus captivant pour les jeunes de parler de développement durable. On ne doit pas les alarmer, même s'il y a de quoi les alarmer, car le désespoir n'est pas, à proprement parler, un sentiment mobilisateur. Il faut donner du sens au progrès qui a fourni à nos sociétés des outils fantastiques, il ne faut pas renier la technologie ni nous détourner de la science mais faire en sorte de l'orienter différemment et de redéfinir le progrès. Présenté comme cela, je pense que le développement durable est un défi auquel l'ensemble des jeunes devrait adhérer.

Je sais, et je suis également bien placé pour le savoir, que l'éducation a quelque chose de long et de pénible, pénible quand on est impatient comme moi alors qu'il y a une certaine forme d'urgence. Je ne suis pas naïf, je sais bien que si l'éducation à l'environnement se fait d'une manière conséquente, elle s'est faite, jusqu'à présent, essentiellement à l'initiative des enseignants et des formateurs avec peu de moyens et j'espère que seront attribués de véritables moyens pour traiter de l'éducation à l'environnement pour que les enfants d'aujourd'hui deviennent les adultes responsables de demain. Mais je sais également que si on leur a légué des problèmes sans solutions, ils n'auront que leur conscience pour pleurer. Les enfants d'aujourd'hui devront avoir demain une autre conscience et un autre comportement, mais cette conscience ne se décrète pas car elle passe par la conviction, par la répétition des messages, par la variété des moyens et par la diversité des interlocuteurs. Je suis convaincu que l'éducation à l'environnement en milieu scolaire devrait très rapidement trouver une assise transversale, une permanence de réflexion pour ne pas rester quelque chose que l'on sous-traite, d'une manière verticale, comme on a tendance à le faire dans d'autres sphères.

Je terminerais en me remémorant ce petit proverbe africain, que vous connaissez tous, et que ce colloque illustre parfaitement :

*si vous avez un projet à un an, plantez une graine,
si vous avez un projet à dix ans, plantez un arbre,
si vous avez un projet pour une vie, éduquez un enfant.*

* * * * *

Discours de clôture
de
Serge LEPELTIER
Ministre de l'Écologie et du Développement durable

*Monsieur le Directeur Général du Muséum,
Cher Professeur Ricard,
Mesdames et Messieurs,*

Nous voilà au terme de ce grand colloque international sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Je sais l'importance du travail accompli.

Les ministres concernés par *l'éducation à l'environnement* et moi-même, tous représentés à la séance inaugurale, hier matin, avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des nombreuses et utiles recommandations que vous avez été amenés à effectuer et que le Professeur Ricard vient de nous présenter.

Je souhaite vous remercier tous pour cette contribution exemplaire à la politique nationale d'éducation à l'environnement pour un développement durable. Ce colloque, j'en suis convaincu, va contribuer à lui donner un nouvel élan.

Permettez-moi de m'adresser à vous, cher Nicolas Hulot, pour vous remercier d'avoir bien voulu accepté de participer à cette séance de clôture. J'ai beaucoup apprécié vos propos, toujours aussi illustratifs et vivants.

Je souhaite, enfin, me tourner vers vous, Monsieur le Professeur Ricard, cheville ouvrière de ce colloque. Vous conduisez et animez, depuis deux ans maintenant, avec une ténacité et une passion sans faille, la réflexion nationale visant à développer une grande politique française d'éducation et de formation à l'environnement vers un développement durable. Le gouvernement, que je représente ici, vous en est extrêmement reconnaissant. Et, en ce qui me concerne personnellement, je souhaite vous en remercier chaleureusement.

J'aimerais, maintenant, vous dire tout le plaisir que j'ai à me trouver parmi vous ce soir, pour la séance de clôture de ce colloque. Je suis particulièrement heureux de destiner ma première intervention publique dans l'exercice de mes fonctions de ministre à ce sujet qui revêt pour moi une très grande importance.

En tant que Sénateur - Maire de la ville de Bourges, vous connaissez mon enthousiasme et celui de mes concitoyens pour les expérimentations lancées à l'initiative du Professeur Ricard et prévues dans la stratégie nationale de développement durable : huit établissements de ma ville s'y sont impliqués.

Aussi, à la suite de mes collègues ministres, laissez-moi vous dire, à mon tour, que je suis profondément convaincu que si nous voulons que le développement durable et les nécessaires changements qui l'accompagnent deviennent une réalité, il faut une mobilisation de l'ensemble de la société.

L'écologie, c'est une nouvelle citoyenneté.

L'éducation et la formation de tous est un passage obligé, quel que soit l'âge, l'appartenance culturelle ou socioprofessionnelle. Car, par nos comportements, nos modes de production et de consommation, nous avons tous un impact, direct ou indirect et d'intensité variable, sur l'environnement.

Ceci est un constat largement partagé par la communauté internationale : le Sommet de Johannesburg a réaffirmé que l'éducation était le fondement du développement durable et réitéré l'engagement du sommet de Rio.

Le développement durable impose une approche globale, qui s'adresse à nos modes de vie, à notre respect de la vie des autres - proches et lointains, actuels et futurs - et à notre attitude à l'égard du monde qui nous entoure.

Dans ce contexte, l'éducation à l'environnement doit, *en premier lieu*, viser à mieux faire comprendre la dimension systémique du développement durable en montrant les interdépendances entre les différents écosystèmes, qu'ils soient naturels ou humains. Et, en conséquence, en montrant comment nos activités peuvent avoir un impact à des lieux quelque fois bien éloignés de leur origine.

Le problème des espèces exotiques envahissantes, deuxième grande cause de la perte de biodiversité, constitue une illustration particulièrement explicite de l'approche systémique: la mondialisation des échanges favorise le déplacement d'espèces étrangères aux milieux où elles s'installent au détriment des espèces indigènes et, souvent, de l'économie locale.

C'est le cas des jussies, espèces végétales aquatiques importées d'Amérique du Sud au début du siècle, qui font des ravages dans les plans d'eau du sud de la France. Leur prolifération, difficilement contrôlable, provoque d'abord des

perturbations écologiques, telles que la perte de biodiversité et la modification du régime des eaux. Ces perturbations du milieu affectent en retour les activités socio-économiques locales telles que la chasse, la pêche et les sports nautiques.

D'où, dans cet exemple, l'importance d'éduquer et de former les professionnels des transports à ce problème, et d'en informer les touristes.

En second lieu, l'éducation à l'environnement doit favoriser le développement des connaissances et des compétences pertinentes, fondement essentiel d'une approche écologique. Toutefois, à côté des connaissances académiques, il faut laisser la place à l'apprentissage par la pratique. L'importance de celle-ci a été soulignée ce matin par l'un de vos intervenants, en ce qui concerne le tri sélectif des déchets.

En troisième lieu, l'éducation à l'environnement pour le développement durable doit devenir un processus permanent tout au long de la vie, compte tenu de l'évolution rapide de nos sociétés. Je pense, notamment :

- à l'accélération des développements technologiques, en particulier des nouvelles technologies de l'information,
- et au développement des échanges commerciaux

En définitive, le but ultime de l'éducation à l'environnement pour un développement durable est de donner à chacun les moyens de devenir un véritable éco-citoyen en assumant la responsabilité de créer un avenir viable au bénéfice de tous.

Les idées n'ont de valeur que si elles sont partagées. L'écologie doit imprégner l'ensemble des comportements de la société. C'est une notion universelle. L'écologie doit devenir un réflexe de tous les jours dans la vie de chacun.

Les échanges riches et fructueux qui se sont déroulés durant ce colloque ainsi que les recommandations qui s'en dégagent indiquent clairement le chemin à suivre.

De la richesse de vos thèmes de travail, j'aimerais, si vous me le permettez, en retenir plus particulièrement deux : l'importance de la concertation, tout d'abord, puis celle de la coopération internationale.

• La concertation, en effet, doit absolument se généraliser entre toutes les parties prenantes de l'éducation, de la formation et de la recherche afin de disposer d'une approche cohérente et ambitieuse.

A ce sujet, j'ai relevé avec intérêt que la question "*comment travailler ensemble ?*" inscrite clairement dans un des titres de vos ateliers, traversait manifestement l'ensemble de vos réflexions. Cela témoigne d'emblée, s'il le fallait, que faire évoluer les modes de pensée – j'ai déjà

insisté sur l'importance de développer l'approche systémique - et les pratiques responsables dans le sens du développement durable requièrent la mobilisation générale de tous les acteurs concernés. En ce sens, la *diversité des participants* qui ont contribué à ces travaux et la démarche participative que vous avez adoptée pour les mener en est une illustration très concrète.

Cette importance de la concertation représente à la fois un effort et une chance pour la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement :

- un *effort*, car il faut rechercher des modalités pertinentes pour un véritable travail concerté entre l'Ecole, les collectivités, les associations, les entreprises, les services de l'état et leurs établissements publics ainsi que tous les autres acteurs des territoires qui peuvent être concernés. En un mot faire tomber les cloisonnements dont souffre trop souvent notre société.

- une *chance*, car ce caractère transversal confère à l'éducation à l'environnement une force d'entraînement pour tous ces acteurs, force qui les conduit à s'inscrire dans cette dynamique. Laissez-moi vous donner deux exemples : Mille défis pour ma planète et la semaine du développement durable

"Mille défis pour ma planète", tout d'abord, dispositif piloté par mon département ministériel, en partenariat avec les ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, et de l'agriculture. Son rôle éducatif a été réaffirmé dans la stratégie nationale de développement durable.

Lancé chaque année depuis 10 ans – la campagne 2004 est en cours - " Mille défis " s'appuie sur une démarche de projet qui permet aux jeunes acteurs de connaître, comprendre et agir en faveur de l'environnement.

Les projets impliquent toute une diversité d'acteurs : services de l'état, directions régionales de l'Environnement, collectivités locales, scientifiques, associations et, bien entendu, enseignants et formateurs dont certains sont ici avec nous.

"La semaine du développement durable", est un autre bel exemple de force d'entraînement de la concertation. Lancée par le Premier ministre lors du séminaire gouvernemental sur le développement durable du 28 novembre 2002, et remarquablement pilotée par ma collègue Tokia SAIFI, secrétaire d'Etat au Développement durable, sa deuxième édition se déroulera du 16 au 27 juin 2004. Elle a vocation à susciter une vaste mobilisation d'acteurs (citoyens, entreprises, associations, collectivités locales- et à les encourager à expliquer leurs engagements volontaires et pérennes au service du développement durable. En outre, la Semaine du développement durable constitue pour chacun et chacune une

occasion privilégiée de faire évoluer ses comportements, de prendre des initiatives éco-citoyennes, d'échanger de bonnes pratiques, et de développer un sentiment de solidarité et de responsabilité envers les générations futures. Nous comptons, bien entendu, sur l'active participation de chacun d'entre vous.

• Le second sujet que je souhaite évoquer concerne la coopération et les échanges entre les acteurs francophones, européens et internationaux de l'éducation à l'environnement vers le développement durable.

A cet égard, je me réjouis de la participation de nombreux représentants et partenaires internationaux francophones à ce colloque et je les salue tout particulièrement pour leur engagement sur ces questions.

En effet, on le sait bien, les problèmes écologiques dépassent nos frontières. Ils nous concernent donc tous, que nous le voulions ou non. Ceci nous oblige à accroître l'effort de solidarité à l'échelle planétaire en faveur du développement durable.

Nous serons précisément au cœur du sujet lors du dixième sommet de la Francophonie, à Ouagadougou, en novembre prochain : vous le savez, son thème de travail, cette année, sera celui de la "Solidarité pour le Développement Durable".

En préparation de ce sommet, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) organisent un colloque du 1er au 4 juin 2004, à Ouagadougou également. Or, trois des six thèmes retenus pour ce colloque ont des rapports étroits avec vos travaux, et je sais que vous les avez à l'esprit :

- la diversité linguistique et culturelle
- l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur
- enfin, les technologies de l'information et de la communication et le développement durable

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2002, constitue une autre grande opportunité pour développer la coopération internationale sur l'éducation à l'environnement.

Koshiro MATSUURA, directeur général de l'UNESCO, l'organisation désignée responsable de sa mise en œuvre et de sa coordination, a insisté hier sur la participation de la France pour le succès de cette décennie. Je puis vous assurer, que notre pays, qui s'honore d'héberger cette prestigieuse organisation des Nations Unies, ne ménagera pas ses efforts pour l'appuyer.

J'aimerais apporter mes encouragements à l'ensemble des acteurs francophones et français, au premier rang desquels le Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement (CFEE), pour les travaux préparatoires entamés en vue de la constitution de l'organisation non gouvernementale et internationale francophone Planet'ERE qui sera dédiée à l'éducation à l'environnement pour le développement durable.

Je formule tous mes vœux de succès à cette nouvelle organisation qui verra le jour dès demain. Sachez que le gouvernement français est à vos côtés.

Je conclurai mon propos en m'associant à votre légitime ambition, qui est aussi celle qui guide mon action au sein du gouvernement, d'apporter à tous, les éléments de prise de conscience, de savoirs et de compétences nécessaires pour faire progresser l'écologie et le développement durable dans notre pays et dans le monde.

Je puis vous assurer de mon engagement à vos côtés dans cette tâche exaltante et vitale, particulièrement pour les générations à venir.

Je vous remercie de votre attention.

* * * * *

***L'éducation
à l'environnement pour un développement durable
dans les établissements scolaires.***

par
Gérard BONHOURE, Inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN)
et
Christine FAUCQUEUR, Direction de l'enseignement scolaire (DESCO)

1. Le pilotage national

Conformément aux orientations de la stratégie nationale du développement durable adoptée par le gouvernement en juin 2003, le ministère de l'éducation nationale s'est mobilisé afin de préparer la mise en œuvre d'une éducation à l'environnement pour un développement durable pour tous les élèves, de l'école primaire à la fin du lycée, d'enseignement général, technologique ou professionnel. Le travail a été conduit dans plusieurs directions complémentaires.

Il a d'abord paru indispensable d'effectuer **un état des lieux**, tant des possibilités offertes par les programmes que des pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires :

- *Le rapport des inspecteurs généraux de l'éducation nationale*, Gérard Bonhoure et Michel Hagnerelle, constitue la première étape de cette approche. Il identifie les bases sur lesquelles pourrait se construire cette nouvelle éducation, tout en indiquant clairement les évolutions nécessaires pour l'inscrire dans une véritable perspective de développement durable. Gérard Bonhoure reviendra sur ces points dans son intervention.

- *Sous la responsabilité du bureau des contenus de programme*, un groupe d'experts se charge de repérer dans les différents programmes d'école et de collège les points sur lesquels peut, dès à présent, s'ancrer l'éducation à l'environnement pour un développement durable. Les conclusions de ce groupe de travail seront diffusées aux équipes pédagogiques dès la prochaine rentrée scolaire, pour les aider à mettre en place une pédagogie de projet qui s'appuie sur le croisement des apports disciplinaires et aborde de manière systémique les questions d'environnement et de développement. Dans la mesure où cette éducation ne constitue pas une nouvelle discipline, elle doit impérativement s'ancrer dans les programmes de toutes les disciplines.

Dès septembre 2004, a été mis en place **un pilotage national fort** dont les principaux temps ont été les suivants :

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- *Un colloque national "Éduquer à l'environnement vers un développement durable" du 17 au 19 décembre 2003 auquel ont participé environ 300 cadres du système éducatif, des représentants des autres ministères ainsi qu'un certain nombre de partenaires. Ce colloque co-organisé par la direction de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a permis de clarifier les concepts et spécificités de cette éducation et d'en dessiner les grandes orientations.*

- *Une mention importante de l'introduction de cette éducation dans la circulaire de rentrée 2004.*

- *L'élaboration d'une circulaire qui doit remplacer la circulaire du 29 août 1977 (n° 77-300) et précise les objectifs et le cadre de la généralisation de cette éducation à la rentrée 2004.*

- *La participation des dix pilotes académiques de l'expérimentation et de cadres du système éducatif au présent colloque.*

- *La nomination par chaque recteur d'un responsable du dossier EEDD (Education à l'environnement pour un développement durable) pour l'année prochaine et la constitution dans chaque académie d'un comité de pilotage.*

- *L'organisation, dans le cadre du programme national de pilotage, de 8 actions de formation interacadémiques pour mobiliser l'ensemble des acteurs académiques concernés et aider les responsables désignés par les recteurs à élaborer un plan stratégique d'accompagnement pour les trois années à venir.*

- *La diffusion à la prochaine rentrée d'un document d'accompagnement dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires pour les aider à mettre en place cette éducation*

Une expérimentation a été conduite dans 10 académies (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Dijon, Guadeloupe, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers et Rouen) et 84 établissements : 40 écoles primaires, 22 collèges et 22 lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Pilotée par la direction de l'enseignement scolaire, cette expérimentation a été lancée en septembre 2003. Elle doit permettre, d'une part, de tester des dispositifs académiques d'accompagnement de l'implantation de cette nouvelle éducation, d'autre part, d'observer les modalités de travail des équipes pédagogiques, de repérer les thèmes sur lesquels elles font travailler les élèves, d'analyser les besoins en terme de formation et d'accompagnement. Autant d'informations qui nourriront un document d'accompagnement qui sera distribué à la prochaine rentrée scolaire et qui permettront de répondre aux besoins des équipes éducatives.

Un accompagnement inscrit dans la durée : pour réussir pleinement, cette généralisation doit s'installer de façon réaliste et progressive. Le dispositif d'accompagnement et de formation, tant national qu'académique, a donc été pensé pour trois ans de la rentrée 2004 à juin 2007.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

2. La logique du Développement durable (DD)

Après cette année de réflexion et d'action, en particulier grâce au colloque de décembre co-organisé par la DESCO et l'IGEN, de grandes lignes se sont progressivement dessinées quant à ce que devrait être l'Education à l'environnement pour un développement durable (EEDD).

On peut les rassembler autour de trois idées force issues de constats de base :

- peu d'élèves étaient jusqu'à présent touchés par l'éducation à l'environnement, d'où la nécessité de généraliser;

- touchés de façon trop ponctuelle, par des actions excellentes mais trop isolées, juxtaposées et souvent mal intégrées aux enseignements, d'où la nécessité d'une mise en cohérence ;

- enfin, intégrer les études environnementales dans une perspective de développement durable amène à en modifier l'incidence tout en renforçant le sens ; car, ainsi que le soulignent les analyses qui fondent la Stratégie Nationale, c'est bien le développement durable qui est au coeur de nos préoccupations.

• La logique du DD : une perspective plus qu'un objet d'étude

Que veut dire "s'inscrire dans une perspective de développement durable ?"

Le concept est en construction ; les définitions, les contenus ne font pas forcément l'objet d'un consensus. La célèbre définition de Mme Bruntland parle d'un développement permettant de satisfaire au besoin des générations actuelles tout en préservant la possibilité des générations futures à assurer les leurs. Cette définition introduit la solidarité inter-générationnelle, mais évite de définir le mot "développement". Comment avancer, à l'école, en restant scientifiquement rigoureux, et sans prendre - quant à la définition des concepts - une position d'arbitre qui bien sûr, ne relève pas des devoirs de l'école ?

Comment avancer dans la voie du développement durable, tout en mettant de la matière, de la chair, du contenu, sous ce concept utilisé parfois de façon incantatoire comme un slogan, expression relativement neuve mais qui semble parfois banalisée par un "abus d'usage" (voire un "abus d'image"), susceptible de "nuire gravement à la crédibilité", voire à la "durabilité" ?

Le colloque de décembre 2003 a fait clairement émerger l'idée que la perspective de développement durable résidait d'abord dans la façon d'aborder les questions, de formuler les problématiques, et ceci plus que dans le contenu même des réponses aux questions abordées.

Ainsi, ressort de façon consensuelle l'importance de privilégier le questionnement dans une "perspective" de développement durable, avec

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

méthode, de façon structurante ; plus qu'un objet d'étude, le développement durable peut se cultiver comme une modalité de ré-interrogation du monde, selon des grilles d'analyses diversifiées et complémentaires. Trois grands axes de questionnement apparaissent en particulier inévitables, trois grands axes qui peuvent constituer l'ossature d'une première "méthode" d'approche du développement durable:

La prise en compte de différentes échelles

Échelles d'espace, du local au planétaire : il est des questions que l'on ne peut aborder qu'à la lumière d'autres lieux ; ainsi l'eau d'ici, disponible facilement, ne prend son importance que confrontée à l'eau d'ailleurs, entre abondance et rareté, ressource inégalement répartie, et dont le cycle est planétaire; la place importante accordée au monde francophone dans ce colloque en est une marque forte.

Échelles de temps : certes, le développement durable est tourné vers l'avenir; mais si l'on aborde par exemple les changements climatiques, cette vision prospective s'appuie sur l'analyse du passé, sur les grandes variations d'ampleur proche de 10 000 ans, et leurs oscillations.

L'approche systémique

L'approche doit être nécessairement systémique, car les phénomènes concernés sont fondamentalement complexes et l'on a coutume d'évoquer les quatre piliers du développement durable : environnemental, économique, social et culturel.

Chaque approche est en elle-même complexe et fait intervenir de paramètres nombreux, des interactions en réseau. Les dynamiques qui lient ces éléments ne reposent pas sur des relations linéaires et de l'analyse d'un effet, il est impossible de remonter simplement à une cause unique.

C'est cela qui amène, lorsqu'un responsable doit décider, à s'appuyer sur des expertises spécifiques, complémentaires, à construire des analyses collégiales, à rassembler des conclusions ou des préconisations parfois contradictoires. Force est alors de constater, que malgré un travail rigoureux, il n'en ressort pas de solution ou de préconisation unique.

Dans l'école, la démarche analogue, homothétique en quelque sorte, consiste à croiser les apports disciplinaires (les contenus) et leur façon de questionner (leurs méthodes) : on peut ainsi reconstituer une forme de cette "collégialité de l'expertise" qui conduit à savoir exercer son esprit critique, reconnaître et accepter l'incertain, assumer le doute. Ceci doit s'apprendre très tôt.

Ceci nous conduit au troisième axe lié au développement durable :

L'approche amenant à développer des comportements fondés sur des valeurs

Devant l'incertitude irréductible issues des analyses conduites selon des méthodes spécifiques à chaque domaine d'expertise ou bien à chaque discipline,

le citoyen, comme le responsable politique, doit faire des choix; la résolution d'un conflit d'intérêts implique une pondération des différents paramètres, implique de choisir des priorités, contrainte environnementale, enjeu économique, critère social. C'est ce choix qui engage *la responsabilité de chacun*.

Autre valeur : la solidarité ; comme dans tout système, elle pourrait être considérée comme un simple fait; nous sommes tous "mécaniquement" solidaires; par contre, on peut aussi choisir de vivre cette solidarité et de l'assumer comme une valeur. Le développement solidaire, à toutes les échelles d'espace, constitue un concept associé au développement durable; il nous ramène aussi aux différentes échelles d'étude, de l'environnement local aux enjeux planétaires, et à la nécessaire ouverture de l'école d'ici sur le monde.

L'humanisme qui sous-tend ces valeurs conduit à une vision constructive qui revalorise le rôle de l'Homme responsable, et tranche sur des regards parfois exclusivement catastrophistes et culpabilisants. De toutes les espèces qui ont occupé cette planète, l'Homme n'est pas le premier qui la modifie, il le fait certainement avec plus d'intensité, mais c'est surtout le premier qui aujourd'hui en prend une conscience aigüe et affirme avec volonté sa préoccupation de l'avenir. L'homme ne peut plus être présenté comme seulement destructeur et pollueur; c'est celui qui, face aux faits, recherche les modes d'action pertinents et assume sa position.

Cette évolution est sensible à travers les différentes façon d'aborder la forêt à l'école : les années 1970 étudiaient "l'écosystème forêt" avec une présence souvent trop discrète de l'homme, les années 1990 ont "protégé" la forêt d'un homme systématiquement coupable, les années 2004 amèneront à "gérer la forêt pour aujourd'hui et pour demain", avec un Homme qui assume une position de fait qui est la sienne depuis des siècles.

Deux points doivent être soulignés sur cette façon d'aborder le développement durable : ces approches s'ancrent dans la réalité du développement durable, dans sa réalité hors de l'école, moyennant quelques transpositions :

- cette perspective de développement durable n est pas totalement nouvelle. Les valeurs en jeu ne sont-elles pas déjà développées dans le cadre de l'éducation civique, ou de l'éducation à la citoyenneté? Toute bonne étude "d'un cas d'environnement" prend déjà en compte, de façon globale, les différents paramètres de contexte (environnemental, économique, social, culturel). Les différentes échelles d'étude appartiennent déjà aux préoccupations des sciences et de la géographie en particulier.

Pour parler court, "on fait souvent du développement durable sans le dire".

Il n est donc pas étonnant que de nombreuses opportunités d'aborder ce concept figurent déjà dans les programmes des différentes disciplines, mais pas

forcément en employant les mots clés ou les termes exacts qui y sont associés.

Ce qui est nouveau aujourd'hui c'est *de passer de l'implicite à l'explicite*, de dépasser les approches environnementales éventuellement réduites aux paradigmes de "défense", de dépasser les seules approches catastrophistes, de s'inscrire de façon claire dans une perspective cohérente de développement durable, volontaire et positive, avec une dimension prospective tournée vers l'action.

3. Comment peut-on envisager de faire cette démarche d'EEDD de façon généralisée ?

Il faut généraliser, mais également mettre en cohérence, en s'appuyant sur les deux "jambes" qui animent la démarche : les disciplines et les projets

Il s'agit aujourd'hui de généraliser ce que l'on appelle "l'éducation à l'environnement pour un développement durable" et dont le sens se précise donc progressivement. Généraliser, c'est-à-dire éduquer tous les élèves, du premier degré au lycée en passant par le collège, sans oublier, cela va de soi, les enseignements technologiques et professionnels concernés de façon particulièrement directe par ces problématiques.

Il faut également que les éléments mis en place le soient de façon cohérente et progressive : ainsi, on peut très tôt s'attacher à faire percevoir le complexe à condition de s'appuyer sur des situations qui ne soient pas compliquées. C'est une question qui relève des didactiques disciplinaires et de la pédagogie en général.

• *Les deux jambes : les disciplines et leur croisement*

Pour satisfaire ces deux objectifs, et sachant que les supports existent déjà en substance, la solution la plus réaliste consiste à s'appuyer sur ce qui est déjà partagé par tous et possède des éléments de cohérence : les programmes, les enseignements disciplinaires et, d'une façon plus vaste, les enseignements obligatoires inscrits dans les horaires.

Les programmes, du premier et du second degré, dans les différentes filières du lycée, contiennent des éléments permettant aux disciplines de contribuer, avec leurs compétences propres, à la construction d'analyses ; on peut mettre en place la "matière première" : des connaissances, supports indispensables d'analyses "éclairées", et des méthodes propres à chaque science.

Mais le caractère systémique des problématiques associées au développement durable ne peut se contenter d'apports isolés issus des disciplines. Les différences entre les approches des sciences fondent une complémentarité à exploiter explicitement. Le croisement des différents apports disciplinaires s'impose donc,

et doit se faire d'une façon clairement identifiée. Le dispositif est déjà prévu, par exemple en classe de troisième, où une étude d'une question d'environnement se fait conjointement en SVT et en physique chimie, avec un horaire prévu pour un travail commun. D'autres "points de rencontre" existent, en particulier dans le cadre de l'ECJS ou de l'éducation civique, qui explicitement fait appel à l'organisation de "débats". Les thèmes de convergence des programmes de collège, actuellement en relecture, fourniront d'autres opportunités. Dans le premier degré, les programmes donnent aussi à l'environnement un ancrage dans des contenus que l'on peut qualifier de "disciplinaires". Tout cela peut être renforcé.

Ces enseignements constituent la première jambe sur laquelle repose la marche de l'EEDD.

La deuxième jambe est celle des projets. Jusqu'à présent, ceux-ci ont constitué la démarche souvent unique dans l'éducation à l'environnement; ils ont montré leur intérêt, en particulier pour ancrer dans l'action la construction autonome de comportements.

Or, il existe des temps de projets dans l'enseignement obligatoire, dans le premier degré bien sûr où la pratique en est courante, mais aussi dans le second degré. Les itinéraires de découverte au collège (IDD), les travaux personnels encadrés au lycée (TPE), les projets personnels à caractère professionnels (PPCP) peuvent être également utilisés.

Une généralisation cohérente apparaît donc possible, réaliste, dans la mesure où elle peut s'appuyer sur des pratiques déjà en place. Les deux jambes enseignements (contenus - méthodes - croisement) / projets constituent deux approches complémentaires, sans priorité, avec chacune son intérêt.

• *Comment aller plus loin?*

On peut aussi aller plus loin dans la recherche de cohérence. Des approches déjà transversales comprennent une dimension "développement durable - DD" : ce sont les domaines de l'éducation à la santé, aux risques, à la citoyenneté.

Ces domaines ne sont pas en totalité inclus dans le champ du développement durable et ne s'y réduisent pas. Mais la vaccination, par exemple, par ses aspects collectifs et préventifs, l'éradication de maladies, s'inscrit bien dans une perspective de DD.

Pour les risques, si l'on veut que la mise en oeuvre des "*Plans particuliers de mise en sécurité*" ne soit pas qu'un simple exercice ressemblant à extraire des rats d'un labyrinthe, il est indispensable de l'inscrire dans une véritable démarche éducative : la connaissance de l'aléa appartient au domaine des sciences de la terre ou de la physique, de la chimie, voire de l'économie, celle des enjeux et de la vulnérabilité possède une incontestable dimension économique et sociale.

Dans les zones soumises à des risques naturels, la culture apparaît imprégnée par la proximité familière des grands volcans ou la fréquence des séismes. Toutes les dimensions du développement durable peuvent être évoquées.

On peut, dans tous ces domaines, cultiver l'éducation au développement durable, non pas en plus, mais bien de façon intégrée et donc beaucoup plus solide que par des actions dispersées. Il ne s'agit pas de faire plus pour faire mieux, mais d'abord de faire "autrement".

Le concept de développement durable apparaît en soi comme fédérateur de problématiques multiples; le prendre comme fil directeur doit permettre, et c'est réaliste si l'on veut le succès de cet ambitieux projet, de sortir d'une logique cumulative (le temps disponible, en particulier pour les élèves, ne permettrait d'ailleurs pas de le gérer) pour entrer dans une logique d'intégration.

Mais en cherchant à tout éclairer à la lumière du développement durable, ne court-on pas le risque de transformer cette éducation en un bruit de fond permanent, à lasser et banaliser? ou même de "formater", ce qui est incompatible avec un objectif éducatif ?

Le colloque de décembre a également fait émerger l'idée de la nécessité de marquer des temps forts.

• ***Marquer des temps forts : faire des choix***

Les opportunités de traiter de développement durable étant nombreuses, il faudra choisir à quel moment d'un programme par exemple il est le plus pertinent d'insister, de marquer un de ces temps forts. On réfléchit aux critères qui permettront de guider ces choix.

Ce pourrait être, choisir à un niveau donné quelles disciplines on va croiser : en 6ème SVT géographie, en interrogeant ensemble un environnement, par exemple urbain, réalisant ainsi une véritable étape de liaison "école-collège"; un IDD en 4ème, partant des paysages abordés en sciences de la Terre, et conduisant à mobiliser des connaissances acquises en 6ème en géographie; un travail sur la santé en 5e, avec la respiration par exemple ou en 4ème, un croisement entre physique-chimie et SVT en 3ème sur une question d'environnement, un croisement avec les sciences économiques et sociales en seconde ES et les SVT à propos de l'alimentation

Toutes ces possibilités de choix ouvrent la porte, tout en respectant les exigences d'objectifs nationaux, à des adaptations aux conditions locales. L'établissement y trouvera une marge de manoeuvre pour construire une cohérence et fonder un véritable projet éducatif appuyé, dans l'idéal, sur la totalité de ses acteurs. Localement, l'établissement constitue aussi un niveau de construction de partenariats privilégiés.

C'est probablement à cette échelle que naîtront d'autres projets, proches de ceux qui ont fondé l'éducation relative à l'environnement, mais probablement mieux intégrés dans un véritable projet de l'établissement.

Les pas que font ces deux jambes (enseignements disciplinaires et leurs croisements - projets) peuvent sembler petits, mais leur addition représente un progrès considérable, une action ambitieuse, une action d'envergure. Ils viennent en plus de ce qui a été développé jusqu'à présent ; la généralisation, ancrée dans les enseignements obligatoires, ne peut que motiver, donner du sens, et relancer au-delà du minimum prescrit, l'envie de construire d'autres projets.

Car il est bien évident que cette EEDD ne vise pas un enfermement frileux. Au contraire, le nouvel élan donné doit permettre d'ouvrir l'école et de développer des formes de partenariat diversifiées avec une efficacité renforcée.

• ***Ouvrir l'école : un place importante donnée au partenariat***

L'ouverture de l'école se conçoit bien sûr par la place importante accordée au travail en partenariat. Déjà très développé dans ce domaine, il peut se développer sous des formes multiples.

La diversité des partenaires s'y prête :

- Les autres ministères et leurs services décentralisés (dépendant du MEDD, du MAAPAR, de la DATAR, etc.).

- Les agences (ADEME, agences de l'eau) et autres structures comparables.

- Les collectivités territoriales : de la commune à la région.

La société civile : les nombreuses associations, bien sûr, qui depuis longtemps s'attachent à l'éducation à l'environnement, mais aussi certainement des entreprises engagées dans des démarches de développement durable et dans lesquelles travailleront un jour nos élèves.

Une diversité des modalités d'intervention peut aussi trouver sa place en présence des élèves, en des lieux divers, dans l'école ou en dehors comme cela se pratique couramment surtout dans le premier degré ou le second degré : les classes de découverte, l'école de la forêt, n'en sont que des exemples.

Mais cela peut aussi se faire mais aussi grâce à la constitution de ressources de tous types adaptées aux problématiques locales : agences de l'eau, collectivités territoriales et DIREN disposent de supports pouvant servir de bases concrètes.

Les projets développés hors du temps d'enseignement obligatoire ne sont pas les domaines exclusifs d'intervention du partenariat. La nécessité d'ancrer les enseignements dans le concret sur des faits précis, le recours étendu à la démarche de projet créeront d'autres opportunités, en particulier dans le second degré.

Voici quelles sont les grandes directions, ambitieuses, dans lesquelles l'école est engagée, appuyées sur l'expérience du passé, sur la connaissance des contraintes

réelles que pose l'application d'une telle généralisation. La recherche de propositions simples, car reposant sur des savoirs déjà développés, doit permettre d'attendre, d'une façon durable, les objectifs de généralisation et de mise en cohérence.

• Pourquoi un plan académique d'accompagnement de la généralisation?

Les remontées de l'expérimentation, sous toutes leurs formes, permettent d'identifier les difficultés que nous allons rencontrer.

Au plan national, la rédaction de commentaires des programmes en est une première étape.

Pour les Académies, si les directions peuvent être définies en commun, l'adaptation aux conditions locales, aux possibilités du présent, au passé, à la culture, à l'organisation de chacune, d'entre elles, impose que les plans académiques d'accompagnement de la généralisation soient déclinés localement.

Mais, dans tous les cas, il apparaît que l'effort devra porter sur :

- la formation,
- le travail en partenariat,
- la gestion des ressources.

Un défi nouveau pour la formation impliquant des méthodes nouvelles

• En quoi les modalités visées par l'EEDD posent-elles des problèmes originaux de formation ?

Un nécessaire accompagnement des professeurs, selon différentes approches :

- L'ancrage dans les disciplines amènera à impliquer, dans l'accompagnement, les inspecteurs territoriaux, IEN, IEN ET, IA IPR de disciplines et les formateurs qui leur sont associés, mais ceci n'est qu'une déclinaison de l'habituelle réflexion sur les programmes.

- Former au croisement des disciplines, en suivre les modalités, exigera certainement en amont un important travail de mise en cohérence des formations disciplinaires afin qu'elles puissent se croiser, sans perdre leur spécificité indispensable à la complémentarité des approches ?

- Un important accompagnement a déjà été réalisé lors de la mise en route des TPE, puis des IDD. La formation à la démarche de projet, dans le domaine précis de l'EEDD, selon des modalités qu'il faudra adapter à la spécificité des problématiques, amènera à l'enrichir. Des actions en partenariat y trouveront certainement leur place.

- Les établissements, identifiés comme un support privilégié de mise en cohérence, devront certainement aussi bénéficier d'un accompagnement spécifique impliquant, en particulier, les chefs d'établissement, pierre angulaire

de cette généralisation. Les formations sur site par exemple, existent déjà. Elles constituent une voie possible.

Dans de nombreuses Académies, les concepteurs des plans de formation ont déjà anticipé dans ces grandes directions.

L'accompagnement sera certainement délicat :

- il faut toucher des professeurs - qui ne sont pas tous des volontaires comme l'étaient les pionniers de l'ERE - dans des disciplines différentes, et de façon cohérente ;

- il faut développer des pratiques permettant de mettre en oeuvre de façon simple des croisements d'apports disciplinaires en restant dans des limites supportables par les enseignants et les élèves ;

- il faut former à intégrer la forte dimension éducative contenue dans l'EEDD, en particulier par le recours à des pratiques souvent peu mises en oeuvre et mal maîtrisées (comme le débat argumenté par exemple, ou bien les démarches de projet).

Ainsi, l'objectif fixé à trois ans à pour aboutir à une généralisation apparaît-il raisonnable, d'autant que la formation des professeurs n'est pas le seul objectif à atteindre : *rendre plus accessible les ressources, favoriser les partenariats, constituent aussi des objectifs importants et délicats.*

Le domaine de l'environnement est particulièrement riche dans ce domaine, mais cette richesse foisonnante est aussi source de confusion. Si de nombreuses actions ont été menées, elles l'ont souvent été par des équipes qui avaient développé une large culture ; ces équipes, avec l'expérience, savent se repérer et ont construit des relations partenariales solides. Le contexte de généralisation conduit à poser aussi différemment les questions.

Cohérence et partenariat :

Cohérence et généralisation vont inévitablement augmenter la pression de la demande en des points spécifiques, correspondant à des items de programmes particulièrement favorables. Les partenaires ne pourront y faire face que moyennant une gestion rigoureuse, une répartition rationnelle des demandes.

Il s'agit là d'un objectif à concevoir dans deux sens :

- rechercher en partenariat une optimisation de l'adéquation entre l'offre et les besoins ;

- rendre plus facilement identifiable par les professeurs, tous les professeurs, les partenaires ou les formes de partenariat les mieux adaptées à leur demande spécifique.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Le problème se pose en des termes semblables pour ce qui concerne les ressources. L'observatoire national mis en place en constitue un maillon fort, dont les déclinaisons seront nécessaires dans les Académies.

Une définition précise des objectifs, des cahiers des charges, des possibilités d'intervention, des rôles des uns et des autres, devront permettre une coopération claire. Il sera en particulier primordial d'éviter les dispositifs "clé en main", qui risquent de faire glisser certains professeurs sur la pente facile de la délégation de responsabilité ; il est essentiel que l'engagement pédagogique des enseignants soit fort, au coeur de la conception et de l'action, afin de garantir la continuité d'un processus éducatif cohérent à long terme.

L'accord-cadre en préparation devrait aider à formaliser de nouvelles contractualisations des actions, la rédaction de protocoles, de chartes ou de toute autre forme de contrats qui ne manqueront pas d'être mis en place ou réactivés entre structures d'échelle comparables : Académies et régions par exemple, collectivités locales et établissements, ou structures associatives et les structures pertinentes de l'éducation nationale, par exemple.

Cela non plus n'est pas nouveau ; on connaît de nombreux exemples actifs de partenariat réussi aux modalités clairement établies ; seul le fait que cela puisse concerner l'école dans sa totalité est nouveau, ce qui implique la conception de procédures simples accessibles à tous.

Le travail à l'international, le développement des contacts nécessitera aussi un accompagnement, même si l'usage des nouvelles technologies de la communication rend possible des échanges fructueux et réguliers. Échanges entre élèves, échanges entre professeurs, entre établissements, le domaine de l'EEDD, c'est la réalité du monde qui peut circuler par un canal dont l'image est associée à la virtualité.

Ce qui est mis en route aujourd'hui, ce qui a déjà démarré, est ambitieux car l'action touche la totalité de l'école, ouvre résolument l'école sur le monde, dans un domaine qui ne peut se satisfaire d'un huis clos, et ceci dans les deux sens. Il serait réducteur de ne considérer l'école qu'en tant que "consommatrice" de partenariat ; elle peut aussi produire ; je l'ai constaté, il y a peu, dans un village de Provence, où le travail des élèves et des professeurs a débouché, dans le cadre d'une vraie contractualisation très "professionnelle", au balisage d'un sentier.

Trois ans, la durée prévue pour la mise en oeuvre totale de la généralisation de l'EEDD, cela peut paraître à la fois long et court ; face à la complexité des enjeux, chacun devra faire preuve de deux qualités : persévérance, et patience.

On a vu aujourd'hui à plusieurs reprises comment l'éducation nationale a marqué son engagement en donnant plus que des signes, en rentrant véritablement dans l'action. Se fixer une première échéance à trois ans, c'est aussi se donner le

devoir d'essayer, d'innover, devoir qui s'accompagne du droit à l'erreur. C'est ainsi qu'a démarré cette refondation : par une "*expérimentation*". Essayer, identifier des bonnes pratiques généralisables, ce travail continue.

L'investissement, important, mérite d'être fait. D'abord parce que cette perspective de développement durable constitue un enjeu majeur pour notre société, et l'éducation en est la première pierre.

De plus, le développement durable possède une dimension intégrative susceptible de donner un sens, à la fois à des contenus enseignés dans les disciplines, mais aussi à des pratiques pédagogiques favorisant le décroisement et la formation de la personne. Généraliser cette éducation à l'environnement pour un développement durable, c'est rendre accessible à tous une démarche éducative riche, complète qui doit aider nos élèves à mieux se construire, activement, en tant que personne et en tant que citoyen du monde.

* * * * *

Atelier 1

L'éducation à l'environnement, une entrée privilégiée dans l'action éducative vers un développement durable, pour et avec les jeunes

Ont contribué à cet atelier :

Sofie Aublin (*Animatrice nationale du réseau EEDD, MAAPAR*); Elisabeth Blanchard (*direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*); Renée-Paule Blochet (*Les amis de Circée*); Jean Burger (*ancien directeur de l'Ifrée-ORE*); Jacqueline Charron (*Les amis de Circée*); Lucien Harrous (*ADEME*); Michelle Jouhaneau (*Service du développement durable, MEDD*); Patrick Le Provost (*CNDP*); Martine Marquet (*DESCO, MENESR*); Irène Pequerul (*déléguée nationale, Fédération nationale des Francas, CFEE*).

Sommaire

1. Préambule, démarche suivie par le groupe de préparation
2. Clarification de termes et de notions, bases communes à la discussion
3. L'éducation à l'environnement pour les jeunes, aujourd'hui
4. L'éducation à l'environnement, entrée privilégiée *pour* et *avec* un public jeune vers un développement durable
5. Des facteurs favorables au développement de l'action éducative
6. Des questions, pour une contribution au débat
7. Les recommandations :
 - . Pour démultiplier les actions et faire évoluer les pratiques éducatives
 - . Pour développer les partenariats
 - . Pour la mise en œuvre de l'EEDD
8. Conclusion

1. Préambule, démarche suivie par le groupe de travail

Ce document résulte du travail réalisé, avant le colloque, par le groupe de travail, abondé des principaux éléments issus des débats intervenus lors colloque au cours de l'atelier, qui a compté 80 participants, et durant la séance plénière de synthèse.

Cet atelier a été préparé par un groupe de travail pluridisciplinaire et de configuration "partenariale" (services de l'État, des administrations centrales et déconcentrées, établissements publics et associations).

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Ce travail se fonde sur une approche globale centrée sur le public "jeune" et sur une recherche de cohérence optimale de l'action éducative sur tous les temps de la vie du "jeune": les temps scolaires et de loisirs, mais aussi ceux du cadre familial et de la préparation de l'entrée dans la vie professionnelle.

Les réflexions se sont appuyées sur plusieurs documents écrits ces dernières années : *Plan national d'action issu des assises nationales de l'éducation à l'environnement de Lille* (2000), *Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale* (avril 2003), *Programme national agriculture durable et développement durable* (2003-2006), *travaux du séminaire national de la Rochelle* (novembre 2003), *conclusions du colloque organisé par la DESCO* (décembre 2003), *Guide de projets éducatifs à l'environnement, ADEME* (juin 2003), *Guide pratique pour monter son projet d'éducation à l'environnement, réseau Ecole et Nature* (réédition 2002) ainsi que sur divers documents (diagnostics régionaux, études et enquêtes d'opinion récentes).

N.B - Dans un souci de simplification, seront utilisés indifféremment les abrégés EE ou EEDD pour désigner l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable.

2. Clarification de termes et de notions, bases communes à la discussion

•L'action éducative en environnement et développement durable, contribution à l'éducation globale

La notion d'action éducative s'entend ici comme une notion commune désignant l'ensemble des initiatives, démarches, dispositifs ou programmes qui visent un public clairement défini (dans notre cas, les jeunes) et qui concourent, au regard des domaines ou sujets considérés, (environnement, développement durable) à une éducation globale de ces personnes à tous moments et tout au long de leur vie).

Est prise en compte dans cette notion d'action éducative, toute la diversité des cadres et contextes existants qui peuvent permettre l'émergence, le développement et l'accompagnement d'activités et de projets éducatifs relatifs à l'environnement et au développement durable et mis en oeuvre :

- dans le cadre institutionnel en relation avec des programmes scolaires ou de formation, en application des plans académiques EEDD, en cours d'élaboration, qui entreront en vigueur à la rentrée scolaire " 2004/2005,

- plus largement dans les diverses structures d'accueil ou de séjours, d'activités socio-éducatives ou culturelles, qu'elles soient issues de l'initiative publique ou associative, mises en oeuvre par ou avec le concours de centres habilités et d'associations généralistes ou spécialisées disposant d'éducateurs compétents et formés,

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- dans le cadre de dispositifs nationaux, d'initiative interministérielle.

L'éducation à l'environnement

Elle permet à toute personne d'acquérir les connaissances, les comportements, les valeurs et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes d'environnement, et à la gestion collective de la qualité de l'environnement (Unesco 1977, modifié).

Elle favorise le développement et l'épanouissement de la personne en relation avec l'environnement, car celui-ci permet différentes approches pour appréhender le monde à long terme dans sa complexité et ses jeux d'acteurs. Elle induit la réflexion critique par laquelle peut se construire une personnalité éclairée dans ses choix, l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté.

Elle s'intéresse à la diversité des enjeux comme à la diversité des milieux, concerne autant les comportements individuels que collectifs et peut se concrétiser à différents niveaux d'échelle géographique (action très locale comme action dans le registre du partenariat international).

Le "concept" de développement durable

Dans le cadre de cet atelier, la définition retenue est celle relative à "un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" selon les termes du rapport Brundtland (1987).

Les "jeunes"

Sont concernés par ce terme, dans la présente réflexion, les personnes mineures¹ pouvant être désignées sous les vocables "enfants", "préadolescents", "adolescents" ou les personnes majeures² en formation initiale ou engagée à titre non professionnel et permanent dans l'action associative ou l'encadrement éducatif de plus jeunes. La période de vie retenue, dans cet atelier, pour la notion de "jeunes" s'arrête en tout état de cause lorsque les personnes considérées acquièrent le statut professionnel.

La "communauté éducative"

Cette notion considère les interactions diverses, plus ou moins fortes, entre les jeunes et un ensemble d'adultes dans différents lieux et temps de vie : enseignants, animateurs, autres personnels des établissements d'enseignement ou des diverses structures à vocation éducative (bénévoles ou professionnels), parents, autres jeunes.

Des acteurs essentiels

Quatre "espaces - temps" principaux constituent la trame de vie quotidienne des jeunes aujourd'hui : le cadre familial, l'école, le territoire de vie avec ses

¹ au sens de l'article 388 du Code civil, 18 ans étant la frontière entre les deux désignations

²

diverses propositions d'activités portées notamment par les associations et l'ensemble des médias.

Chacun des acteurs de ces " espaces-temps " a une responsabilité éducative pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable proposée de manière plus ou moins volontaire, organisée et maîtrisée dans un cadre qui peut être celui :

- d'obligations définies par la loi (enseignement, formation),
- de missions de service public ou d'intérêt général (structures d'accueil et de loisirs à l'initiative des collectivités, établissements publics à vocation pédagogique, associations),
- d'une expertise et d'une compétence professionnelle reconnue notamment par l'obtention de diplômes d'Etat professionnels (centres d'animations, de découvertes, de séjours, clubs, associations spécialisées, maisons de la nature, centres de loisirs...).
- de canaux de diffusion spécialisés (éditions pédagogiques) ou de masse (presse, télévision, Internet),

De plus, il existe nombre d'acteurs qui, de manière spécifique ou non, sont partie prenante de cette éducation à l'environnement notamment au travers d'un tissu associatif dense (en particulier, les réseaux associatifs d'éducation populaire, de vulgarisation scientifique et technique et spécialisés en environnement). Cependant il n'existe pas, à l'instar d'autres domaines d'activités (culture, sport), de lieux particulièrement dédiés à l'éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire.

3. L'éducation à l'environnement pour les jeunes, aujourd'hui

Concernant le cadre institutionnel spécifique des programmes et des heures d'enseignement des écoles, collèges et lycées, le rapport des Inspecteurs généraux Bonhoure et Hagnerelle (avril 2003)³ apporte notamment des éléments d'état des lieux qui ne seront pas repris dans le détail ici. Toutefois, le groupe de travail qui a préparé cet atelier conseille vivement d'en faire la lecture préalable.

La présentation qui suit n'a pas vocation à être exhaustive mais à faire un bref rappel du " paysage " actuel de l'éducation à l'environnement proposé aux jeunes. Par ailleurs, le réel est toujours plus dense et plus complexe que ce que l'on peut en dire.

³ www.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rap_educ_envrt.pdf : "L'éducation relative à l'environnement et au développement durable" (Rapport à : Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - Monsieur le ministre délégué à l'enseignement scolaire").

• De multiples situations dans les différents temps de vie des jeunes...

En milieu scolaire :

L'éducation à l'environnement vers un développement durable ne constitue pas une nouvelle discipline mais s'appuie sur les enseignements disciplinaires, sur les croisements des apports disciplinaires préconisés dans les programmes, sur les dispositifs transversaux : itinéraires de découverte (IDD) au collège, travaux personnels encadrés (TPE) en lycée d'enseignement général, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) au lycée professionnel.

L'EEDD est développée également dans le cadre des actions éducatives (ateliers de culture scientifique et technique, opérations partenariales interministérielles ou avec des collectivités, des établissements publics,...). Ces actions peuvent être tout ou partie du projet d'école ou d'établissement mais aussi être en relation avec un contrat éducatif local (CEL) ou d'autres types de contrats engagés entre différents acteurs locaux (contrats de ville, de rivière, de massif...).

Dans le cadre de séjours :

Les actions d'éducation à l'environnement sont en relation avec un environnement d'accueil, souvent différent de l'environnement d'origine et s'inscrivent dans une situation de vie collective : centres de vacances, classes transplantées, camps itinérants ou chantiers, ...

Dans de nombreux autres cadres :

Des actions d'EEDD peuvent se dérouler dans de nombreux autres cadres (vie familiale, loisirs, vacances). On ne peut les lister toutes ici mais chacun aura nécessairement à l'esprit un exemple qu'il connaît plus particulièrement.

En font notamment partie, les activités de découverte et d'initiation à la nature, les clubs de jeunes associatifs, les conseils de jeunes, les ateliers en milieu urbain, les centres culturels scientifiques et techniques...

Dans divers contextes, on observe actuellement le développement d'expérimentations, par des structures d'accueil ou de loisir, portant sur une gestion plus respectueuse de l'environnement pouvant servir de support pédagogique à une action d'EEDD. Les jeunes sont amenés alors à découvrir concrètement l'interrelation des activités humaines avec l'environnement écologique, social, économique (achats, chauffage, éclairage, déchets...) donnant du sens à tous leurs efforts quotidiens.

• Des supports pédagogiques diversifiés tant dans leur forme que dans leur utilisation

Compte tenu de la multiplicité des moyens de diffusion actuels, toutes les formes de supports existent. Plusieurs structures dans le cadre de leur mission d'information, de production et d'accompagnement pédagogique, d'innovation ou de coordination ont entamé des travaux de production spécifique, de

constitution de bases de données, d'inventaire de ressources. L'objet ici n'est justement pas de se substituer à cette dynamique en cours. Il s'agit simplement de rappeler la diversité de l'existant du support papier (fiches, livres, livrets, revues, affiches...) aux supports audio-visuels récents (CD-Rom ou DVD-Rom) en passant par les diverses malles, mallettes, valises, expositions, productions audiovisuelles pour la diffusion télévisée ou les ressources dites "en ligne" sans oublier les jeux éducatifs.

4. L'éducation à l'environnement, entrée privilégiée pour et avec un public jeune vers le développement durable

L'EEDD, dans cette diversité, propose aux jeunes tout à la fois :

- des expériences personnelles à vivre concrètement,
- des clés de compréhension des phénomènes naturels et de l'action humaine,
- une aide à la prise de conscience, à la capacité à apprendre, échanger, débattre,
- un apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité,
- un encouragement à la curiosité, au questionnement, au plaisir de comprendre, à la créativité,
- un contexte favorable au développement de leur personnalité,
- une mise en relation avec les préoccupations sociales, culturelles et économiques compatibles avec le développement durable.

En faisant le choix de privilégier la démarche de projets, l'action éducative de l'EEDD donne sens à un ensemble d'apprentissages (connaître, comprendre, agir), parce qu'elle les inscrit dans le monde réel et non virtuel, dans la proximité de vie, en proposant des projets concrets à vivre quotidiennement ou en relation avec des problématiques locales et les autres acteurs, pour l'intérêt collectif autant qu'individuel.

Elle facilite l'intégration du jeune dans son groupe social actuel et futur, du microcosme familial au macrocosme sociétal. Ainsi l'on amène le jeune à découvrir la complexité du monde, non pour qu'ils s'y perdent mais pour qu'ils s'approprient progressivement la place qu'ils peuvent y tenir individuellement et collectivement, maintenant et plus tard.

Cette démarche est aussi éducation à la différence donc à l'ouverture, à la tolérance et à la solidarité par la connaissance de l'autre dans son environnement spécifique.

Dans la réalisation collective de ces démarches - actions, les jeunes repèrent la diversité des situations, mais surtout des adultes qui les accompagnent, comme autant de bornes sur le chemin de leur développement et de leur construction de citoyens. Pour ces jeunes, cela donne tout son sens à la place des adultes et à leur complémentarité dans la dimension collective de l'éducation.

5. Des facteurs favorables au développement de l'action éducative

Des actions impliquantes pour les jeunes

Un fait est souvent vérifié par les éducateurs en EEDD : tout ce qui se réalise d'efficace dans ce domaine se concrétise en grande partie dans le cadre de dynamiques de proximité. Cela amène à s'interroger sur les initiatives telles que les multiples "campagnes", aussi bien pensées soient-elles, pour lesquelles certains facteurs ne sont pas toujours pris en compte au préalable. En particulier la nécessité de la durée, la place des jeunes comme acteurs à part entière et force de propositions et d'actions ainsi que l'intégration des préoccupations locales.

Le succès de l'action éducative proposée dépend souvent de la manière dont chaque jeune pourra se sentir "responsabilisé" et/ou responsable et engagé dans toute sa personne. La responsabilité pédagogique des "encadrants" est donc déterminante, notamment dans la possibilité de projets évolutifs ouverts à la mise en œuvre des propositions venant des jeunes.

Des familles et une population locale parties prenantes

Il est important de considérer l'action des jeunes pour agir en inter-action avec eux sans placer ceux-ci dans la situation, non acceptable, qui consisterait à en faire des prescripteurs auprès des adultes.

Des dynamiques à l'œuvre

Dans certains territoires ont émergé des cadres communs pour le développement de l'éducation à l'environnement à destination des jeunes publics. Certains l'ont formalisé par des "textes cadres" (convention, protocole, charte territoriale, contrat de plan...), par la création de pôles spécifiques de ressources ou par la mise en place de formations avec des centres ou des instituts spécialisés.

Le développement de partenariats pour la réalisation d'actions

Le partenariat est une notion constructive par excellence car elle est dans le lien et non dans la rupture. Il est d'autant plus utile dans le domaine de l'EEDD que les questions environnementales sont transversales.

La fondation de politiques publiques renforcées d'éducation à l'environnement et leur généralisation sur l'ensemble du territoire :

Citons comme exemples :

- la mise en œuvre des recommandations de l'inspection générale de l'éducation nationale et de la mission interministérielle,
- la généralisation d'une éducation cohérente et progressive à l'environnement vers un développement durable de l'école primaire au lycée,
- la constitution d'un observatoire national pour l'EEDD,
- le renforcement des cadres de coopération et de partenariat, à tous les niveaux territoriaux...

6. Des questions, pour une contribution au débat

L'éducation à l'environnement doit-elle uniquement viser les jeunes ?

La plus grande partie de l'existant en éducation à l'environnement vise actuellement le public des jeunes.

Historiquement, l'évolution vers l'éducation à l'environnement s'est faite à partir d'une "pédagogie de l'environnement" opérée dans les premières "classes de découvertes" (ou "classes de nature") et concernant de fait les enfants des écoles.

Pour la majorité des adultes qui ont été interrogés lors de sondages ou d'enquêtes récentes (Fondation de France, 2001), le respect de l'environnement plutôt qu'un enjeu de société est une valeur individuelle parmi celles qu'il faut transmettre à ses enfants comme le respect des autres et des règles.

Renvoyée de fait aux comportements individuels, l'éducation à l'environnement est donc, dans l'esprit de beaucoup de responsables, de décideurs ou d'adultes, destinée prioritairement aux jeunes et souvent par simplification attribuée à la seule responsabilité de l'école. On mesure donc bien le risque qui consisterait à ne bâtir une stratégie de développement de l'EEDD que vers le seul public "jeune" en s'appuyant uniquement sur le système scolaire.

Considérer que les jeunes sont un "groupe-cible majeur" suffit-il à permettre l'accroissement du nombre de jeunes touchés par des actions d'éducation à l'environnement ?

Malgré le manque de données statistiques, tout le monde s'accorde à constater, qu'au regard de leur population (les moins de 20 ans représentent plus de 15 millions d'individus), le nombre de jeunes réellement concernés par des actions éducatives relatives à l'environnement reste faible.

Le propos ici concerne les jeunes mais gardons à l'esprit que les initiateurs des actions d'éducation à l'environnement sont principalement des adultes, en nombre limité. Le nombre d'adultes se sentant concernés par les enjeux environnementaux, au quotidien ou professionnellement, est faible. Ce volume diminue encore si l'on considère les éducateurs (au sens large) formés aux sujets d'EEDD. L'accroissement des actions d'éducation à l'environnement visant les jeunes est donc lié pour partie à un plus grand nombre d'adultes concernés par ces préoccupations ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'éducateurs formés.

De plus, les programmes qui peuvent offrir aux jeunes des situations ou des parcours permettant de passer de la seule sensibilisation à la véritable action participative, de manière systématique, récurrente et régulièrement renouvelée exige un engagement dans la durée et un réel travail réflexif sur les pratiques pédagogiques des éducateurs.

Sans nier les spécificités de chacun des cadres ou contextes dans lesquels les actions d'EEDD se réalisent, l'enjeu pour une généralisation n'est-il pas de permettre le développement de ces

actions, tant en milieu scolaire que hors scolaire, en complémentarité et en cohérence les unes avec les autres ?

Une démarche de ce type peut permettre une plus grande efficacité de l'action éducative (notamment en termes de moyens et ressources mobilisés), une meilleure cohérence de cette action pour les jeunes dans tous leurs temps de vie (notamment en termes de récurrence des problématiques abordées).

Ne s'agit-il pas de promouvoir la combinaison de diverses stratégies pédagogiques pour l'EEDD pour et avec les jeunes (démarches, approches, techniques, supports...) selon la sphère d'action considérée, dans une même finalité de l'EEDD ?

Globalement, les stratégies pédagogiques proposées en EEDD n'apparaissent pas aussi diversifiées qu'elles le pourraient. Les différences sont liées tant aux cadres dans lesquels se déroulent les actions, à l'âge des publics visés qu'aux supports utilisés. De fait, alors que l'EEDD est un domaine qui se prête plus que d'autres à des pédagogies actives, on constate malgré tout une dominante d'actions *pour* plutôt que *avec* les jeunes. Il faut tendre vers un meilleur équilibre entre les deux, quel que soit l'âge des jeunes considérés, notamment pour leur permettre de vivre des expériences personnelles " marquantes ".

Quelle que soit la richesse et la diversité des formes, les supports pédagogiques de l'EEDD peuvent-ils se suffire à eux-mêmes ?

Dans le même souci de recherche de complémentarité et de cohérence que celui évoqué pour les actions dans le paragraphe précédent, il est nécessaire de s'interroger sur l'ensemble des conditions favorables permettant à ces ressources de contribuer aux objectifs de l'EEDD.

• *Considère-t-on que l'apport d'informations (souvent "à sensation") véhiculées par certains médias audio-visuels (notamment la télévision), suffise pour que les jeunes soient éduqués sur les enjeux environnementaux ou du développement durable ?*

Des enquêtes récentes relatives aux motivations des adolescents mettent en évidence, à l'heure actuelle, une très forte préoccupation des adolescents aux problèmes environnementaux qu'ils expriment en termes d'inquiétude, de frustration, et donc de peur et de découragement pour leur avenir.

Dans un tel processus d'informations apportées aux jeunes sans possibilité d'échanges, de débats mais surtout d'accompagnement pour comprendre et agir, on crée chez eux un sentiment d'impuissance et à terme de non-responsabilisation dans leurs comportements au quotidien.

Dans un contexte actuel de fort impact de ces médias sur les jeunes (mais aussi les autres publics), il est essentiel que des actions éducatives rigoureusement élaborées leur soient proposées par des éducateurs compétents et formés. En donnant un rôle plus actif aux jeunes ainsi qu'en proposant des espaces aux débats, ces actions éducatives favorisent la prise de distance, la réflexion critique et la construction de compétences pour " ré- agir ".

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

7. Les recommandations

Les recommandations préparées en groupe de travail ont été reformulées, suite au débat avec la salle lors de l'atelier. Certaines, faisant l'objet d'approches plus approfondies de la part des autres ateliers, n'ont pas été détaillées.

Tout en réaffirmant que l'EEDD s'adresse à tous les âges de la vie et dans tous les contextes (profession, famille, loisirs), les objectifs généraux recherchés à travers ces recommandations portent essentiellement sur trois points :

- Construire l'action éducative dans la durée, la transversalité et la continuité des temps de vie des jeunes,
- Encourager le renouvellement des pratiques éducatives : approcher la complexité, créer du lien entre terrain et savoirs,
- Favoriser l'ancrage des actions sur les territoires.

1^{ère} recommandation

Pour démultiplier les actions et faire évoluer les pratiques éducatives, il faut agir au niveau de la formation, de la mise à disposition de ressources et d'outils pédagogiques, de l'échange et de l'accompagnement des acteurs, du développement de liens forts entre la recherche et les acteurs éducatifs, de la mise en place de lieux éducatifs cohérents, de l'information et de la sensibilisation du grand public.

La formation :

C'est un des éléments clé pour le développement de l'EEDD, la formation doit concerner tous les niveaux d'intervention : celui des *éducateurs professionnels* (*enseignants, animateurs...*), mais aussi toutes les *personnes relais* de l'action éducative en milieu formel ou informel. Elle doit s'adresser également aux *responsables* de l'administration, des collectivités et des associations dans le cadre de leurs missions professionnelles ou électives, afin de leur permettre de prendre en compte l'environnement vers un développement durable dans l'ensemble de leurs domaines de responsabilité.

En plus des *formations initiales et continues*, qui préparent à l'exercice d'un métier ou participent à l'acquisition de compétences nouvelles, il est important de proposer des actions de *formations transversales*, croisant les publics et les disciplines, favorisant les échanges de ressources et de pratiques entre les participants, combinant les apports sur des notions scientifiques et techniques avec un travail sur les méthodes pédagogiques.

La mise à disposition de ressources et d'outils pédagogiques :

Les ressources qui ont une réelle valeur pédagogique sont souvent dispersées, pas toujours bien identifiées, il conviendrait de *rendre leur accès plus facile* en développant leur mise à disposition dans les lieux existants ou à créer : centres

de ressources spécialisés, centres d'information jeunesse, CRDP, CDDP, CDI des établissements scolaires, médiathèques des villes. Des outils *d'inventaire et de mise à disposition d'informations* compatibles entre eux devront être recherchés. Concernant les outils pédagogiques, on privilégiera ceux qui sont de véritables *supports de l'action pédagogique* permettant de confronter des points de vue par des approches systémiques et plurielles et conduisant à des actions concrètes, plutôt que des " valises porte-logos " destinées parfois à ne faire que la promotion de leurs financeurs.

L'échange et l'accompagnement des acteurs

Des *réseaux d'échanges* existent, il convient de mieux les identifier, de les reconnaître, de les soutenir ou de les renforcer grâce à des contractualisations, associant tous les acteurs institutionnels et éducatifs, publics et associatifs, à différentes échelles territoriales. C'est en s'appuyant sur eux que l'on pourra également développer des *dispositifs d'accompagnement* des porteurs de projet sur sites, au cœur même de l'action éducative.

Le développement de liens plus forts entre la recherche et les acteurs éducatifs

Que ce soit dans le domaine de *la connaissance* (vulgarisation et mise à disposition de l'information sur l'état d'avancement des recherches) ou dans celui de *la construction pédagogique* (utilisation de différentes démarches, travail de collaboration dans l'élaboration de projets éducatifs, suivi et évaluation des actions, recherche-action...).

La mise en place de lieux éducatifs cohérents :

Du centre de loisirs jusqu'au centre de vacances, en passant par l'établissement scolaire, les lieux éducatifs se devraient de rechercher plus de cohérence possible en matière de *gestion et d'économie des flux* (eau, énergie, déchets, déplacements), d'aménagement extérieur, de soutien aux circuits économiques locaux ou solidaires et de construction des bâtiments, afin d'être en eux-mêmes *des exemples et des supports de tous les instants de l'action éducative*. Pour ce faire, des formations et des dispositifs d'échanges d'expériences à destination des propriétaires, des gestionnaires et des personnels de ces structures doivent être encouragés et développés.

L'information et la sensibilisation du grand public :

Pour contrebalancer l'impact de certains *médias* qui peut se révéler générateur d'impuissance face à la complexité des problèmes liés à l'environnement et au développement durable, il est nécessaire de faciliter la diffusion *d'une information pluraliste et rigoureuse* d'un point de vue scientifique. Dans ce dessein, des partenariats entre éditeurs publics et privés et avec les acteurs éducatifs devront être renforcés.

2^{ème} recommandation

Pour développer les partenariats, il faut mettre en cohérence les politiques ministérielles entre elles, avec celles des collectivités territoriales et avec les incitations des partenaires privés, l'observation et le suivi des actions d'EEDD, l'organisation et la gestion des partenariats.

L'approche du développement durable se base sur une *prise de conscience partagée* et le croisement des regards. Elle ne peut se développer à l'intérieur d'une collectivité, d'une institution ou d'une structure sans mise en relation avec l'extérieur. Pour ce faire, plusieurs points paraissent incontournables :

La mise en cohérence des politiques ministérielles entre elles, avec celles des collectivités territoriales et avec les incitations des partenaires privés :

Les moyens permettant la mise en œuvre de l'EEDD sont décidés à différents endroits. Il y a besoin d'une part, de *clarifier les rôles des différents acteurs* : les décideurs, les financeurs, les responsables de projets éducatifs et de réviser les dispositifs existants en établissant de la cohérence entre les niveaux : national, régional ou local, entre financeurs publics et privés.

D'autre part, il faut s'appuyer sur les dispositifs des *politiques territoriales*, notamment les politiques éducatives et les contrats ou les chartes de territoire où l'EEDD a une place à prendre en matière d'éducation, mais aussi dans le but d'organiser des dispositifs de consultation des populations et de démocratie participative.

L'observation et le suivi des actions d'EEDD :

Pour organiser le suivi des politiques engagées et aider les éducateurs à évaluer leurs pratiques, *des données* sur les publics et les acteurs devront être établies et suivies : données quantitatives mais aussi *outils de suivi qualitatifs* des actions menées à différentes échelles.

Le regroupement de ces données fournies par les différents partenaires pourrait être la mission centrale de *l'observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable* et de ses déclinaisons sur les territoires.

L'ouverture sur d'autres territoires, sur l'Europe, sur le monde :

- Encourager les projets qui établissent des *passerelles entre des territoires différents* (géographiques, sociaux, culturels, administratifs...),
- Favoriser les transferts, la formation, *les échanges* de cadres et de jeunes avec l'Europe et la francophonie,
- Assurer une meilleure *présence de la France* dans les organisations internationales, en termes de régularité et de qualité (être force de propositions, avoir une parole officielle) où l'on parle de plus en plus d'EEDD.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

L'organisation et la gestion des partenariats :

Celles-ci doivent s'appuyer sur la signature de conventions ou de protocoles garants du *respect des fonctions et des responsabilités* de chacun des partenaires. Elles passent nécessairement par une phase de mise à plat préalable des besoins et des compétences des différents partenaires impliqués.

Elles doivent reposer sur des dispositifs de pilotages et d'évaluation et sur une *confiance* qui, si elle ne se décrète pas, peut s'établir au fur et à mesure du développement des actions.

3^{ème} recommandation

Pour la mise en œuvre d'une véritable EEDD, il faut aider à la reconnaissance des porteurs de projets, réévaluer les moyens financiers, développer et renforcer les moyens humains

Aider à la reconnaissance des porteurs de projets :

Ceci doit se faire au sein des institutions ou des structures, qu'ils soient enseignants, animateurs, personnels techniques ou administratifs et encourager la constitution d'équipes de projets.

Développer et renforcer les moyens humains

Plusieurs démarches synergiques doivent y contribuer :

- par des dispositifs de professionnalisation des acteurs et de reconnaissance des métiers et des cursus de formation en s'appuyant également sur la VAE (validation des acquis de l'expérience),
- par une meilleure diffusion de l'information sur les formations, les métiers, les débouchés à la fois en direction des acteurs éducatifs et du public en recherche d'information (jeunes et adultes),
- par l'appui à la pérennisation des emplois en particulier dans le secteur associatif, en facilitant l'organisation et la reconnaissance d'une profession encore trop fragile,
- par la reconnaissance et la formation des bénévoles concourant à la mise en œuvre des projets ou à l'encadrement pédagogique des jeunes,
- par le soutien aux réseaux territoriaux de ressources et de compétences en EE qui contribuent à décloisonner les actions.
- par la mise en place de coordonnateurs travaillant en lien avec les acteurs éducatifs du milieu scolaire et périscolaire,

Réévaluer les moyens financiers :

Concernant les moyens financiers venant de l'Etat et des collectivités territoriales, afin de les estimer à leur juste valeur, il serait pertinent :

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- d'identifier l'EEDD dans les budgets comme un investissement public visant à prévenir l'impact des activités de la communauté sur l'environnement, la sécurité et la santé (notion de " coûts évités ") ;

- de prendre en compte, dans les évaluations des actions financées, les critères qualitatifs et les impacts attendus sur le long terme.

8. Conclusion

L'éducation à l'environnement pour un développement durable, *pour et avec* les jeunes, consiste à agir sans démagogie, mais avec pédagogie, en donnant aux jeunes leur place dans la vie de la "cité", ni plus ni moins.

Cette démarche éducative consiste à rappeler, en permanence, que l'éducation est globale, qu'elle ne se limite pas seulement à faire acquérir des connaissances et des "comportements", mais qu'elle vise à la "construction" de personnes responsables et solidaires avec le monde d'aujourd'hui et de demain.

* * * * *

Atelier 2

Comment renforcer la recherche en éducation à l'environnement vers un développement durable et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs ?

Ont contribué à cet atelier :

Dominique Bachelart (*GREF – Université de Tours*), Jean-Etienne Bidou (*Ifrée - CNRS*), Yannick Bruxelles (*DAAC/Rectorat Poitiers*), Maryse Clary (*IUFM Aix-Marseille*), Thierry Dalbavie (*Espaces et Recherches*), Cécile Fortin-Debart et Yves Girault (*USM Muséologie et Médiation des Sciences, Muséum d'Histoire naturelle*), Alexandra Magro (*ENFA*), Gil Melin (*Ministère de l'Agriculture*), Olivier Meunier (*INRP*), Didier Mulnet (*IUFM Clermont Ferrand*), Jacques Tapin (*Ifrée*), Brigitte Sabard (*SFFERE*)

Sommaire

1. Introduction (Maryse Clary)
2. Méthode de travail
3. Développer une approche épistémologique de l'EEDD (Yves Girault)
4. Structurer la recherche en EEDD (Cécile Fortin-Debart, Olivier Meunier)
5. Renforcer la formation des enseignants, des animateurs, des éducateurs et des formateurs (Brigitte Sabard)
6. Valoriser les partenariats apprenants et la recherche-action collaborative
7. Annexe 1
8. Annexe 2

1. Introduction

Avec l'Éducation à l'Environnement (EE) à laquelle a été rajouté "pour un développement durable", nous quittons le champ des savoirs académiques organisés autour des paradigmes des disciplines pour entrer dans le champ des sciences à projet, c'est-à-dire de savoirs structurés en fonction de situations particulières. Même si les représentations qu'on s'en donne utilisent des résultats disciplinaires, elles ne sont pertinentes que dans la mesure où elles sont organisées en fonction de ce que l'on veut faire. On construit une représentation théorique appropriée, créée pour pouvoir communiquer et décider dans un contexte précis. Le savoir devient un lieu de complémentarité entre les savoirs disciplinaires, les savoirs interdisciplinaires et les savoirs de terrain avec, au cœur, la notion de négociation qui a pris une place de plus en plus importante en épistémologie, dans la mesure où tout savoir se négocie en fonction de ce qu'on attend de lui. Le savoir est un savoir contextualisé et un savoir finalisé.

Pour mettre en œuvre l'EE, nous pouvons nous appuyer sur les grandes conférences et en particulier sur celle de Tbilissi (1977) dans laquelle l'EE

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

plonge ses racines ainsi que sur les résultats des recherches antérieures, encore faut-il les rappeler :

- celles conduites à partir de 1971 par l'INRP (Institut National de Recherche Pédagogique) sur "*l'initiation au monde contemporain par les sciences sociales en relation avec une analyse prospective de l'environnement*" ; et celle intitulée "*vers une éducation relative à l'environnement*", 1976-1977, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE);

- celle développée dans le cadre du programme de la CEE (Communauté Economique Européenne) en matière d'environnement, 71-81;

- celle conduite par la Direction des Ecoles, de 1973 à 1982, dans 19 écoles normales pilotes, qui avait été entreprise à deux niveaux : la formation initiale des instituteurs et la mise en œuvre de l'EE dans les classes de l'Ecole élémentaire. C'est à partir de ses travaux qu'ont été élaborés les fondements sur lesquels repose l'EE en France et qu'a été publiée en 1985, une brochure intitulée "*Expérimentation en matière d'Environnement*", envoyée à tous les inspecteurs en charge des instituteurs afin de développer l'EE. A partir de 1985, les écoles normales pilotes ont décidé d'opérationnaliser leurs travaux, ce qui a donné lieu à une seconde recherche-action;

- à partir de 1990, la France a participé au projet international de l'OCDE/CERI, concernant "*l'action de l'Ecole en faveur de l'environnement*", ENSI project, qui s'adressait aux écoles et collèges et regroupait dix-neuf pays (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Australie, Japon).

Le projet a fonctionné à trois niveaux :

- à un premier niveau, chacun des pays participants a identifié des initiatives en EE dans les écoles et les collèges, a mis en place un réseau d'échanges sur leurs travaux ; un chercheur en EE travaillait avec les enseignants afin d'analyser leurs expériences et d'en évaluer les résultats. Les critères retenus ont été l'élaboration d'une conscience environnementale et la promotion de qualités dynamiques chez les élèves (initiative, indépendance, implication, responsabilité). On a privilégié l'implication et la participation des élèves, l'interdisciplinarité, l'action sur l'environnement. Pour la première fois, a été introduite la notion de " développement durable " ;

- à un deuxième niveau, la recherche a tenté d'analyser et de réfléchir sur la relation existant entre les expériences dans les établissements scolaires et le développement de la politique de l'EE dans les Etats membres ;

- à un troisième niveau, le travail a été consacré à la prise en compte des développements récents dans le domaine des sciences environnementales et à leur pertinence dans l'EE.

Depuis 1994, il n'y a plus de recherche institutionnelle, la recherche n'est que le fait d'individus. Or, si l'on veut généraliser l'EEDD, la mobilisation de la recherche et de la formation est d'autant plus urgente qu'il y a toujours un décalage entre le démarrage d'un programme de recherche ou de formation et la mise en œuvre des résultats sur le terrain. Mais avant d'entreprendre toute

recherche ou toute action de formation, devons-nous réfléchir aux fondements de cette éducation.

Premier élément de réflexion : "l'éducation"

Le mot éducation, différent d'enseignement, et qui s'appuie sur des valeurs. Dans " Le temps du Monde fini ", Albert Jacquard nous invite à réfléchir sur la dérive qu'a subie le terme éducation : de " Educere, conduire un enfant hors de lui-même " à " educare (nourrir, gaver) ".

Deuxième élément de réflexion: " l'environnement "

Une des raisons de la difficulté à gérer les questions d'environnement tient certainement à l'ambiguïté persistante dans la définition du concept et à la divergence des philosophies sous-jacentes. L'environnement ne peut se concevoir indépendamment des représentations collectives ou des valeurs sociales qui lui sont affectées. Le concept d'environnement renvoie à une perspective systémique qui met en évidence le réseau complexe d'interactions entre l'Homme, la société et le milieu. La problématique de l'environnement apparaît quand les sociétés ressentent leur propre développement comme une menace pour la survie de l'espèce humaine. La référence n'est plus celle des sciences déterministes, la finalité de la science devient politique et se caractérise par une nouvelle conception des fins, des méthodes et des fonctions sociales de la connaissance. Ce qui est nouveau, c'est qu'on doit agir même en l'absence de preuves, étant donné l'urgence des échéances. Ainsi, une nouvelle conception de la science est-elle en train de naître, appuyée sur un *principe d'incertitude*, l'incertitude devenant l'autre versant de la connaissance. L'émergence d'une gestion de l'incertitude et la mise en place de stratégies de précaution qui en découlent ont pour corollaire une *éthique de la responsabilité*. Préoccupations éthiques et humanistes se rejoignent dans une approche surmontant la séparation entre connaissances et valeurs.

Troisième élément de réflexion : " le développement durable "

La référence est celle du rapport Brundtland, entérinée par la Conférence de Rio : *" un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs "*. La Déclaration de Johannesburg en 2002 a identifié trois piliers du développement durable, en interaction et se renforçant mutuellement : développement économique, développement social et protection de l'environnement. En 2005, l'UNESCO va lancer une décennie de l'Éducation pour un développement durable (ESD). Ici, nous parlons d'EEDD. Veut-on atteindre le tout en entrant par une des parties ? Quelle réflexion, quelle recherche a-t-on menées sur le développement humain et social et son corollaire le recul de la pauvreté, l'alphabétisation, l'accès aux soins de santé, l'égalité des hommes et des femmes, le développement des droits de l'homme, le respect de la diversité culturelle, l'éducation à la paix... ? On pourrait arguer de la même façon autour de l'idée de développement économique : continuer la croissance économique qui engendre profits à un pôle et pauvreté à l'autre, accroissant l'écart entre le Nord et le Sud ? Ou réfléchir à d'autres modes de production, de régulation, à plus d'équité ? L'approche

nécessiterait une vision globale, systémique. Et quelles en sont les implications pour l'éducation ? N'est-ce pas l'éducation toute entière qui est concernée, comme le précise le rapport Delors et non pas seulement quelques matières privilégiées ?

Voilà énumérées un certain nombre d'interrogations sur des objets de recherche. Par sa finalité, l'activité de recherche vise à *produire de nouvelles représentations sociales* et avant de s'intéresser à une question, le chercheur doit franchir un certain nombre d'obstacles épistémologiques : veiller systématiquement à mettre en doute, critiquer les théories implicites, faire un travail sur sa propre subjectivité. La recherche en EEDD doit se situer au croisement de recherches académiques et de recherche-actions, les deux étant complémentaires. La *recherche-action* part d'initiatives scolaires et doit être envisagée sous l'angle de la formalisation du travail effectué sur le terrain, de la remontée des initiatives locales qui seront analysées avant d'être rediffusées (recherche-développement). De ce fait, les enseignants deviennent des participants actifs de la recherche tout en se formant par la recherche.

Bien que recherche et formation aient des finalités intrinsèques différentes, il faut lors de la formation, en opposition à une tradition essentiellement prescriptive, promouvoir une *formation à l'innovation* qui requiert un investissement personnel, permet une analyse critique des situations éducatives et qui, seule, peut permettre à l'enseignant de participer aux changements liés à la mise en place d'une politique de développement durable. S'agit-il de former dans un esprit de recherche ? Rendre les formés capables d'utiliser les produits de la recherche ? Intégrer des activités de recherche au processus de formation ? Former *par* la recherche, *à* la recherche ?

Ce renforcement de la formation des enseignants ne peut se faire qu'en utilisant tous les canaux de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. Plus que jamais, les actions de partenariat, le transfert et le partage des connaissances, la confrontation des idées, la constitution de réseaux d'innovation, la diffusion d'informations et d'expériences réussies, apparaissent comme des activités indispensables à l'édification d'un monde plus solidaire et plus pacifique.

2. Méthode de travail

Les membres du comité scientifique de cet atelier ont eu pour mission de préparer un texte et des recommandations autour de la question suivante : "*Comment renforcer la recherche en éducation à l'environnement vers un développement durable et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs ?*"

S'appuyant d'une part sur ses diversité d'origines et d'expériences, le groupe a, par ailleurs, pris en compte les éléments contenus dans le " Plan National d'Actions " (résultat d'une production collective d'un millier de personnes lors des Assises de Lille en 2000) mais aussi les données d'enquêtes réalisées

spécifiquement via internet auprès de différents réseaux (réseaux de formateurs, chercheurs, réseau associatif Ecole et Nature) (*cf. annexe 1*).

Un document de 23 pages, que chaque participant avait la possibilité de consulter préalablement sur le site du colloque, a donc été présenté selon 4 axes :

- développer une approche épistémologique de l'EEDD;
- structurer la recherche en EEDD;
- renforcer la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs oeuvrant dans le domaine de l'EEDD;
- valoriser le partenariat apprenant et la recherche-action collaborative.

Lors de l'atelier qui a rassemblé 120 personnes, pendant 2 heures et demie, une présentation orale de la réflexion du groupe et des 14 recommandations associées a été faite puis un débat s'en est suivi. Environ trente personnes se sont exprimées oralement, leurs remarques étant ensuite complétées par une collecte de "messages" écrits (une vingtaine de contributions) avec des propositions de reformulation ou de modification des recommandations.

La richesse des débats a ainsi permis d'apporter des précisions au texte d'origine et de reformuler onze recommandations même si plusieurs remarques toutefois s'imposent à l'issue de cet atelier :

- Les liens avec le monde de la recherche sur l'environnement et sur le développement durable ne sont pas à négliger, mais la commande qui avait été faite à cet atelier concernait spécifiquement la recherche " en éducation " à l'environnement vers un développement durable.

- Si le travail du groupe de préparation est reconnu et valorisé, le débat dans l'atelier montre la perplexité des participants des pays francophones devant une commande à forte contrainte qui centre les réflexions sur les enjeux français et fait courir le risque d'une modélisation trop rapide sans réel débat de fond entre les pays. Les ressources et la vivacité du questionnement au sein de l'atelier laissent augurer de débats fondamentaux à construire pour l'avenir.

- L'autre apport majeur du groupe est d'interroger la notion de développement durable comme " mot d'ordre ", comme nouveau concept, comme changement de paradigme, comme phénomène de mode. Cette notion, adoptée par les uns, fait l'objet de vives interrogations pour les autres. Le glissement de l'EE ou l'ERE " vers ", ou " pour ", ou " dans la perspective " du DD, suscite des discussions potentiellement polémiques selon les cultures des pays, les logiques des institutions, les allant de soi individuels ou collectifs.

3. Développer une approche épistémologique de l'EEDD

L'épistémologie est avant tout une réflexion sur les sciences, une étude critique de leurs principes, leurs hypothèses, leurs résultats... mais il s'agit aussi d'une réflexion sur l'acquisition du savoir, ce que l'on appelle " la théorie de la connaissance ".

Ainsi, de nombreux courants épistémologiques s'accordent pour dire que la connaissance n'est ni une simple construction de l'esprit (pur relativisme), ni un simple reflet d'une réalité dont le seul contact, la seule perception permettrait de découvrir les lois de la nature selon un mode empirique.

Il n'est pas envisageable de prétendre, en quelques pages, faire une présentation épistémologique sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable, mais seulement de souligner, d'une part la nécessité, dans le cadre de la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement, de s'inscrire dans une réflexion de nature épistémologique et, d'autre part, d'inscrire la recherche en EEDD dans la perspective du courant de la critique sociale.

La critique sociale est un courant de recherche en éducation à l'environnement axée sur deux dynamiques : l'approche critique des réalités qui posent problèmes (éducationnelles, sociales ou environnementales) et l'engagement dans l'action pour un changement de ces réalités. Dans cette perspective, les connaissances en EEDD ne peuvent ni dériver d'experts ni d'enseignants technicistes qui se contenteraient d'exécuter des approches construites selon une conception empiriste techniciste. L'enseignant réflexif doit *a contrario* pouvoir, au sein de recherches collaboratives, modifier/interpréter la conception des outils pédagogiques qu'il utilise car il lui appartient de (re) contextualiser, dans sa propre pratique, certains principes se dégageant des divers apports théoriques.

Cette approche critique semble également indispensable pour questionner le concept de développement durable. Ainsi, si la définition du développement durable la plus acceptée est celle du rapport Brundtland (1987⁴): " *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*", une autre définition qui fait référence aborde plus spécifiquement la dimension environnementale. Cette dimension a marqué les années 1990 au détriment de la dimension plus sociale de la définition précédente. Ainsi, la nouvelle stratégie de conservation de la nature définit le développement durable comme : " *Le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes* "(UICN/PNUE/WWF, 1991⁵).

⁴ Brundtland (commission) (1989). *Notre avenir à tous, 1987, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement*, Les éditions du Fleuve, traduction française de « Our Common Future ».

⁵ UICN, PNUE, WWF, (1991). *Sauver la planète*, Gland, Suisse, 248p.

De même, (cf. Porcedda *et al*, 2004)⁶ les représentations des chercheurs sur le développement durable sont très variées et parfois même très opposées. Ainsi, certains auteurs pensent que le développement et l'environnement sont antithétiques car pour obtenir l'un il faut forcément négliger l'autre et parfois même au détriment de l'atteinte de conditions de vie décentes pour tous. " *Le développement correspond davantage à une croyance qu'à un concept scientifique et suppose une croissance indéfinie qui oblige à détruire sans cesse la nature*" (Rist, 1996)⁷. A l'opposé, d'autres auteurs prétendent que le développement durable correspond à la rencontre de deux courants de réflexion l'écologie et le développement. (Comélieu *et al*, 2001, Révéret et Gendron 2002⁸). Ceci a pour effet qu'il représente pour certains une démarche, un processus d'évolution pu encore une dynamique bien plus qu'un ensemble de normes à atteindre (Brodhag, 2001⁹; Comélieu *et al*, 2001, *op.cit.*); Di Castri, (2002)¹⁰ le voit même comme une démarche opérationnelle afin d'augmenter les limites de la durabilité de la société actuelle. L'appel au développement durable témoigne-t-il pour autant d'un nouveau paradigme de développement comme le suggère (Révéret & Gendron 2002, *op.cit.*) et d'une nouvelle conception du progrès dans laquelle la recherche du bien-être et de la qualité de vie prime sur l'atteinte d'un plus haut niveau de consommation ?

Dans tous les domaines liés à l'environnement, la recherche conduit à des innovations qui font l'objet de problèmes cruciaux de choix des usages. Toutes les avancées peuvent donner lieu à de nouvelles pratiques qui ont simultanément plusieurs conséquences : certaines favorables, généralement à très court terme (sans quoi elles ne seraient pas retenues) mais aussi parfois d'autres défavorables voire même très inquiétantes. Ces situations compliquent singulièrement les prises de décision dans le cadre d'un développement durable. Il convient donc de mesurer chaque résultat global d'un acte possible, en incluant toutes les

⁶ Porcedda A., Johanne Landry A., Lepage L.(sous presse 2004) Musées de sciences et développement durable : Militantisme ou changement de paradigme ? Fédération canadienne des sciences humaines etsociales XXXIe congrès annuel, Société canadienne pour l'étude et l'éducation, Groupe d'intérêts spécialisés en muséologie, 29 au 31 mai 2003, Université de Dalhousie à Halifax (Canada).

⁷Rist, 1996, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Politiques, Paris, 432p.

⁸ Comélieu et al, 2001, *Approche territoriale du développement durable, Repères pour l'Agenda 21*, Dossiers et débat pour le développement durable, 136 p.

Révéret et Gendron, 2002, « Le développement durable entre développement et environnement », in *Numéro spécial Sommet de Johannesburg*, Liaison énergie-francophonie ; numéro 55-56-57, Communications science-impact, Québec, pp 33-37.

⁹ Brodhag, 2001, *Glossaire du développement durable* , Agora 21, École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, 62p.

¹⁰ Di Castri, 2002, « Le développement durable, entre théorie et pratique, entre rêve et réalité », in *Énergie-francophonie*, numéro 55-56-57 spécial Sommet de Johannesburg, Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, pp 38-45.

conséquences ; or celles-ci, très diverses, se jugent selon des critères très différents (analyse multi-critères). La réduction de ces jugements dans une unique échelle de mesure (de l'utilité générale) ne peut s'effectuer que d'une manière partiellement ou largement subjective. Il n'est donc pas toujours satisfaisant de proposer une stratégie de prudence qui consiste à éviter le pire.

Partant du principe que le risque zéro n'existe pas, pour améliorer la gestion de notre environnement et pour associer les publics à ces prises de décision, une réelle formation devrait débiter au sein de l'école. Pour les plus jeunes, une ouverture sur les activités de jeux de rôles (développées depuis de nombreuses années dans le cadre de l'éducation à l'environnement) sont à privilégier car elles permettent d'aborder, dans le cadre d'une décision, différents critères économique, éthique, sanitaire, scientifique. Plus tard, dans les classes secondaires, es objectifs de l'enseignement scientifique devraient être repensés pour permettre non seulement l'acquisition de nouvelles connaissances, mais surtout une modification des pratiques d'analyse des situations posant problème, parallèlement à l'acquisition progressive de notions liées au modèle aléatoire.

Première recommandation

Stimuler une réflexion critique à propos du développement durable et des propositions alternatives en éducation relative à l'environnement, en mettant à disposition des enseignants, formateurs et animateurs, des outils de documentation et de débats.

Structurer la recherche en EEDD

La recherche en éducation à l'environnement est récente puisqu'elle ne remonte qu'au début des années 1970. Ce sont les anglo-saxons (principalement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie) qui vont être les instigateurs et les protagonistes des différents courants de pensée concernant ce qui sera longtemps appelé l'éducation environne mentale. Plus récemment, les recherches en éducation sur l'environnement et le développement durable durant la dernière décennie et les rapports qui en émanent témoignent d'une orientation pluri disciplinaire et transnationale, voire comparative des recherches. C'est le cas par exemple du projet OCDE-ENSI en Europe qui a impliqué près de 30 pays, et du projet "Emergent Environmentalism" coordonné par la Grande-Bretagne qui concernait 12 pays.

Les chercheurs et les praticiens, désormais, sont en mesure de bénéficier, grâce à cette approche internationale, d'une vision assez claire de la recherche ou des pratiques qui en découlent : les premiers se retrouvent dans les conférences internationales comme celles de la NAAEE, les seconds dans des associations comme l'Association of Teacher Education in Europe (et notamment l'Environmental Education Working Group).

Par ailleurs, les instances internationales comme l'ONU, l'UNESCO, l'OCDE prennent de plus en plus des résolutions et des orientations en faveur de

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

l'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est également le cas de la Commission européenne qui joue un rôle dynamique dans la promotion de l'éducation environnementale en finançant la recherche tout en suivant les recommandations des instances internationales.

Un état des lieux de la recherche en EEDD en France souligne le faible nombre de chercheurs travaillant sur ces questions et le peu d'engagement dans des programmes nationaux, européens ou internationaux. Devant de tels constats, émettons quelques recommandations fortes.

- il faut répondre au manque de chercheurs (Universités, Grandes écoles, organismes divers) qui font de la recherche en EEDD;

- il est urgent de structurer les recherches existantes et d'organiser un réseau de chercheurs;

- il est indispensable d'intégrer de la dimension interculturelle dans la recherche en EEDD afin qu'elle puisse prendre du sens au-delà du cadre territorial ou national.

Deuxième recommandation

Répondre au manque de chercheurs en EEDD en favorisant l'émergence de programmes de recherche et en créant les postes afférents

Dans le cadre de la nouvelle politique de généralisation de l'EEDD en France, le développement de la recherche en EEDD paraît essentiel et ce, selon deux directions fondamentales : la mise en perspective critique et la production de nouvelles connaissances.

La critique constitue en effet une activité majeure de la recherche : "*le premier but de la recherche scientifique est la mise en doute, la critique, la contestation du sens commun, du bon sens, des théories et des manières de penser prônées par la majorité ou par les autorités*" (Van der Maren, 1996¹¹).

Le développement de la recherche en EEDD doit s'appuyer sur de nouveaux programmes permettant une mise en perspective critique des fondements même de l'éducation. De même, la notion de développement durable doit faire l'objet d'une analyse critique pour éviter des dérives idéologiques et dogmatiques, comme le précise Beauchamp (1993¹²) : "*le développement durable ressemble plus à une manière supérieure de poser la question qu'à une réponse adéquate à cette même question. (...) Il faut voir, en certains domaines, les justifications*

¹¹ Van der Maren J-M., 1996, Méthodes de recherche pour l'éducation, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

¹² Beauchamp A., 1993, *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Editions Pauline.

tortueuses que l'on fabrique afin d'inclure n'importe quel projet dans le cadre du développement durable, pour comprendre le flou du concept".

Le deuxième objectif de la recherche en EEDD, plus classique, est de *transgresser les connaissances actuelles et chercher de nouvelles idées, poser de nouvelles hypothèses afin de pouvoir essayer de nouvelles solutions"* (Van der Maren, *op.cit.*). Cet objectif s'avère aujourd'hui indispensable pour accompagner les politiques éducatives en cours.

Par exemple, des évaluations seront nécessaires pour adapter, améliorer, innover. La formation des enseignants est également fondamentale : elle implique certes une politique institutionnelle, mais également un accompagnement par la recherche.

Troisième recommandation

Structurer les recherches déjà existantes en mettant en réseau, chercheurs et praticiens de terrain, tout en développant l'interdisciplinarité.

Les chercheurs qui travaillent sur l'EEDD exercent dans des champs disciplinaires très différents (sciences de l'éducation, didactique des sciences, écologie, géographie, formation d'ingénieurs et d'enseignants, sociologie, ...). Tous ces chercheurs se retrouvent dans des départements divers, engagés dans des carrières de recherche variées où l'éducation à l'environnement n'occupe qu'une part. A cet effectif s'ajoutent des praticiens de l'EEDD qui se sont engagés dans des travaux de recherche-action, recherches collaboratives...

Cette diversité pourrait être une richesse et la source d'une interdisciplinarité indispensable pour l'EEDD, mais le peu d'échanges pratiqués (notamment lié à la faiblesse des effectifs et à leur dispersion dans des organismes très divers) constitue un obstacle à la constitution d'un réel champ de recherche. Dans cette perspective, la reconnaissance et la valorisation de recherches interdisciplinaires relatives à l'EEDD constituent une démarche indispensable.

L'absence actuelle d'un réseau de chercheurs ne facilite pas leur mobilisation dans une logique de projets et de programmes de recherche. Dans cette perspective, il est nécessaire de structurer un réseau de chercheurs en EEDD. Ce réseau permettrait de recenser les différents chercheurs et leurs travaux, de croiser chercheurs et praticiens, et ce à trois niveaux (niveau local, niveau national et un niveau international, en particulier européen et francophone), et enfin de mettre en place des échanges (revues, séminaires, colloques etc.).

Ce réseau national pourrait s'appuyer sur des réseaux déjà existants (par exemple, l'Ifrée, Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement en région Poitou-Charentes), sur certains travaux en cours (comme l'identification des chercheurs et des travaux en EEDD réalisée par la Veille Scientifique et Technologique de l'INRP), etc.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Quatrième recommandation

Développer et financer des recherches en EEDD intégrant la dimension interculturelle (dans sa plus grande diversité) afin d'intégrer des programmes de recherche internationaux.

Le concept de développement n'étant pas figé dans le temps ou dans l'espace, il conviendrait de ne pas limiter l'éducation à l'environnement vers un développement durable à quelques visions trop locales ou marquées culturellement : son aspect global, planétaire, ne pourrait se limiter à une approche de quelques pays du Nord ou à leurs représentations du développement durable sur les pays du Sud.

La recherche en EEDD devrait prendre en compte l'existant des recherches dans ce domaine sur le plan international, le relativisme culturel qui lui est intrinsèque, les expérimentations qui ont eu lieu auprès de populations différentes et les résultats qui en sont ressortis.

En dépassant ainsi le cadre du territoire (local ou national) par des approches comparatives intégrant la diversité socioculturelle, et donc différentes conceptions du développement durable, la recherche pourrait prendre en compte plus facilement la richesse des pratiques et des représentations de l'EEDD dans la francophonie et participer avec davantage de pertinence aux programmes de recherche internationaux en EEDD.

4. Renforcer la formation des enseignants, formateurs et animateurs : Enjeux, stratégies et propositions de recommandations

Développer l'EEDD pose la question centrale, voire préalable, de savoir qui pratique l'EEDD ?

Formateurs, enseignants, animateurs, tous maillons du système éducatif, issus de la formation initiale et continue, générale et professionnelle, et des temps périscolaires sont des acteurs clés d'une généralisation de l'EEDD. Or s'ensuit la question des démarches, compétences pédagogiques et connaissances fondatrices, nécessaires à l'intégration de l'EEDD dans les pratiques. Celles-ci dépassent souvent les formations disciplinaires reçues par les professionnels de l'éducation. Dans le contexte actuel de généralisation de l'EEDD, avec la relecture et la refonte des programmes officiels déjà engagées au sein de l'Education nationale et de l'enseignement agricole, des besoins de formation vont être générés.

Par le passé, l'EEDD ne touchait souvent que ceux qui étaient déjà mobilisés. La généralisation de l'EEDD appelle des stratégies d'incitation, des outils et des ressources pour mobiliser largement les acteurs.

La question de la formation est complexe et au-delà des objectifs de formation, elle nécessite que des temps et des espaces de formation soient créés, que le public visé soit informé, sensibilisé, motivé, mobilisé, formé puis accompagné dans l'intégration de l'EEDD dans ses pratiques. Elle nécessitera d'œuvrer pour généraliser l'interdisciplinarité, le travail en partenariat, des façons nouvelles de questionner les connaissances.

Parallèlement, renforcer la formation implique que les services de formation soient saisis de ce travail, qu'une analyse des besoins permette une offre adaptée, qu'une réflexion didactique, épistémologique, scientifique se développe, que les formateurs de formateurs soient concertés et concernés, que les formations soient suivies, évaluées et bien sûr que des moyens soient engagés pour leur mise en œuvre. Derrière chacune de ces étapes, il existe un lourd travail inter-institutionnel à poursuivre (incitations, circulaires, offres de formation, plans de formation, communication...). Se posent les questions des échelons pertinents d'action, des modes de travail, des outils, des cadres institutionnels permettant ce développement. Des pistes de réponse existent mais sont loin d'être généralisées. Par exemple des expériences pilotes*¹ ont montré la pertinence de créer un système de formation en partenariat sur une région. En outre, les responsables (chefs d'établissements, directeurs, inspecteurs...) jouent un rôle décisionnel pour inciter et faciliter le départ en formation des personnels éducatifs.

Faire évoluer, la formation pose donc la question du processus de formation dans un ensemble d'actions opérationnelles (voir annexe 2) pouvant être regroupées dans trois grandes recommandations :

Cinquième recommandation

Développer à l'échelon régional des dispositifs partenariaux de formation (pluriannuels, contractualisés), en créant des passerelles entre les services de formation ; en diversifiant les modalités de formation (formation-action, co-formation, formation à distance, échanges de pratiques) et en croisant l'origine disciplinaire et catégorielle des publics.

Sixième recommandation

Par delà les formations, créer des dispositifs d'accompagnement et d'analyse de pratiques pour favoriser l'émergence de compétences en EEDD, les reconnaître et les valoriser.

Septième recommandation

Mobiliser les responsables (en fonction de chaque culture institutionnelle et associative : incitations, conférences, formations...) et les encourager à intégrer la dimension EEDD dans les projets des établissements et des structures.

¹ IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) en Poitou Charentes et SFFERE (Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement) en Bourgogne.

5. Valoriser les partenariats apprenants et la recherche-action collaborative

Dans cette dernière partie, nous souhaitons développer l'idée que ce domaine de l'EEDD (qui se doit de devenir "ordinaire" puisqu'il a, dans les années qui viennent, à se développer partout et pour tous) a des spécificités repérées tant par les pionniers que par les acteurs des récentes expérimentations et qui en font aussi un domaine d'éducation "extra-ordinaire". Il est essentiel que les acteurs engagés depuis trente ans dans l'éducation à l'environnement comme spécialistes ou généralistes de l'EE et les chercheurs aient des opportunités de construire conjointement le savoir en construction dans ce champ. C'est un enjeu de "science en action" particulièrement pertinent pour former des acteurs dans cette période de généralisation des démarches.

L'EEDD prend tout son sens dans un enseignement contextualisé et dans la mise en place opérationnelle des partenariats d'acteurs de cultures, de points de vues, de visées diverses (acteurs de l'EE, décideurs, gestionnaires, défenseurs de l'environnement, chercheurs). C'est en vivant ensemble le partenariat, en étant des formateurs "en" partenariat que l'on peut former et se former "aux" pratiques coopératives du travail en équipe et du travail en partenariat. Dans ce domaine nouveau de l'EE "vers" le DD, les partenariats doivent nous permettre de co-construire et d'apprendre ensemble comme préparation aux débats publics sur les choix d'orientation d'avenir sur nos environnements.

Ainsi, "action", "formation" et "recherche" ne peuvent être considérées isolément et nous devons, puisque l'on ne peut envisager l'EEDD que comme un processus dynamique et en construction, travailler sur les traits d'union et les passerelles qui relient ces trois domaines : des dispositifs de formation-action *participatifs, réflexifs et critiques* :

L'EEDD n'est pas, de l'avis de tous, une nouvelle discipline. Certaines conséquences doivent en être tirées :

- La formation à l'EEDD ne peut pas être une formation uniquement technicienne centrée sur les processus de résolution de problèmes environnementaux. Elle ne peut accepter le concept de développement durable comme une nouvelle idéologie mais plutôt la considérer comme un défi de favoriser des choix et projets sociétaux responsables qui amélioreront la qualité des conditions environnementale, économique, sociale et celle de nos relations aux autres et au monde. Elle se doit d'être questionnante, de croiser les points de vue, d'être participative, réflexive, critique et en recherche de cohérence.

- L'EEDD en situation "formelle" ne peut rester à l'écart du bouillonnement de créativité et d'apprentissages réalisés par ailleurs dans des démarches originales et innovantes : agriculture durable, réseaux locaux d'alimentation, écoconstruction et habitat écologique, démocratie participative, économie solidaire, consommation responsable, investissement éthique, commerce équitable...

Huitième recommandation

Valoriser des formations, des actions, des recherches permettant à chacun, dans le cadre qui est le sien (établissement, administration, structure) d'interroger sa contribution individuelle et collective au fonctionnement et aux choix de société

L'introduction de longue date de l'éducation à l'environnement peut être tout d'abord comprise comme un véritable souci de permettre à l'enfant de se développer en relation et en interaction avec un univers à sa mesure.

L'introduction de l'éducation à l'environnement dans l'école justifie que des programmes soient élaborés qui garantissent l'accès de tous à l'ensemble des connaissances indispensables aujourd'hui. L'EEDD permet aussi d'introduire une démarche nouvelle dans la manière de penser le monde comme un système complexe constitué d'une multitude d'éléments en interaction. Cette approche apparaît également essentielle pour favoriser l'émergence d'une capacité de résistance réflexive et susciter la formation de " citoyens débatteurs ". Plusieurs paradigmes encyclopédiste, behavioriste, systémique, socio-critique se trouvent souvent entremêlés à la fois dans les textes de référence et dans les pratiques. Chacun d'entre eux peut être porteur de dérives.

La réflexion et la recherche sur le projet EEDD dans ses fondamentaux est à poursuivre dans la confrontation interculturelle.

Neuvième recommandation

Interroger les fondamentaux de l'Education de façon à construire des balises éthiques spécifiques à ce domaine pour éviter prosélytisme, catastrophisme, économicisme et conformisme.

Des " recherche-action " visant la capitalisation des pratiques et la formation de praticiens réflexifs

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, on peut souligner de réelles innovations sur le terrain mais nous savons qu'elles sont souvent restées à la marge des pratiques habituelles et n'ont pas fait suffisamment l'objet d'analyses et d'évaluation. De plus, le cloisonnement entre la pratique et la recherche n'a pas permis que ces deux activités se nourrissent mutuellement.

Pour assurer un succès à moyen et long terme de l'EEDD pour tous et partout, il semble indispensable de développer des dispositifs de recherche-action, réunissant des chercheurs, des enseignants, des animateurs, des formateurs constituant des équipes centrées sur les problématiques de terrain et produisant un travail co-construit et mis en partage.

L'approche de l'EEDD présente des enjeux forts en tant qu'espace de rénovation des pratiques éducatives par ses caractéristiques spécifiques : transversalité, interdisciplinarité, projets participatifs, apprentissage de la complexité...

- Recherche sur l'EEDD dans les établissements et les institutions, dans leur fonctionnement quotidien (audit de "durabilité" des établissements : gestion, architecture, énergie, espace et moyens pour réfléchir, innover, collaborer...) pouvant mener à des réformes organisationnelles et structurelles
- Recherche sur les entrées les plus accessibles en fonction des âges pour aborder le développement durable. Quels parcours ?
- Recherche sur les démarches pertinentes pour faire émerger les valeurs et les attitudes nécessaires au DD car les savoirs formels ne suffisent pas à générer un sentiment de responsabilité à l'égard de la planète (voir notamment le rapport de l'UNESCO en 2002). Quelles pérennité et récurrence pour des apprentissages transformateurs ?
- Recherche sur les évolutions de l'EE prenant en compte le DD : l'EEDD, quels incontournables, quels critères et indicateurs, quels partenaires pour l'évaluation ?
- Analyse des pratiques pédagogiques accompagnée par des chercheurs en sciences de l'éducation et des IUFM.

Dixième recommandation

Intégrer dans chaque Plan académique d'accompagnement de la généralisation de l'EEDD un volet recherche action co-piloté, s'appuyant sur des compétences régionales ou interrégionales (des universitaires enseignants-chercheurs, le rectorat, les IUFM et les partenaires acteurs de l'EEDD).

La mise en place d'une EEDD généralisée s'envisage forcément dans la durée par une adhésion progressive des formateurs, enseignants, animateurs, responsables..., mais aussi par la constitution d'un capital de savoirs identifiés. Elle nécessite donc des repères clairs permettant d'évaluer sa progression.

Onzième recommandation

Favoriser des réseaux, des espaces et des temps avec :

- *la mise en réseau de personnes compétentes en EEDD (conseillers pédagogiques, formateurs-accompagnateurs de projets, chercheurs...) accompagnant la dynamique évolutive des savoirs et des actions;*
- *des lieux d'échanges et de croisements de savoirs (lieux-forum, revue de l'EEDD " tout public ", émissions radio ou TV, sites internet...);*
- *des temps forts et identifiés comme par exemple, selon un rythme à définir, des " assises de la recherche et des pratiques en EEDD " permettant de faire le point sur les avancées et de les mutualiser.*

* * * * *

Annexe 1

Résultats de la *mini-enquête* réalisée via internet en février 2004 relative aux interrogations et propositions en matière d'EEDD

Les Annexes 1 et 2 présentent le relevé de 41 réponses émanant d'enseignants de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement agricole et d'associations (réseau des formateurs et réseau Ecole et Nature) classées par grands thèmes (coordonné par Yannick BRUXELLE).

Propositions "en amont" :

- se donner les moyens de conscientiser l'urgence de la réaction, les enjeux et le sens de l'EEDD (prise de conscience de l'appartenance à un même peuple)
- se donner les moyens de faire " durablement ", au-delà de l'effet de mode (considérer que l'EEDD est une question " extra-ordinaire " qui mérite donc un traitement différent des autres réformes et priorités)
- une forte implication de la hiérarchie EN est indispensable (nationale, académique, départementale)
- que les directives ministérielles soient suffisamment claires et dégagent de grandes orientations pédagogiques mais ne soient ni trop strictes ni trop contraignantes et laissent une certaine liberté aux acteurs.
- que ce soit l'occasion de faire vivre des partenariats entre l'Etat, les associations, les entreprises de l'environnement, les élus politiques...

Comment renforcer la recherche en EEDD ?

- Que les chercheurs patentés fassent l'effort de venir observer, analyser et théoriser sur les pratiques des éducateurs à l'environnement ET que des praticiens de l'EE obtiennent des bourses pour faire de la recherche sur leurs propres pratiques. Il s'agit donc de créer des " ponts ".
- Lancer une vraie recherche-action en secondaire et en primaire avec un partenariat chercheurs praticiens (enseignants avec des classes, IMF, PEMF...) pour expérimenter, choisir les entrées les plus accessibles aux élèves pour aborder un concept peu évident pour les plus jeunes (par quels thèmes entrer ? quels sont les objectifs majeurs à viser ?...)
- Ne pas confier la recherche à des universitaires seulement
- Donner du temps aux collègues formateurs pour " chercher ", expérimenter, rendre compte, échanger, aider les autres à construire
- Que ce travail de recherche reste à la portée des enseignants de tous bords
- Constituer dans chaque académie un groupe d'étude et de recherche piloté par des universitaires et géré par les rectorats, rassemblant les acteurs de l'EEDD.
- Favoriser les projets de recherche en multipartenariat

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- Poursuivre la dynamique internationale
- Mettre en valeur l'intérêt de la démarche de formation-recherche-action
- Explorer la filière des " licences professionnelles "
- Alimenter la revue " ERE, regards, recherches, réflexions "
- Envisager une revue (car le papier c'est quand même pratique et encore utile) carrefour de bons nombres de travaux (recherches, expériences, biblio, actions, etc) dans le domaine de l'EEDD, avec une périodicité plus rapprochée (2 OU 3 n° /an).
- Augmenter le nombre de colloques transdisciplinaires sur l'EEDD (comment ouvrir des espaces de rencontres aux dynamismes autour de <http://www.revue-ddt.org>, des sciences de l'ingénieur, des littéraires, etc...)

Comment renforcer la formation des enseignants, des animateurs, des éducateurs et des formateurs ?

Recommandations générales

- Que les textes officiels concernant l'EEDD soient accompagnés de recommandations concernant la formation des enseignants
- Mettre en place les moyens humains suffisants : formateurs reconnus et disponibles dans chaque académie. Doter les académies de conseillers pédagogiques en EEDD.
- Réaffirmer les missions des IUFM en terme de formation transversale : initier à la pédagogie de projet, travailler en partenariat, connaître les ressources locales... Donc que l'EEDD soit clairement impulsée par le national en direction des directeurs des IUFM.
- Affirmer la dimension culturelle de l'EEDD et utiliser les ressources des réseaux Action Culturelle au sein de l'éducation nationale.
- Partir du recensement et de la prise en compte des besoins de la base (intérêt des formations localisées). Privilégier une démarche pédagogique centrifuge (du local au mondial)
- Mettre à la disposition des acteurs de terrain une liste de personnes ressources...
- Articuler formations de proximité, académiques, interacadémiques, nationales
- Faire que les formations soient décloisonnées, interdisciplinaires, intercatégorielles, et partenariales pour ouvrir sur des " regards croisés " (type des formations action culturelle)
- Que l'approche émotionnelle soit aussi considérée comme une piste de travail. Qu'on n'oublie pas les disciplines d'éveil : EPS, arts plastiques, musique...
- Que ce soient des formations actives (mises en situation et préparation de projets) qui développent la culture de partenariat (pas seulement un mot mais une nouvelle façon de travailler ensemble). Le recours à la société civile est indispensable pour comprendre ce que signifie le DD.

- au-delà des modalités " stage ", donner les moyens de développer l'appui et l'accompagnement des équipes sur le terrain
- respecter le praticien, le rendre lucide sur sa pratique (l'aider à révéler ses limites et ses capacités) : levier du changement pour que l'EEDD soit accessible à tout éducateur
- développer des outils d'accompagnement (ex : outil d'APP adapté à l'EE), mobiliser les personnes par l'attractivité et la commodité d'usage des " outils ", créer et tester des outils pédagogiques conjointement (formateurs, animateurs, enseignants).
- Créer des observatoires de l'EEDD : aide à l'évaluation des projets et des actions et non des personnes.
- Que les formations soient une occasion de rencontre mobilisatrice, énergisante, ayant l'ambition et les moyens de fortifier le lien social et de redessiner des valeurs
- Veiller dans les formations à respecter une certaine hauteur de vue et d'absence de militantisme et de prosélytisme : le discours doit être acceptable par tous sinon on ne généralisera rien du tout.
- Par rapport à la lettre de rentrée, il faudrait une directive nationale afin que la mission prioritaire sur l'EEDD s'inscrive dans des heures d'enseignements, comme les IDD. Ainsi, si tous les IPR faisaient passer, à tous les professeurs, le même message sur l'intérêt de faire de l'EEDD, les chefs d'établissements auraient un moyen de préserver les IDD
- Ne pas négliger les liaisons primaire / secondaire : que les stages de formation des enseignants réunissent des professeurs d'école et des professeurs du secondaire. Cette démarche aurait plusieurs avantages : renforcer les liaisons intercycles, faciliter le suivi de l'enseignement et envisager des projets fédérant des écoles et collèges d'un bassin.
- Intégrer la démarche éducative à l'environnement et au DD dans les territoires de pays. Ces "pays" réfléchissent au développement local durable en favorisant la participation citoyenne. Il serait intéressant d'envisager la possibilité d'un échange avec les élèves
- Monter une chaîne de tv-numérique, EEDD diffusée sur Canal-U. Voir canalu.com (ce serait plutôt le rôle du pôle nationale de ressources), pourquoi : car l'image est un heureux complément (si c'est bien fait) à l'ensemble des choses existantes (revue durables, sites, livres (autrement et consort...))
- Autre axe de travail du pôle de ressources : favoriser des co-éditions d'ouvrages (albums jeunesse, récit de fictions, documentaires et autres) sur les thèmes de l'EEDD.

Recommandations " premier degré " de l'éducation nationale

- Former les inspecteurs d'académie et de circonscription, créer des postes de conseillers pédagogiques EEDD, des animateurs de réseaux d'écoles
- Apporter des précisions aux textes existants (Qu'apprend-on à l'école primaire, p. 245 à 249) favorisant l'approche systémique (et pas

seulement écologique) et la démarche d'investigation. Préciser la place des intervenants extérieurs pour ces deux démarches.

En formation initiale

- Impliquer les professeurs des IUFM pour les " convertir " à l'EEDD
- L'année de PE1 n'est consacrée qu'à du bachotage : on pourrait inclure une épreuve sur l'EEDD dans le concours ! et pour l'année de PE2 tout ce qui est interdisciplinaire se heurte à de fortes résistances... Il faut donc favoriser l'émergence de " formateurs – expérimentateurs " pouvant montrer que ça marche.
- En deuxième année de formation donner une réelle formation scientifique et EEDD. Étendre les dominantes (50 heures) réservées aux arts, sport et langues ; les étendre à l'EEDD

En formation continue

- Ajouter un volet EEDD aux formations déjà en place
- Augmenter le nombre de stages avec des enseignants de même secteur géographique pour travailler sur des projets communs d'EEDD
- Monter ces stages en co-animation avec le secteur associatif avec mixité des publics (enseignants, animateurs)

Dans les animations pédagogiques de circonscriptions

- former les conseillers pédagogiques ayant en charge ces animations
- seul créneau pouvant permettre de toucher tous les enseignants et pas seulement les volontaires...
- travailler sur des progressions classe (cursus par niveau)

Recommandations " second degré " éducation nationale et enseignement agricole

- trouver des solutions pour la gestion des absences des enseignants qui entrent en formation (que ce ne soit pas perçu négativement par la hiérarchie, l'établissement, les parents, les élèves...)
- passer par le relais de " correspondants EEDD " dans chaque établissement et se retrouvant régulièrement pour échanger, mutualiser...
- privilégier la formation de plusieurs personnes par établissement autour du correspondant EEDD (futurs équipes de projets) et former à la transversalité des programmes concernant l'EEDD.
- former l'ensemble des documentalistes des établissements (organiser un forum des outils, des documents pédagogiques...)
- apprendre aux enseignants de toutes les disciplines à être clairs sur les définitions des termes " environnement " et " développement durable " et sur la façon dont ces deux thématiques sont abordées dans leur programme disciplinaire
- travailler sur des projets qui font sens pour les élèves et leur permettront de construire ces notions et non sur des définitions préalables

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Recommandations pour la formation de formateurs

- constituer des groupes mixtes (enseignants, animateurs, chercheurs) en co-formation sur la formation de formateurs, testant des démarches et des outils (*rejoint la recherche-action-formation*)
- des formations de formateurs (cf séminaires la Rochelle, 2003) doivent être réalisées très régulièrement : car de nécessaire approfondissement des démarches, de compléments de formations, adaptations aux conditions de mises en oeuvres, perspectives de développement sont souhaitables ... Etc
- envisager un suivi des stages nationaux de formation de formateurs (mêmes participants)

Obtenir des moyens pour la formation, la recherche, les projets en EEDD...

- Développer une ligne budgétaire spécifique pour l'EEDD pour garantir sa réussite
- Afficher une politique volontariste des pouvoirs publics et des partenaires en ce sens : rechercher la bonne échelle territoriale pour contractualiser une action en EEDD et obtenir des aides financières.
- Créer des Fonds financiers pour l'EEDD, souples d'utilisation... (taxe par habitant sur un territoire ou fonds privés d'entreprises citoyennes...) gérés par un conseil de développement ou une région ou un " comité départemental d'éducation à l'environnement "....

* * * * *

Annexe 2

Développer la formation des formateurs, enseignants et animateurs : enjeux, stratégies et propositions d'actions

STRATÉGIES (phrases clefs)	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p><u>Appuyer la phase d'analyse de besoins de formation à l'EEDD</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>Les offres de formation doivent s'appuyer sur des besoins clairement identifiés et doivent tenir compte de la diversité des besoins à la fois collective (issues de différents programmes officiels) et individuelles (différents niveaux de sensibilisation et représentations) et des contraintes.</i></p> <p>Les partenaires qui sont sollicités par les enseignants, animateurs, formateurs représentent une source de connaissance des besoins de formation pertinente et riche.</p> <p><i>La nouveauté dans le cadre de la perspective de généralisation est que l'EEDD passe du ponctuel et disparate au systématique et à l'intégration dans les enseignements via le croisement des disciplines.</i></p>	<p>-À partir de la relecture des programmes officiels et des programmes de collège à venir (Education Nationale), dégager au niveau national des pistes de formation qui pourraient être envoyées à chaque Académie avec une incitation pour leur mise en œuvre.</p> <p>-Établir au niveau national <i>un document de référence</i> (type cahier des charges), à l'attention des services de formation, proposant des principes didactiques qui pourraient être communs aux formations en EEDD (approche systémique, pédagogie de projet, développement de l'esprit critique, vision Nord/sud, évaluation...).</p> <p>-Favoriser des <i>analyses croisées de besoins</i> (ouverture aux partenaires).</p>
<p><u>Enrichir quantitativement, qualitativement et durablement les plans de formation</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p>La qualité doit s'exprimer dans la cohérence des modalités de formation (intervenants, publics...) avec les contenus pédagogiques qui eux-mêmes doivent refléter la complexité de la problématique de l'EEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> . ouverture aux différents piliers du DD, . esprit critique, . vision globale et locale, . action, . responsabilité, . diversité des approches, ... 	<p>-Développer des dispositifs partenariaux de formation à l'échelon régional (échelon pertinent impliquant éducation nationale enseignement agricole, jeunesse et sports, université, fédérations d'associations : CROS, Crajep,Graine...) sous convention. Cet objectif peut s'appuyer sur des expériences existantes (IFREE Poitou-Charentes, SFFERE-Bourgogne) et être adaptés aux spécificités de chaque région.</p> <p>-Créer des passerelles entre les services institutionnels de formation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> .Développer la diversité des origines du public .Coopérer dans l'analyse des besoins d'évaluation

<p><i>La richesse quantitative de l'offre de formation à l'EEDD est une des garanties de la diversité des formations qui renvoie à une diversité de besoins.</i></p> <p><i>Les dispositifs de formation doivent être efficaces car enseignants, formateurs et animateurs professionnel ne disposent que de peu de temps pour se former chaque année; d'autre part la formation à l'EEDD est une démarche qui s'inscrit dans la durée.</i></p> <p><i>La volonté de se former ne se décrète pas.</i></p> <p><i>Il faut respecter la diversité des attentes de tous et diversifier les approches pour que chacun puisse se former à son rythme.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> . Diversifier l'origine des intervenants. -Développer des formations pluri-disciplinaires et pluri-catégorielles : Ouvrir les offres de formations aux différentes disciplines, ainsi qu'aux différents personnels éducatifs : CPE, ATOSS, documentalistes, personnels de direction et partenaires institutionnels et associatifs...). - <i>Quantitativement</i> : .Consacrer un % minimal du Plan de formation à l'EEDD. .Donner des moyens financiers supplémentaires afin que la formation à l'EEDD ne devienne pas un vase communicant et ne prenne sur d'autres domaines. - <i>Durablement</i> .Proposer des plans de formation pluriannuels associant le pédagogique et l'opérationnel à différents niveaux de formation; . créer des plans de formation à différents niveaux (sensibilisation, approfondissement). .Encourager la mise en œuvre d'une offre permettant de développer de véritables parcours de formation.
<p><u>Développer la formation initiale des futurs enseignants du premier et du second degré</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>La formation initiale est un temps clef de préparation du futur professionnel qui disposera de peu de flexibilité d'organisation lorsqu'il sera en poste. L'EEDD devrait faire partie d'une culture générale de base et intégrer tout cursus.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Incitation auprès de la Conférence des Directeurs d'IUFM (CDIUFM) dans le cadre de la mise en place des plans de formation. -Intégrer l'EEDD dans le cadre du nouveau dispositif LMD à l'université (dans toutes les filières, sans négliger le pilier écologique). -Introduire l'EEDD dans les contenus des concours PE1 et PLC1.
<p><u>Développer la formation continue des maîtres du 1^{er} degré</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>Le primaire est le lieu où l'action EEDD est la plus facile à mettre en oeuvre et la demande de formation est forte. Or les maîtres sont ceux qui ont le plus difficilement accès à la formation.(problème de remplacement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Inciter les inspecteurs du primaire (IEN) à développer des <i>journées pédagogiques</i> sur l'EEDD (circulaire). -Inciter les Inspecteurs d'académie à proposer des actions de formation dans les plans départementaux de formation continue.

<p align="center"><u>Développer la formation continue des enseignants, formateurs, animateurs aux métiers</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>La formation professionnelle initiale (Lycée agricole, lycée d'enseignement technologique) et continue (GRETA, AFPA, centres de formation) représente environ un tiers du système éducatif et un maillon clef pour l'EEDD puisqu'il s'agit de former le futur "producteur".</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer au niveau ministériel, la présence de l'EEDD dans <i>les référentiels des formations aux métiers</i> afin que les formations des animateurs intègrent cette dimension. - renforcer dans les <i>cahiers de charges des conseils régionaux</i> qui financent les formations professionnelles la nécessaire intégration de l'EEDD dans les réponses. - inciter le transfert des expériences-pilotes de "management environnemental" des LEP : projets impliquant tout le personnel de l'établissement dans une véritable formation-action des entreprises en matière de DD.
<p align="center"><u>Développer l'intégration de l'EEDD dans les formations des animateurs sportifs et socioculturels</u></p> <p><i>Les animateurs sportifs et socioculturels (non-spécialistes en EEDD) qui interviennent sur les temps éducatifs périscolaires (activités sportives, centre de vacances...) représentent un nombre conséquent d'acteurs et de public.</i></p> <p><i>Il est important pour une question de cohérence que le public sensibilisé en milieu scolaire ait un écho dans son activité des loisirs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer au niveau ministériel, la présence de l'EEDD dans les référentiels des formations qualifiantes aux métiers de l'animation afin que les formations des animateurs intègrent cette dimension.
<p align="center"><u>Passer de la formation à l'action</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>La formation ne garantit pas la facilité de mise en œuvre de compétences : travailler en partenariat peut être complexe malgré les envies, la pratique peut révéler de nouvelles difficultés...</i></p> <p><i>La démarche réflexive permet ce recul par rapport à ses pratique, ses questions et l'accompagnement à cette thématique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un accompagnement sur chaque territoire : conseillers pédagogiques, personnes ressources (cf les maîtres ressources en sciences) pour accompagner entre les journées de formation. - Diversifier les modalités de formation : (développer formations-actions, échanges de pratiques, montages de projets, formation à distance, co-formation...). - Offrir des modules de formation en différentes phases (3 jours) sur une année pour accompagner des projets (du montage à l'évaluation).
<p align="center"><u>Valoriser et renforcer les compétences des formateurs-intervenants et des personnes ressources</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un pôle de formateurs pluridisciplinaires au plan académique ou régional. - Former les personnes ressources - Organiser un colloque annuel de formation de formateurs au niveau national (échanges de pratiques). - Favoriser les échanges de formation entre

	<p>les académies et les institutions...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la coformation (Education, institutions, collectivités et associations) en favorisant tous les croisements possibles lors des formations ou des actions de terrain.
<p style="text-align: center;"><u>Mobiliser largement sur les formations</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>Une offre des formation riche ne garantit pas une mobilisation large de l'enseignant ou de l'animateur car :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> . il doit avoir accès facilement à l'offre de formation; . sa demande de formation doit être acceptée d'où le rôle clef des responsables pour permettre, informer ou favoriser l'envoi en formation. <p><i>La principale difficulté en matière de mobilisation est de toucher ceux qui ne sont pas encore sensibilisés ou qui ne sont pas encore des acteurs de l'EEDD.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser et former les chefs d'établissements, les directeurs de centres de formation, d'animation...(circulaires, formations) -Sensibiliser et former les IEN. -Inciter le développement de projet d'établissement. -Former documentalistes et atoss. -Développer des missions des correspondants au niveau des établissements. - Rendre les formations à l'EEDD lisibles dans les plans de formation. - Communiquer (créer une revue EEDD). - Développer des actions phares médiatiques de sensibilisation.
<p style="text-align: center;"><u>Évaluer les impacts des formations</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>L'évaluation est en matière d'éducation à l'EEDD est peu formalisée. Comment mesurer l'impact des formations ?</i></p> <p><i>En outre tous les territoires et dispositifs de formation se posent les mêmes questions. Il convient cependant de rester pragmatiques, car la difficulté de cette évaluation tient à la prise en compte du comportemental à long terme. Il ne faut donc pas en faire une finalité. Elle doit être principalement formative.</i></p>	<p>Développer des outils d'aide à l'évaluation au niveau national (du type tableau de bord avec des indicateurs modulables selon les formations).</p> <p>Mettre en place une formation nationale à l'évaluation des formations.</p> <p>Développer la recherche-formation-action sur l'évaluation des formations en EEDD.</p> <p>Donner des exemples d'outils d'évaluation (mission de recueil et diffusion à confier à l'Observatoire).</p>
<p style="text-align: center;"><u>Garantir la mise en œuvre des " nouvelles " compétences pédagogiques en EEDD et les valoriser</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>De retour de formation le formateur, animateur peut subir des freins institutionnels.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans les programmes officiels de l'EEDD. - Imaginer des formules de reconnaissance (label, articles de presse). - Favoriser l'accompagnement dans les classes.

<p><u>Développer une cohérence dans la vie de tous les jours de l'établissement ou du centre et les pratiques pédagogiques en EEDD dans les cours ou activités</u></p> <p><u>Argument :</u></p> <p><i>La gestion de l'environnement même du lieu d'éducation ou de formation se doit d'être cohérente avec les pratiques éducatives en EEDD (énergie, transport, déchets, alimentation, organisation sociale...)</i></p>	<p>Encourager les projets d'établissement en EEDD afin que le projet en EEDD sur un site soit fédérateur et permette de travailler ensemble toutes fonctions et disciplines confondues (principe de co-formation).</p>
--	--

* * * * *

Atelier 3

Comment intégrer les thématiques de l'environnement et les préceptes du développement durable dans une formation au service de la société ?

Ont contribué à cet atelier :

C. Abel Coindoz (*Cempama, Ministère de l'Agriculture*), C. Blanchet (*ABCD-Durable*), G. Bonnier (*GRETA*), J. Brégeon (*CHEE*), JP Debrosse (*EPN Rambouillet, Ministère de l'agriculture*), J-F Deconinck (*Université de Bourgogne*), M. Filippi (*DGER, Ministère de l'agriculture*), A. de Gabrielli (*Equation*), P. Garrigues (*Université Bordeaux 1*), J-C Germon (*INRA, Ministère de la recherche*), N. Gondran (*ENS des Mines*), D. Grimm (*Ecole Centrale*), A. Mariotti (*INRA, Université Paris 6*), F. Mathey (*ENESAD*), B. Méclot (*EDF*), M. Mombrun (*UNITAR*), F. Ribeyre (*Université Bordeaux 3*), B. Rogé (*Université de Lyon*), W. Roux-Marchand (*AFPA*), J. Vergnes (*Consultant UNESCO*).

Sommaire

1. La formation des acteurs
 - Formation tout au long de la vie *versus* développement durable
 - Prise en compte de l' EDD dans la formation professionnelle :
 - la formation comme vecteur du développement durable
 - Rôle des structures d'enseignement et de formation
2. Comment généraliser la prise en compte de la thématique environnement et de l'EEDD dans l'enseignement supérieur et la recherche ?
3. Quelques réflexions et propositions

1. La formation des acteurs

• Formation "tout au long de la vie" *versus* Développement durable

La formation "tout au long de la vie " correspond à une vision nouvelle de la place de l'éducation et de celle de la formation dans la société ; le continuum que suggère cette expression implique une révision assez radicale des relations entre ces deux systèmes.

Il faut redéfinir les fondamentaux de la formation professionnelle (dans un continuum Formation initiale – Formation continue) notamment face à la montée d'activités dites émergentes.

En matière d'éco-responsabilité, maîtriser des outils simples de résolution de problème et d'analyse de la valeur, afin de comprendre ce qui se cache derrière un objet acheté (culture industrielle).

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Quelques suggestions et propositions pour aller dans ce sens :

- *Observatoire* : au sein des structures de formation installer une veille sur les émergences d'activités, de ressources, de nouvelles configurations (réseaux)

- *Capitaliser les acquis de l'expérience* ("knowledge management") pour que le formateur dispose d'un corpus de ressources

- *Coproduire des compétences* de professionnel à professionnel entre celui qui a fait et celui qui entre dans le métier. Faut-il imaginer *un nouvel acteur*, interface entre le travail dans l'entreprise (activités nouvelles dues à des changements incessants de technologies, de process, de lieu de production etc..) et le formateur pour une réadaptation rapide des compétences ?

• ***Prise en compte des thématiques "environnement et développement durable" dans la formation professionnelle***

Comment intégrer les thématiques de l'environnement et du développement durable dans la formation aux métiers ?

Dans ce dessein, il est nécessaire de poser un certain nombre de questions ou de se référer à divers enseignements ou expériences.

La formation professionnelle, vecteur du développement durable dans l'industrie?(Wilfrid Roux-Marchand, AFPA)

Expliciter le rôle et valoriser la contribution spécifique des divers acteurs en matière de diffusion des pratiques favorables au développement durable fait partie du chantier ouvert par l'AFPA (Département Sectoriel Industrie).

Un rapport récent révèle une forte innovation : celle qui consiste à estimer (évaluer ?) la qualité globale de la formation professionnelle au regard des exigences du développement durable.

Exemple d'actions à généraliser :

Des modules courts (2 jours) de formation transverse "*Vie professionnelle et Développement durable*" (cf. projet AFPA/DSI et Région Rhône-Alpes module court du type *Passeport Internet*).

Objectif des modules :

Développer une démarche "proactive" tant à l'égard de sa professionnalité que de sa citoyenneté.

Recommandations :

- s'appuyer sur des situations problématiques de la vie professionnelle comme de la vie courante (*projet, métier, travail, santé, environnement, risques...*).

Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)

- articuler le stage avec une période d'application. Un dossier de preuves, donnant lieu à une présentation orale, vient attester de quelques réalisations ciblées réalisées pendant cette période.
- accorder un rôle important au retour et partage d'expérience, afin d'entraîner concrètement les participants aux études de problèmes qu'ils auront à fournir dans leur dossier de preuves.

Exemples d'actions en matière de formation des acteurs professionnels.

- Programme CIFAL de l'UNITAR (Michel Mombrun)

L'UNITAR est une agence des Nations Unies dont l'action vise à renforcer les compétences des acteurs et notamment des élus ; le programme CIFAL est orienté vers le développement durable.

Des propositions d'actions ont été rédigées, elles sont relatives à l'éducation au développement durable au regard de 15 années de travail, d'expérimentations et d'actions sur le terrain en direction du public et des élus :

- rédiger et diffuser des textes simples et clairs présentant la dimension, les enjeux et les valeurs du développement durable (référence à une culture partagée du DD), en veillant à réaliser une version pour les acteurs locaux et une version "grand public"
- traduire le Développement durable sur les 21 principaux champs d'actions porteurs d'avenir et de possibles améliorations (les Clés du Futur), qui constituent autant de thèmes d'application pour une pédagogie de l'action et de la "formation - sensibilisation". *Idem* : une version pour les acteurs locaux et une version "grand public" (Passeport citoyen pour le développement durable).

Fondamentalement, ces outils sont des instruments d'éducation, car ils ne se contentent pas d'apporter une connaissance, mais proposent surtout une démarche qui permet de "se construire" les uns avec les autres.

- Adéquation des outils aux objectifs et aux divers publics (Serge Hygen)

Cette démarche est rendue possible grâce à un retour d'expériences : de l'outil pédagogique sectoriel à une démarche d'établissement.

Certains Instituts d'Éco-conseil, comme celui de Strasbourg, mènent depuis dix ans des actions en direction des entreprises du secteur artisanal et des établissements de formation professionnelle, afin de les inciter à prendre en compte l'environnement dans leurs activités.

Les actions conduites reposent sur plusieurs principes :

- prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux relatifs à un métier (déchets, eau, air, bruit, etc.)

- approche différenciée par secteur d'activité avec création d'outils spécifiques à chaque secteur,
- partenariat et concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Des guides professionnels concernant divers secteurs d'activités artisanales ont été ainsi édités et, sur la base de ces actions, des interventions ont été conduites auprès de Centres de Formation d'apprentis (CFA) et de Lycées Professionnels (LP). Adaptées au futur métier des élèves et aux problématiques du secteur visé, elles poursuivaient deux objectifs :

- aider les équipes enseignantes à intégrer l'environnement dans leurs enseignements : création d'outils pédagogiques sectoriels à destination des équipes pédagogiques (mallettes pédagogiques "*mon métier, notre environnement*" pour les métiers de l'automobile, de la peinture en bâtiment et du bois).
- aider les établissements à mettre en cohérence le discours et les pratiques : cet aspect touchant au fonctionnement des ateliers pédagogiques eux-mêmes est allé du simple diagnostic au management environnemental des établissements.

A la lumière des actions réalisées, l'accent semble devoir être mis sur plusieurs points :

- la formation des enseignants, y compris dès le stade de leur propre formation (IUFM), aux aspects et impacts environnementaux des futurs métiers de leurs élèves,
- la mise à disposition d'outils pédagogiques pluridisciplinaires, variés et faciles d'utilisation, comme support et application adaptés aux actions de formations,
- la mise en oeuvre d'actions touchant à la politique et au fonctionnement même des ateliers ou des établissements qui deviennent des lieux de démonstration des bonnes pratiques.

De la formation à l'Agriculture durable à l'éducation au Développement durable (Jean-Pierre Debrosse)

De la même manière, une action démonstrative peut amener à la logique de développement durable comme dans le cas du programme Agriculture durable, IDEA, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture à Rambouillet.

En effet, étudier et mettre en œuvre avec des groupes en formation un projet agriculture durable sur une exploitation suscite inmanquablement le débat sur les enjeux de durabilité. Cette réflexion collective contribue à produire une culture commune et une dynamique qui ne s'arrêtent pas aux portes de l'exploitation et qui amène à se poser la question : pourquoi l'exploitation agricole devrait-elle seule devenir plus durable ?

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Se former à l'agriculture durable, c'est aussi être capable d'interpréter les demandes sociales, d'en tenir compte dans le pilotage des projets d'exploitation... et dans la conduite de sa vie de citoyen responsable. À partir de cela, il est possible de faire des propositions sur le thème de la durabilité selon deux axes d'activités pour l'enseignement agricole :

- *L'agriculture durable vers un développement durable :*

- la généralisation de l'agriculture durable dans les exploitations du ministère de l'agriculture
- la mise en place de formations concernant le suivi
- l'évaluation et l'introduction de l'agriculture durable dans la formation continue.
- le suivi des sites d'expérimentation et de démonstration agriculture durable et une expérimentation régionale sur le management environnemental.

- *Prise en compte du développement durable dans l'enseignement agricole*

Les différentes actions réalisées par l'enseignement agricole, qu'il s'agisse de l'éducation à la citoyenneté, de l'insertion, de l'éducation à l'environnement, des actions d'animation rurale, de la coopération internationale ou des actions agriculture durable doivent s'intégrer dans une approche cohérente et globale. Ainsi, autour d'un échantillon d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire, sera testée la faisabilité d'une approche globale et de la construction d'un projet de développement durable.

Les établissements concernés associent les apprenants, les enseignants, l'équipe de direction et les partenaires territoriaux.

Retours d'expérience sur les pratiques de formation : l'exemple de l'enseignement agricole (Claire Abel-Coindoz)

L'exemple de l'enseignement agricole amène à se demander si l'on peut se former à l'agriculture durable comme on a formé au productivisme ?

S'il s'agit de former des agriculteurs capables de comprendre et d'agir dans des situations complexes et non de "convertir" à un nouveau modèle, alors il faut appliquer une pédagogie de formation du jugement, c'est-à-dire de permettre aux élèves de se forger une opinion après avoir exploré les enjeux, les tenants et aboutissants de chaque modèle de développement et de les rendre capable d'identifier, de discuter, de critiquer les différents modèles. Il faut donc viser la compétence.

La formation professionnelle ne peut se limiter à l'acquisition de compétences professionnelles, les mêmes processus pédagogiques peuvent être appliqués aux compétences "citoyennes" et les propositions suivantes concernent donc également l'enseignement général.

Pour ce faire un certain nombre de propositions peuvent être avancées :

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- identifier dans les programmes les concepts clefs nécessaires à la compréhension du DD (et des autres modèles de développement), relevant des différentes disciplines et d'approches pluridisciplinaires;
- former les enseignants à des pédagogies permettant de relier savoirs théoriques et situations professionnelles et citoyennes.

mais également une recommandation :

- ne pas présenter le développement durable comme le seul et unique modèle ; l'éducation ne doit pas au service d'un seul modèle (formation du jugement).

• *La formation comme vecteur du développement durable : rôle des structures d'enseignement et de formation*

Le développement durable ne peut être ramené à un champ de connaissance ; par sa dimension "gouvernance", il s'adresse autant au citoyen qu'aux organisations en tant qu'acteurs directs du développement durable et interpelle sur l'organisation même de la société.

Environnement et développement durable; comment les introduire dans les enseignements et les formations ?

- De la formation à l'Agriculture durable à l'éducation au Développement durable (Daniel Grimm)

Qu'en est-il de la formation des ingénieurs, futurs managers industriels, au développement durable. Si l'on se réfère aux textes fondateurs de l'Ecole Centrale, l'on peut lire que "la science industrielle est une et tout ingénieur doit la connaître dans son entier", et "qu'il faut former des médecins des usines et des fabriques".

L'implication des ingénieurs dans le devenir de la planète est incontournable et leur capacité à maîtriser la complexité constitue un atout majeur pour intégrer à toute démarche la préoccupation de "développement durable".

Une difficulté majeure sur laquelle risque de buter le développement durable vient d'une contrainte académique bien connue : le cloisonnement national des disciplines. Le développement durable n'étant pas une discipline académique, son existence dans l'enseignement supérieur se traduira par des engagements personnels, sans qu'une cohérence d'ensemble ne soit réfléchie et organisée.

Certaines écoles d'ingénieurs se sont engagées sur la voie du développement durable suivant trois directions :

- des enseignements sur le sujet,
- une dimension développement durable dans les enseignements scientifiques et techniques existants,
- un fonctionnement de l'ECP mettant en œuvre les principes du développement durable.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- *Une charte pour le développement durable (Bertrand Ney)*

Les Grandes Ecoles sont pleinement conscientes des enjeux du développement durable ; elles engagent leurs membres à intégrer ces enjeux, à jouer par leur exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels qu'auprès des entreprises et de leurs fournisseurs. Elles proposent à leurs membres de construire leur propre agenda 21 (programme d'action de développement durable), en s'inspirant des recommandations de la déclaration de Rio comme le font aujourd'hui les collectivités locales et les entreprises.

Elle leur demande de s'engager sur des objectifs exigeants, à atteindre selon une démarche progressive et de définir des critères et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés dans une logique d'amélioration continue.

Cet engagement est facilité par des activités de soutien et d'évaluation de la démarche.

- *Un enjeu éducatif majeur pour le développement durable : l'interculturalité (Antoine de Gabrielli)*

L'*interculturalité* apparaît également comme une véritable valeur ajoutée d'un enseignement sur le développement durable. Pour *Companieros*, l'*interculturalité* est, au delà des compétences, la véritable valeur ajoutée d'un enseignement sur le développement durable. C'est en effet dans la capacité à comprendre la culture de l'autre et non à en acquérir les savoirs que se situe le challenge de l'*interculturalité* et, partant, du développement durable : cela implique le développement de compétences comportementales plus que cognitives, au cœur desquelles se situe la capacité de dialogue, qui passe par des formations centrées sur l'ouverture, l'écoute et la rencontre. Cet enjeu interculturel ne peut se déployer que dans un cadre d'expériences apprenantes comprenant :

- une approche systémique des problématiques,
- un corpus d'exploration par le dialogue et la rencontre,
- un travail en équipe unissant des étudiants de formations différentes,
- un tutorat dont la vocation est d'éclairer les enjeux interculturels des expériences.

Le retour d'expérience de *Companieros* pour la formation à l'*interculturalité* montre que :

- Il est indispensable dans le cadre de projets collaboratifs que sont toujours des projets interculturels, de bénéficier de structures intermédiaires jouant le rôle de *go-between*.

- Concevoir des expériences apprenantes pouvant être proposées conjointement aux élèves d'établissements différents (ingénieurs, management, droit, design...), de manière à créer de l'*interculturalité* au sein même des expériences (NB : avantage induit de mutualisation des coûts).

- Bénéficier d'outils collaboratifs performants (plates-formes et bureaux virtuels) indispensables à l'organisation d'expériences apprenantes menées en commun mais en grande partie à *distance*.

- L'encadrement d'expériences apprenantes interculturelles demande des attitudes nouvelles ; ce n'est pas un savoir que transmet le tuteur d'une expérience apprenante mais un réseau de " sachants " qu'il ouvre aux étudiants ; il est celui qui permet l'expérience, pas celui qui la vit ; il est celui qui aide à l'interprétation, pas celui qui fournit l'interprétation.

Peut-on alors envisager de s'acheminer vers une " école inter-écoles " du développement durable avec pour objectif de proposer aux acteurs de la formation des modules interculturels à intégrer dans les cursus?

- *La formation des acteurs au développement durable requiert-elle une ingénierie, voire une recherche, pédagogique spécifique ? (Natacha Gondran)*

La prise en compte du développement durable nécessite d'une part, de passer de la pluridisciplinarité à l'interdisciplinarité, d'autre part, de faciliter le "passage à l'acte" des étudiants en les amenant à s'engager dans une réelle prise en compte des enjeux environnementaux dans leur future vie professionnelle et personnelle.

Au regard de ces deux objectifs, les méthodes pédagogiques devraient viser à faire émerger une vision globale chez les étudiants, par le biais d'enseignements croisant les approches, mais surtout de projets qui amènent l'apprenant à s'approprier véritablement les concepts et enjeux qu'il étudie.

Ces méthodes peuvent l'aider à conduire des actions, même simples, contribuant à lui faire prendre en compte ces enjeux et à lui faire mettre le premier "pied dans la porte" d'un engagement éco-citoyen.

C'est grâce à un échange d'expériences entre différentes formations et grâce à la légitimation de ce type de formations et de recherches (souvent considérées comme "optionnelles" et relevant d'un engagement personnel) que les enseignants désirant effectuer des travaux "sérieux" pourront être reconnus.

- *Prise en compte des besoins des organisations ; développement des compétences individuelles et collectives en matière de Développement durable. (Jacques Brégeon)*

Le Développement durable, un problème de compétences ? Dans la mesure où l'on comprend le développement durable comme une "nouvelle manière de faire" et non comme un champ de connaissance, la question de sa mise en œuvre revient largement à un problème de développement des compétences individuelles et collectives.

La compétence ne se limite pas à l'étendue du savoir ou des savoirs de l'individu. Le savoir-faire, aptitude de chacun à mettre en pratique ses savoirs, est bien compris comme une expression de la compétence, mais cette aptitude

dépend largement du contexte (conditions et moyens) dans lequel elle est requise.

En outre, ce savoir-faire repose également sur le savoir être de l'individu dont les aptitudes relèvent de son expérience et de sa capacité à en tirer les leçons, ainsi que de sa capacité à communiquer avec les autres et à s'insérer dans un dispositif humain. Tout est alors affaire de comportement et de contexte.

Par analogie avec l'analyse des compétences individuelles, on peut projeter sur le plan collectif les critères de compétences pour le développement durable. Les capacités cognitives d'une organisation reposent sans doute sur celles des individus qui la composent, mais aussi sur sa capacité propre à structurer, transmettre et développer les connaissances. Son savoir être est largement fonction de sa culture, de la qualité de la communication interne et des relations sociales qui déterminent l'aptitude au changement de l'organisation. Son sens de l'anticipation, la pratique systématique du retour d'expérience, conditionnent sa maîtrise du risque et donc aussi sa capacité d'initiative.

On perçoit ainsi toute la difficulté pour une organisation à intégrer et mettre en œuvre le développement durable. On imagine donc les efforts à produire au niveau de l'ensemble de la société française.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre un programme national de formation au développement durable visant à développer les compétences des responsables et celles des organisations pour le développement durable afin de comprendre d'être capable d'intégrer un certain nombre de notions et concepts :

Comprendre :

- les enjeux planétaires et leurs imbrications écologiques, démographiques, économiques...
- le vivant et le social (complexité, systémique, cindynique, communication...)
- le concept de développement durable, en accepter les principes
- les modalités politiques de sa mise en œuvre (démocratie, société civile...)

Etre capable de :

- de déterminer une stratégie ouverte et capacité à conduire un projet complexe
- d'établir des partenariats et à rechercher des solutions " win win "
- de savoir écouter et communiquer pour sensibiliser, impliquer, entraîner...
- de savoir déterminer des indicateurs pertinents, admettre l'évaluation, à la positiver
- d'accepter de rendre compte de façon transparente et compréhensible pour chacun,

2. Comment généraliser la prise en compte de la thématique environnement et de l'éducation à l'environnement vers le développement durable dans l'enseignement supérieur et la recherche ?

La connaissance scientifique est un des facteurs clés d'évolution de nos sociétés. C'est en découvrant et partageant les savoirs, et en nous appropriant plus particulièrement cette culture scientifique que nous créerons de la valeur sur les plans environnemental, social, économique et culturel. Les priorités répondent à des préoccupations partagées par la plupart des pays européens et internationaux, en particulier comment répondre aux défis du développement durable.

Les urgences à traiter nécessitent de s'adapter à *des échelles de temps qui se sont considérablement raccourcies et d'intégrer la complexité à travers des approches pluridisciplinaires*. La protection de l'environnement et la sécurité des personnes, l'imbrication des sciences humaines et sociales avec les sciences "dures", afin de comprendre les enjeux politiques et sociétaux de la science, le développement d'une appartenance citoyenne au monde, sont nécessaires pour sensibiliser les citoyens, recréer un engouement pour les connaissances, sortir de la fracture de défiance et d'incompréhension envers les sciences.

L'amélioration des connaissances scientifiques et l'accès à ces connaissances sont des facteurs clés d'évolution de nos sociétés. Le partage des savoirs et l'appropriation de cette culture scientifique nous permettra de mieux prendre conscience des diverses valeurs aux plans environnemental, social, économique et culturel et nous serons alors à même d'agir efficacement. Les priorités nationales, telles qu'exprimées dans le cadre de la Stratégie National du Développement Durable (SNDD), répondent à des préoccupations partagées par la plupart des pays, en particulier pour ce qui est de répondre aux défis du développement durable. Les urgences à traiter nécessitent de s'adapter à des échelles de temps qui se sont considérablement raccourcies et d'intégrer la complexité à travers des approches pluridisciplinaires.

La protection de l'environnement et la sécurité des personnes, l'imbrication des sciences humaines et sociales avec les sciences "dures", afin de comprendre les enjeux politiques et sociétaux de la science, le développement d'un nouvel humanisme et la renaissance de la citoyenneté, sont nécessaires pour sensibiliser les citoyens, recréer un engouement pour les connaissances, sortir de la fracture de défiance et d'incompréhension envers les sciences.

• Les grandes lignes d'une démarche éducative

Cette démarche repose, à la base, sur l'enseignement et notamment sur l'enseignement post-baccalauréat (Universités, Grandes Écoles, Écoles d'ingénieurs) qui forme les nouvelles générations de citoyens, et plus particulièrement les enseignants et les décideurs de demain. Il est donc du devoir

de ces établissements de renforcer leurs démarches de formation initiale et continue, de recherche et d'information dans le domaine du développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, Universités, Grandes Écoles et Écoles d'Ingénieurs, devraient mettre en œuvre de nouvelles démarches ou renforcer les démarches actuelles afin de mieux répondre à un certain nombre d'engagements pris au plan national ou européen.

Ces engagements, définis dans un certain nombre de documents et déclarations au cours des dernières décennies ("*Magna Carta*" des universités européennes, Bologne 1988; "les présidents d'Université pour un développement durable", Talloires 1990, ...), s'intègrent dans une stratégie qui s'exerce à plusieurs niveaux : gestion interne des établissements; mise en œuvre d'enseignements progressifs et croisés; recherche, transferts de technologie et réseaux; formation initiale et continue; diffusion du savoir et information.

Cette stratégie, pour être parfaitement en adéquation avec les besoins de notre Société doit se faire dans le cadre de partenariats noués avec les divers secteurs concernés de cette Société, afin de définir et mettre en œuvre des approches et des plans d'action coordonnés.

• ***Gestion interne des établissements***

La gestion "durable" des établissements a pour but, pour les Universités, Grandes Écoles et Écoles d'Ingénieurs, de promouvoir, faire connaître et respecter les pratiques de protection de l'environnement et de développement durable dans les divers établissements au travers d'un certain nombre de préconisations et de démarches, notamment en s'engageant à :

- promouvoir des modèles de consommation et de développement acceptables et à amener le corps enseignant et les étudiants à prendre en compte, dans leurs comportements, les problèmes d'environnement;

- informer les personnels des problèmes d'environnement et à leur assurer une formation leur permettant d'accomplir leur travail en ayant conscience de ses incidences sur l'environnement et en veillant à prendre les mesures nécessaires pour le respecter.

• ***Mise en œuvre d'enseignements progressifs et croisés***

Les établissements s'efforceront d'introduire une perspective environnementale dans leurs travaux et de développer des programmes de sensibilisation et d'éducation aux problèmes d'environnement et de développement durable s'inscrivant à la fois dans un continuum enseignement secondaire – enseignement supérieur et dans une transversalité interdisciplinaire.

La relecture actuelle des programmes du secondaire vise à mettre en place une démarche pédagogique à la fois interdisciplinaire et par niveaux. L'enseignement

supérieur doit, à l'identique, veiller à conforter cette même démarche, notamment par le biais d'une concertation avec le secondaire afin de mettre en exergue toute difficulté ou toute carence dans les pré requis à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

Cette démarche synergique et complémentaire doit permettre aux divers partenaires, enseignants, chercheurs et étudiants, d'être pleinement confiants des défis globaux posés par l'environnement et le développement durable, quels que soient leurs niveaux d'action et leurs champs d'étude.

• ***Recherche, transferts de technologie et réseaux***

Dans la même approche, les établissements considéreront la création de programmes de recherche interdisciplinaires liés au développement durable comme une mission incontournable et oeuvreront pour que les départements et les disciplines unissent leurs efforts.

Universités, Grandes Écoles et Écoles d'ingénieurs apporteront leur contribution aux diverses initiatives régionales, nationales et internationales visant à renforcer les transferts de technologies éprouvées et innovantes en environnement et développement durable.

Ces établissements assureront le développement de réseaux interdisciplinaires d'experts en environnement et développement durable aux échelons locaux, régionaux, nationaux et internationaux afin de collaborer à des projets communs tant au niveau de la formation que de la recherche.

- *Formation initiale et continue*

Les établissements établiront des programmes d'éducation initiale et continue sur les problèmes de l'environnement et du développement durable pour différents groupes cibles :

- en formation initiale, ces programmes viseront plus particulièrement les futurs enseignants qui relèvent de l'action des IUFM;
- en formation continue, les groupes cibles sont les services déconcentrés de l'État, les chefs d'entreprises et les décideurs, les collectivités territoriales, les éducateurs et formateurs divers.

- *Diffusion du savoir, information*

Les établissements veilleront à apporter aux enseignants, aux chercheurs, aux étudiants et aux divers publics des dispositifs adéquats : documentation, matériel didactique, programmes de formation, conférences.

La création de l'observatoire national de l'éducation à l'environnement vers un développement durable au Muséum d'Histoire naturelle, intervenue dans le cadre de la SNDD, procède de cette démarche.

3. *Quelques réflexions et propositions*

La mise en œuvre d'une telle démarche dans l'enseignement post-baccalauréat repose sur plusieurs démarches de réflexion et de propositions.

• ***Mobilisation intellectuelle et cognitive des enseignants, des chercheurs, et des étudiants :***

Une telle mobilisation pourrait permettre de répondre à un certain nombre de questions :

- *Quel contenu donner au concept de développement durable ; quels sont les éléments qui permettent de penser que le développement actuel n'est pas durable?*

- *Comment intégrer les approches de développement durable dans l'éducation et la recherche ? Comment susciter une vision globale des disciplines et de leur interdépendance ?*

- *Comment définir une stratégie scientifique de développement durable qui ne se réduise pas à la somme des disciplines scientifiques individuelles et comment renforcer la pluridisciplinarité ?*

- *Comment concilier la nécessité de connaissances disciplinaires et le caractère indispensable d'une interdisciplinarité.*

Cette mobilisation se faisant dans un contexte difficile mais aussi encourageant tel qu'il peut être résumé à partir d'un rapide état des lieux :

- *Constats alarmants* : disciplines émiettées dans les UFR et les Instituts, morcellement important de petites équipes de recherche, cloisonnement des UFR, cloisonnement des acteurs et des actions institutionnelles; actions initiatives individuelles trop nombreuses par rapport aux démarches collectives; insuffisance des démarches partenariales avec les collectivités locales ou les milieux professionnels; ...

- *Initiatives positives* : mise en place de DEA et DESS intégrant les compétences de plusieurs UFR et intégration des chercheurs dans ces enseignements; mise en place du LMD qui valorise les passerelles et l'interdisciplinaire; existence de cursus au caractère interdisciplinaire marqué, notamment dans les écoles d'ingénieur.

Il serait sans doute nécessaire d'aller plus loin grâce à une certaine refonte des UFR qui permettrait l'intégration de diverses disciplines dès la première année, et permettrait notamment de réaliser, lors d'enseignements croisés, une approche spécifique au développement durable.

Mobilisation des structures de terrain

La mise en œuvre d'une réelle stratégie au sein des structures d'enseignement et de recherche nécessite la mobilisation des structures de terrain, mobilisation qui passe par la réponse à un certain nombre de questions et par la formulation de plusieurs propositions faites avec le souci d'éviter que les idées de développement durable ne soient pas reçues comme le refus d'un processus de développement :

- Définition des compétences et structures pour une culture du développement durable ?
- Formation des chercheurs et enseignants; remembrement durable et réversible des connaissances et des structures; développement des idées de concertation, d'éthique, de participation et d'évaluation, culture de la dynamique du changement; renforcement des échanges nord-sud, est-ouest.
- Reconfiguration des structures : UFR interdisciplinaires, LMD européen sur plusieurs UFR-Universités françaises ou européennes.
- Changement de culture : partenariat avec les entreprises et les collectivités locales ayant développé des approches de développement durable (Agences de notations sociales et environnementales des entreprises; Agenda 21).
- Recherche des voies visant à faire passer les préoccupations de Développement Durable dans les programmes de recherche?

Mobilisation institutionnelle et politique

Les instances de décision, et plus particulièrement les ministères de tutelle et les collectivités territoriales doivent donner des signes forts, comme cela a été fait par l'État avec la SNDD, en favorisant démarches et initiatives en matière d'environnement et de développement durable :

- Faire passer l'idée de développement durable dans les préoccupations de la Société tout en demeurant dans un cadre rationnel.
- Favoriser une mobilisation politique sur la nécessaire intégration de la complexité
- Associer plus étroitement, durablement et rapidement recherche et enseignement?
- Redéfinir les démarches : responsabiliser les acteurs, favoriser la réversibilité des rôles des enseignants et des chercheurs, préciser les rôles des acteurs, structurer un réseau souple et concerté.
- Définir des modèles d'organisation et de pilotage et à les mettre en oeuvre à diverses échelle de territoire (pôle universitaire, régional, interrégional, national, trans-européen, ...).

* * * * *

Atelier 4

École, associations, collectivités territoriales, entreprises : comment travailler ensemble

Ont contribué à cet atelier :

Yohan Bénard (*animateur Crisla Lorient*), Laure Bouchard (*ancienne élève du lycée Dupuy de Lôme*); Florent Costa (*UNCPIE*); Jean-Yves Laurent (*Communauté d'agglomération de Lorient*); *Raymond-François Le Bris (WWF France)*; Alain Le Sann (*enseignant*); Philippe Le Strat (*mairie de Lorient*); Gilles Manière (*municipalité de Chalon-sur-Saône*); Olivier Martel (*Communauté Urbaine de Lyon, Association Citéphile*); Isabelle Scelles (*Eco-emballages*); Pierre Salcio (*Association OREE*) Jean-Pierre Trillet (*Ifrée-ore*).

Sommaire

1. Problématique
2. Présentation de trois expériences partenariales
 - Partenariat Éco-emballages et École-et-Nature
 - Programme PRIVILÈGES à Chalon-sur-Saône
 - Agenda 21 au lycée Dupuy de Lôme, Lorient
3. Témoignages et propositions
4. Recommandations finales

1. Problématique

Le travail en partenariat pour élaborer des projets ou des outils relatifs à l'EEDD ne date pas d'hier. Nombre de réalisations exemplaires peuvent se targuer d'avoir été élaborées en commun entre des organismes de différentes natures. De nombreux projets d'éducation à l'environnement menés par des écoles ont reçu le soutien des collectivités locales. De nombreuses séquences d'animation ont été construites en collaboration et co-animées par des enseignants et des animateurs; également, nombreux sont les exemples de contributions financières apportées par des entreprises à des outils d'animation dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Si le nombre d'exemples est significatif, on aimerait qu'il y en ait plus. Encore faut-il définir des règles de collaboration reposant sur de bonnes dynamiques,

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

une reconnaissance mutuelle des compétences et savoir-faire de l'autre, et une valorisation réciproque.

A tous les niveaux, le partenariat peut être souhaité comme un préalable incontournable à la mise en place d'une éducation relative à l'environnement, mais il ne peut se décréter. Le désir de travailler ensemble, le besoin d'échanger, la confiance dans le professionnalisme de l'autre sont des préalables fondamentaux à remplir pour que toute entreprise partenariale réussisse :

- il faut qu'il y ait désir de partenariat, c'est-à-dire que chacun soit persuadé qu'à plusieurs on fera mieux que si on était seul, "... on est plus intelligents à plusieurs..." disait Einstein;

- il faut qu'il y ait une implication et un engagement communs mais, également, une réelle écoute, une attention portée à l'autre;

- il faut qu'il y ait une confiance dans la professionnalité de l'autre;

- il faut qu'il y ait une reconnaissance mutuelle, une parité d'estime, même s'il n'y a pas égalité de statut, éliminant toute forme de condescendance.

Ce qui demande de la part de chacun des partenaires un certain nombre d'efforts :

- un effort de connaissance des autres composantes sociales et de leurs compétences,

- un effort de clarification : que met-on autour des mots ? quel est le contrat entre nous ?

- un effort de décalage par rapport à nos habitudes, se décaler étant à la fois, être capable de faire un pas de côté pour voir les choses sous un autre angle de vue, mais aussi enlever nos propres cales, celle qui nous confortent dans nos idées, dans tout ce qui "va de soi" sans qu'on prenne le temps de le réinterroger...

Lorsque ces conditions sont remplies, totalement ou en partie, alors la démarche partenariale peut être, pour ceux qui s'y engagent, une expérience pleine et enrichissante !

2. Présentation de trois expériences partenariales

Le point de départ de l'atelier est lié à un inventaire des bonnes pratiques de partenariat, inventaire qui a permis de recueillir un peu plus de quarante dossiers, parmi lesquels trois ont été choisis comme particulièrement illustratifs d'expériences partenariales.

Ces trois expériences, qui ont naturellement pour particularité d'associer l'ensemble des partenaires autour d'une action commune, ont été présentées par les porteurs de projet selon le II a été demandé aux porteurs de projet d'articuler leur présentation en trois points :

- une description détaillé du thème expérimenté,
- mettre en exergue les points positifs mais également de ne pas occulter les difficultés rencontrées,
- formuler les recommandations de manière opérationnelle.

Expérience 1 : Le partenariat entre Éco-Emballages et le réseau École-et-Nature : 10 ans de pratique - Exemple de l'Éco-Parlement des jeunes.

Eco Emballages, qui est un établissement qui très sollicité par divers partenaires désireux d'obtenir divers types de documents - par les enseignants, pour des documents techniques et par les collectivités locales pour des recommandations méthodologiques en matière d'éducation - s'est tourné vers un spécialiste reconnu de l'éducation à l'environnement, le Réseau Ecole et Nature, afin de mieux répondre à ces diverses.

Cette collaboration, qui s'est transformé en véritable partenariat au fil du temps, est passée par diverses étapes : la création d'outils, un module de formation puis la maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre d'un projet d'éducation à l'environnement européen "l'Eco-Parlement Européen des Jeunes".

- D'abord la création d'outils :

Le partenariat dans le domaine de la création d'outils s'est concrétisé par la réalisation du programme "Rouletaboule" , puis par la mise au point d'un "Guide du partenariat pour mener des animations en milieu scolaire sur le thème des déchets".

- Au delà des outils, un module de formation :

Destiné aux "animateurs - ambassadeurs du tri - employés par les collectivités locales" devant intervenir dans les écoles, ce module de formation de 5 jours associe des séances d'acquisition de connaissances théoriques sur la conduite d'un projet d'éducation à l'environnement à des séances très pratiques de mise en situation d'animation dans des classes. Les stagiaires vivent une démarche de pédagogie active pour mieux être à même de la mettre en oeuvre lors de leurs animations.

- Enfin, la maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre d'un projet d'éducation à l'environnement européen " l'Éco-Parlement Européen des Jeunes "

L'expérience de ces deux partenaires a permis à des tiers de développer des projets d'EEDD et d'en faire connaître les fondements pédagogiques : pour Eco-Emballages, ces tiers étaient essentiellement des collectivités locales et, pour Ecole-et-Nature, des associations).

Ces différents projets ont permis de construire un réel partenariat, basé sur la confiance réciproque et la reconnaissance des compétences de

chacun. Lorsque a émergé l'idée d'un projet éducatif de grande ampleur qui amènerait une nombreuse assemblée de jeunes à travailler ensemble sur l'environnement, c'est tout naturellement que Éco-Emballages s'est tourné vers le Réseau Ecole-et-Nature pour le prendre comme partenaire dans la concrétisation de son projet.

L'idée était de créer, au plan national, un travail coopératif entre classes françaises, et au plan international, un projet d'envergure européenne, intitulé "Éco-Parlement des Jeunes" et permettant à 1500 élèves, appartenant à 52 classes, de travailler avec 1300 jeunes européens de 65 classes .

Thème du projet :

52 classes en France, 65 classes en Europe participent à un travail d'écriture collective de 2 recueils de préconisation pour l'environnement, recueils intitulés : Livres blancs pour l'environnement.

Pour faciliter le travail des enseignants et de leurs élèves, un guide d'accompagnement a été rédigé, un site Internet d'échange et d'écriture collective a été conçu spécifiquement, des heures d'animation d'un éducateur à l'environnement sont mises des élèves et, une formation de 2 jours a été organisée pour ces éducateurs, formation également ouverte aux enseignants.

Deux temps forts ponctueront les travaux de ces classes : une réunion au Sénat et une réunion à Berlin au cours desquelles les élèves remettront leur "Livre blanc" respectivement à des élus français et à des responsables institutionnels européens.

Analyse de la phase de conception :

Celle-ci a été articulée autour de 3 paramètres :

- le temps : cette phase a duré plus d'un an ;
- l'envie et le désir : la confiance, mais également le désir de réussir un projet exaltant, a permis aux deux partenaires de dépasser les problèmes qui ont surgi en cours de route;
- la faisabilité : une formation commune réunissant 12 enseignants et 29 animateurs a permis aux divers acteurs d'intégrer les diverses notions nécessaires à la réussite du projet.

Difficultés rencontrées :

Parmi les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet, il faut plus particulièrement citer :

- comment réussir à faire "parrainer" le projet par les ministères concernés et, notamment, comment identifier les bons interlocuteurs dans les différents ministères, comment convaincre un ministère de s'engager en premier;

- comment faire en sorte que les enseignants prennent en compte un guide d'accompagnement conçu par des animateurs en éducation à l'environnement (donc sans le regard des enseignants) et comment faire en sorte que des enseignants, qui n'avaient pas de décharge horaire pour ce projet, puissent se rendre disponibles.

- comment réunir toutes les informations techniques et administratives nécessaires au déplacement des jeunes à Paris et à Berlin

Propositions et recommandations :

- un partenariat demande du temps pour se construire et ne peut réussir que s'il se nourrit d'actions concrètes

- les partenaires doivent oublier leurs *a priori* et s'accorder sur des objectifs communs définis au préalable;

- un partenariat doit déboucher sur des apports réciproques qui permettent de mettre les moyens en commun et trouver un équilibre dans la façon de travailler

- formaliser le partenariat et cadrer les échéances : la confiance entre les partenaires ne doit pas faire oublier la formalisation d'une contractualisation

- ne pas figer son projet, y laisser un espace de contribution permettant d'accueillir éventuellement d'autres partenaires;

- faciliter la mise en place de formations communes enseignants/animateurs

- obtenir des collectivités territoriales qu'elles participent au projet via des personnes ressources jouant le rôle d'interface;

- bien définir les besoins financiers et prévoir une réserve budgétaire

- envisager la mise en place d'un comité d'éthique qui gérerait une "bourse aux projets" avec une procédure claire de labellisation

Expérience 2 : Programme PRIVILEGES à Chalon-sur-Saône

La lutte contre l'effet de serre s'est hissée en quelques années au rang de grande priorité nationale et internationale. Cependant, les mesures préconisées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre restent floues et paraissent hors de portée des citoyens. Défaut de pédagogie et difficulté de passer du registre de l'incantation à celui du "monde réel". Le résultat est que l'on tarde à prendre conscience que de multiples actions peuvent être mises en pratique par tous les acteurs de la société, du grand public à l'entreprise, en passant par la collectivité et ses gestionnaires.

A travers le Projet d'Initiative des villes pour la réduction des gaz à effet de serre (PRIVILEGES), l'Union Européenne, le World Wide Fund for Nature France (WWF-France), l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie

(ADEME), la Maison de l'Environnement de Chalon-sur-Saône et la Ville de Chalon-sur-Saône se sont réunis afin de prouver qu'il est possible, grâce à une mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire, de relever un défi majeur tel celui que constitue la sauvegarde de notre climat.

Le projet est coordonné par le WWF-France, en étroite partenariat avec le secteur industriel (Maison de l'Environnement), la Municipalité de Chalon-sur-Saône et l'ADEME. D'autres partenaires associés (Conseil Général de Saône et Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) se joignent également à cette initiative.

L'éducation à l'environnement dans le programme PRIVILEGES

L'éducation à l'environnement tient une place centrale au sein du programme PRIVILEGES. Les *publics cibles* sont :

- les écoles primaires du bassin chalonnais,
- le grand public en général,
- les entreprises du bassin chalonnais
- les administrations publiques et les municipalités du Pays Chalonnais.

Les *moyens mis en oeuvre* sont :

- la *diffusion d'un outil pédagogique*, la mallette "1 degré de +" réalisée par l'Association Nationale des Petits Débrouillards avec le soutien de l'ADEME et du WWF-France. Pour ce faire, différentes sessions de formation des enseignants ont été menées dans le cadre du projet par un consultant spécialisé. A ce jour, plusieurs centaines d'élèves ont pu utiliser cette mallette pédagogique. L'extension de son utilisation est prévue au niveau des collèges du Département, en partenariat avec le Conseil Général de Saône et Loire.

- la *réalisation d'expositions* : une première exposition concernant les énergies renouvelables a été présentée en octobre 2003, à destination du grand public,

- la *création d'une plate-forme de concertation*, à destination des petites communes voisines de Chalon sur Saône. Cette plate-forme, animée par la Maison de l'Environnement de Chalon sur Saône, vise à sensibiliser les communes sur les grands enjeux environnementaux et à leur donner les principales pistes pour agir, à leur niveau.

- la création et la diffusion d'un *guide pédagogique de verdissement des bureaux*. Ce guide, réalisé par le bureau d'étude 02, sera principalement à destination des salariés d'entreprises ou des employés d'administrations locales. Il vise à sensibiliser ces acteurs sur l'impact de leurs actions (achats, éclairage, déplacements, etc...) sur le climat et propose des pistes d'action concrètes.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Propositions et recommandations :

Il est, tout d'abord, intéressant de recueillir, au travers du témoignage d'un élu de Chalon-sur-Saône, la manière dont une municipalité ressent cette démarche au travers de quelques constats simples :

- l'EEDD est une affaire planétaire, mais les informations sont très peu accessibles aux citoyens. Il faut donc, pour les informer et leur faire prendre conscience des menaces qui pèsent sur notre planète, ramener la problématique à l'échelle des petites communes où s'exerce la citoyenneté.

- le partenariat est la démarche la plus porteuse et, même lorsqu'il est large comme c'est le cas à Chalon-sur-Saône, il ne pose pas de problème réel s'il est bien préparé;

- dans ce projet, la Mairie de Chalons-sur-Saône a été exemplaire en incitant tous les services municipaux à travailler ensemble sur le développement durable. Ce travail interne s'est aussi concrétisé par un plan municipal de lutte contre l'effet de serre visant à modifier les comportements.

D'une manière plus générale, quelles sont les propositions et recommandations qu'il est possible de retirer de ce projet :

- l'engagement de l'ensemble des partenaires nationaux et locaux (rectorat, associations, municipalités, établissements publics, chambres consulaires) est nécessaire à la réussite d'un tel projet qui a valeur d'exemple aux diverses échelles du Territoires;

- la réalisation d'un tel projet est possible que dans la mesure où ont été diversifiés les acteurs, les supports, les outils, les procédures, ...; l'élaboration d'outils pédagogiques est indispensable et leur diffusion pédagogiques doit être accompagnée.

- Il faut être très ouvert au-delà des clivages et des représentations et il faut savoir reconnaître et faire connaître l'importance du rôle de chaque partenaire et de chaque individu (enseignant, agent municipal, bénévole, ...).

- Le partenariat doit être intégré dans des dynamiques plus larges qui mobiliseront l'ensemble des acteurs dans une démarche qui s'inscrit dans la durée au travers d'actions visibles et exemplaires.

• Expérience 3 : Agenda 21 dans un lycée de Lorient

L'engagement à "penser au niveau global et agir au niveau local" exige d'enrichir l'éducation des jeunes avec les préoccupations de développement durable. La perception du développement durable à travers la vie quotidienne crée des solidarités permettant à chacun de trouver sa place au sein d'un projet commun.

L'idée d'Agenda 21 d'établissement tel que le projet mené au lycée Dupuy de Lôme de Lorient peut être une bonne illustration de mise en oeuvre d'un projet d'éducation au développement durable.

Durant l'année scolaire 2002/2003, des élèves de deux classes de secondes du Lycée Dupuy ont réalisé un Agenda 21 pour leur établissement. Ce projet a reçu l'appui du Centre de Réflexion et d'Information sur la Solidarité (CRISLA) et il s'inscrivait dans un programme d'éducation au développement durable de l'agglomération de Lorient. Après une sensibilisation, les élèves ont d'abord donné leur définition du développement durable :

"Nous avons pris des habitudes malsaines et gaspillons l'énergie ainsi que notre argent sans nous en rendre compte. Nos modes de vie épuisent les ressources naturelles de la planète, polluent notre environnement et créent des inégalités, il faut en changer. Le développement durable c'est mieux vivre avec moins de pressions sur l'environnement".

Les élèves ont ensuite repris la démarche d'un agenda 21 local en réalisant un véritable diagnostic du lycée à partir de leurs propres investigations (photographies, enquêtes, sondages, interview, etc). Ils ont retenu huit thèmes allant de l'état général des bâtiments en passant par les économies d'énergie, l'isolation phonique, les espaces verts, l'eau, les déchets et enfin les transports et la solidarité. Finalement ils ont établi une liste de propositions pour chaque thème parmi lesquelles :

- l'organisation d'une " journée verte " pour sensibiliser l'ensemble de l'établissement (élèves, professeurs, personnels) aux économies d'eau et d'énergie, au tri des déchets,
- la création de parkings végétalisés,
- l'approvisionnement de la cantine et des distributeurs automatiques en produits équitables,
- la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, etc.

Ces travaux ont fait l'objet d'une restitution publique lors de la semaine nationale du développement durable, en juin 2003, et au cours des mois qui ont suivi, certaines de leurs propositions ont connu un début de mise en oeuvre.

En offrant leur vision du développement durable et par leurs initiatives, ces jeunes lycéens sont devenus des acteurs de changement au sein de leur lycée. On voit bien qu'en se basant sur une pédagogie dirigée vers l'action et à partir de situations concrètes, l'école peut faire du développement durable. Et le développement durable fait école puisque d'autres établissements Lorientais souhaitent développer des initiatives similaires pour 2004.

Quels sont les clés du succès et les difficultés rencontrées dans ce projet d'Agenda 21 d'établissement?

Le projet est encore au stade expérimental mais les perspectives sont très bonnes. Certes, des difficultés surgissent, notamment celles liées au fait que les jeunes ont du mal à identifier ce qu'est réellement le développement durable. Toutefois, l'Agenda 21 d'établissement offre un exemple concret et permet aux élèves de s'investir concrètement dans un projet dont ils sont les principaux acteurs.

Dans le principe, il s'agissait de s'appuyer sur les représentations initiales que se font les élèves de leur environnement et, plus concrètement, de l'environnement dans leur lycée. Il faut savoir inscrire la démarche dans la durée en laissant au public le temps de s'approprier un projet inscrit sur plusieurs mois. En effet, au fil du projet les groupes perçoivent mieux le sens général de la démarche d'Agenda 21 et capitalisent au fur et à mesure de leurs investigations des savoirs.

En choisissant un des thèmes retenus, et au travers de leurs investigations, les élèves ont pu eux-mêmes affiner ou compléter ces représentations et les échanger avec leurs camarades. Finalement dans ce projet, il apparaît que le défi était plus l'acquisition d'un meilleur sens de la responsabilité que celle de l'élargissement d'un savoir scientifique, même si les deux sont également importants.

Ce type d'approche éducative par projet permet d'apporter à l'élève une information suivie d'une appropriation, tous éléments essentiels pour réussir à changer les comportements au travers d'actions concrètes, telles que la lutte contre le gaspillage...

Le travail des élèves a fait l'objet d'une restitution publique et de la rédaction collective d'un document final ce qui a été un élément supplémentaire de motivation et qui permettra de transmettre l'expérience acquise aux futurs élèves.

Quel est le rôle du partenariat dans ce projet?

- pour la Communauté d'agglomération de Lorient :

Le projet a mis deux années pour aboutir et, pour la communauté d'agglomération, il s'articulait autour de quatre enjeux :

- la préservation du patrimoine naturel (la mer, la rade, la vallée)
- la qualité de l'eau
- la lutte contre l'effet de serre
- l'appropriation de la nouvelle gouvernance.

Le partenariat avec le monde associatif s'est fait autour de la participation à un comité technique et un comité de pilotage.

- pour la mairie de Lorient :

L'expérience du partenariat a bénéficié d'un terrain favorable du fait de problématiques mobilisatrices (eau, trafic routier, réserves halieutiques). Les associations partenaires ont signé une charte et se sont engagées à :

- monter un véritable projet pédagogique sur le développement durable
- produire une exposition en fin d'année.

Dans les éléments facilitants on a pu noter deux points particulièrement positifs :

- le rôle du Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) en tant que relais d'information vers les chefs d'établissements
- la mise en place de formation spécifique avec les animateurs.

- pour les enseignants du lycée Dupuy de Lôme :

La démarche pédagogique était liée au programme de seconde. Tout est parti du diagnostic de l'établissement fait par les élèves qui souhaitaient devenir des acteurs et de se responsabiliser.

Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées :

- instituer une coopération entre les professeurs selon des approches "non traditionnelles";
- tenter de mobiliser des parents d'élèves se sentant peu impliqués par la démarche;
- monter un projet dans une période trop proche des examens (semaine du DD en juin)

Toutefois, des élèves ont pu témoigner, lors du colloque, de tout l'intérêt du vécu de cette expérience, notamment sur l'initiative laissée aux élèves et sur le fait de traiter un sujet global.

Propositions et recommandations :

Quatre recommandations principales ressortent de ce projet :

- Inscrire le développement durable dans le projet d'établissement
- Rechercher les moyens de mieux articuler et de renforcer les actions éducatives partenariales entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales
- Décentrer son regard, intégrer les dimensions sociales et internationales
- S'appuyer sur les agendas 21 pour mieux définir les atouts et les problèmes des établissements scolaires (élèves, personnel, partenaires) en les plaçant au coeur des problèmes d'environnement et de développement durable.

3. Témoignages et propositions

Les enseignements retirés de ces trois projets et les échanges avec les participants à l'atelier ont permis de retenir un certain nombre de propositions et de recommandations :

- Les associations sont souvent très impliquées dans les partenariats mais elles vivent surtout une situation de précarité en particulier financière.
- Proposition : passer d'une logique de concurrence à une logique de solidarité et de complémentarité des associations concernées par la même problématique de l'EEDD

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- Il est beaucoup question de contractualisation mais il faut que celle-ci soit pluriannuelle.

- Il est intéressant de mettre en place un guichet commun qui fasse la jonction. Celui-ci doit être tenu par une seule personne qui en est la coordinatrice.

- Ne pas oublier de prendre le temps de construire le partenariat et de l'ouvrir à l'ensemble des acteurs : l'EEDD doit servir un territoire humain et industriel et doit aider à fédérer tous les acteurs d'un territoire.

- Il faut éviter la dérive qui consiste à ramener l'EEDD vers les seuls élèves de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole : il faut l'ouvrir à tous les jeunes, dans et hors du cadre scolaire.

- L'EEDD est une démarche qui doit s'inscrire tout au long de la vie mais cela nécessite aussi une volonté politique qui permette à la fois un suivi et une relance des diverses actions en les adaptant aux évolutions de notre Société.

- La logique d'appel d'offre met en péril la démarche de partenariat qui ne se limite pas à une simple répartition des tâches mais à une construction réalisée en commun et qui fait appel à des personnes rétribuées qu'à des bénévoles.

- L'EEDD doit être inscrite dans le cadre des agendas 21 et dans les déclinaisons régionales du Plan National d'Action du Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE).

- Il faut revoir la nomenclature des diplômes en facilitant les interfaces et en favorisant la reconnaissance de diplômes transversaux, aussi bien dans les cursus scolaires et universitaires, que dans la fonction publique ou dans les établissements publics et privés.

- Les collectivités n'ont pas à être acteurs directs, mais doivent plutôt jouer le rôle d'opérateur ou de coordonnateur par le biais de divers dispositifs comme des accords-cadres ou des conventions. Les contrats de plan Etat/Région peuvent permettre d'inscrire et de pérenniser ce type de démarches.

- On constate souvent dans les projets, l'absence de la dimension formative. Le partenariat n'est pas une démarche naturelle, mais une démarche qui repose sur l'éducation et sur l'expérience (le partenariat cela s'apprend !)

- Il faut intégrer le développement durable à la gestion des établissements en en mettant en place des conseils spécifiques et en inscrivant le DD dans la démarche des gestionnaires

- Il est nécessaire de décloisonner les domaines et les disciplines et ne pas oublier les filières professionnelles. Un travail sur les bâtiments (choix des matériaux, des énergies,...) permettrait de rendre concrète l'EEDD

4. Recommandations finales

A l'issue de cet atelier, ont été retenus une série de propositions et de recommandations, parfois en forme de constat :

- Il est urgent de généraliser l'EEDD générale car la formation des enseignants, comme l'éducation des enseignants, prendra du temps : il faut donc commencer le plus tôt possible.

- L'exemplarité est un élément essentiel des partenariats en EEDD et le partenariat le meilleur moyen de fédérer les acteurs autour d'un projet commun : il faut, toutefois, se donner le temps pour agir afin que les partenariats soient pérennes et les contractualisations pluriannuelles.

- La contractualisation à long terme entre les partenaires est indispensable, qui précise les engagements respectifs, les objectifs, les rôles et les modalités de conduite et d'évaluation des projets (chartes, contrats, conventions pluriannuelles, accords cadres, etc...); cette contractualisation n'exclut aucunement une mise en oeuvre tenant compte des contraintes de chacun et laissant la possibilité d'une souhaitable flexibilité dans les projets.

- Il faut encourager le développement d'une culture de projet : l'EEDD est un champ privilégié du passage du concept de développement durable à sa concrétisation par de projets de terrain.

- Il convient de prévoir systématiquement des outils de suivi et de valorisation.

- Il faut identifier, mobiliser et associer les acteurs, mêler les compétences et les ressources en croisant les échelles territoriales, en rappelant l'importance de l'exemplarité et des actions concrètes : l'EEDD doit être un projet de tous les citoyens : les collectivités territoriales ont un rôle essentiel dans la mobilisation de tous les acteurs.

- Il est souhaitable de mettre en place, au niveau national, une instance multi-acteurs chargée de faciliter l'élaboration et la contractualisation des partenariats, et de mettre en relation les porteurs de projet et les financeurs potentiels (bourse-projet ?) ;

- Il faut élaborer une charte des partenariats où l'éthique, les grands principes et les méthodes de travail seront définis (cf. : admical) et envisager la création de postes " d'écodéveloppeurs associatifs ".

- La prise en compte de l'échelle internationale (Europe, Francophonie, Planète) est indispensable car nous sommes liés à la communauté humaine.

* * * * *

Atelier 5

Médias, grand public et environnement : comment informer et impliquer les citoyens dans les choix de société relatifs aux questions d'environnement et de développement durable

Ont contribué à cet atelier :

Béatrice Korc (*auteur et réalisatrice indépendante de documentaires, société Les Particules*); Fabienne Rubert (*directrice de rédaction, éditions Nathan*); Dorothée Benoit Browaeyts (*Journaliste scientifique indépendante, présidente association VivAgora*); Alain Chauveau (*journaliste*); Patrice Desenne (*auteur-réalisateur de télévision, société privée Europimages*); Philippe Garrigues (*directeur du laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels, Université Bordeaux 1 et président du réseau IDEA*); Didier Julien-Lafferrière (*Muséum national d'Histoire naturelle*); Annick Noël (*association France Nature Environnement*).

Sommaire

1. Présentations préliminaires
2. Retours d'expériences
 - . l'accès à l'information scientifique
 - . le rôle clé des médias
 - . les musées, lieu de médiation
 - . la télévision
 - . l'entreprise
 - . les associations
 - . point de vue et action de l'éditeur scolaire
3. Propositions du groupe de travail
4. Synthèse des réactions des participants et propositions

1. Présentations préliminaires

L'atelier a été organisé en deux temps distincts :

- une présentation introductive de Béatrice Korc et Fabienne Rubert reprenant un certain nombre de définitions et essayant de les problématiser, avant de passer la parole aux intervenants du groupe de travail qui ont traité ces problématiques et présenté des réflexions spécifiques à leur domaine d'intervention : recherche, télévision, musées, presse, entreprises, association, édition scolaire.

- un deuxième temps a été consacré à un large débat avec la salle afin de susciter le croisement et la confrontation des idées et de recueillir des

propositions avec l'ensemble des participants, dans le but d'une élaboration collective.

Le texte présenté ci-après reprend donc les présentations faites par les intervenants ainsi que les réactions issues des participants, accompagnées des diverses propositions recueillies lors des débats et des discussions.

Il a semblé essentiel de reprendre et de mettre au clair un certain nombre de points, qui par leur éclaircissement même, aideront à comprendre pourquoi il est si difficile de mettre en place des actions cohérentes d'information sur les questions environnementales en France, tant les confusions et les écrans de fumée, volontaires ou non, sont nombreux.

Ces points concernent essentiellement : la culture française et l'environnement et le sens que l'on accorde aux mots.

La culture française et l'environnement

Il est nécessaire de s'interroger brièvement sur le rapport complexe qu'entretient la culture française à l'environnement et à une certaine idée de la nature. Ce retour à la source est important pour comprendre le retard et la difficulté à sensibiliser aux questions de développement durable dans ce pays, par rapport à d'autres pays européens.

Le sens des mots

De quoi parlons-nous et qui parle ? Il est indispensable d'apporter des précisions sur le sens des mots information, communication, sensibilisation, éducation.

Communication

Ce terme connote aujourd'hui trop souvent l'idée d'un message dicté par un émetteur qui chercherait à susciter des réactions qui lui seraient propices : par exemple, réaction de connivence entre une grande entreprise et les téléspectateurs quand celle-ci parle de respect de l'environnement et enjoint à ne pas le perturber en utilisant ses produits; réaction d'engagement citoyen quand le maire d'une grande ville relaie les recommandations d'Éco-emballages sur le tri sélectif.

Information

C'est le mot qui suppose un acte "engagé" de l'émetteur. Le journaliste est celui qui pose des questions, croise les discours, interroge ses sources, met de la distance entre l'événement rapporté et lui-même et qui sert de médiateur entre les scientifiques, par exemple, et les lecteurs.

L'information circule et est soumise aux impératifs de son support (presse écrite quotidienne, hebdo, mensuel, presse spécialisée ou généraliste, radio, TV, internet, livre). Plusieurs questions se posent : en combien de temps cette info doit-elle "sortir", pour qui et pourquoi ? L'information est-elle "factuelle", événementielle et/ou participe t-elle du débat d'idées, de la réflexion ? Que cherche le journaliste lorsqu'il

interpelle un scientifique et, qu'au delà de la parole du scientifique, il cherche la recommandation du citoyen (*ex* : la pollution par l'Erika, ce n'est pas vraiment dangereux mais je n'y exposerai pas mes gosses!).

L'information est soumise à l'impatience, au "zapping" et peu de formats existent dans la presse grand public pour accueillir la réflexion, l'analyse transversale. Le journaliste recueille, hiérarchise l'information, intègre des données multiples qui doivent aider à faire comprendre c'est-à-dire qui doivent permettre au citoyen de se situer et, éventuellement, de s'impliquer.

Sensibilisation

Rejoint le sens du mot communication : je communique pour sensibiliser, pour éveiller le citoyen. Je lui parle donc de préférence de son environnement immédiat, de ce sur quoi il peut agir. Je me heurte alors aux distorsions entre le déclaratif et les actes du déclarant

Éducation

En France, le système éducatif privilégie le cloisonnement disciplinaire. Les adultes issus du système n'ont généralement pas appris la transversalité et sont donc peu armés pour saisir l'importance du croisement des enjeux culturels, sociaux, économiques, environnementaux et politiques du développement durable. On se retourne alors vers des actions "citoyennes" de sensibilisation. L'on revient alors aux questions de départ mais abordées sous un autre angle : alerter c'est faire peur ? Parler du développement durable c'est parler de l'environnement en s'appuyant sur les risques : réchauffement de la planète, couche d'ozone et inondation ? Le relais de cette formation - information du citoyen se trouve aujourd'hui dans les entreprises, les collectivités locales, les associations...

Face à l'objectif d'aider chacun à construire ses arbitrages personnels en fonction de ce qu'il a envie de vivre et de ce qu'il peut faire sans nuire aux autres aujourd'hui et demain, quels dispositifs mettre en place et quelle légitimité leur donner ? Aujourd'hui la prise de conscience existe, mais le combat se porte sur l'Homme, son sens de la responsabilité et de l'engagement. Des lieux de débats et d'échanges (clubs des sciences, cafés du vivant) se créent pour assurer une information et une formation du citoyen. Mais comment passer de ces lieux encore confidentiels à des lieux d'expression plus grand public ?

La médiation des questions d'environnement et de développement durable, un terrain de tous les conflits

Pourquoi en est-il ainsi ? Avant tout parce que les acteurs sont multiples et que leurs enjeux sont souvent divergents. Comment concilier les enjeux industriels et de protection de l'environnement ? Comment faire coexister les intérêts locaux

et les enjeux internationaux? Comment concilier l'individuel et le collectif? Comment les différents médias peuvent-ils faire émerger et rendre compte de ces multiples conflits, afin d'en clarifier les enjeux et donner des possibilités réelles de réflexion aux citoyens?

Reprenons les "quatre piliers" de la médiation, les acteurs de l'information dans le domaine de l'environnement et du développement durable, ceux qui agissent comme filtres entre une information brute et sa mise en forme à destination des différents publics :

- *L'État et ses différentes "ramifications"*, comme l'ADEME, par exemple, à travers ses campagnes publicitaires, fascicules d'information, centres d'accueil (points info-énergie), sites internet, etc., les collectivités locales qui mettent en place des Agenda 21, dans lesquels on trouve un volet mobilisation et information des citoyens sur l'éco-citoyenneté, la consommation durable, à travers les journaux municipaux, sites internet, événementiels/expositions, etc. ;

- *Les industriels et les entreprises;*

- *Les associations environnementales et de consommateurs* via leurs publications et leurs actions ;

- *Les médias dits "d'information"* (presse écrite, radio, télé, musées, éditions scolaires).

Comment agissent-ils individuellement et les uns par rapport aux autres ? Les médias dits "d'information", arrivent en dernier sur cette liste et sont supposés recueillir leurs informations auprès des précédents, ainsi que des scientifiques qui sont eux-mêmes, le plus souvent rattachés ou dépendants, d'un des précédents secteurs.

La présentation de quelques conflits intrinsèques au développement durable nous amène à nous interroger sur la manière dont les différents médias peuvent travailler malgré ces contradictions et ces situations complexes :

- Penser globalement et agir localement : qui sont les acteurs? Sont-ils les mêmes entre le global et le local? Quel point de départ? Peut-on faire les deux en même temps? Quels sont les intérêts divergents?

- Confusion de niveau de pensée et utilisation politique. Quelques exemples seront présentés.

- Difficulté à faire émerger les problématiques liés aux risques environnementaux : comment corréler les informations, quand on arrive à avoir des informations fiables; ensuite, dans le cadre du développement durable, quelles sont les décisions à prendre? Comment faire face aux pressions et aux intérêts économiques souvent importants? Comment concilier l'économique et l'écologique, comment en rendre compte?

2. Retours d'expériences

Après avoir posé ces quelques éléments généraux, il est important, au travers d'interventions ciblées, de préciser les difficultés rencontrées et les leviers à mettre en place spécifiquement dans les divers domaines pour pouvoir améliorer le cheminement de l'information vers le public.

• *L'accès à l'information scientifique* (Philippe Garrigues).

Pourquoi et comment sortir du laboratoire quand on est un scientifique et que l'on souhaite aller à la rencontre du public et répondre aux questions qu'il se pose? De nombreux laboratoires, et notamment les laboratoires d'écotoxicologie, sont particulièrement concernés par des problématiques environnementales très concrètes (exemple de la pollution pétrolière par l'Erika), et sont confrontés à la difficulté de transmettre des informations à destination du public à travers les délicates relations aux médias. Via le réseau *IDEA-Information Environnementale en Aquitaine*, un certain nombre d'actions d'intérêt général sont menées, qui peuvent donner des pistes de réflexion intéressantes pour la création d'un maillage de réseaux d'informations.

• *Rôle-clé des médias* (Dorothee Benoit-Browaey).

Quel est le rôle-clé que les médias ont à jouer en matière de développement durable... pour intégrer les savoirs (information pertinente), cerner les controverses (enquête), confronter les acteurs (expertise et démocratie)

Il n'y a pas de développement durable sans vision d'ensemble, dans l'espace et dans le temps. Le maître mot est donc ici la nécessité d'intégration et de hiérarchisation des données. Les médias qui digèrent l'information la mettent en perspective, quêtent le sens (utilitaire ou symbolique) d'un événement, en sont un maillon de connaissance important. Encore faut-il qu'ils parviennent à construire le puzzle des savoirs scientifiques de plus en plus parcellisés, à saisir les enjeux et conflits d'intérêts, pour en arriver à confronter en profondeur les logiques et priorités divergentes des divers acteurs (de l'industrie, de l'agriculture, des associations, des distributeurs, des pouvoirs publics).

Plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- ne pas mélanger des informations de natures différentes : il est important de distinguer ce qui est de l'ordre de la production scientifique (avec des données vérifiées et parfois des controverses), et des données émanant d'opinions, d'avis ou de valeurs.

- mise en critique des modes d'expertises menées en France : que faire quand les scientifiques mis par les politiques en posture d'experts confondent ces places ? Que faire avec des recommandations qui ignorent les éclairages sociologiques, économiques, anthropologiques ou historiques ? Que faire quand

les structures outrepassent leurs compétences (Académies, Agences de sécurité environnementale, Commission du développement durable) ?

Pour contribuer aux débats et à la mise au jour des conflits d'intérêts, pour renouveler les modes d'expertise (trop souvent traitée hors des questionnements de la population ou des priorités citoyennes), il est nécessaire de développer des lieux de discussion car l'éthique de la discussion s'impose ici pour envisager ensemble notre avenir commun, en assumant les tensions inhérentes à toute communauté conflictuelle. Servir le développement durable c'est éclairer les choix dans le respect de notre entourage humain et environnemental. Il s'agit bien d'envisager l'intérêt général, à court terme comme à long terme. La création d'un certain nombre d'association, comme VivAgora (www.vivagora.org) s'inscrit dans ce besoin de confrontation, d'évaluation en commun et d'élaboration de choix politiques par la société civile.

• ***Les musées, lieu de médiation*** (Didier Julien-Laferrrière)

Comment inculquer au "grand public" une notion aussi multiforme et complexe que celle de développement durable ? Des réalisations récentes ou des projets en cours à la Grande Galerie de l'Evolution du Muséum, par exemple, ont amené les concepteurs d'exposition à se confronter à cette question.

Des enquêtes et études sur la connaissance des visiteurs de musées, ainsi que sur les conceptions et attentes du public ont été largement initiées au cours des dix dernières années : enquêtes générales de type sociologique commandées ou réalisées par des institutions (IFEN, INED, ministère de l'environnement), ou encore des enquêtes orientées vers la réalisation d'expositions (au Muséum ou à la Cité des Sciences), sans oublier les travaux de muséologues et didacticiens (voir en particulier *La révolution de la muséologie des sciences*, 1998¹³).

Ces enquêtes et études permettent de tirer un certain nombre d'enseignements sur les perceptions et les représentations, mais également sur les attentes et les demandes :

- *Perceptions et représentations :*

Le "grand public" se sent concerné par les problèmes d'environnement, qui peuvent affecter sa vie quotidienne, mais en a une perception assez lointaine et approximative. La tendance générale est la perception d'un problème sérieux et de plus en plus préoccupant mais pas prioritaire (venant après le chômage ou l'insécurité), qui d'autre part est perçu comme d'autant plus grave qu'il est plus lointain (l'environnement est plus dégradé dans "le monde" que dans ma région). La connaissance des problèmes est approximative (la confusion entre "l'effet de serre" et le "trou de la couche d'ozone" en est un exemple classique).

¹³ Schiele B., Koster E.H., (dir.), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Québec, Editions Multimondes.

Un autre point clé : divers évènements récents et sujets d'actualité (sang contaminé, vache folle, OGM) ont rendu le public méfiant à la fois vis-à-vis de la science – dont il apparaît qu'elle ne peut pas résoudre tous les problèmes ou qu'elle en crée en même temps qu'elle en résout - et du scientifique qui est soupçonné d'être manipulé (OGM, nucléaire...). Il existe une vision ambivalente et contradictoire de l'environnement idéalisé comme nature sauvage, c'est-à-dire d'où l'homme est absent, et en même temps comme un lieu dont on veut pouvoir " profiter " (via les loisirs, par exemple), d'une nature accessible et donc, sans en avoir conscience, domestiquée ou au moins aménagée. La vision d'une nature maîtrisée, sous contrôle, est vivace en particulier chez les populations rurales... qui sont le plus à son contact.

On assiste cependant à un début de prise de conscience d'une responsabilité individuelle dans la dégradation de l'environnement, mais les responsables restent largement perçus (à tort ou à raison) comme " les autres " : les industriels, les agriculteurs ; à l'exception de la pollution atmosphérique qui est attribuée majoritairement à la circulation automobile.

A propos de développement durable, l'expression est connue et le concept plébiscité, mais largement méconnu.

- Attentes et demandes : comment s'adresser au public ?

Jusqu'à il y a une vingtaine d'années, dominait dans la conception des expositions scientifiques le concept traditionnel d'une transmission frontale de l'information, diffusée directement du spécialiste au visiteur, celui-ci étant censé venir pour acquérir des connaissances. On ne tenait pas particulièrement compte ni de ses attentes, ni de ses modes de fonctionnement.

Depuis, sous l'impulsion de l'évolution des mentalités des concepteurs et des visiteurs d'exposition, de la progression de la recherche en sciences de l'information et de l'éducation, mais également de l'expérience des médiateurs, le visiteur a été mis au centre de la démarche de conception : autrement dit, il s'agit de mieux prendre en compte, à la fois, les connaissances et les attentes du public pour élaborer un propos et une muséographie pour l'exposition.

Quelles sont ces attentes en termes d'exposition scientifique, en général, et d'environnement en particulier ? Des tendances fortes se dégagent que l'on peut résumer de la façon suivante :

- placer l'homme au centre du propos;
- parler de sujets concrets, qui fassent en sorte que l'on se sente réellement concerné : des sujets d'actualité, de proximité;
- faire en sorte non pas – ou pas seulement - d'apporter des connaissances mais de provoquer le questionnement, la réflexion ; de répondre à la curiosité, voire de la susciter
- privilégier une approche transversale
- créer un lieu ludique et agréable, un lieu d'échange (des visiteurs entre eux et avec les personnes du lieu : scientifiques, médiateurs)

• **La télévision** (Patrice Desenne et Béatrice Korc)

Quand on interroge les astronautes après une mission, ce qui ressort, après les aspects techniques et humains de l'expérience, c'est le choc ressenti quand ils mettent le nez sur le hublot et qu'ils découvrent la fragilité de leur terre... avec sa petite couche d'atmosphère entourée d'un univers "démentiellement noir". Tous disent qu'il faudrait que les terriens puissent comme eux avoir cette vision et qu'ils agiraient ensuite différemment.

La télévision vis-à-vis du développement durable pourrait être ce hublot ! Pas uniquement pour montrer des catastrophes et tirer des sonnettes d'alarme, mission indispensable, mais aussi pour expliquer le pourquoi des choses et ce qui peut être encore entrepris.

- *Télévision et développement durable*

Il ne faut pas totalement désespérer des grandes chaînes hertziennes, même si certains discours sur l'audience, sur le spectaculaire, sur le documentaire-fiction, sont très inquiétants quand on ne oublie l'aspect "people" de certaines émissions et que l'on recherche, en vain, un véritable argument scientifique.

"Penser global et agir local" présenté comme un paradigme du développement durable, n'a clairement pas toute sa place à la télévision. Pouvoir exprimer le "penser globalement" et développer des thématiques transverses à la télévision (la vision grand angle de l'astronaute), est de moins en moins facile, pour ne pas dire impossible.

Mais la difficulté ne vient pas uniquement du bon vouloir des chaînes. Nous, réalisateurs, abordons des problématiques passionnantes mais très complexes avec des enjeux multiples, mais nous avons souvent du mal à les défendre face à des "responsables" qui souhaitent des histoires verticales, simples et efficaces, pour le "grand public".

Par contre, traiter des sujets se rapportant au "agir localement" est encore possible. Il reste encore quelques créneaux, qui se restreignent, et des gens dans les chaînes pour les défendre. Tant qu'ils resteront en place, il y a un peu d'espoir de voir à la télévision des sujets traitant du développement durable ou relié à celui-ci.

Dans les films et dans les projets divers traitant de développement durable, une des approches consiste à trouver des exemples forts – des actions pilotes - qui traitent des rapports entre les hommes et leur environnement. Ces actions pilotes sont "piochées" partout dans le monde et les premiers interlocuteurs sont les chercheurs de terrain qui sont très favorables au fait qu'on donne de la visibilité à leur recherche, à condition que cela ne se fasse pas à n'importe quel prix. C'est là que le documentariste joue un rôle clé car il peut consacrer du temps, réaliser un véritable travail d'investigation et le valoriser via le "format 52 minutes", qui est désormais la durée étalon permettant de développer ces fameuses histoires.

D'autre part, ce qui vraiment intéressant, ce n'est pas de tourner un sujet, de le diffuser puis de passer au suivant, mais c'est de faire du film un outil pour tous ceux qui sont concernés. Il faut faire, notamment, en sorte que le film soit diffusé auprès des populations concernées, auprès des autorités, des organismes éducatifs. Il faut aussi rechercher des "échos" au travers d'autres supports, dans d'autres lieux, donner à ces documents une pérennité, une deuxième vie.

Il existe aujourd'hui des centaines de documentaires qui touchent de près ou de loin le développement durable. Au mieux, ils ont été diffusés 2 ou 3 fois à la télévision et - ou dans des circuits privés et institutionnels; au pire ils restent dans les " tiroirs " et n'en sortent plus. Beaucoup d'entre eux mériteraient d'avoir cette deuxième vie, particulièrement lorsque l'on considère la demande existante et le peu de bons documents disponibles.

Il y a certainement des synergies à trouver entre les médias, des initiatives de diffusion qui permettraient, sans forcément s'affranchir des chaînes de télévision, de mieux informer sur le développement durable.

- Les réseaux de télévisions locales :

Les questions de développement durable demandent à être traitées dans une étroite proximité avec le vécu des citoyens, le plus proche possible du terrain. L'autre niveau de travail possible des documentaristes se situe bien évidemment à ce niveau-là. Une fois de plus se pose la question des moyens de production et de diffusion. C'est-à-dire la question de la volonté réelle de faire exister de tels programmes.

Pour être en mesure de répondre aux impératifs du "penser globalement, agir localement", il est indispensable de développer des canaux de diffusion adaptés, en prise directe avec la vie locale et susceptibles d'être relié à un réseau global.

Le futur réseau de télévision numérique terrestre est, dans ce sens, un enjeu considérable qu'il ne faut pas laisser passer. Les deux prochaines années sont cruciales pour réfléchir concrètement à la mise en place d'un réseau de chaînes dédiées aux questions d'environnement et d'éducation au développement durable.

Les télévisions locales sont un outil de médiation au potentiel exceptionnel pour éclairer, informer, faire comprendre et, enfin, donner des moyens concrets aux citoyens d'intervenir directement sur les questions d'environnement. Elles constituent également un outil d'éducation pour les plus jeunes.

Pour cela, il faut dès à présent mettre en lien les différents acteurs possibles, professionnels, associatifs et financiers, afin de construire un projet réellement citoyen. Pour cela, une volonté politique claire doit s'exprimer sur le choix de donner les moyens d'insuffler "de la pensée de développement durable" dans les médias émergents, et saisir l'opportunité de la Télévision Numérique Terrestre.

• *L'entreprise, acteur crédible de l'éducation du grand public au développement durable ?* (Alain Chauveau)

Les entreprises sont souvent accusées de tous les maux, dans le domaine du développement durable : ce sont leurs *process* de production qui dégradent l'environnement et épuisent les ressources, ce sont leurs publicités qui incitent les consommateurs à consommer toujours davantage.

Pourtant si les entreprises sont une partie du problème, elles sont aussi, à l'évidence, une partie de la solution. Sous la pression de la société civile, les grandes entreprises ont dû mettre en place des *process* de fabrication plus respectueux de l'environnement et doivent également rendre compte, au travers de rapports ad'hoc, du respect de leurs engagements dans ce domaine et de leurs progrès. Elles commencent donc à s'engager dans des stratégies de développement durable et vont avoir besoin de le faire savoir à leurs clients, à leurs consommateurs, de leur faire connaître leurs efforts, de communiquer sur de nouveaux produits plus "durables".

Pour autant, la plupart de ces entreprises sont assez frileuses sur une communication "frontale" sur le développement durable car ceci présente pour elles des risques importants. En effet, une entreprise étant imparfaite, par essence, sur le plan du développement durable, ne peut se "vanter" publiquement de sa politique dans ce domaine, sans courir les risques de retours de bâton : l'exposition médiatique expose à des risques de critiques (des ONG environnementalistes, en particulier) sur ses carences, sur les points négatifs, ...

L'éducation du citoyen-consommateur au développement durable peut être, pour ces entreprises, un moyen de limiter ces risques, à condition de le faire en partenariat avec les organisations représentatives des consommateurs et de démontrer ainsi leur réelle implication dans le développement durable.

Les entreprises ont, chacune dans leur domaine, une expertise crédible et ont donc une légitimité à participer à l'éducation du public au développement durable. De plus, ces entreprises ont généralement une connaissance très fine de leurs consommateurs, ont des moyens financiers importants et des réseaux de distribution et de communication (points de vente, *consumers magazines*, sites internet...). Mais, jusqu'à ce jour, leur parole sur le développement durable est encore considérée comme suspecte par un certain nombre de parties-prenantes qui pensent, parfois avec raison, que l'argument "développement durable" employé n'est qu'un moyen supplémentaire de faire consommer plus et de réaliser des bénéfices plus conséquents : que veulent-elles nous vendre sous couvert de développement durable, quels intérêts particuliers se cachent sous des discours d'intérêt général ?

Pour mieux communiquer sur le développement durable, les entreprises peuvent donc choisir la voie du partenariat et de l'éducation du consommateur, en

apportant leur soutien financier, logistique, leur expertise...Comme cela a été souligné lors du "Sommet mondial du développement durable de Johannesburg", aucun acteur – qu'il soient états, collectivités, société civile, entreprises - ne peut, à lui seul, résoudre les problèmes complexes posés par la mise en œuvre du développement durable. Seuls des partenariats entre ces différents acteurs peuvent y parvenir.

• **Les associations au service de l'information** (Annick Noël).

Les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) ont changé de cap depuis une trentaine d'années. La protection a évolué vers l'*aménagement* et l'information du public vers la *formation*. Avec l'objectif de plus en plus affirmé de former des *citoyens responsables*.

Un sondage national fin 2003 (publié sur le site du Ministère de l'Écologie et du Développement durable) sur " la perception de l'eau " a posé la question " A qui faites-vous le plus confiance pour vous informer sur la qualité de l'eau ? ". Les associations recueillent le maximum de suffrages (33%), avant les communes, les médias, les régions et l'Etat. Résultat encourageant pour l'information mais peut-on parler aussi de formation ?

Le *champ géographique de compétence* d'une association détermine ses objectifs et sa façon d'opérer.

- *Des associations locales aux fédérations régionales :*

De nombreuses associations naissent en réaction à un projet qui risque de dégrader l'environnement proche (autoroute, barrage...). Des intérêts contradictoires sont sources de conflits. Regroupés, les riverains concernés association et sensibilisent la population, suscitent un débat. Mais une telle *association locale* manque de recul et a du mal à se faire reconnaître. L'adhésion à une *association régionale* peut lui apporter un soutien efficace car elle est reconnue par les institutions et a une bonne expérience de la communication. La fédération régionale prend du recul par rapport au projet ce qui lui donne l'occasion d'informer le public sur l'aménagement de la région dans l'optique d'un développement durable, et de proposer une solution soutenable. Les médias régionaux jouent évidemment un rôle important.

Les fédérations régionales ont aussi des actions douces, non liées à l'urgence, qui permettent un autre type de communication, comme l'illustre l' "*opération coccinelles*" initiée par le CREPAN (comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature en Basse-Normandie). Dans les années 1980, cette fédération a eu l'idée de remplacer les pesticides par des coccinelles pour la lutte anti-pucerons dans les jardins. La ville de Caen et plusieurs partenaires ont permis la mise en œuvre du projet. Chaque année la presse annonce la mise à la disposition des particuliers de coccinelles, adultes et larves. Bien entendu il y a toute une communication autour de cette opération médiatique, sur les inconvénients des pesticides, anti-développement durable lorsqu'ils sont utilisés

à grande échelle. On hésite à parler d'éducation dans le cas des adultes, cependant dans ce cas l'on observe bien un changement de comportement.

Toutes les causes de déséquilibre des écosystèmes ruraux, littoraux et urbains font l'objet d'études suivies de communications vers le public lors de rencontres, sorties sur le terrain, forums ou par des expositions et publications.

- Fédération nationale et communication

Vis-à-vis des fédérations régionales qu'elle rassemble, on peut résumer le rôle de France Nature Environnement (FNE) par coordonner, représenter, aider. Pour chaque *thématique* comme l'eau, les déchets, les transports, la forêt, la biodiversité... France Nature Environnement - FNE et ses équipes de terrain en régions définissent une *politique*. La volonté de *prévoir* plutôt que réparer guide la plupart des choix. Par exemple la nécessité de réduire la production de déchets, d'économiser l'énergie, de réduire les traitements agricoles chimiques. La communication avec le public, tant pour les choix de société que les gestes écocitoyens, s'effectue par des communiqués de presse, des conférences de presse, des forums, des colloques, des publications des expositions...

- Partenariats

FNE est membre du CFEEDD, collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Nous y rencontrons une quarantaine d'autres structures. Les objectifs prioritaires des associations sont différents, comme pour les APNE, les associations dites d'éducation populaire, et les associations de consommateurs mais un plan d'action commun permet d'avancer ensemble. Le collectif est jeune et n'a pas encore développé de stratégie de communication avec le grand public mais il lui fallait le temps de se faire connaître et reconnaître.

La dimension " développement durable " qui appelle la transversalité dans les approches, amène les associations à rechercher des partenariats. Certains sont naturels, il est courant par exemple de travailler avec les écoles. D'autres sont plus difficiles à établir comme c'est le cas avec les entreprises privées. Il y a de bonnes expériences en régions, il faudra faire plus, ce qui conduira à rechercher de nouvelles façons de communiquer avec le public.

- Difficultés, des constats à la recherche de solutions

La liste des difficultés n'est pas exhaustive, les plus marquantes étant liées aux aspects suivants:

- les problèmes financiers : de nombreux projets doivent être revus à la baisse faute de moyens. Ceci résulte principalement de l'absence de représentation des associations aux instances de concertation et le fait que les subventions sont plus conséquentes dès lors que le rôle des APNE est reconnu.

- l'incertitude pour la pérennisation des Emplois-Jeunes.

- la difficulté pour mettre en place de vrais débats publics. La CNDP, commission nationale du débat public, peut être saisie par une association pour débattre d'un projet précis, mais par rapport aux politiques, les associatifs ont parfois du mal à défendre leurs points de vue.

- la difficulté à recruter de nouveaux responsables bénévoles et la situation ne semble pas devoir s'améliorer étant donné le contexte ambiant.

- "informer et former"... "faire constater, sensibiliser, faire comprendre, ..." c'est bien mais cela ne suffit pas pour induire un changement de comportement, un réel engagement. Pourquoi ? Quels sont les obstacles ? Le mouvement associatif gagnerait à les mieux connaître dans le cadre d'une véritable concertation l'associant aux autres composantes de la Société.

- Conclusion

Le bilan est, toutefois, globalement positif pour la contribution des associations de type APNE à l'*information du public et à la sensibilisation* sur les problèmes environnementaux observés au travers du prisme du *développement durable*. Elles ont leur place parmi les autres acteurs, mais ressentent la nécessité d'aller plus loin. Si elles réalisent, et depuis longtemps, des actions *d'éducation à l'environnement pour les jeunes*, dans et en dehors du milieu scolaire, il reste à trouver les moyens de diversifier leurs actions vers des *publics d'adultes*. Cette démarche est plus difficile étant donné les exigences d'une véritable éducation comparée à la seule sensibilisation, surtout si on s'adresse au "*grand public*" et non à des adultes en formation ou recyclage.

• *Le point de vue et l'action de l'éditeur scolaire* (Fabienne Rubert)

La majorité des conflits que l'on gère aujourd'hui repose sur des thèmes que la majorité des citoyens n'a pas appris à l'école : l'effet de serre, la biodiversité, le prion, ... Nos connaissances sur ces sujets évoluent si vite qu'il est illusoire de penser qu'un jour nous les maîtriseront parfaitement ; notre tâche d'éducateur est alors de former les esprits à se poser des questions en se référant à ce que l'on a appris ou vécu et à en tirer les leçons, individuellement ou en groupe. Par ailleurs, l'allongement de la durée de la vie fait que le "bagage scolaire" est de plus en plus obsolète face à la rapide évolution des connaissances et des techniques. Ce n'est pas un problème de sensibilisation, c'est un problème d'apprentissage individuel et collectif : il faut donc mettre en place des processus permettant à chacun de suivre les mutations des sociétés grâce à des dispositifs de formation et d'information.

Comment mettre en place ces processus ? Au plan de l'École, en assurant une formation réellement continue des enseignants, en mettant à leur disposition des ressources qu'ils pourront s'approprier pour construire leur propre parcours dans leur environnement personnel. L'éditeur scolaire est dépendant des programmes scolaires, mais leur évolution étant souvent assez lente (on parle de thèmes de

convergence à propos de l'éducation à l'environnement vers un développement durable) et l'éditeur est confronté à la nécessité d'engager sa responsabilité - et donc des moyens - pour développer des contenus d'enseignement faciles à mettre à jour et utiles dans les pratiques de classe. Pour ce faire, l'éditeur d'ouvrages scolaires doit proposer des approches systémiques pour assouplir le cadre disciplinaire de notre système éducatif : c'est ce que propose Nathan, par exemple, sur un site Internet uniquement dédié à l'éducation au développement durable.

L'expérience éditoriale dans le domaine de l'EEDD a, par ailleurs, montré l'intérêt qu'il y a à associer une démarche de compréhension à une démarche d'engagement dans l'action. En prenant appui sur les programmes scolaires, il est ainsi possible d'inciter les enseignants à ouvrir les champs de l'EEDD, à utiliser sous forme d'exemples ou d'études de cas les problématiques du développement durable et à inciter à prolonger ces moments de partage de connaissances par des moments de stimulation de la réflexion et de l'action.

C'est le sens du partenariat mis en place entre Nathan et le Comité 21 qui vise à développer les mises en oeuvre d'Agendas 21 dans les établissements scolaires. Il est possible d'agir, de s'engager si l'on comprend le véritable sens de l'action et de l'engagement, et ce sens ne peut se trouver qu'au coeur du système, c'est-à-dire à l'École. Ce partenariat pourrait être mieux valorisé si, au delà des thèmes de convergence, le ministère de l'Éducation nationale débloquait des crédits d'heures et des formations spécifiques permettant aux enseignants de mettre en place ce type d'enseignement.

3. Propositions

Un travail sérieux et étayé de propositions concernant l'information des citoyens en matière développement durable est délicat. En effet, les propositions ne peuvent être concrètes qu'une fois clairement posé le but visé, et la volonté politique clairement définie. La question essentielle est bien celle de la volonté politique de faire avancer l'éducation au questionnement et à la responsabilité des citoyens sur des sujets aussi difficiles, et d'engager ou non des financements dans des domaines sans retombées immédiates, et pas toujours au bénéfice de ces mêmes politiques. Pour ce qui est par exemple des médias "d'information", il faut qu'il y ait une volonté politique claire pour que les responsables ouvrent des cases ou les colonnes des journaux à une vraie information de fond, libre des mots d'ordre en tous genres.

Ce point essentiel posé, il est apparu nécessaire d'énoncer trois propositions générales qui demandent à être approfondies, dans un second temps, dans un cadre plus spécifique et avec les moyens appropriés. Ces propositions traduisent trois besoins prioritaires visant à réaliser une meilleure information des citoyens et dont le reste des actions découlerait :

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- Former les différents acteurs du développement durable de manière à ce qu'ils prennent en compte la transmission de l'information; apprendre à relier les thématiques et à trouver des passerelles, des langages communs entre les différents domaines concernés; mettre en place de formations courtes, pluridisciplinaires, en étant très prudents sur le réel engagement professionnel et éthique des organismes à qui ces formations sont confiées.

- Créer des centres de ressources pluridisciplinaires préalable à une bonne diffusion de l'information, avec un vrai maillage du local au national, avec un lien au plan européen. La question de la création de tels centres de ressources pose, en outre, la question de leur indépendance et de leur capacité à générer une expertise concertée et impartiale (travail en amont sur une charte d'indépendance qui prémunirait les responsables de ces centres des pressions émanant des intervenants financiers et politiques et qui garantirait l'impartialité de l'information).

- Profiter de l'ouverture prochaine du réseau numérique terrestre pour s'interroger sur la faisabilité d'un réseau de télévisions locales dédiées au développement durable et à l'éducation des citoyens; par ailleurs, la densification rapide de l'internet haut débit est à prendre en compte pour la création d'un réseau d'informations destiné aux citoyens et facilement accessible. Une étude spécifique pourrait être diligentée dans ce but par les ministères concernés, en liaison avec les autres composantes de notre Société.

4. Synthèse des réactions des participants et propositions finales

Les animateurs de l'atelier ont d'emblée apporté leur éclairage sur le sens des termes concernant la médiation et l'information, en accordant notamment au mot " médias " un sens large incluant non seulement la presse mais aussi les musées, l'édition et les associations, tous représentés par les intervenants. Les échanges avec les participants au colloque ont cependant montré qu'il était difficile de sortir du sens réducteur classique du mot médias et que, dans le paysage médiatique, la télévision prédominait. Le temps a malheureusement pour que s'instaure un débat "hors des sentiers battus" comme cela aurait été, sans doute, souhaitable.

Les communicants ont été tour à tour " radiographiés " par la salle. Les scientifiques, experts, journalistes généralistes ou spécialisés les ont souvent mis en accusation car, pour eux, certains journalistes donneraient trop souvent, et sans raison explicite, une image de l'environnement trop catastrophiste et décourageraient les initiatives citoyennes. Certes, les scientifiques ne sont pas formés à la communication et ont, parfois, du mal à traduire les résultats de leurs travaux en termes vernaculaires mais, de leur côté, les "experts" prétendent trop souvent apporter "leur vérité". Il apparaît donc la nécessité d'une double

démarche : que les scientifiques fassent l'effort, sans doute avec l'aide de communicants, de décrypter leurs conclusions et les recommandations qui en découlent et que, d'autre part, les experts fassent appel à une diversité d'avis et fasse plus confiance dans celui qui reçoit l'information pour se forger une opinion et prendre une décision.

Les associations ont ici un double rôle à jouer qui prolonge les démarches d'éducation réalisées dans le cadre scolaire :

- auprès des divers médias qui apportent les connaissances de base utiles à la compréhension de notre monde, de l'échelle locale à l'échelle planétaire;
- sur le terrain pour aider à développer le sens critique et être ainsi mieux à même de comprendre et de décider..

Quel que soit le thème environnemental abordé, la crédibilité de celui ou de celle qui s'exprime doit pouvoir être expertisée : qui est celle ou celui qui expose, au nom de quelle structure, avec quels enjeux économiques ou politiques, au nom des quels intérêts commerciaux ou intellectuels... Pareillement, il faut identifier et prendre en compte les contraintes et consignes restrictives qui peuvent limiter et affaiblir le contenu des messages émis par les médias.

La difficulté d'appréhension du concept de développement durable, par ce que l'on appelle "le grand public", a été d'autant plus soulignée qu'il est difficile de connaître les attentes de la partie de la population qui se trouve être, dans des circonstances données, le public du moment. Il est essentiel, en matière de communication sur l'environnement et le développement durable, de tendre vers un objectif qui vise à développer des comportements plus responsables. Les difficultés viennent souvent de l'impossibilité d'évaluer rigoureusement le résultat d'un message et, dans un autre ordre, de notre méconnaissance du processus exact qui conduit le récepteur de ce message à "passer à l'acte".

Également, la difficulté d'avoir de vrais débats citoyens avec prise en compte des valeurs a aussi été évoquée mais le temps a manqué pour mettre en commun les expériences des uns et des autres et faire ainsi le tour de l'existant. De nombreux témoignages ont cependant mis en évidence l'intérêt des partenariats pour mieux communiquer, notamment pour les actions de proximité, jugées primordiales pour l'information et la formation du citoyen.

Les idées exprimées dans les recommandations rédigées à l'issue de l'atelier reprennent les temps forts des échanges sur cette nécessité de travailler ensemble, tant pour mutualiser les ressources existantes que pour identifier les besoins du public en matière d'information sur l'environnement et y répondre de manière concrète et satisfaisante.

Après débat et discussion avec la salle, deux propositions ont été plus particulièrement retenues :

- Il faut soutenir, dès à présent, le développement de réseaux locaux de communication (Télévision Numérique Terrestre - TNT), encadrés par des cahiers des charges garantissant aux citoyens l'accès à ces réseaux et la valorisation de leurs actions.

- Il est indispensable de mettre en place un réseau fédérant les acteurs locaux du développement durable, clairement identifiés (scientifiques, experts, associations, journalistes, collectivités locales, PME-PMI...), qu'ils soient chargés d'actions de médiation, d'éducation et de formation des publics, en prenant en compte leurs diversités. Le maillage de tous ces acteurs favorisera les échanges, le développement d'actions très concrètes, leur valorisation et facilitera la mise en œuvre de partenariats.

* * * * *

Atelier 6

Construction d'une stratégie francophone en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable

Ont contribué à cet atelier :

Michel Courillon (*Ademe, France*), Anne-Marie Codur (*Université du Moyen-Orient à Boston, USA*), Roland Gérard (*CFEE, France*), Raymond-François Le Bris (*WWF France, Paris*), Abderrhamane Lellou (*Agence Universitaire de la Francophonie, Paris*), Robert Litzler (*AQPERE, Québec, Canada*), Anne Marleix (*Strass Edition, Paris*), Gaston Pineau (*Université de Tours, France*), Lucie Sauvé (*UQAM, Québec, Canada*), Marianne Von Freneckell (*FUL, Belgique*), Gisèle Vergnes (*DGER, Ministère de l'Agriculture, Paris*).

Sommaire

1. Entre "culture commune" et diversité culturelle (par Lucie Sauvé, UQAM)
2. Francophonie, éducation à l'environnement, développement durable : premières pistes pour la construction d'une stratégie
 - Contexte : le développement durable et la Francophonie
 - Utilité et nécessité d'une stratégie
3. L'ONG Planet'ERE, une stratégie francophone pour l'éducation relative à l'environnement (par Robert Litzler, AQPERE, Québec)
4. Propositions pour une coopération internationale (Michel Charlot, DGER)
5. Synthèse de l'atelier (par Gisèle Vergnes, DGER)

1. Entre "culture commune" et diversité culturelle

(par Lucie Sauvé, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal, UQAM, Montréal)

Dans le cadre de cet atelier visant la construction d'une stratégie d'implantation du programme politique du développement durable en éducation (programme désormais mondialisé, prescrit par les instances internationales), mon propos est d'explorer l'idée d'une "culture commune" d'EEDD au sein de la francophonie, comme facteur favorisant *l'opérationnalisation* et la *généralisation* du projet.

La perspective que j'adopte pour cette exploration est celle de l'éducation elle-même, lieu du développement de la pensée critique et non pas d'endoctrinement (Jickling, 1999), espace de "praxis politique" (Gutiérrez, 2001), c'est-à-dire de réflexion sur les justifications et les implications des choix éducatifs, en lien avec l'ensemble des choix sociaux. L'un des objectifs de l'éducation est celui d'apprendre que le véritable sens de la politique n'est pas l'application d'un programme (tâche des gestionnaires), mais la mise en place de processus permettant de s'assurer que les choix de gouvernance soient pertinents, fondés,

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

appuyés sur une démocratie éclairée et participative (Latour, 2002). Plus spécifiquement, ma perspective est celle de l'éducation relative à l'environnement, cette dimension essentielle de l'éducation fondamentale, qui vise la reconstruction du réseau des relations entre les personnes, les groupes sociaux et l'environnement¹: une telle reconstruction passe par la remise en question des lieux communs et des soit disant "consensus", en particulier ceux qui ont trait au "développement"² et à sa version plus contemporaine du "développement durable"³.

Une stratégie commune doit certes se fonder sur un projet clairement explicité et sur les éléments essentiels d'une vision partagée; c'est pourquoi, dans un premier temps, il importe d'envisager la pertinence et la possibilité de construire une "culture commune" d'une éducation relative à l'environnement qui serait axée plus spécifiquement sur le "développement durable".

Pourra-t-on, sans recours à la "pensée magique", faire l'économie du temps qu'il faut pour questionner et construire des assises solides? N'est-il pas question d'intervenir dans l'éducation fondamentale des enfants et des jeunes? L'enjeu est majeur et le projet n'est-il pas là pour "durer"? Quoi qu'il en soit, de toutes façons, face à l'urgence d'agir, les acteurs de l'éducation relative à l'environnement poursuivent leur patient et généreux travail, et continuent de développer une action éducative pertinente, l'adaptant aux réalités socio-environnementales contemporaines. Avec des moyens adéquats, ils pourraient accroître davantage le rayonnement de leur action.

¹ L'éducation relative à l'environnement s'intéresse à l'une des trois sphères d'interaction à la base du développement personnel et social, soit celle de la relation au milieu de vie. Au-delà et en lien avec le rapport à soi-même et au rapport à l'autre, l'éducation relative à l'environnement concerne la relation à cette "maison de vie" partagée (Oikos) qu'est l'environnement: il y est question d'éducation éco-logique (identifier et combler adéquatement sa "niche" écologique humaine), d'éducation éco-nomique (gérer les relations d'utilisation des ressources partagées; aménager la "maison" commune) et d'éducation éco-philosophique (clarifier et développer sa propre cosmologie ou vision du monde; expliciter son propre système de valeurs). A l'échelle personnelle, l'éducation relative à l'environnement vise à construire une "identité" environnementale (un sens à "l'être-au-monde", un ancrage dans le milieu de vie) et à développer une culture de l'appartenance et de l'engagement. A l'échelle des communautés puis à celle de réseaux de solidarité élargis, l'éducation relative à l'environnement vise à induire des dynamiques sociales, favorisant l'approche collaborative et critique des réalités socio-environnementales et une prise en charge autonome et créative des problèmes qui se posent et des projets qui émergent. L'éducation relative à l'environnement prend ici une dimension politique, qui fait appel à la démocratie et à la participation, dans le creuset d'une éthique de la responsabilité. (Sauvé, 2001)

² Voir en particulier, le Volume 6 (Hiver 2001) de la revue *L'écologiste*: "Défaire le développement, Refaire le monde". Voir également le site WEB du Réseau ROCADE, Réseau des objecteurs de croissance pour l'après développement: <http://www.apres-developpement.org>.

³ Parmi les ouvrages qui présentent une analyse critique du développement durable, signalons ceux de Gilbert Rist (1996) et d'Enrique Leff (2000)

Quelques éléments d'une culture commune

Au départ, on peut reconnaître que ce qui nous réunit d'abord ici, c'est notre préoccupation commune pour l'éducation (soit le développement intégral des personnes et des groupes sociaux) et pour l'environnement (et au cœur de l'idée d'environnement, il y a celle de nature, à laquelle participe notre "nature" humaine). Nous sommes conscients que la rupture entre les humains et la nature est étroitement liée à la rupture entre les humains, au sein des sociétés comme entre les sociétés. En ce sens, nous convenons qu'il importe de renouveler l'engagement fondamental de l'éducation relative à l'environnement à contribuer au développement de sociétés responsables ⁴, plus spécifiquement dans la perspective de prendre en compte les préoccupations relatives à la pauvreté, à la consommation responsable, à la globalisation, à l'équité inter et intra-sociétale, à la responsabilité de toutes formes d'entreprises humaines, dont les entreprises économiques.

Culture ou "mot d'ordre" ?

Mais pour cela, n'est-il pas problématique d'adopter le cadre de référence du développement durable? Ce dernier impose une vision du monde particulière, qui restreint la relation au monde à celle du couple gestionnaire-ressources : une telle vision apparaît réductrice à la fois pour l'humanité et pour l'environnement. Le schème conceptuel du développement durable, illustré souvent sous la forme de trois sphères interreliées (économie, société et environnement), considère l'économie comme une entité à part, en dehors de la sphère sociale, et qui détermine la relation des sociétés à l'environnement. Ici l'éducation est perçue comme un instrument au service de la conservation à long terme de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un réservoir de ressources à exploiter en fonction d'un développement (croissance) économique durable, lui-même envisagé comme la condition première du *développement humain* (Sauvé, Berryman et Brunelle, 2003). Si cela correspond à l'aliénation actuelle des sociétés à l'égard d'une économie exogène et dominante, faut-il pour autant promouvoir une telle *cosmologie* pour inspirer notre projet d'humanité ? N'y a-t-il pas d'autres perspectives possibles, fondées sur une éthique plus riche que celle de la durabilité, essentiellement anthropocentriste et pragmatique, culturellement biaisée par les valeurs de référence de l'Occident du Nord (Sauvé, 2000).

Il ne faut pas oublier que le "développement durable" est issu d'un compromis, négocié au milieu des années '80 par certains protagonistes de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, afin de tenter d'ouvrir un dialogue entre le monde de l'économie (du "développement") et celui de l'environnement (Vaillancourt, 1992). Si une telle stratégie peut s'avérer habile et pertinente pour aborder certains acteurs sociaux (ceux du "développement"), dans certains contextes et à certains égards, elle ne doit pas être confondue pour autant avec un projet de société, encore moins avec un projet éducatif, et encore

⁴ Cette expression apparaît nettement plus riche que celle du "développement durable".

moins auprès des enfants. Par ailleurs, il faut reconnaître que la proposition du développement durable, délibérément confuse, ne fait pas l'objet d'un consensus chez les acteurs de l'éducation relative à l'environnement (Hesselink et coll., 2000). En éducation comme ailleurs, elle s'impose plutôt comme un mot d'ordre: " et si cela ne vous plaît pas, qu'à cela ne tienne, vous pouvez définir le "développement durable" à votre manière " : l'important c'est d'y adhérer!

Une culture de la diversité

Le développement durable n'est pourtant que l'une des nombreuses perspectives dans lesquelles il est possible d'inscrire l'éducation, et plus spécifiquement l'éducation relative à l'environnement. En effet, depuis plus de 30 ans, les acteurs de l'éducation relative à l'environnement (ERE ou ErE ou EE) ont progressivement construit un riche patrimoine de théories et pratiques, correspondant à un kaléidoscope de différentes cultures de l'ERE, chacune colorant le domaine de ses apports particuliers. Plus de 15 courants (chacun regroupant une pluralité de modèles et de stratégies d'intervention) peuvent être identifiés, témoignant d'autant de visions et de façons d'éduquer à la relation à l'environnement (Sauvé, 2003).

Une telle diversité de courants complémentaires, loin d'être problématique, contribue à la richesse du domaine de l'éducation relative à l'environnement; elle doit être reconnue, préservée et valorisée de façon à pouvoir couvrir l'ampleur du projet éducatif de l'ERE, visant à rejoindre les multiples dimensions du réseau des relations entre les personnes, leur groupe social d'appartenance et l'environnement. Contrairement à ce qu'on a pu en dire, ce n'est pas la diversité des cultures de l'éducation relative à l'environnement - ERE (interprétée par certains comme un manque de vision homogène) qui a pu nuire au développement de l'éducation relative à l'environnement, mais (entre autres facteurs) le manque de diffusion et d'exploitation de cette diversité, et le manque de moyens pour la déployer. Tout comme la biodiversité ou la diversité bioculturelle, une telle *pédagogodiversité* (issue d'Europe, d'Amérique latine, d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Océanie, etc.) doit être valorisée, car elle permet de répondre à l'hypercomplexité et au caractère multicontextuel de l'objet de l'ERE, c'est-à-dire la reconstruction du réseau des relations entre les personnes, les groupes sociaux et l'environnement.

Le courant de l'éducation pour le développement durable est l'un des huit courants plus contemporains de l'éducation à l'environnement qui ont émergé au cours des 20 dernières années. Tel que signalé, il est axé sur une conception de l'environnement comme ressource pour le développement : essentiellement, selon les textes fondateurs, il s'agit d'assurer la pérennité du développement économique, en veillant à ne pas épuiser les stocks et en s'assurant d'un partage équitable des ressources. Le développement durable (produit et agent de la mondialisation/globalisation) fait l'objet d'un programme politique mondialisé: face à la crise de la sécurité actuelle, le Développement Durable devient l'objet d'un projet éducatif prioritaire promu par les instances de gouvernance tant

internationales que nationales, et le milieu de l'éducation est tenu de s'y engager. Il importera donc de situer l'éducation relative à l'environnement au regard d'un tel programme et de s'assurer qu'il n'y ait pas là un risque d'atrophie de sa mission éducative, de "colonisation des esprits" (ROCADE, 2003), ni de dérive vers un "nouvel ordre éducatif mondial", pour reprendre le titre de l'ouvrage publié récemment par la FSU (Laval et Weber, 2002). Le développement d'une culture pragmatique d'opérationnalisation d'un tel programme politique (économiste) auprès des enfants et des jeunes de l'école primaire et secondaire est-il souhaitable? C'est davantage une culture de la réflexivité critique qu'il importe de promouvoir (pour les enfants, les jeunes comme pour les éducateurs), en lien avec la culture de l'appartenance et de l'engagement qui a toujours caractérisé le mouvement de l'éducation relative à l'environnement.

On sait bien par ailleurs qu'en raison du flou conceptuel qui la caractérise, la proposition du développement durable a donné lieu à de très nombreuses acceptions et conceptions, les unes contribuant à la promotion d'un *néolibéralisme environnemental*, d'autres tentant de fonder et de mettre en œuvre une véritable *économie écologique*, d'autres encore transformant l'idée initiale du développement durable (pauvre au départ, il faut bien le reconnaître) en un véritable projet de société, intégrant l'ensemble des bonnes intentions du monde; les propositions de *l'éducation pour la soutenabilité* et de *l'éducation pour un avenir viable* sont des exemples plus connus d'efforts d'appropriation et de transformation de la proposition initiale de l'éducation pour le développement durable. Non seulement on ne peut occulter une telle diversité, mais il importe de l'explorer avec attention afin de saisir ce qu'elle peut offrir à la compréhension, à l'enrichissement ou à la transformation du projet éducatif en question.

Mais plus encore, dans la perspective de favoriser et de valoriser le caractère multiculturel, voire interculturel, des modes de relation au "développement" et à l'environnement, il importe de confronter l'idéologie du développement durable à d'autres philosophies ou propositions. En particulier, dans une perspective de valorisation de la francophonie, les différents courants de la pensée écologiste en France⁵, particulièrement féconds en ce qui a trait à la reconstruction des liens entre nature, culture et société, mériteraient d'être revus. Ces courants se distinguent de la pensée environnementaliste anglo-saxonne dualiste qui caractérise le *développement durable* (Whiteside, 2002). Enfin, les autres cultures de la francophonie doivent être célébrées quant à leurs visions du monde particulières. Il faut éviter d'imposer nos *moules à penser* (le Développement Durable en est un), et s'opposer au *viol de l'imaginaire* que dénonce Aminata Traoré (2002)⁶.

⁵ Mentionnons par exemple, les travaux de Jean Dorst, Denis Duclos, René Dumont, Catherine Larrère, Bruno Latour, Alain Liepietz, Edgar Morin, Serge Moscovici, Michel Serres, Isabelle Stengers, etc.

⁶ A cet effet, l'idée d'une "généralisation" de l'EEDD est inquiétante. D'autant plus que le concept de "généralisation" relève d'un paradigme positiviste.

Une culture de la pertinence

Un telle ouverture à la richesse de la pensée écologiste ou environnementaliste est nécessaire pour enrichir le débat sur la pertinence du projet d'EEDD. Ce dernier convient-il, suffit-il pour la formation fondamentale des enfants du primaire et des jeunes du secondaire?⁷ Par exemple, l'éducation à la consommation responsable à l'école, ne trouve-t-elle son sens que dans le cadre du DD? La ferveur politique dont ce dernier bénéficie ne doit pas nous dispenser d'une réflexion critique en profondeur. A l'approche de la décennie de l'éducation pour le développement durable (Unesco, 2004), gérée rappelons-le par une entité de l'ONU vouée à l'économie, ne convient-il pas de prendre garde aux idées globalisantes et réductrices qui menacent l'érosion des diversités culturelles et la dynamique dialogique et dialectique qui est essentielle à l'exercice d'une constante vigile sociale, dont celle qui doit présider à la construction du sens de l'action éducative? Un examen du *Cadre de référence pour une ébauche de programme d'application internationale pour la Décennie* a de quoi inquiéter tout éducateur en environnement, que l'on tente de persuader qu'il y trouvera un "élargissement" de la perspective éducative: l'environnement, dont l'importance est diluée (il s'agit de l'un des 10 thèmes abordés) est restreint à un "capital de ressources naturelles", qu'il faut protéger pour favoriser le développement durable.

Oui, "la maison brûle et nous regardons ailleurs", comme l'a déploré le Président de la République française à Johannesburg, mais il faut éviter dans la précipitation, de jeter ce qui pourrait être de l'huile sur le feu! Le développement durable est aussi vu par le Conseil du Président américain sur la Stratégie nationale du DD, comme une stratégie première de compétitivité économique à l'échelle internationale (President's Council on Sustainable Development, 1997). Rappelons également la démission des membres plus engagés et plus critiques de la Commission Française du Développement Durable en 2003, constatant la "censure" dont leurs travaux ont fait l'objet et "l'impossibilité grandissante de travailler en toute indépendance" face à l'obligation qui leur a été faite de contribuer à la reprise de la "croissance". Dans un tel contexte, Jacques Testart (2003) affirme que "le développement durable devient lui-même un mot piège", menaçant le projet affiché, auquel l'ex-équipe de la Commission préfère l'expression "épanouissement équilibré". Face à une telle problématique, déjà si complexe pour les "grandes personnes", poursuivra-t-on le projet d'en faire un pôle majeur pour l'éducation des enfants et des jeunes? Le principe de précaution se s'applique-t-il pas aussi à l'éducation?

⁷ Signalons qu'au Mexique, le programme du ministère de l'Environnement, fait la distinction entre Educacion ambiental (éducation à l'environnement) et Capacitacion para el desarrollo sostenible (formation pour le développement durable). Éducation générale d'une part (pour les enfants, les jeunes, le grand public) et formation spécialisée d'autre part (dans les milieux de l'entreprise, à vocation économique). Cette distinction permet d'éviter une confusion dramatique entre ce qui est de l'ordre de l'éducation fondamentale et de l'ordre d'une formation orientée.

Aucune stratégie ne pourra s'avérer efficace si elle ne répond pas à une signification fondamentale, à un projet endogène. Si certains éducateurs répondront à l'appel du développement durable, qu'ils justifieront et moduleront de diverses façons (il faut bien "faire avec", explique-t-on!)⁸, d'autres auront envie d'aller voir ailleurs, de travailler à la construction d'autres cadres de référence (comme ceux de l'écocitoyenneté, de l'écologie sociale, de l'écologie politique, de l'écodéveloppement, de l'écossocialisme de l'écoféminisme, etc.), qu'ils jugent de nature à donner plus de sens à leur engagement éducationnel et socio-environnemental. Il est fort possible en effet (et souhaitable!) qu'on ne désire pas inscrire d'emblée le rapport à l'environnement et aux autres dans la perspective d'un développement économique durable. Ce qui, espérons-le, ne nous empêchera pas, de travailler ensemble, valorisant nos diversités, dans le creuset d'un projet éducatif visant la reconstruction du rapport au monde. Ce que nous faisons déjà depuis tant d'années, nous les éducateurs en environnement, sans moyens suffisants, sans support politique adéquat.

Enfin, s'il faut rechercher des éléments d'une culture commune, à la base d'une stratégie de développement de sociétés responsables, il y a ceux d'une culture du dialogue, d'une culture de la réflexivité critique, d'une culture de l'authenticité et de l'engagement, d'une culture de la liberté, condition de l'exercice de la créativité et de celle d'une responsabilité fondamentale.

Quelques recommandations pour une stratégie

I : A la recherche d'assises pour une éducation visant le développement de sociétés responsables et plus spécifiquement pour une éducation relative à l'environnement pertinente au regard des enjeux socio-environnementaux contemporains, promouvoir l'organisation de rencontres (colloques, séminaires, ateliers, etc.) au sein de la francophonie visant à :

- explorer et valoriser la diversité des cultures concernant le rapport à l'environnement et au développement et à l'intervention éducative à cet effet;
- poursuivre l'analyse collective de la proposition du développement durable et des propositions alternatives;
- situer l'ERE au regard du "développement durable", entre autres par l'examen des différentes prises de position des Réseaux ou Collectifs ou Organismes en ERE à cet effet et, par exemple :

⁸ Au Mexique, par exemple, on constate que d'une part, le "développement durable" n'apporte rien de neuf à l'éducation relative à l'environnement (déjà orientée vers le social, en particulier dans les pays en développement), sinon une dominante économique, mais que d'autre part, la proposition est poussée avec force par les instances internationales : d'où la concession d'adopter l'expression "Éducation relative à l'environnement pour le développement durable". Il s'agit bien d'une concession au pouvoir dominant et non d'un choix. (Edgar González Gaudiano, 2003)

..... *S'interroger sur la prise de position* lors des Assises Nationales de l'EE en France, en 2001, où au terme d'une vaste dynamique de discussion nationale, le DD avait été retiré du document fondateur lors de la séance plénière finale;

..... *Examiner les différentes prises de position* des diverses Organisations regroupant des éducateurs en environnement dans les différentes régions du monde. Par exemple, examiner les recommandations issues du Congrès ibero-américain tenu à Cuba à l'automne 2003 : l'appellation "Educación ambiental" a été conservée, et le patrimoine philosophique et pédagogique de l'éducation relative à l'environnement a été valorisé. Le développement durable n'est pas au centre de la proposition.

2 . Vérifier la pertinence et la désirabilité de la proposition de l'EEDD auprès des acteurs de l'ERE au sein de la francophonie. La proposition est-elle imposée ou véritablement adoptée en France? Y a-t-il lieu d'en faire la proposition centrale pour toute la Francophonie? Éviter le piège des faux consensus ou des consensus fabriqués.

3 . Valoriser les multiples travaux qui ont été réalisés dans le cadre de l'ERE par les acteurs francophones, au fil de la dernière décennie : Déclarations, Chartes, Memorandum, Énoncés de principes, etc. Il s'agit d'éviter de réinventer la roue. De nombreuses stratégies ont déjà été envisagées et des recommandations ont été formulées. Tenter de comprendre pourquoi les diverses initiatives visant à développer l'éducation relative à l'environnement n'ont pas reçu l'appui politique et les ressources financières nécessaires. Pourquoi les recommandations sont restées lettres mortes?

Si depuis 30 ans, les acteurs de l'éducation relative à l'environnement avaient reçu l'appui politique et les ressources économiques suffisantes, on ne se retrouverait pas aujourd'hui en train de rechercher un autre cadre de référence comme "pierre philosophale" du changement souhaité, d'autres "mots magiques" pour transformer la réalité.

L'argument économique du développement durable permettra-t-il de faire "débloquer" les fonds? Qu'advient-il alors de l'éducation relative à l'environnement comme dimension essentielle de l'éducation fondamentale?

4 . Analyser les propositions nationales des pays francophones et autres en matière d'éducation à l'environnement en lien avec les questions de développement (une recherche à cet effet est en voie d'achèvement à la Chaire de recherche de l'UQAM) : identifier les tendances, les enjeux, les stratégies. Valoriser les éléments positifs de ces travaux; éviter les écueils.

5 . Promouvoir la recherche et les initiatives visant à :

- développer la dimension politique de l'éducation relative à l'environnement

- développer des éléments d'une éducation économique associée à l'éducation relative à l'environnement

Références bibliographiques

- González Gaudiano Edgar (2003) Hacia un Decenio de la Educación para el desarrollo sostenible. *Agua y Desarrollo sustentable*. Mexico, Gobierno del Estado de Mexico, Vol. 1, no 5, p. 16-19.
- Gutiérrez, F.(2002) *Educacion como praxis política*. Mexico: Siglo Veinteuno Editores.
- Hesselink, F., Van Kempen, P.P. and Wals, A. (2000) - *ESDebate : International debate on education for sustainable development*. (Gland Switzerland, The World Conservation Union).
- Jickling. B. (1999) Beyond Sustainability: Should we expect more from education? *Southern African Journal of Environmental Education*, no 19, p. 60-67.
- Laval, C. et Weber, L. (2002) *Le nouvel ordre éducatif mondial - OMC, Banque mondiale, OCDE, Commission européenne*. Institut de recherches de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), Paris, Éditions Nouveaux Regards.
- Latour, B. (2002) Cosmopolitiques, quels chantiers? *Cosmopolitiques. Cahiers théoriques pour l'écologie politique*. Vol. 1. Collin, J.F. (Dir.). "La Nature n'est plus ce qu'elle était", p. 15-27.
- Leff, E. (2000) *Saber ambiental. Sustentabilidad, racionalidad, complejidad, poder*. Mexico: Siglo Veinteuno.
- President's Council on Sustainable Development (1997). *From Classroom to Community and Beyond : Educating for a Sustainable Future*. Washington DC : PCSD.
- Rist, G. (1996). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Sciences Po.
- ROCADE (2003). Manifeste du Réseau pour l'Après-développement. <http://www.apres-developpement.org> (consulté le 22 mai, 2004).
- Sauvé, L. (2003) *Courants et modèles d'interventions en éducation relative à l'environnement*. Module 5. Programme d'études supérieures. Formation en éducation relative à l'environnement. Francophonie int. Montréal, Publ. ERE-UQAM, Université du Québec à Montréal, Collectif ERE-Francophonie. ISBN : 2-89276-253-7.
- Sauvé, L. (2001) L'éducation relative à l'environnement. Une dimension essentielle de l'éducation fondamentale. In Goyer, C et S. Laurin, *Entre culture, compétence et contenu : la formation fondamentale, un espace à redéfinir*. Montréal, Logique, 293-318.
- Sauvé, L. (2000). *L'éducation relative à l'environnement – Entre modernité et postmodernité : Les propositions du développement durable et de l'avenir viable*. In A. Jarnet, B. Jickling, L. Sauvé, A. Wals et P. Clarkin (Dir.), A colloquium on the future of environmental education in a postmodern world? Proc. on-line colloquium, October 19th-30, 1998, p. 57-70. *Yukon College*, ISBN : 0-9694150-2-8 – pp.244.
- Sauvé, L., Berryman, T. et Brunelle, R. (2003) Environnement et développement : la culture de la filière ONU. In Sauvé, L. et Brunelle, R. (Dir.). " *Environnements, Cultures et Développements* ". *Éducation relative à l'environnement – Regards, Recherches, Réflexions*, Vol. 4, p. 33-55.
- Testart, J. (2003) *Réflexions pour un monde viable*. Paris: Mille et une nuits.
- Traoré, A. (2002) *Le viol de l'imaginaire*. Paris: Fayard/Actes Sud.
- UNESCO (2003) Cadre de référence pour une ébauche de Programme d'application internationale pour la Décennie. *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable*. [www:// http:unesco.org](http://www.unesco.org) (consulté le 20 mai, 2004).
- Vaillancourt, J.-G. (1992) Le développement durable ou le "compromis" de la Commission Brundtland. in Collectif. *L'avenir d'un monde fini, Cahiers de la Recherche Éthique*. Montréal : Fides, p. 17-44.
- Whiteside KH (2002) *Divided Nature - French Contribution to Political Ecology*, Cambridge: The MIT Press.

2. Francophonie, éducation à l'environnement, développement durable : premières pistes pour la construction d'une stratégie

• Contexte : le développement durable et la Francophonie

Au fil des sommets internationaux, il apparaît que la question de l'éducation est de plus en plus considérée quand on parle de développement durable. La mise en œuvre du développement durable, qui devient tous les jours d'une plus grande nécessité, exige des transformations importantes des systèmes éducatifs de tous les peuples de la terre. Le développement, pour qu'il soit, durable ne peut s'entendre que solidairement dans l'espace et dans le temps. Solidairement dans l'espace, cela signifie qu'il n'est plus acceptable de voir des populations entières vivant dans la plus profonde misère, en particulier au Sud, alors que les êtres humains savent aujourd'hui produire suffisamment pour répondre aux besoins de base de tous. Solidairement dans le temps, cela signifie que nous, humains peuplant la terre aujourd'hui, nous ne pouvons compromettre la qualité de la vie des générations futures en dilapidant les richesses naturelles et en accumulant les pollutions de toute nature.

A l'heure de s'interroger sur la création d'une stratégie francophone de l'EEDD, trois éléments contextuels doivent en particulier être considérés :

- l'ONU a décidé de la tenue d'une décennie mondiale de l'éducation au développement durable pour la période 2005-2014. L'UNESCO est chargée d'orchestrer cette opération. Les acteurs francophones ont à se positionner, de façon concertée, dans la perspective d'une importante participation à cet événement.

- le sommet des chefs d'Etat francophones qui se déroulera en novembre 2004 à Ouagadougou sera consacré au développement durable. La question de l'éducation figure au premier plan et constituera un axe de travail. Début juin, un colloque réunira des experts pour des travaux préparatoires. Plusieurs participants au colloque pourront poursuivre le travail à Ouagadougou.

- après le premier forum international francophone Planet'ERE de Montréal de 1997 et celui tenu en France en 2001, les acteurs de la société civile mobilisés pour le développement de l'EEDD sont dans la démarche de création d'une ONG (Organisation Non Gouvernementale) internationale francophone qui aura vocation à être accréditée par les Nations Unies. Elle a pour objectif de faciliter le travail en commun des acteurs de l'éducation à l'environnement parlant français.

Dans ce contexte, la définition d'une stratégie francophone de l'EEDD (certains parlent d'un plan d'action) permettra d'atteindre une plus grande efficacité. C'est à la création d'un outil de travail commun que nous nous sommes attelés, que nous soyons du Nord ou du Sud, que nous agissions au titre de la société civile ou des autorités publiques, que celles-ci soient locales ou nationales.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

• *Utilité et nécessité d'une stratégie*

Méthode de travail

La préparation de l'atelier repose sur la méthode suivante :

- *un travail progressif* : on se dit qu'on ne fera pas tout en une table ronde de 2 heures. C'est la première fois que nous nous mettons au chantier de la définition d'une stratégie francophone. Lors du colloque, nous n'en serons qu'au moment de l'ébauche de cette stratégie.

Viendront ensuite d'autres moments pour aller plus loin et faire une esquisse qui sera plus précise (ex. : colloque de Ouagadougou du 1er au 4 juin 2004)... Le tableau final de cette stratégie devant être prêt à l'aube de la décennie (il est bien entendu qu'il n'aura rien de définitif et qu'il sera amené à évoluer).

- *un travail collectif* : après cette première étape, les fruits de nos travaux pourront être largement diffusés et nous ferons appel aux commentaires du plus grand nombre.

- *un travail participatif* : les travaux de l'atelier sont conduits dans le but d'assurer une importante et réelle participation de tous au travail de réflexion, avec des exposés courts introduisant un aspect de la stratégie que nous avons à dessiner, ne relatant pas une expérience mais présentant les enseignements qu'apporte une pratique et montrant en quoi cette expérience peut nourrir une stratégie générale.

Premiers éléments de fond

La question de la constitution d'un *mode de fonctionnement en réseau* est à examiner. Notre stratégie aura sans doute à prendre en compte la nécessité de favoriser la consolidation du réseau des acteurs francophones de l'éducation à l'environnement.

Le réseau apparaît comme un préalable à la possibilité de "faire ensemble", qui, elle même, exige qu'on se connaisse. Pour cela est soulignée l'importance de la rencontre et de l'échange. En même temps, pragmatiques, nous savons que nous ne pouvons constituer un réseau qu'avec l'existant.

La *formation* est aussi au cœur de nos préoccupations avec pour objectif premier de se former ensemble entre acteurs francophones de l'éducation à l'environnement.

L'idée de création d'un diplôme universitaire commun à la francophonie est émise avec une professionnalisation des animateurs et des formations conduites, de manière partenariale, entre universités, associations et composantes diverses de la Société. La connaissance des *pratiques existantes* dans les différents pays apparaît comme nécessaire.

Les acteurs francophones sont aussi des *citoyens du monde* et l'idée est de ne surtout pas s'enfermer dans un ghetto linguistique, mais de rester ouverts aux

autres et d'aller au contact de ceux qui s'expriment, échangent et travaillent dans d'autres langues. *L'échange de territoire à territoire, de communauté à communauté*, est à approfondir. La coopération décentralisée semble présenter un atout. Comment devons-nous la prendre en compte dans notre stratégie ?

Des plans d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement pour un développement durable existent dans les différents pays ou territoires locaux. Leur connaissance et la question de leur articulation entre eux et avec une stratégie francophone doit être examinée.

Autres pistes à considérer

- Inscrire l'éducation à l'environnement dans le débat social et politique (loi d'orientation, aménagement du territoire, information et formation des élus, créer des lieux de discussion, ouvrir le débat avec l'ensemble de la communauté éducative et avec les entreprises...);

- Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement à chaque échelon de territoire ;

- Développer une éducation à l'environnement pour tous à tous les âges de la vie (formations pour tous les publics, introduire l'EEDD dans les milieux professionnels, cibler les publics en vacances, considérer les exclus, favoriser les échanges entre générations, sensibiliser le grand public par le biais des médias...);

- Faciliter la mise en œuvre concrète de projets et actions d'éducation à l'environnement sur le terrain (aider financièrement les projets, apporter des soutiens techniques aux projets, faciliter la mise en place d'activités en extérieur, développer le nombre d'éducateurs à l'environnement...);

- Enrichir et diffuser les connaissances nécessaires au développement de l'éducation à l'environnement (création d'un observatoire, valoriser et diffuser les travaux, réflexions et ressources pédagogiques, développer la recherche en éducation à l'environnement...);

- Mobiliser, former et soutenir les acteurs de l'éducation à l'environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles (développer la formation de formateurs, renforcer la reconnaissance des acteurs...);

- Faire évoluer les pratiques éducatives (cohérence des programmes, démarche de qualité, s'ouvrir sur d'autres territoires, s'ouvrir sur le monde...).

Les sept pistes ci-dessus sont extraites du Plan National d'Action issu des premières "Assises nationales de l'éducation à l'environnement de Lille (France)", qui se sont tenues en février 2000.

3. L'ONG Planet'ERE, une stratégie francophone pour l'éducation relative à l'environnement

(par Robert Litzler, Président de l'AQPERE)

Il me fait plaisir de saluer ici tous les acteurs de l'éducation à l'environnement des pays ayant le Français en partage. Bien qu'assurant la présidence de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) je suis particulièrement fier d'être présent à ce colloque pour représenter le Québec avec l'équipe qui était à la base de l'organisation du forum Planèt'ERE 1 à Montréal en 1997. Je veux nommer *Alain Pélissier*, de la Centrale des Syndicats du Québec forte d'un réseau de plus de 800 Établissements verts Brundland, de *Lucie Sauvé*, directrice de la seule chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, accompagnée d'*Armel Boutard* et de *Carine Villemagne*, professeur et chercheure à la chaire, de *Jean-Pierre Denis*, responsable des programmes de formation au Club 2-tiers, un organisme de coopération internationale qui a 34 ans d'existence et oeuvre avec les jeunes du Québec dans de nombreux pays de la francophonie, de *Pascal Labonté*, d'Environnement Jeunesse, un groupe qui depuis vingt ans anime un réseau de militants en éducation à l'environnement dans les Collèges et Universités du Québec et de *Monique Trudel*, membre québécois de la Commission Éducation à l'Union mondiale de la Nature et auteure de l'État de l'Éducation relative à l'environnement dans les pays de la francophonie pour le forum Planèt'ERE en 1997.

Tous ceux qui m'accompagnent ont, comme moi et nombre d'entre vous, également vécu le forum Planèt'ERE 2 en France en 2001 et comptent bien se joindre à la délégation qui représentera le Québec et le Canada au forum Planèt'ERE 3 en Afrique en 2005. Nous partageons aussi, et avec nous de nombreux autres Québécoises et Québécois, l'espoir de voir naître l'ONG Planèt'ERE, un rêve formulé par le collectif international Planèt'ERE, un certain 24 novembre 2001. Ce rêve, nous l'espérons, deviendra réalité dans deux jours, le 16 avril dans le cadre prestigieux du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Ce jour là, l'éducation relative à l'environnement franchira une nouvelle étape, une étape essentielle à la construction d'une stratégie francophone. En effet, non seulement l'ONG permettra d'assurer la pérennité des forums Planèt'ERE, offrant ainsi la possibilité aux acteurs de l'éducation à l'environnement de se rassembler tous les quatre ans, mais donnera des assises solides à cette forme d'éducation que tous les acteurs de l'éducation à l'environnement souhaitent voir s'intégrer dans l'ensemble des systèmes d'éducation de la Planète.

L'éducation à l'environnement, ce dénominateur commun à toutes les recommandations issues des grandes rencontres internationales, pourra alors prendre sa vraie place. Je suis convaincu que l'ONG Planèt'ERE deviendra le lieu de construction du réseau de communication de tous les acteurs en éducation relative à l'environnement qui ont à coeur de travailler en Français. Dans ce

contexte, la création de l'observatoire de l'éducation à l'environnement vers un développement durable en janvier 2004, apparaît comme un outil essentiel et un objectif incontournable. La recherche en éducation à l'environnement trouvera également un terrain favorable à son expression et à sa diffusion. La bourse des partenariats issue du forum Planèt'ERE 2 prendra une dimension nouvelle et connaîtra une nouvelle réalité.

L'ONG Planèt'ERE offrira aussi aux jeunes générations du monde francophone une place privilégiée.

Bref la déclaration de Montréal, adoptée en 1997, et réitérée dans l'Appel de la Francophonie et dans l'Appel des Jeunes à l'UNESCO en 2001 contient en substance tous les éléments d'un plan d'action en Éducation à l'environnement pour la décennie 2005-2014. Il nous appartient à tous de lui donner vie.

4. Propositions pour une coopération internationale

(par Michel Charlot, coopération internationale, DGER, Ministère de l'agriculture)

Il faut assurer la transition entre le travail effectué à l'international par la société civile en matière d'éducation à l'environnement et le relais par les institutions. Pour réaliser cette transition, il convient d'utiliser le travail fait par les associations.

Actuellement l'enseignement agricole au travers de 35 réseaux géographiques permet les échanges d'établissements sur des projets éducatifs et des expérimentations. Actuellement nous dénombrons des centaines de stages professionnels sur des problèmes environnementaux.

Les acteurs du territoire sont toujours associés, c'est la réponse à l'une des 5 missions de l'enseignement agricole, la mission d'animation. Il faut donc développer la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales sur des thématiques environnementales et sociétales

Tous les pays francophones d'Afrique Occidentale sont confrontés à de nombreux problèmes environnementaux :

- climatiques (extension de la zone sahélienne),
- géologiques (dégradation des sols),
- agronomiques (augmentation des productions vivrières pour nourrir leurs populations, développement des cultures de rente pour l'exportation etc.),
- environnementaux (assainissement, traitement des eaux, réseaux d'adduction d'eau et d'irrigation, protection de la faune et de la flore, énergies renouvelables, déforestation...).

Les solutions passent par des travaux de recherche et la mise en œuvre de solutions techniques, s'appuyant notamment sur les universités et les grandes écoles scientifiques.

Des partenariats entre établissements francophones doivent être encouragés, passant par des formations bi-diplômantes dans le cadre du processus de Bologne (schéma international licence-master-doctorat et découpages des programmes en ECTS), tenant compte des spécificités de chaque pays. Il conviendrait d'intégrer l'éducation à l'environnement dans ce moule.

Le besoin de reconnaissance internationale des universités des pays du sud est évident. Le futur programme "*Erasmus mundus*" qui démarre en 2004 permettra d'associer les pays tiers à la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur.

Quelques propositions :

- recenser les différentes formations en éducation à l'environnement et au développement durable ;
- favoriser des réseaux thématiques (environnement, appauvrissement des sols et solutions, sécheresse, désertification, solutions, pressions parasitaires et adventices, approches culturelles et sociétales) ;
- insérer l'éducation à l'environnement dans le schéma international LMD (Licence – Master – Doctorat).

5. Synthèse de l'atelier

(par Gisèle Vergnes, Chargé de mission, DGER, Ministère de l'agriculture)

Les discussions et réflexions intervenues lors des réunions préparatoires et au cours de l'atelier ont permis d'élaborer plusieurs propositions relatives à la Francophonie et aux actions à mener en relation avec l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Ces propositions mettent en exergue un certain nombre d'initiatives et d'actions visant à :

- Diversifier les démarches afin de prendre en compte la pluralité des cultures au sein de la Francophonie dans le but d'identifier et de valoriser les savoirs locaux. Ces démarches témoignent de la cohérence durable d'un contexte de techniques et de comportements qui peuvent susciter prise de conscience et contenus éducatifs.
- Actualiser, diffuser, valoriser l'existant en matière de ressources, de formation formelle et informelle et d'expériences tout en assurant les moyens financiers de leur développement et de leur pérennisation.
- Soutenir et créer des réseaux thématiques francophones pour explorer la complexité de l'EEDD, notamment par le biais de l'organisation de rencontres, de colloques et de forums électroniques d'échanges.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

- Créer des dispositifs de coopération en matière de recherche et de formation, notamment par le soutien à la mobilité et par la mise en place de cours et diplômes communs s'inscrivant dans le cadre des standards internationaux et prenant en compte la validation des acquis de l'expérience.

- Développer les expériences de partenariat international avec les diverses composantes de la Société.

- Adopter une démarche diversifiante prenant en compte la pluralité des cultures au sein de la Francophonie et identifiant et valorisant les savoirs locaux qui témoignent de la cohérence durable d'un contexte de techniques et de comportements et qui peuvent susciter prise de conscience et contenus éducatifs.

* * * * *

Propositions et recommandations issues des ateliers

A l'issue des ateliers des 14 et 15 avril, ont été retenues, par les participants, un certain nombre de recommandations qui sont présentées ci-après *in extenso*.

Atelier 1 :

L'éducation à l'environnement, une entrée privilégiée de l'action éducative vers un développement durable, pour et avec les jeunes

• Formation initiale et continue :

- Former des éducateurs professionnels, des personnes relais de l'action éducative au sein des diverses composantes de la Société et des territoires
- Former les décideurs, les gestionnaires, les élus, les responsables de l'administration, des collectivités et des associations
- Accompagner les projets et les acteurs sur sites

• Partenariat :

- Soutenir les initiatives de décloisonnement entre les structures et les réseaux qui le font déjà et mobiliser l'ensemble des acteurs.
- Mieux exploiter les différents dispositifs de l'action territoriale (agendas 21 locaux, contrat de territoire, contrats éducatifs locaux...).
- Travailler, sur la base d'un respect et d'une confiance mutuelle, à la construction partenariale de projets du local au planétaire.
- Mettre en place des outils de gestion et d'évaluation du partenariat (convention, protocole, comité de pilotage, ...).

• Dimension socio-économique

- Prendre en compte les moyens humains et financiers en EEDD (professionnalisation des acteurs et pérennisation des emplois).
- Gérer le présent tout en prévoyant et mettant en place les investissements pour l'avenir en travail dans une démarche de coûts évités pour l'avenir (prévention vaut mieux que traitement d'urgence).

• Dimension internationale

- Meilleure participation de la France aux différentes instances d'EEDD tant au niveau européen qu'au niveau international.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

Atelier 2

Comment renforcer la recherche en EEDD et généraliser la formation des enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs ?

- Stimuler une réflexion critique à propos du développement durable et des propositions alternatives en ERE, en mettant à disposition des enseignants, formateurs et animateurs, des outils de documentation et de débats.
- Répondre au manque d'universitaires qui font de la recherche en EEDD en favorisant l'émergence de programmes de recherche, en créant les postes afférents et en définissant des structures d'expertises adaptées.
- Structurer les recherches en cours en mettant en réseau, chercheurs et praticiens de terrain, tout en développant l'interdisciplinarité & Développer et financer des recherches en EEDD intégrant la dimension interculturelle afin de mieux prendre part aux programmes de recherche internationaux.
- Développer à l'échelon régional des dispositifs partenariaux de formation (pluriannuels, contractualisés) en créant des passerelles entre les services de formation, en diversifiant les modalités de formation (formation-action, co-formation, formation à distance, échanges de pratiques, ...) et en croisant l'origine disciplinaire et catégorielle des publics.
- Par-delà les formations, créer des dispositifs d'accompagnement et d'analyse de pratiques pour favoriser l'émergence de compétences en EEDD, les reconnaître et les valoriser.
- Mobiliser les responsables en considérant mieux leur culture (institutionnelle, associative, ...) et en diversifiant les approches (incitations, conférences, stages, formations diverses, ...) afin de les encourager à intégrer la dimension EEDD dans les projets de leurs structures d'appartenance.
- Valoriser des formations et des actions permettant à chacun, dans le cadre qui est le sien (établissement, administration, entreprise, ...), à mieux percevoir le niveau de la contribution individuelle et collective au fonctionnement et aux choix de société.
- Interroger les fondamentaux de l'Éducation de façon à construire des repères éthiques spécifiques à l'EEDD pour éviter prosélytisme, catastrophismes, consumérisme et conformisme.
- Intégrer dans chaque plan académique d'accompagnement de la généralisation de l'EEDD un volet recherche-action co-piloté, s'appuyant sur des compétences régionales ou interrégionales (des universitaires enseignants-chercheurs, le rectorat, les IUFM et les partenaires acteurs de l'EEDD).
- Favoriser des réseaux multi-acteurs travaillant à diverses échelles de temps et d'espace par :
 - *La mise en réseau de personnes ressources* (conseillers pédagogiques en EEDD, formateurs accompagnateurs de projets, chercheurs...) engagés dans la dynamique évolutive des savoirs et des actions liés à l'EEDD.
 - *La mise en place de lieux d'échange et de diffusion de savoirs* (lieux forum, revue d'EEDD "tout public", émissions radio ou TV, sites internet...)

Atelier 3 :
**Comment intégrer les thématiques de l'environnement
et les préceptes du développement durable dans une formation au
service de la société ?**

- Mobilisation intellectuelle et cognitive :
 - mettre en place un portail permettant d'accéder aux centres de ressources pédagogiques (co-production de compétences, culture de projet et de réseaux) (cf. observatoire national de l'éducation à l'environnement pour un développement durable).
- Mobilisation des structures d'enseignement, de formation et de recherche :
 - intégrer ces structures dans les projets d'écoles et d'établissements;
 - fournir à ces établissements un référentiel de stratégie en DD.
- Mobilisation institutionnelle :
 - mettre en place un dispositif de formation et d'évaluation des responsables, des enseignants, des formateurs et des chercheurs;
 - fournir un référentiel de contenu (éthique, gouvernance et connaissance objective);
 - garantir la reconnaissance des approches transdisciplinaires.

Atelier 4 :
**Ecole, associations, collectivités territoriales, entreprises :
comment travailler ensemble ?**

- Contractualisation à long terme entre les divers partenaires avec précisions sur les engagements, les objectifs, les rôles et les modalités de conduite et d'évaluation des projets (chartes, contrats, conventions pluriannuelles, accords cadres, etc...);
- Identification, mobilisation et association des acteurs, des compétences et des ressources en croisant les diverses échelles territoriales en mettant l'accent sur l'importance de l'exemplarité et des actions concrètes;
- Mise en place au niveau national d'une instance multi-acteurs chargée de :
 - faciliter l'élaboration et la contractualisation des partenariats,
 - mettre en relation porteur de projet et financeur potentiel (exemples de bourse-projet)
- Élaborer une charte des partenariats entre les divers acteurs, chartes dans laquelle l'éthique, les grands principes et les méthodes de travail seront définis (cf. :admical).

Atelier 5 :

Médias, environnement et développement durable : entre sensibilisation et information du grand public, conflits et enjeux autour de l'éveil citoyen

- Soutenir dès aujourd'hui le développement de réseaux locaux de communication (Télévision Numérique Terrestre), encadrés par des cahiers des charges, garantissant aux citoyens l'accès à ces réseaux et la valorisation de leurs actions.

- Mettre en place un réseau fédérant les acteurs locaux du développement durable, clairement identifiés (scientifiques, experts, associations, journalistes, collectivités locales, PME-PMI...).

Ce réseau qui aurait la charge d'actions de médiation, d'éducation et de formation des publics, en prenant en compte leurs diversités. Le maillage de tous ces acteurs favorisera les échanges, le développement d'actions très concrètes, leur valorisation et facilitera la mise en œuvre de partenariats.

Atelier 6 :

Construction d'une stratégie francophone pour l'EEDD

- diversifier les démarches afin de prendre en compte la pluralité des cultures au sein de la Francophonie dans le but d'identifier et de valoriser les savoirs locaux qui témoignent de la cohérence durable d'un contexte de techniques et de comportements et qui peuvent susciter prise de conscience et contenus éducatifs.

- actualiser, diffuser, valoriser l'existant en matière de ressources, de formation formelle et informelle et d'expériences tout en assurant les moyens financiers de leur développement et de leur pérennisation;

- soutenir et créer des réseaux thématiques francophones pour explorer la complexité de l'EEDD, notamment au cours de l'organisation de rencontres, colloques et forums électroniques d'échanges;

- créer des dispositifs de coopération en matière de recherche et de formation notamment par le soutien à la mobilité et par la mise en place de cours et diplômes communs s'inscrivant dans le cadre des standards internationaux et prenant en compte la validation des acquis de l'expérience;

- développer les expériences de partenariat international avec toutes les composantes de la Société.

* * * * *

Recommandations finales

par
Michel Ricard et Cécile Fortin-Debart

Ces recommandations ne reprennent pas les conclusions, propositions et recommandations spécifiques à chaque atelier, mais à l'instar de la démarche du développement durable, essayent de croiser l'ensemble de ces éléments pour dégager quelques grands axes de propositions visant à mettre en place une réelle éducation à l'environnement pour un développement durable.

• Considérations préliminaires : définition des acteurs, des publics et des étapes de la vie concernés par l'EEDD

L'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) est, par définition, une action éducative qui vise à développer chez les individus les capacités à inscrire ses actions (professionnelles, citoyennes, familiales, etc.) dans une démarche de développement durable c'est-à-dire une démarche qui lui permette de répondre à une certaine exigence de qualité de vie mais qui réponde également aux exigences du respect de l'environnement et des sociétés. Les stratégies éducatives en cours consistent à aborder cette démarche de développement durable par le biais de l'environnement puis de l'élargir aux autres composantes que sont la sociologie, l'économie et la culture.

La cible de l'EEDD n'est pas seulement représentée par les jeunes en âge scolaire, mais s'adresse à l'ensemble des citoyens. Néanmoins, l'on doit distinguer deux populations différentes qui ne doivent pas faire l'objet de la même démarche éducative :

- les populations d'adultes qui ont, en priorité, à assumer leurs responsabilités en apportant des réponses opérationnelles aux problèmes actuels et en faisant en sorte d'éviter que de nouveaux problèmes n'apparaissent (et l'on peut faire ici référence au principe de précaution);

- les populations d'enfants et d'adolescents à qui l'on ne doit pas faire porter, comme un lourd héritage non désiré, le poids de nos erreurs mais que l'on doit tenter d'amener sur le chemin d'une culture, d'une éthique et de compétences qui leur permettront de devenir des citoyens conscients et responsables s'inspirant des démarches initiées par des adultes solidaires, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et des générations futures.

L'EEDD doit ainsi accompagner l'individu tout au long de sa vie, à chaque moment de sa vie et dans tous ses cadres de vie.

Ce constat a pour conséquence d'impliquer une multiplicité d'acteurs dans la démarche d'EEDD, telle qu'elle peut être définie dans sa plus large acception :

- dans le cadre scolaire, les acteurs principaux sont les enseignants et les divers cadres pédagogiques, mais également les partenaires opérant dans le cadre périscolaire (associations, collectivités, structures déconcentrées de l'État);

- dans le cadre de la formation professionnelle, c'est l'ensemble des enseignants, des professeurs agissant dans les universités, les écoles, les lycées professionnels, mais également les partenaires de la société civile agissant dans le cadre des divers secteurs professionnels;

- dans le cadre de la vie professionnelle, ce sont les responsables de formation continue des secteurs publics et privés, les syndicats, les associations, etc.

- dans le cadre des loisirs, ce sont les animateurs des centres de loisirs, les auteurs, les cinéastes, les journalistes, les professionnels de la culture et des sports, etc.

- dans le cadre de la vie quotidienne du "consommateur", ce sont également les entreprises qui doivent s'inscrire, de manière plus ou moins marquée, dans une démarche d'EEDD avec, en interlocuteur privilégié associé à cette démarche, les associations de consommateur.

Dans cette perspective, non exhaustive, l'on parlera d'*acteurs* de l'EEDD.

• *Propositions*

Ces quelques remarques posées, et à l'issue du travail rigoureux réalisé par l'ensemble du comité scientifique, a émergé un ensemble de propositions qui visent à développer l'EEDD, dans le cadre scolaire comme en dehors de celui-ci, à l'intention des citoyens, quel que soit leur âge. Ces propositions s'articulent autour de quatre démarches :

- la formation ;
- le développement de partenariat ;
- l'ancrage dans le territoire ;

- le développement de réseaux assurant, d'une part le lien entre les acteurs et les ressources et, d'autre part, mettant en liaison la recherche et les actions qui en découlent.

La formation

La formation est un des éléments clé du développement de l'EEDD car elle doit être mise en oeuvre à tous les niveaux d'intervention : celui des *éducateurs professionnels (enseignants, animateurs...)*, mais aussi de toutes les *personnes relais* de l'action éducative en milieu formel ou informel. Elle doit s'adresser

également aux *responsables* de l'administration, des collectivités et des associations dans le cadre de leurs missions professionnelles ou électives, afin de leur permettre de prendre en compte globalement l'environnement pour un développement durable dans leurs domaines de responsabilité.

En plus des *formations initiales et continues*, qui préparent à l'exercice d'un métier ou participent à l'acquisition de compétences nouvelles, il est important de proposer des actions de formations *transversales*, croisant les publics et les disciplines, favorisant les échanges de ressources et de pratiques entre les participants, combinant les apports sur des notions scientifiques et techniques avec un travail sur les méthodes pédagogiques.

Cette dynamique de formation repose sur trois démarches concrètes qui concernent la formation des éducateurs et des formateurs :

- que l'EEDD constitue un objet d'apprentissage lors de la formation initiale (IUFM, école de journalisme, formation diplômante des métiers de l'animation, etc.) ;
- que l'EEDD soit un objet d'évaluation (insertion d'un module diplômant d'EEDD dans les concours ou dans les examens diplômants) ;
- que l'EEDD constitue un objet de reconnaissance (lors de la validation des acquis de l'expérience - VAE).

Ces mêmes actions peuvent être déclinées pour l'ensemble des systèmes de formation initiale et continue destinés à tous les corps de métier. Dans ce cas, c'est le concept même de développement durable qui constitue un objet :

- objet d'apprentissage dans la formation initiale (insertion de module dans les universités, les grandes écoles, les lycées professionnels) ;
- un objet d'évaluation lors des concours et examens diplômants ;
- et, enfin, un objet de reconnaissance (VAE) quand les individus adoptent des attitudes professionnelles qui s'inscrivent dans des démarches de développement durable.

Première proposition :

Insérer des modules "EEDD" et "développement durable", d'une part dans les formations initiales et continues et d'autre part dans les processus d'évaluation et de reconnaissance (concours, examen, VAE).

Le développement du partenariat

Une réelle éducation à l'environnement pour un développement durable ne sera possible qu'au travers d'une véritable démarche partenariale reposant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des structures des territoires.

*Colloque international sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable
(Paris, 14-15 avril 2004)*

La prise en compte du développement durable se base en effet sur une prise de conscience partagée et sur un croisement des analyses et des démarches. Elle ne peut se développer à l'intérieur d'une seule collectivité, d'une seule institution ou d'une seule structure agissant comme si elle était coupée de son environnement extérieur.

Ce partenariat, que l'on peut également appeler solidarité, doit s'instaurer selon une démarche naturelle qui repose sur la compréhension et la prise en compte d'une indispensable complémentarité d'action entre les divers acteurs de la Société et sur une mise en cohérence de leurs démarches éducatives dans l'espace et dans le temps.

Cette démarche partenariale est indispensable pour assurer, tout à la fois, une parfaite mise en oeuvre des compétences mais également pour réaliser des économies d'échelle qui permettront de mieux valoriser les ressources existantes et d'en dégager de nouvelles.

Les partenariats doivent s'appuyer sur la signature de conventions ou de protocoles garants du respect des fonctions et des responsabilités de chacun des partenaires. Elles passent nécessairement par une phase de mise à plat préalable des besoins et des compétences des différents partenaires impliqués. Elles reposent sur des dispositifs de pilotages et d'évaluation et sur une confiance qui, si elle ne se décrète pas, peut s'établir au fur et à mesure du développement des actions. Plus concrètement, il s'agit d'une formalisation à long terme de partenariats qui précise les engagements, les objectifs, les rôles et les modalités de conduite et d'évaluation des projets (chartes, contrats, conventions pluriannuelles, accords cadres, etc...).

La formalisation de ces partenariats, qui existent déjà à divers niveaux des territoires, doit pouvoir permettre la généralisation d'accords élaborés entre les structures d'éducation de l'État, les acteurs de la société civile et des collectivités territoriales, mais également avec les structures de médiation et d'information (musées, centres culturels, journaux, radio et télévision, etc.).

L'accord-cadre national pour le développement du partenariat de l'éducation à l'environnement pour un développement durable a vocation à susciter la généralisation de ces accords à tous les niveaux des territoires.

Ces accords partenariaux doivent s'adapter aux spécificités territoriales de chaque projet ce qui implique une troisième proposition : l'ancrage dans les territoires.

Deuxième proposition :

Elaborer des textes - cadres qui favorisent, soutiennent et accompagnent la mise en place et la généralisation de partenariats dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'information relatifs à l'environnement et au développement durable.

L'ancrage dans le territoire

Les acteurs de l'EEDD soulignent souvent le fait qu'un projet éducatif a d'autant plus de chance d'être réussi qu'il s'appuie sur une dynamique de proximité en créant un lien entre la connaissance théorique, le savoir, et la mise en oeuvre sur le terrain . Cette démarche duale et complémentaire favorise l'ancrage de l'action éducative dans les territoires (projet au sein des établissements, développer des télévisions locales en liaison avec la future TNT, etc...).

Cela implique également que les actions de terrains se rapportant à l'EEDD s'inscrivent plus particulièrement dans une démarche de développement durable. Du centre de loisirs aux centres de vacances, en passant par l'établissement scolaire, les lieux éducatifs se doivent de rechercher une meilleure cohérence en matière de gestion et d'économie des flux (eau, énergie, déchets, déplacements), d'aménagement extérieur, de soutien aux circuits économiques locaux ou solidaires, de construction des bâtiments, afin d'être en eux-mêmes des exemples de tous les instants de l'action éducative. Dans ce but, des formations et des dispositifs d'échanges d'expériences à destination des propriétaires, gestionnaires et personnels de ces structures doivent être encouragés.

L'ancrage dans les territoires signifie également le respect des spécificités culturelles et des problématiques environnementales qui y sont liées.

Il faut donc s'appuyer sur les *politiques territoriales*, notamment les politiques éducatives territoriales et les chartes de territoires, au sein desquelles l'EEDD a sa place, à la fois en matière d'éducation, mais aussi pour l'organisation des dispositifs de consultation des populations et de démocratie participative, pour les dispositifs d'information mais aussi pour que le territoire devienne un exemple et un terrain d'expérimentation pédagogique en intégrant dans les différents processus d'aménagement du territoire et de gestion d'établissements les principes du développement durable.

Troisième proposition :

Développer des politiques territoriales qui contribuent à faire des territoires un support de l'action éducative et un exemple de politique de développement durable.

Le développement de réseaux et de liens pour développer l'échange et l'ouverture (réseaux d'acteurs, réseaux de ressources et lien entre la recherche et l'action)

Les réseaux de ressource :

Les ressources à réelle valeur pédagogique sont souvent dispersées, pas toujours bien identifiées et, par conséquent, sous-utilisées voire ignorées. Il convient de *rendre leur accès plus facile* en développant leur mise à disposition dans les lieux faciles d'accès, physiquement ou électroniquement : centres de ressources spécialisés, centres d'information jeunesse, centres de documentation

pédagogique (CNDP, CRDP, CDDP), CDI des établissements scolaires, médiathèques des villes. Cet accès serait facilité par la normalisation des *outils d'inventaire* et de *mise à disposition d'informations* compatibles entre eux. L'observatoire national pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable devrait être un dispositif opérant au coeur des réseaux régionaux et nationaux, voire internationaux

Les réseaux de personne et de structures :

Il s'agit également de favoriser les échanges entre les personnes (chercheurs, acteurs pédagogiques, scientifiques, etc.) et de permettre à ces réseaux de personnes et de structures d'instaurer des lieux d'échanges et de croisement des savoirs (forums, revue d'EEDD accessibles à tous les publics de même que des émissions de radio ou de télévision, sites internet dédiés, etc...) mais également d'organiser régulièrement des manifestations, des "*assises de la recherche et des pratiques en EEDD*" par exemple, permettant de faire le point sur les avancées en matière d'EEDD et de les mutualiser.

La mise en place de réseau permettrait ainsi de fédérer les acteurs locaux du développement durable, clairement identifiés (scientifiques, experts, associations, journalistes, collectivités locales, PME-PMI...) chargés d'actions de médiation, d'éducation et de formation des publics, en prenant en compte leurs diversités. Le maillage de tous ces acteurs favoriserait les échanges, le développement d'actions concrètes, leur valorisation et faciliterait la mise en oeuvre de partenariats.

Le développement de liens plus forts entre la recherche et les actions pédagogiques :

Que ce soit dans le domaine de la *connaissance* (vulgarisation et mise à disposition de l'information sur l'état d'avancement des recherches) ou dans celui de la *construction pédagogique* (utilisation de différentes démarches, travail de collaboration dans l'élaboration de projets éducatifs, suivi évaluation des actions, recherche-action...), le développement de l'EEDD doit passer par un accompagnement par la recherche.

Pour organiser le suivi des politiques engagées et aider les éducateurs à évaluer leurs pratiques, *des données* sur les publics concernés par l'EEDD, et sur les acteurs la mettant en oeuvre, devront être établies et mise régulièrement à jour. La création de postes dévolus à la recherche en EEDD paraît essentielle, de même que la mise en réseau des recherches déjà existantes.

Des réseaux internationaux en EEDD pour favoriser l'ouverture sur d'autres territoires :

La coopération internationale permet d'encourager les projets qui établissent des *passerelles entre des territoires différents* (géographiques, sociaux, culturels, administratifs...), et de favoriser *le transferts, la formation, l'échanges* de données et de personnes (enseignants et enseignés), notamment dans le cadre de

l'Europe et de la Francophonie. Il s'agit également d'assurer une meilleure *présence de la France* dans les organisations internationales. Ces organisations prennent de plus en plus en compte la problématique de l'EEDD et de ses diverses composantes et la France, pour appuyer sa politique en ce domaine, doit être une force de proposition portée par des "ambassadeurs" dont l'écoute repose à la fois sur la compétence et la pérennité.

Par là même, il s'agit d'adopter une démarche intellectuellement "*ouverte*" qui prend en compte la pluralité des cultures, en identifiant et en valorisant les savoirs locaux, savoirs qui témoignent de la cohérence durable d'un contexte de techniques et de comportements et qui peuvent susciter une prise de conscience et définir des contenus éducatifs. Le développement de l'EEDD pourrait reposer ainsi sur le soutien et la création des réseaux thématiques francophones qui permettent d'explorer la complexité de l'EEDD, notamment au cours de l'organisation de rencontres, colloques et forums électroniques d'échange. La création de l'ONG internationale Planet'ÈRE peut répondre, en partie, à la mise en place et au fonctionnement d'un réseau francophone qui regroupe actuellement un peu moins de trente pays.

La création de dispositifs de coopération en matière de recherche et de formation, notamment par le soutien à la mobilité, à la mise en place de cours et diplômes communs s'inscrivant dans le cadre des standards internationaux et prenant en compte la validation des acquis de l'expérience paraît également une voie à développer.

Quatrième proposition :

Donner des moyens financiers et humains pour structurer des réseaux existants et développer de nouveaux réseaux pour développer les liens entre les différents acteurs (éducateurs, chercheurs, structures de ressource), à différents niveaux (régional, national, international, francophone, européen).

* * * * *

LISTE DES PARTICIPANTS

- ABEL-COINDOZ** claire
cempama, formatrice,
la cale - beg-meil, 29170 Fouesnant, France
T : 02 98 94 40 70 - F : 02 98 94 40 79
claire.abel-coindoz@educagri.fr
- ADAMI Pierre**
draf/ministère de l'agriculture
Lycée viticole de libourne,
33570, Montagne, France
T : 05 57 55 21 22
pierre.adami@educagri.fr
- ADJIMA jules**
directeur exécutif
les compagnons ruraux, rue adolescent
Épanoui, Kpalimé/kloto, Togo
T : 228 441 08 53 - F : 228 922 19 10
compagnonsruraux@yahoo.fr
- ALDRIN calixte**
ingenieur agronome, cohpeda
collectif haïtien pour la protection de
l'environnement ruelle riviere # 3 bis,
Bourdon, Port-au-prince, Haïti
T : +509-245-2080 - F : +509-4019684
cohpeda@haitelonline.com,
- ALIOUA farouk**
enseignant chercheur,
Institut agronomique et vétérinaire hassan
II, madinat al irfane, avenue allal al fassi
10 000 Rabat, Maroc
T : +212-37 68 23 94 - F : 66 17 46 46
f.aliou@iav.ac.ma
- ALLALI-PUZ hanane**
chargée de mission éducation au territoire
fédération des parcs naturels régionaux de
France,
9 rue christiani 75018, Paris, France
T : 01 44 90 86 20 - F : 01 45 22 70 78
lallali-puz@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- ANDRE fabienne**
chef mission communication,
dger/ministère de l'agriculture, 1ter av.
Lowendal 75007 Paris, France
T : 0149 55 48 03
fabienne.andre@educagri.fr
- ARCANGELI françois**
adjoint au chef du service développement
durable
ac/sdd/ministère de l'écologie et du
développement durable, 20 avenue de
ségur, 75007 Paris, France
T : 01 42 19 25 50 - F : 01 42 19 17 54
francois.arcangeli@environnement.gouv.fr
- ASSANE SEINY salifou**
enseignant
école instrument de paix, bp 11 867
Niamey, Niger
T : +227.73 45 18 - F : +227.92 65 58
salif_eipniger@yahoo.fr
- AUBLIN sofie**
animatrice nationale réseau eedd,
dger-legta/ministère de l'agriculture,
route de langres 21400 Chatillon sur Seine,
France
T : 03 80 91 53 03 - F : 03 80 91 53 19
sofie.aublin@educagri.fr
- AUCLAIRE Jean-pierre**
chef de projet,
Centre national de documentation
pédagogique,
17 bis impasse du moulin vert,
75014 Paris, France
T : 01 45 45 31 04 -
jpauclaire@free.fr
- AUXENT béatrice**
citéphile, présidente,
56 rue du pré catelan, 59 110 La
Madeleine, France
T : 03 20 55 39 11 - M: 06 80 15 35 58
beatrice.auxent@nordnet.fr
- AYMA renée**
adjointe chef de bureau
délégation emploi-formations/ministère des
sports,
95 avenue de France, 75013 Paris 13,
France
T : 01 40 45 94 52
renee.ayma@jeunesse-sports.gouv.fr

BA moussa batchily
grefees, consultant, rue 117, bpe 3345,
Bamako, Mali
T : +2 232 236 606 - F : +2236730335
moussabb@datatech.toolnet.org

BACCELLI monique
enseignante
collectif français éducation environnement
cfee/snes,
clos notre dame les bleuets, rue victor
rougier, Le Beausset, France
T : 04 94 98 50 75 - F : 04 94 98 50 75 -
baccelli.monique@wanadoo.fr

BACHELART dominique
maître de conférences
université de Tours,
52 rue du coteau st martin,
37500 Chinon, France
T : 02 47 93 01 63
dominique.bachelart@wanadoo.fr

BACHELIER bernard
conseiller
ministère de l'Enseignement supérieur et de
la recherche, 1 rue Descartes,
75005 Paris, France
T : 01 55 55 10 10

BARRE gaëlle
chargée de mission,
France nature environnement, 25 rue sinoel,
77580 Crécy la chapelle, France
T : 01 64 63 90 14 –
gaellebarre2@wanadoo.fr

BASSINET philippe
Inspecteur général, ministère de l'éducation
nationale
107 rue de Grenelle, 75007 Paris, France
philippe.bassinnet@ac-paris.fr

BEIRENS odile
responsable mission éducation
parc naturel régional de lorraine, logis
abbatial, rue du quai, 54702 Pont à
mousson cédex, France
T : 03 83 84 25 40
odile.beirens@pnr-lorraine.com

BELLANGER david
animateur socio culturel
association les petits débrouillards pays de
la loire, 29 rue chef de ville, 49000 Angers,
France
T : 02 41 77 94 76 - M : 06 63 77 44 79
apdpl.49@wanadoo.fr

BEN JABALLAH hamadi
professeur
université de Tunis, faculté sciences
humaines et sociales, 4 rue socrate,
lamanouba, 2010 Tunis, Tunisie
T : +216.71 60 16 67 - F : 97 97 27 46
gben-jaballah@u-paris2.fr

BENABDALLAH boufeldja
chargé de mission prospective et
mobilisation développement durable
Institut de l'énergie et de l'environnement
de la francophonie, 56, rue st-pierre, GLK
4AL Québec (Québec) Canada
T : +1.418 692 5727 - F : +1.418 692 5644
b.benabdallah@iepf.org

BENARD yoann
animateur
crisla, 1 avenue de la marne, 56100
Lorient, France
T : 02 97 64 64 32 – crisla.dd@free.fr

BENOIT BROWAEYS dorothée
journaliste scientifique
revue vivant, 103 rue de la tombe issoire,
75014 Paris
M : 06 14 01 76 74 – dorbro@noos.fr

BENONY véronique
chargée de formation
ADEME, bp 406, 49004 Angers cedex 01,
France
T 02 41 20 42 51 – F 02 41 20 41 98
veronique.benony@ademe.fr

BIDOU jean étienne
enseignant-chercheur
ifre/iufm poitou-charentes,
12 rue du livran,
33000 Bordeaux, France
T : 05 56 99 22 52 - jebidou@ades.cnrs.fr

BLANC denis
directeur administratif et financier
arene ile-de-france, 94 bis avenue de
Suffren, 75015 Paris, France
T : 01 53 85 61 71 - F : 01 40 65 90 41 -
d.blanc@areneidf.org

BLANCHARD elisabeth
conseillère d'éducation populaire et de
jeunesse
ministère de la jeunesse, des sports et de
la vie associative, 95 avenue de France,
75650 Paris cédex 13
T : 01 55 55 59 53 - F : 01 55 55 59 02
elisabeth.blanchard@jeunesse-
sports.gouv.fr

BLANCHET corinne
formatrice et consultante
abcd-durable, les arcades, appartement 6,
74290 Menthon-St-bernard, France
T : 04 50 60 00 58 - F : 04 50 64 80 67
blanchet-conseil@wanadoo.fr

BLANCKAERT luc
citéphile, 44 rue de saint quentin, 62000
Arras, France
T : 0321713791 -
luc.blancaert@ecocite.net

BLAYO alain
directeur
institut méditerranéen du littoral, 48 rue
breteuil,
13006 Marseille, France
T : 04 91 81 61 89 - F : 04 91 04 62 44
alain@imedlitto.com

BLIDIA mouloud
directeur
cfme, rue des 4 cantons, Alger, Algérie
T : +2217821 15 71
deesai@ifrance.com

BLOCHET renée-paule
présidente
amis de circée, 367 rue des moissonneurs,
73290 La Motte Servolex, France
T : 04.79.259216 - M : 687382625
blochet-serduc@wanadoo.fr

BLONDY robert
2IDE
ide13@wanadoo.fr

BONHOURS gérard
Inspecteur général de l'éducation nationale
Ministère de l'éducation nationale, 109 rue
de grenelle, 75007 Paris, France
T : 01 55 55 25 68
gerard.bonhours@education.gouv.fr

BONNET claudie
professeur iufm
iufm de versailles - site de cergy, bp 70308,
95027 Cergy cedex, france
T : 01 34 35 37 65 - F : 01 34 43 67 29 -
claudie.bonnet@versailles.iufm.fr

BONNIER georgette
chargée de mission nationale formation
continue des adultes
ministère de l'éducation nationale/desco a8,
142 rue du bac, 75007 Paris, France
T : 01 55 55 22 05 - F : 01 55 55 37 14
georgette.bonnier@education.gouv.fr

BOUQUET christian
professeur des universités
université bordeaux 3, 4 rue michelet,
33120 Arcachon, France
T : 05 56 83 94 21 - M : 06 88 25 34 27 -
bouquet@u-bordeaux3.fr

BOUTARD armel
professeur d'université
UQAM - chaire de recherche du canada en
ERE, cp 8888, succ. centre-ville, H3C 3P8
Montréal (qc), Canada
T : +514.987 3000 p. 3303 - F : 987 4608
boutard.armel@uqam.ca

BOYER régine
chercheur
institut national de recherche pédagogique,
29 rue d'ulm, 75005 Paris, France
T : 01 46 34 9124
rboyer@inrp.fr

BRAKEZ mustapha
fondation Mohammed VI pour la
protection de l'environnement, km 3.2,
angle avenue imam malik et rue el madani
husseini, 10 000 Rabat, Maroc
T : +21.237 656 351-
brakez@wanadoo.net.ma &
environnement@iam.net.ma

BREGEON jacques
 directeur collègue des hautes études de
 l'environnement CHEE, école centrale de
 Paris, grande voie des vignes, 92295
 Châtenay -Malabry, France
 T : 0141131500 - F : 146839299
 bregeon.jacques@wanadoo.fr

BRODHAG christian
 professeur
 ENS des Mines de Saint-Étienne, 158 cours
 Fauriel, 42000 Saint-Étienne, France
 T : 04 77 42 66 33 -
 brodhag@emmse.fr

BRUXELLE yannick
 enseignante
 daac/rectorat de Poitiers, 63 bd. chassaigne,
 86000 Poitiers, France
 T 05 49 41 04 58 – F 05 49 54 72 62
 yannick.bruxelle@wanadoo.fr

BURGER jean
 formateur-animateur
 228 bis rue du labadou,
 34150 St-Jean de fos, France
 T : 04 67 54 94 08
 jean.burger@club-internet.fr

CALLIER-BENEST chantal
 chargée de mission eedd
 medd/diren franche comté, 5 rue du général
 Sarrail, 25014, Besançon cedex, France
 T : 03 81 61 53 25 - F : 03 81 61 24 96
 chantal.callier-benest@franche-comte.
 environnement.gouv.fr

CAMPANA dominique
 directeur adjoint de l'action internationale,
 de l'éducation et de la communication
 ADEME, 27 rue louis vicat,
 75015 Paris, France
 T : 01 47 65 22 29 - F : 01 47 65 22 29
 dominique.campana@ademe.fr

CASSARD antoine
 chargé de projets en éducation à
 l'environnement
 mairie de Paris, 3 avenue de la porte
 d'auteuil 75016 Paris, France
 T – 01 40 71 74 76 - F : 01 40 71 75 15
 antoine.cassard@paris.fr

CAUMONT jean-philippe
 directeur aménagement du territoire et
 environnement
 conseil régional de Bourgogne,
 12 boulevard de la trémouille,
 21000 Dijon, France
 T : 03 80 44 34 44 - F : 03 80 44 35 85
 jpcaumont@cr-bourgogne.fr

CAZENABE hervé
 directeur
 graine aquitaine, 8 rue de l'abbé gaillard,
 33830 Belin Beliet, France
 T : 05 56 88 19 07 - F : 05 56 88 02 51
 herve.cazenabe@graine-aquitaine.org

CELERIER marie-louise
 professeur biologie des organismes
 iufm de Paris, 10 rue molitor,
 75016 Paris, France
 T : 01 40 50 25 38 - F : 01 42 88 79 74
 celerier@paris.iufm.fr

CENSIER claude
 IA-IPR en SVT
 rectorat de Dijon, 51 rue Monge,
 21000 Dijon, France
 claude.censier@ac-dijon.fr

CHARLOT michel
 chef de bureau
 dger/ministère de l'agriculture,
 1ter av de lowendal, 75007 Paris, France
 T : 01 49 55 52 39 - F : 01 49 55 50 68
 michel.charlot@educagri.fr

CHARRON jacqueline
 enseignante formatrice
 association les amis de circée,
 quartier saint ferréol,
 26410 Menglon, France
 T : 04 75 21 87 08 – M : 06 82 94 31 50
 circee@ac-grenoble.fr

CHATELAIN thomas
 étudiant
 membre du conseil national de la jeunesse ,
 57 rue clos chassaing, 24000 Périgueux,
 France
 T : 05 53 09 04 29 – M : 06 22 95 15 32
 pioxator@netcourrier.com

- CHAUCHOY sylvie**
ministère de la jeunesse, des sports et de la
vie associative, 6/8, rue oudiné, 75013
Paris, France
T : 01 40 77 55 37 – F : 01 40 77 56 59
sylvie.chauchoy@jeunesse-sports.gouv.fr
- CHAUTAGNAT jean luc**
cadre associatif
peuple et culture (membre du cfee),
Broissieux, 73340 Bellecombe en Bauges,
France
T : 04 79 63 31 07 - F : 04 79 63 8 1 91
jean-luc.chautagnat@oxalis-bauges.org
- CHOUZIER michel**
IA-IPR SVT, rectorat de Rennes
96 rue d'Antrain, 35044 Rennes cédex,
France
michel.chouzier@ac-rennes.fr
- CIRA manuel**
responsable des activités culturelles
nausicaa, centre national de la mer
(membre du cfee), boulevard sainte beuve,
62203 Boulogne sur mer, France
T : 03 21 30 99 99 – F : 03 21 30 93 94
culture@nausicaa.fr
- CLARY maryse**
maître-de-conférences
iufm d'aix-marseille, 52 rue montaury,
30900 Nimes, France
T : 04 66 23 87 66 – F : 04 66 23 87 66
anneclary@club-internet.fr
- CLAUZELLE**
muséum nationale d'histoire naturelle, 57
rue cuvier, 75005 Paris, France
T : 01 40 79 30 00
clauzel@mnhn.fr
- CODUR anne-Marie**
academic director
University of the middle east project, 66
church street, Cambridge, Ma 02138, USA
T : +1.617.876 6361 – F : +1.617.876 7107
codur@ume.org
- CORNUT bernard**
expert energie environnement international
ADEME, 27 rue louis vicat, 75015 Paris,
France
T : 01 47 65 24 94 –
bernard.cornut@ademe.fr
- COSTA florent**
uncpie/cpie vercors/cfee
la roseraie, 38250 Lans en Vercors, France
T : 04 76 94 30 40
florent.costa@cpie-vercors.asso.fr
- COSTE nelly**
chargée de mission
association 4d, 150/154 faubourg Saint-
martin, 75010 Paris, France
T : 01 44 64 74 94 - F : 0144647276
ncoste@association4d.org
- COTTEREAU dominique**
responsable de formation et de recherche
gref, echos d'images, 76 rue du vieux
moulin, 22190 Plerin, France
T : 02 96 68 69 31 – F : 02 96 68 69 31
echos.dimages@wanadoo.fr
- COURILLON michel**
ADEME
27 rue Louis vicat, 75015 Paris
michel.courillon@ademe.fr
- DAFF moussa**
professeur titulaire
université dakar, faculté lettres et sciences
humaines, université cheikh anta diop,
Dakar, Sénégal
T : +221 837 32 68 – M : +221633 96 74
mdaff@refer.sn
- DALBAVIE thierry**
formateur en éducation à l'environnement
espaces et recherches, prades, 63210 Saint
Pierre Roche, France - T : 04 73 65 89 36
espaces.formation@club-internet.fr
- DANGOU justine**
enseignante-chercheur
ecole polytechnique d'abomey-calavi,
université d'abomey-calavi, bp 2009,
Cotonou, Bénin
T : +226 36 09 93
dangouj@yahoo.fr
- DAOUDAL marjorie**
délégation à l'environnement, région
poitou-charentes, 15 rue de l'ancienne
comédie, 86000 Poitiers, France
T : 05 49 55 81 38 – F : 05 49 55 68 79
daoudal@cr-poitou-charentes.fr

- DAUPHIN chantal**
chargée de mission "éducation et culture du risque"
ministère de l'écologie et du développement durable (dppr/sdprm/bici), 20 avenue de Ségur, 75007 Paris, France
T : 01 42 19 15 67 - F : 01 42 19 14 63
chantal.dauphin@environnement.gouv.fr
- DE BROUWER antoine**
chef de service de la maison de l'environnement,
conseil général des hauts-de-seine,
parc de l'île saint-germain,
Issy-les-Moulineaux, France
T : 01 55 95 80 73 – F : 01 55 95 80 79
adebrou er@cg92.fr
- DE GABRIELLI antoine**
président de "Companieros"
8 r. louis Blériot,
92500 Reuil-Malmaison, France
T : 01 47 08 74 40 – F : 01 47 08 74 30
degabrielli@companieros.com
- DE MONCLIN florence**
conseillère pédagogique
fondation nicolas Hulot pour la nature et l'homme,
52 bld malesherbes, 75008 Paris, France
T : 01 44 90 83 07 – F : 01 44 90 83 19
f.demonclin@fnh.org
- DE SALENEUVE hélène**
chargée de mission eedd
medd/diren ile de france, 18 avenue carnot,
94234 Cachan, France
T : 01 41 24 18 210 – F : 01 41 24 18 55
helene-de-saleneuve@ile-de-france.
environnement.gouv.fr
- DEBROSSE Jean-Pierre**
ministère de l'agriculture, cez bergerie nationale, parc du château, 91130 Rambouillet, France
jean-pierre.debrosse@educagri.fr
- DEBUT cathy**
attaché de relations publiques
agence de l'eau Artois-Picardie, France,
200 rue marceline, bp 818, 59508 Douai, France
- T : 03 27 99 83 27 – F : 03 27 99 90 15
c.debut@eau-artois-picardie.fr
- DEGRE michel**
professeur des écoles
centre d'initiation à la nature,
La Neuville-aux-haies,
8 800 Hautes-rivieres, France
T : 03 24 53 49 40
cin.degrev@wanadoo.fr
- DELATOCHE emmanuel**
professeur
ministère de l'éducation nationale,
kerignan, 56530 Queven, France
M : 06.62.29.97.94 -
e_delatouche@hotmail.com
- DEMEULE annick**
directrice
CNRS, image et science, 27 rue paul bert,
94204 Ivry-sur-Seine cédex, France
demeule@ivry.cnrs.fr
- DEMONGIN chantal**
chargée de mission eedd
medd/diren aquitaine, 95 rue de la liberté,
33073 Bordeaux, France
T : 05 56 93 61 00
chantal.demongin@aquitaine.
environnement.gouv.fr
- DENIAUX philippe**
enseignant sciences de la vie et de la terre
4 square maximilien bastard,
49000 Angers, France
T : 02 41 73 83 64
phily.deniaux@9online.fr
- DENIS jean-pierre**
chargé de programmes
club 2/3, 1259 rue berri, bureau 510, H2L
4C7 Montréal (Québec), Canada
T : +1.514.382 7922 poste 234 –
jpdenis@2tiers.org
- DESHOUX jean-marie**
ingénieur territorial en environnement
conseil général du val d'oise, 2 avenue du parc, 95032 Cergy-pontoise cedex, France
T : 01.34.25.32.48 - F : 01.34.25.37.18
jean-marie.deshoux@valdoise.fr

DESLIS agnes
assistante d'édition
centre national de documentation
pédagogique, 29 rue d'ulm,
75005 Paris, France
T : 01 55 43 60 83 – agnes.deslis@cndp.fr

DE TERVES tristan
la terre vue du ciel, Paris, France
tristan@yannarthusbertrand.com

DICK régis
WWF , 188 rue de la Roquette,
75011 Paris, France
T : 01 55 25 84 47
rdick@wwf.fr

DIDIER anne-france
directrice de la diren paca, le thonet,
13603 Aix en Provence cedex 1, France
T : 04 42 66 65 00 - F : 04 42 66 65 01
anne-france.didier@paca.
environnement.gouv.fr

DIMINESCU nicolae
président
fondation verte 2000, 10 rue iosif cel nov,
1900 Timisoara, Roumanie
T : +40.256.22 43 92
diminescu@xnet.ro

DISPAU cécile
animatrice de réseau, association
"A la découverte de la ferme",
ferme du corbeau,
91490 Milly-la-Forêt, France
T : 01 64 98 61 58 - F : 01 64 98 61 58
cecile.dispau.adf@wanadoo.fr

DJOUAI abderrahmane
professeur, directeur ENS Rabat
fondation marocaine pour la nature et
l'homme, bp 5007,
10007 Rabat-souissi, Maroc
T : 212 61 19 51 46
adjouai@yahoo.com

DUBOIS alain
chargé de mission eedd
medd/diren nord pas-de-calais, 107 bd de la
liberté, 59041 Lille cedex, France
T : 03 59 57 83 24 - F : 03 59 57 83 00
Email alain.dubois@nord-pas-de-
calais.environnement.gouv.fr

DUBOS Frédéric
mairie de cusset, Périasse,
03250 La Chabanne, France
T : 04 70 56 47 10
frederic.dubos@ville-cusset.fr

DUBRAY teddy
ministère de la jeunesse et des sports,
95 avenue de France, 75650, Paris, France
M : 06 21 86 49 37
teddydubray@aol.com

DUFFET marianne
coordinatrice de projets
vivacités idf, espace "comme vous émoi",
5 rue de la révolution,
93100 Montreuil, France
T : 01 48 58 01 52
marianne.duffet@free.fr

DUMONCEAU cédric
directeur général
WWF France, 188 rue de la Roquette,
75011 Paris, France
T : 01 55 25 84 84
cdumonceau@wwf.fr

DUPUIS monique
enseignante, INRP
4 avenue andré le nôtre,
44500 La Baule Escoublac, France
T : 0240245496
modupuis@wanadoo.fr, dupuis@inrp.fr

DUPUY annie
chargée de mission eedd
medd/diren bretagne, cours raphael binet,
35065 Rennes cedex, France
T : 02 99 65 35 29 - F : 02 99 65 35 99
annie.dupuy@bretagne.gouv.fr

DURDILLY annie
medd/diren rhône alpes,
208 bis rue garibaldi,
69422 Lyon cedex 03, France
T : 04 37 48 37 17 – F : 04 37 48 37 21
annie.durdilly@rhone-
alpes.environnement.gouv.fr

DUVAL bruno
campus veolia environnement,
château d'ecancourt, rue d'ecancourt,
95280 Jouy-le-Moutier, France
T : 01 34 32 78 96 –
bruno.duval@groupve.com

mai

ELLINGER dominique
 professeure h-g, formatrice iufm
 iufm de poitou-charentes, 4 allée du pin,
 86000 Poitiers, France
 T : 05 49 61 00 15
 dominique.ellinger@wanadoo.fr

ÉTIENNE jean-louis
 Médecin explorateur
 7° continent, 11 rue caulincourt, 75018
 Paris, France
 T : 01 42 29 04 01 –
 jle@jeanlouisetienne.com

FAUCQUEUR christine
 chef de bureau
 desco/ministère de l'éducation nationale,
 109 rue de grenelle, 75 007 Paris, France
 T : 01 55 55 34 79
 christine.faucqueur@education.gouv.fr

FAYE jacques
 chef du bureau de l'information et de la
 coordination interministérielle
 ministère de l'écologie et du développement
 durable (dppr/sdprm/bici), 20 avenue
 Ségur, 75007 Paris, France
 T : 01 42 19 15 60 – F : 01 42 19 14 63
 jacques.faye@environnement.gouv.fr

FEINARD-DURANCEAU muriel
 maître de conférences en biologie
 iufm orléans-tours, site de châteauroux, 102
 avenue de tours, 36000 Châteauroux,
 France
 T : 02.54.08.21.21
 muriel.feinard-duranceau@orleans-
 tours.iufm.fr

FERRARI dolores
 collaboratrice scientifique
 office de l'environnement, des forêts et du
 paysage, papiermühlestrasse 172, 3003
 Berne, Suisse
 T : +41 31 323 09 85 - F : 31 322 70 54
 dolores.ferrari@bu.al.admin.ch

FONTENEAU laurent
 délégué à l'environnement
 région poitou-charentes 15, rue de
 l'ancienne comédie, 86000 Poitiers, France
 T : 05-49-55-82-56 – F : 05-49-55-68-79
 l.fonteneau@cr-poitou-charentes.fr

FORTIN – DEBARD cécile
 médiatrice environnementale
 14 parc du château,
 78430 Louveciennes, France
 fortincecile@hotmail.com

FROMENTAUD mireille
 DAAC, rectorat d'Orléans
 21 rue St Étienne,
 45043 Orléans cédex, France
 mireille.fromentaud@ac-orleans.fr

FRITZ LEGENDRE myriam
 cadre territorial
 conseil général de la côte d'or-dsf-asg,
 83 rue de Chenôve, 21000 Dijon, France
 T : 03 80 63 66 75
 myriam.legendre-fritz@cg21.fr

GARNICHE roland
 DAAC, rectorat de Limoges,
 13 rue François Chenieux, 87031 Limoges
 cédex, France
 roland.garniche@ac-limoges.fr

GARNIER philippe
 enseignant chercheur
 iufm orléans-tours, 3 route de pontlevoy,
 41400 Vallières les Grandes, France
 02 54 20 95 26 – M : 06 71 01 36 73
 philippe.garnier@orleans-tours.iufm.fr

GARRIGUES philippe
 directeur de recherche CNRS
 université de bordeaux1, 351 cours de la
 libération, 33405 Talence, France
 T : 05 40 00 63 05 – F : 05 40 00 22 67
 p.garrigues@lptc.u-bordeaux1.fr

GAVARD estelle
 chargée de mission éducation
 agence de l'eau seine-normandie, 51, rue
 salvador allende 92027 Nanterre, France
 T : 01 41 20 18 17 – F : 01 41 20 16 89
 gavard.estelle@aesn.fr

GERARD roland
 coordonnateur d'association
 collectif français pour l'éducation à
 l'environnement vers une développement
 durable, espace république 20 rue de la
 république, 34000 Montpellier, France
 T : 04 67 06 18 71 – F : 04 67 92 02 58
 roland.gerard@ecole-et-nature.org

GERNIGON thérèse
USTHB El Halia, Institut des sciences de la
nature, BP 32, 16111 El Allia , Algérie
T : +213.21 44 08 39 – F : 21 62 55 76
tgernigon@yahoo.fr

GIBEY dominique
chargée de mission eedd
medd/diren centre, 5 avenue buffon,
45064 Orléans cedex 2, France
T : 02 38 49 91 17 - F : 02 38 49 91 00
dominique.gibey@centre.environnement.
gouv.fr

GIGON pierre
biologiste - formateur
fondation suisse d'éducation pour
l'environnement,
Pierre - à - Bot 92,
2000 Neuchâtel, Suisse
T : +32.729 99 20 - F : +32.729 99 29
p.gigon@fee-neuchatel.ch

GIORDAN André
LDES, Université de Genève
40 bvd du Pont d'Arve
CH 1211 Genève, Suisse
T : +41-22.379.96.18
giordan@pse.unige.ch

GIRAULT yves
professeur
museum national d'histoire naturelle,
36 rue geoffroy saint-hilaire,
75005 Paris, France
T : 01 40 79 54 00
girault@mnhn.fr

GISSOT bernard
IA-IPR SVT, rectorat de Créteil
4 rue Georges Enesco,
94010 Créteil Cédex, France
bernard.gissot@ac-creteil.fr

GONDRAN natacha
agent contractuel
ENS des mines de St-Étienne ,
158 cours fauriel,
42023St-Étienne, France
T : 04 77 42 01 75 – F : 04 77 42 66 33
gondran@emse.fr

GRANIER gérard
IA-IPR histoire et géographie
rectorat de Rouen, 25 rue de Fontenelle,
76000 Rouen, France
gerard.granier@ac-rouen.fr

GRIMM daniel
professeur, directeur adjoint
ecole centrale paris, grande voie des vignes,
92290 Chatenay - Malabry, France
T : 01 41 13 12 55 – F : 01 41 13 10 10
dgrimm@ads.ecp.fr

GRUSLIN marina
enseignante en support pédagogique et
coordinatrice de formation
cerise-h.e. charlemagne, 6, rue des
rivageois. 4000 Liège, Belgique
T : +32.42 54 76 21 - F : +32.49 65 04 244
marina_gruslin@hotmail.com

GUINOT hélène
chargée de mission
ligue de l'enseignement, 3 rue récamier, 75
341 Paris cédex 07, France
T : 01.43.58.97.01 - F : 01.43.58.97.88
hguinot@laligue.org

GUIRAUDIE damien
chargé de mission éducation à l'éco-
citoyenneté
ville de Marseille, 27 bd joseph vernet,
13008 Marseille, France
T : 04 91 55 34 18 - F : 04 91 55 48 87
dguiraudie@mairie-marseille.fr

GUIZARD philippe
IA-IPR Histoire et Géographie,
rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université, 34064 Montpellier,
France
philippe.guizard@ac-montpellier.fr

HAMOU ahmed
professeur d'université
département de physique, faculté des
sciences, université d'oran es-sénia, Oran
Algérie
T : +213.41 41 04 59 - F : .70 40 76 35
ahmedhamou@yahoo.fr

HARROUS lucien
 conseiller education
 ADEME, 27 rue louis vicat, 75015 Paris,
 France
 T : 01 47 65 21 49 - F : 01 47 65 20 03
 lucien.harrous@ademe.fr

HÉBERT jean-françois
 directeur
 cité des sciences et de l'industrie de la
 villette 30, av corentin cariou, 75930 Paris
 cedex 19, France
 T : 01 40 05 81 81
 jf.hebert@cite-sciences.fr

HELIOT raphaëlle
 architecte, association RFCE
 parc de la noue b3, 93420 Villepinte,
 France
 T : 01 43 58 97 01 – F : 01 43 58 97 88
 hguinot@laligie.org

HÉRODIN bernard
 directeur France
 Éco-emballages, 44 avenue Pompidou,
 92300 Levallois-perret
 herodin@ec-emballages.fr

HUGUET yves
 délégué fédéral à la consommation
 fédération nationale léo lagrange, 153
 avenue jean lolive, 93695 Pantin, France
 T : 01 48 10 65 73 – F : 01 48 10 65 71- M :
 06 80 62 08 33
 alldc.huguet@leolagrange.org

HYGEN serge
 chargé de mission
 eco-conseil, institut européen pour le
 conseil en environnement, 7 rue goethe,
 67000 Strasbourg, France
 T : 03 88 60 16 19 – F : 03 88 61 07 12
 econseil@cybercable.fr

ICART josiane
 chargée de mission eedd
 medd/diren languedoc roussillon, 58
 avenue marie de montpellier, 34965
 Montpellier, France
 T : 04 67 15 41 26 - F : 04 67 15 41 15
 josiane.icart@languedoc-
 roussillon@environnement.gouv.fr

JEAN gisele
 enseignante
 syndicat national de l'enseignement
 supérieur, 1 rue de courty, 7500 Paris,
 France
 T : 01 40 63 29 13 - F : 01 40 63 29 34
 pedago@snes.edu

JOANNOT Pascale
 Muséum National d'Histoire Naturelle, 57
 rue Cuvier, 75005 Paris
 T : 01 40 79 30 00 -
 joannot@mnhn.fr

JOUHANEAU michelle
 chargée de mission eedd
 ministère de l'écologie et du développement
 durable, 20 avenue de ségur, 75007, Paris,
 France
 T : 01 42 19 16 79 - F: 01 42 19 18 36 -
 michelle.jouhaneau@environnement.gouv.fr

JOUNIAU jean-yves
 chef du service éducation et métiers de
 l'environnement
 conseil régional nord pas de calais,
 hôtel de région,
 59 555 Lille cedex, France
 T : 03 28 82 74 61 - F : 03 28 82 74 07
 jy.jouniau@nordpasdecals.fr

JOUVRAY denise
 directrice centre éducation environnement
 ligue de l'enseignement, chalet jean macé,
 1260 Le Grand Abergement, France
 T : 0479876808 – F : 0479875402
 chaletjeanmace@wanadoo.fr

JULIEN-LAFERRIERE didier
 concepteur d'expositions
 muséum national d'histoire naturelle,
 département des galeries 57 rue cuvier,
 75005 Paris, France
 T : 01 40 79 39 76 – F : 01 40 79 39 69
 julien@mnhn.fr

KADI lamine
 professeur / recteur
 université de mostaganem, bp 188, 27000
 Mostaganem, Algérie
 T : 21 345 265 455 –
 rector@univ-mosta.dz

KHAMMAR farida
professeur
université sciences et technologie, bp 44,
Alger 16000, Algérie
T : +213.21 36 88 32 - F : 33 74 18 15
kkhammar@yahoo.fr

KOBYNSKI-ROUSSÉ colette
professeur sciences de la vie et de la terre
association persée, 4 place grenette, 38000
Grenoble, France
T : 04 76 42 53 84 - M : 06 87 43 65 61
asso.persée@free.fr

KOECHLIN jean
ingénieur agronome, ried
réseau international expertise
pour le développement,
19 chemin de moutte,
34170 Castelnaud-le-Lez, France
T : 04 67 60 96 31
jean.koechlin@orlondonline.fr

KOENIG serge
chargé de mission auprès du ministre
ministère de la jeunesse, des sports et de la
vie associative, 95 av. de France, 75650
Paris cédex 13, France
T : 01 40 45 99 70 - F : 01 40 45 92 41
serga.koenig@jeunesse-sports.gouv.fr

KORC béatrice
réalisatrice
les particules, 80 rue de turenne, 75003
Paris, France
T : 01 44 78 88 77 - M : 06 85 20 08 91
b.korc@noos.fr

KUMURDJAN david
centre d'expérimentation pédagogique
CEP, rue célestin Freinet, 48400 Florac,
france
T : 04 66 65 65 55
d.kumurdjan@educagri.fr

KY kilea jean marie
écologue - ingénieur des eaux et forêts
fondation nature et vie, bp 933,
Ouagadougou 11, Burkina Faso
T : (226) 30 81 72 - F : (226) 24 77 20
naturvie@fasonet.bf

LABONTÉ pascal
coordonnateur en environnement / vp
Éducation
environnement jeunesse 454, rue laurier est,
H2J 1E7 Montréal (Québec), Canada
T : (514) 252-3016 - F : (514) 254-5873
plabonte@crosemont.qc.ca

LADJALI malika
spécialiste principale de programme
éducation au développement durable
UNESCO, division pour la qualité de
l'éducation, 7 place Fontenoy,
75352 Paris 07 SP
T : 01 45 68 01 24 - F : 01 45 68 56 35
m.ladjali@unesco.org

LAIR maryline
animatrice de réseau
graine ile de france, 26 avenue Gounod,
91260 Juvisy-sur-orge, France
T : 01 69 24 99 33 - F : 01 69 24 99 66
maryline.lair@graine-idf.org

LAJOUANIE bernard
chef service communication
professionnelle et éditions
ADEME, 27 rue louis vicat,
75015 Paris, France
T : 02 41 20 42 07 - F : 02 41 20 12 69
bernard.lajouanie@ademe.fr

LANCON jacques
maire- adjoint au développement durable
mairie, place de l'hôtel de ville, 39000
Lons-le-Saunier, France
T : 03 84 47 48 80 - F : 03 84 47 39 90
contact@ville-de-lons-le-saunier.fr

LAURENT jean-yves
vice-président
cap l'orient, mairie de quéven, 56530
Quéven, France
T : 02 97 80 14 14
afernandez@ville-queven.fr

LE BRIS georges
collectif français d'éducation à
l'environnement,
lou devez, 48400 St Laurent de Trèves,
France
T : 04 66 45 08 69 - F : 04 66 65 65 50
georges.lebris@educagri.fr

- LE BRIS** raymond-françois
 préfet honoraire, conseiller du directeur du
 WWF France, 188 rue de la Roquette,
 75011 Paris, France
 T : 01 55 25 84 84
 raymond-francois.lebris@temex.fr
- LE DANFF** jean-pierre
 conseiller
 secrétariat d'état au développement durable,
 20 avenue de Ségur, 75007, Paris, France
 T : 01 42 19 20 21
 jean-pierre.le-
 danff@environnement.gouv.fr
- LE DUC** jean-patrick
 mission affaires internationales,
 développement durable
 muséum national d'histoire naturelle, 57 rue
 cuvier, 75231 Paris cedex 05, France
 T : 01 40 79 48 50 – F : 01 40 79 56 10 – M :
 06 12 94 52 81
 leduc@mnhn.fr
- LE GUILLOU** christian
 IA-IPR en SVT
 rectorat d'Aix-Marseille, place lucien Paye,
 13621 Aix-en-Provence cédex, France
 ce-svt.le-guillou@ac-aix-marseille.fr
- LE PROVOST** patrick
 chargé de mission sciences et techniques
 centre national de documentation
 pédagogique, 29 rue d'ulm, 75230 Paris
 cedex 05, France
 T : 01 55 43 60 84 – F : 01 55 43 60 72
 patrick.leprovost@cndp.fr
- LEERS** yves
 chef du service de communication
 institutionnelle
 ADEME, 27 rue louis vicat, 75015 Paris,
 France
 T : 01 47 65 23 16 – F : 01 46 38 31 41
 yves.leers@ademe.fr
- LELLOU** abderrahmane
 professeur / administrateur
 agence universitaire de la francophonie, 4
 place de la sorbonne, 75005 Paris, France
 T : 0144 41 18 47 – F : 01 43 26 71 18
 abderrahmane.lellou@auf.org
- LEMASSON** astrid
 chargée de formation
 ADEME/service des ressources humaines,
 3 square lafayette, 49000 Angers, France
 T : 02 41 20 41 60 –
 astrid.lemasson@ademe.fr
- LEPEULE** isabelle
 animatrice de réseau
 réseau école et nature, espace république,
 20 rue de la république, 34000 Montpellier,
 France
 T : 04 67 06 18 70 - F : 04 67 92 02 58
 isabelle.lepeule@ecole-et-nature.org
- LEREVEREND** thierry
 directeur, membre du pilotage cfec
 feece, 6 avenue du maine, 75015 Paris,
 France
 T : 01 45 49 40 50 – F : 01 45 49 27 69
 lereverend@wanadoo.fr
- LE SANN** alain
 lycée dupuy de lôme,
 Lorient, France
- LESTEVEN** elisabeth
 directrice
 ariena, bp 108, 67602 Selestat, France
 T : 03 88 58 38 49 – F : 03 88 58 38 41
 ariena.direction@wanadoo.fr
- LE STRAT** jean yves
 chargé de projet ; élu chargé du
 développement durable
 cap l'orient, bp 200001,
 56100 Lorient, France
 T : 02.97.02.29.51 – F : 02.97.02.23.46
 plestrat@agglo-orient.fr
- LESUEUR** francois
 enseignant mis a disposition
 la jeunesse au plein air, 21 rue d'artois,
 75008 Paris, France
 T : 01 44 95 81 23 – F : 01 45 63 48 09
 solidarite@jpa.asso.fr
- LIONS** jean-luc
 IUFM Draguignan
 33b av. Lazare Carnot, 83300 Draguignan,
 France
 jean-luc.lions@draguignan.iufm.fr

LITZLER robert
 président de l'aqpere
 association québécoise pour la promotion
 de l'éducation relative à l'environnement,
 3970 boulevard rosemont, H1X 1M1
 Montréal, Canada
 T : +1.514.721-4388 - F : 722-8999
 aqpere@videotron.ca

LOUISOR marie-line
 conseillère pédagogique
 ministère de l'éducation nationale, bp 248,
 97325 Cayenne, Guyane, France
 T : +594.356864 - F : +594.357750
 marie-line.louisor@wanadoo.fr

LOYAT jacques
 responsable recherche développement
 dger/ministère de l'agriculture, 1ter avenue
 de Lowendal, 75007 Paris, France
 T : 01 49 55 43 82
 jacques.loyat@educagri.fr

MACIAS marie-carmen
 desco A11/ministère de l'éducation
 nationale,
 109 rue de grenelle, 75007 Paris, France
 T : 01 55 55 10 10
 marie-carmen.macias@education.gouv.fr

MAGDELENAT canddie
 responsable du département d'éducation
 al jord / mada, mada c/o mouvement social,
 144 rue alam 6, imm. forest 2e étage,
 badaro, po box 116-5212, Beyrouth, Liban
 T : +961.1.382 624
 dppte@aljord.org

MAHUZIES philippe
 professeur des ecoles
 inspection académique, ecolotheque, 1 rue
 th. renaudot, 34430 Saint Jean de Vedas,
 France
 T : 04 99 52 82 81 - F : 04 99 52 82 84 - M :
 06 70 72 09 33
 philippe.mahuzies@ac-montpellier.fr

MALEXIS francine
 IA-IPR SVT, rectorat de Lille
 20 rue St Jacques, BP 709 59033 Lille,
 France
 francine.malexis@ac-lille.fr

MANDION annie
 directricegraine centre,
 ecoparc, domaine de villemorant,
 41210 Neung sur Beuvron, France
 T : 02 54 94 62 80 - F : 02 54 94 62 81
 annie.mandion@grainecentre.org

MANIÈRE gilles
 Ajoint au Maire, Mairie
 3 place de l'hôtel de Ville,
 71100 Châlon-sur-Saône, France
 T : 03 85 90 50 50

MARCHAND evelyne
 responsable education environnement
 ADEME, délégation régionale de picardie,
 2 rue delpech, 80000 Amiens, France
 T : 03 22 45 18 90
 evelyne.marchand@ademe.fr

MARLEIX anne
 présidente société d'édition multimédia
 spécialisée eedd, strass productions, 32 rue
 des volontaires, 75015 Paris, France
 T : 01 40 65 08 05 - F : 01 40 65 08 35
 amarleix@strass.fr

MARQUET martine
 attaché d'administration centrale
 desco/ministère de l'éducation nationale,
 109 rue de grenelle, 75007 Paris, France
 T : 01 55 55 34 89 - F : 01 55 55 29 54
 martine.marquet@education.gouv.fr

MARTEL olivier
 responsable de l'EEDD
 communauté urbaine de Lyon, 20rue du
 lac, 69003 Lyon, France
 T : 04 78 63 46 73 - F : 04 26 99 39 80 - M : -
 omartel@grandlyon.org

MARZOUKI Samir
 Agence intergouvernementale de la
 francophonie-AIF, 13 quai André Citroën,
 75015 Paris, France
 samir.marzouki@aif.org

MASSOUD rouweida
 responsable d'association syrienne
 d'éducation à l'environnement, amicale du
 lycée bassel el assad en Syrie (actuellement
 au Canada : # 407-6000 yonge street,
 Toronto, M2M 3W1 Ontario, Canada
 T : +1.416.222 39 82 -
 r.massoud@sympatico.ca

frat

MASSUÉ jean-pierre
secrétaire exécutif
EUR-OPA Risques majeurs,
Conseil de l'Europe
jean-pierre.massue@coe.int

MATAGNE patrick
ministère de l'agriculture, France
patrick.matagne@agriculture.gouv.fr

MATHIS christian
chef de service
medd/diren PACA, le thonet, 13603 Aix-
en-provence, France
T : 04 42 66 65 40 – F : 04 42 66 66 01
christian.mathis@paca.environnement.
gouv.fr

MAURER charly
animateur
fondation education et développement,
avenue de cour 1,
1007 Lausanne, Suisse
T : +41.21 612 00 85 - F : 612 00 82
charly.maurer@lausanne.globaleducation
.ch

MAYET alexis
chercheur, association congolaise de
l'education pour l'environnement et la
nature
157, av. de longwy, 6700 Arlon, Belgique
T : +32.492063 - F : +32.492063
alexis_mayet@yahoo.ca

MELIN gil
chargé de mission
ministère de l'agriculture, cez bergerie
nationale, parc du chateau, 91130
Rambouillet, France
T : 01 61 08 68 68 – M : 06 86 00 22 08
gil.melin@educagri.f

MESTELAN - PINON sophie
chargée de mission éducation à
l'environnement
ministère de l'agriculture,
cez bergerie nationale,
parc du chateau,
91130 Rambouillet, France
T : 01 61 08 68 66 – F : 01 61 08 68 75
sophie.pinon@educagri.fr

MEUNIER olivier
ingénieur de recherche en sciences
humaines et sociales
institut national de recherche pédagogique,
centre léon-blum,
place du pentacle, bp 17,
69195 Saint-Fons, France
T : 04 72 89 83 59 – F : 04 72 89 83 28
meunier@inrp.fr

MEYER valérie
chargée de mission sycoparc
syndicat pour le parc naturel régional
des vosges du nord,
maison du parc,
bp 24, 67290 La petite pierre, France
T : 03 88 01 49 72 – F : 03 88 01 49 60
v.meyer@parc-vosges-nord.fr

MICHAUD jacques
responsable de formation
école supérieure de l'éducation nationale,
téléport 2 - bp 72000 –
boulevard des frères lumière, 86963
chasseneuil futuroscope cedex, France
T : 05 49 49 25 36 - F : 05 49 49 26 54
jacques.michaud@education.gouv.fr

MINÉ franck
professeur des écoles mis à disposition,
chargé de mission éducation à
l'environnement
cemea, 24 rue marc seguin,
75883 Paris cedex 18, France
T : 01 53 26 24 34 - F : 01 53 26 24 19
fmine@cemea.asso.fr

MISEREZ gilles
professeur hes
ecole d'ingénieurs hes – genève, centre de
lullier, 1254 Jussy, Suisse
T : +41.22 759 95 80 - F : 759 95 00
M : +41.79 306 02 94 -
gilles.miserez@etat.ge.ch

MOHANTY brahmanand
professeur associé
school of environnement, resources &
development, AIT, p. o. box 4, 12120
Pathumthani, Thaïlande
T : +66.5245354
mohanty@ait.ac.th

oui

MOMBRUN michel
UNITAR
michel.mombrun@voila.fr

MOREL gaud
action pédagogique muséum
Muséum national d'Histoire naturelle, 36
rue geoffroy st hilaire, 75005 Paris, France
T : 01 40 79 30 00 – morel@mnhn.fr

NAJIM annie
maître-de-conférences
université michel de montaigne - bordeaux-
3, domaine universitaire, 33607 Pessac,
France
T : 05 57 12 21 78 - F : 05 57 12 45 70 - M :
06 82 16 60 58
chaireunesco@u-bordeaux3.fr

NDIAYE raphael
coordination rapports interculturels et
education/développement durable
enda – eddoc, b.p. 3370, 54 rue carnot,
Dakar, Sénégal
T : +221.822 98 90 - F : +221.823 51 57
eddoc-rn@enda.sn

NEAMT gavrila
enseignant forestier
ecole de sylviculture, str. garii 1, 425 200
Nasaud, Roumanie
T : +40.263 360 481 – F : 263 360 482
neamt@hotmail.com

NEY bertrand
conférence des grandes écoles,
Paris, France
ney@grignon.inra.fr

NOË fabienne
action pédagogique muséum
Muséum national d'Histoire naturelle, 36
rue geoffroy st hilaire, 75005 Paris, France
T : 01 40 79 30 00
noe@mnhn.fr

NOËL annick
administratrice france nature
environnement
96 rue de l'arquette, 14000 Caen, France
T : 02 31 84 11 18 –
annicknoel@wanadoo.fr

ORTIZ pascalle
chargée de mission eedd
medd/diren, 14 bd chassaigne,
86000 Poitiers, France
T : 05 49 50 36 53 – F : 05 49 50 36 60 –
pascalle.ortiz@poitou-
charentes@environnement.gouv.fr

OUEDRAOGO oumar
urbaniste amenagiste
fondation nature & vie, b.p. 933,
Ouagadougou 11, Burkina Faso
T : +226.3243 36 - F : +226.25 89 30
naturvie@fasonet.bf

PALIN sophie
chef de bureau
dger/ministère de l'agriculture,
1 ter avenue de Lowendal,
75007 Paris, France
T : 01 49 55 50 98
sophie.palin@agriculture.gouv.fr

PAPPALARDO michèle
présidente
ADEME, 27 rue louis vicat,
75015 Paris, France
T : 01 47 65 24 00
michele.pappalarado@ademe.fr

PAYEN française
experte environnement
fondation universitaire luxembourgeoise,
lycée français , bp 4019,
Antananarivo, Madagascar
T : 04 50 25 52 31 - M : 06 84 34 66 81
payen-francoise@wanadoo.fr

PELISSIER alain
secrétaire-trésorier
centrale des syndicats du Québec – csq,
9405 rue Sherbrooke est,
Montréal H1L 6P3 Canada
T : +1.514.356 8888 - F : +1.514.356 9999
pelissier.alain@csq.qc.net

PENICAUT philippe
Muséum national d'histoire naturelle
57 rue Cuvier, 75005 Paris, France
T : 33-1. 40 79 30 00
penicaud@mnhr.fr

oui

noe

PEQUERUL irène
déléguée nationale
Francas, 10-14 rue tolain, 75 980 Paris
cédex 20, France
T : 01 44 64 21 31 – F : 01 44 64 21 66
ipequerul@francas.asso.fr

PETIT ALBERGE cécile
chargée de mission
ministère de l'agriculture, bergerie
nationale, parc du chateau
78120 Rambouillet, France
T : 01 61 08 68 00
cecile.petit-alberge@educagri.fr

PICAZO jean-michel
chargé de mission eedd
agence régionale pour l'environnement
Paca, bp 432000, 13591 Aix-en-Provence
cedex 3, France
T : 04 42 90 90 70 - F : 04 42 90 90 93
jm.picazo@arpe-paca.org

PIDOUX isabelle
enseignante
centre cemea, chateau de Vaugrigneuse,
91640 Vaugrigneuse, France
T : 01 64 58 90 66 - F : 01 64 58 83 75 - M :
06 84 71 71 45
scolaires@cemea-vaugrigneuse.net

PIERRON sylvette
présidente de l'iffo-rme
rectorat de versailles, daac 3, boulevard de
lesseps, 78017
Versailles cedex, France
T : 01 39 23 63 65 - F : 01 39 23 63 68
sylvette.pierron@ac-versailles.fr

PIGOZZI mary Joy
Directrice
UNESCO, division pour la qualité de
l'éducation, 7 place Fontenoy,
75352 Paris 07 SP
T : 01 45 68 10 99 – F : 01 45 68 55 16
mj.pigozzi@unesco.org

PINEAU gaston
professeur
université de tours, département des
sciences de l'éducation, 116 bld béranget,
37042 Tours cedex, France
T : 02 47 36 81 57 – F : 02 47 36 81 42
gaston.pineau@univ-tours.fr

PLUMEL hugo
chargé de mission
Muséum National d'Histoire naturelle,
57 rue cuvier, 75005 Paris
T : 01 40 79 32 27 - F : 01 40 79 34 84
plumel@mnhn.fr

POUJADE jacques
directeur régional
Éco-emballages
239 route de St Simon,
immeuble le sirius - bat c,
31081 Toulouse, France
T : 05 61 19 08 10 - F : 05 61 19 07 55
poujade@eco-emballages.fr

POUYE jacques
chef de service
medd/diren ile de france,
18 avenue carnot, 94234 Cachan, France
T : 01 41 98 37 52 - F : 01 41 98 37 40 -
jacques.pouye@ile-de-
france.environnement.gouv.fr

PREVOST herve
directeur association
Associations planète sciences,
16 place jacques brel,
91130 Ris Orangis, France
T : 01 69 02 76 10 – F : 01 69 43 21 43
herve.prevost@planete-sciences.org

PROST dominique
IUFM, 10 rue Molitor
75016 Paris, France
dominique.prost@paris.iufm.fr

RABODOMALALA aimée
responsable du programme
education environnemental
wwf madagascar / océan indien occidental,
85 ter Antsakaviro,
101 Antananarivo, Madagascar
T : + 261.20 22 348 85
F : + 261.20 22 348 88
arabodomalala@ f.mg

REINHART evelyne
professeur svt, chargée de mission eedd
daac/rectorat de grenoble, 11 av général
Champon, 38021 Grenoble, France
T : 04 76 74 74 57
action.culturelle@ac-grenoble.fr

REMINNY carole
 unicef, 3 rue duquay-trouin,
 75006 Paris, France
 T : 01 44 39 17 48 - F : 01 44 39 77 78
 creminny@unicef.fr

REMKI MAHERZI latifa
 chargée d'études et de synthèses
 ministère de l'Éducation nationale, 8
 avenue de pékin, el mouradia,
 16001 Alger, Algérie
 T : +213.21 48 16 62
 latrem@hotmail.com

RIBES michelle
 enseignante
 6 impasse du ramier des catalans,
 31000 Toulouse, France
 M : 06 83 30 14 75
 michelleribes@numericable .fr

RIBEYRE francis
 professeur des universités
 institut EGID, université bordeaux 3,
 1 allée Daguin, 33607 Pessac, France
 T : 05 57 12 10 33 - F : 05 57 12 10 01
 ribeyre@egid.u-bordeaux.fr

RIBOLA française
 IA-IPR SVT, rectorat de Versailles
 3 Bld de lesseps, 78017 Versailles Cédex
 francoise.ribola@ac-versailles.fr

RICARD michel
 professeur des universités
 institut EGID, université bordeaux 3, 1
 allée daguin, 33607 Pessac, France
 T : 05 57 12 10 02 - F : 05 57 12 10 01
 michel.ricard@wanadoo.fr

RIGHETTI bruno
 formateur
 ministère de l'agriculture, cep de florac, rue
 celestin freinet, 48400 Florac, France
 T : 04 66 65 65 65 – F : 04 66 65 65 50
 bruno.righetti@educagri.fr

RIGHETTI jean-francois
 enseignant
 college de grandson, fontanette, 1425
 Onnens, Suisse
 T : +41.24 436 10 72
 jf.righetti@blue in.ch

RIVASI michèle
 directrice, greenpeace france,
 22 rue des rasselins, 75020 Paris, France
 T : 01 44 64 02 01 – F : 01 44 64 02 37
 michele.rivasi@diala.greenpeace.org

ROBIN jean-paul
 professeur formateur iufm
 lycée champollion , la tour du lussou,
 38570 Theys, France
 T : 04 76 71 01 07 - F : 04 76 71 01 07
 robin.jean-paul@wanadoo.fr

ROGGERI augusto
 architecte+urbaniste environnemental
 centre écologique albert schweitzer, 7 bis
 chemin du cèdre, 1030 Bussigny, Suisse
 T : +41.21 7015103 - F : 41.21 7015104
 augusto.roggeri@hispeed.ch

ROSSI francoise
 chargée de communication
 dger/ministère de l'agriculture, 1ter avenue
 de lowendal, 75007 Paris, France
 T : 01 49 55 53 33 –
 francoise.rossi@educagri.fr

ROUSTAN-DUCLOUX josette
 enseignant-chercheur
 cfee national, 9 av. jean noellet,
 63170 Aubiere , France
 T : 04 73 27 45 47 - M : 06 82 49 29 81
 josette.roustan@tiscali.fr

ROUX-MARCHAND wilfrid
 ingénieur
 afpa, 35 boulevard de jodino, bp 211,
 69632 Vénissieux cedex France
 T : 04 72 90 21 76 - F : 04 72 90 22 08
 roux-marchand. ilfrid@afpa-dsi.com

ROY claude
 directeur exécutif de l'action internationale,
 de l'éducation et de la communication
 ADEME, 27 rue louis vicat, 75015 Paris,
 T : 01 47 65 24 00 - F : 01 47 65 20 03
 claude.roy@ademe.fr

RUBERT fabienne
 directrice de rédaction, éditions nathan,
 9 rue méchain, 75014 Paris, France
 T : 01 45 97 53 64
 frubert@nathan.fr

SABARD brigitte
formatrice en ERE
SFFERE/OREB, 30 boulevard de
Strasbourg, 21000 Dijon, France
T : 03 80 68 44 30
sabargil@club-internet.fr

SADI mohammed
inspecteur svt au maroc+vice-président
association des enseignants svt, 192 apt, 12
av hassan 2, Rabat, Maroc10000
T : +212.37730275 - F : +212.37729101
aesvt.rabat@caramail.com

SALAME naoum
chercheur
institut national de recherche pédagogique,
1 rue maurice arnoux, 92120 Montrouge,
France
T : 01 58 07 65 88
salame@inrp.fr

SALCIO pierre
délégué général
association orée, 42 rue du faubourg
poissonnière,
75010 Paris, France
T : 01 48 24 04 00 – F : 01 48 24 08 63
salcio@oree.org

SALZET béatrice
IUFM, 2 rue Parmentier, 59650 Villeneuve
d'Ascq, France
beatrice.salzet@lille.iufm.fr

SAMSON éric
graine centre, Neung sur beuvron, France
graine.centre@wanadoo.fr

SAULOT gilbert
académie de Rouen, inspection académique
de Seine maritime, 5 place des Faïenciers,
76100 Rouen, France
gilbert.saulot@ac-rouen.fr

SAUVÈ lucie
professeure d'université
UQAM - chaire de recherche du canada en
ERE, cp 8888 succ. centre-ville,
H3C 3P8 Montréal (québec), Canada
T : +1.514.987-6992 - F : +1.514.987-4608
sauve.lucie@uqam.ca

SCELLES isabelle
responsable sensibilisation jeunes
Éco-emballages, 44 avenue georges
pompidou, 92300 Levallois perret, France
T : 01 40 89 86 80 – F : 01 40 89 06 02 - M :
06 80 87 26 16
scelles@eco-emballages.fr

SENN rachel
chef de projet
wwf madagascar, bp. 738 antsakaviro, 101
Antananarivo, Madagascar
T : +261.20 22 348 85 – F : 20 22 348 88
rsenn@f.mg

SERRE philippe
coordinateur réseau transfrontalier franco-
espagnol education pyrénées vivantes
.chemin larroudé, 64 290 Gan, France
T : 05 59 21 65 53 – F : 05 59 21 65 53
philippe.serre.environnement@libertysurf.fr

SFEIR martine
responsable education environnement
ADEME délégation régionale bourgogne,
le mazarin, 10 avenue Foch, bp 51562,
21015 Dijon cedex, France
T : 03 80 76 89 72 –
sfeir.martine@ademe.fr

SHABANI kianzale edmond
directeur scientifique
institut des jardins zoologiques et
botaniques, 35 av. comite urbain, bp 5593
Kinshasa/Gombe, République
démocratique du Congo
T : +243.98 27 85 42
kianzale@hotmail.com

SIGAUT olivier
chargé de mission EEDD
Ministère de l'Agriculture, 48 rue bergeret,
33000 Bordeaux, France
M : 06 16 20 50 73 -
olivier.sigaut@laposte.net

SOPENA alain
sous-directeur fopdac
dger/ministère de l'agriculture, 1 ter avenue
de lowendal, 75007 Paris, France
T : 01 49 55 51 48
alain.sopena@educagri.fr

oui

SOULIER fabienne
directrice adjointe indd – valence,
91 rue montplaisir, 26000 Valence, France
T : 04 75 82 13 60
fabienne.soulier@ind-valence.com

SOW marcel
chercheur-enseignant université Conakry,
bp 3817, Conakry, Guinée
T : +224.22 44 16 - F : +224.57 40 08
bhantal2003@yahoo.fr

TANCHAUD fabienne
chargée de mission environnement
conseil général du var, écoferme de la
barre, allée georges leygues,
83000 Toulon, France
T : 04 98 00 95 70
ftanchaud@cg83.fr

TAPIN jacques
enseignant, chargé de mission de formation
ifrée, carrefour de la canauderie, forêt de
chizé, 79360 Villiers en bois, France
T : 05 49 09 64 92 - F : 05 49 09 68 95
tapin@iree-ore.org

TERNEL francis
professeur EPS, chargé mission EEDD
daac/académie de Nice, les cascades,
7/3 l'ayguade, 83400 Hyeres, France
T : 04 94 05 33 83 - F : 06 82 60 95 93
francis.ternel@wanadoo.fr

THELLIER didier
IA-IPR en SVT
rectorat de Besançon, 10 rue de la
convention, 25030 Besançon, France
didier.thellier@ac-besancon.fr

THEVENOUD michelle
élue communale
association persée, mairie de sassenage, 2
rue lesdiguières, 38360 Sassenage, France
T : 04 76 26 41 59
asso.persée@free.fr

THOMAS olivier
professeur, directeur de l'observatoire
environnement et développement durable,
pavillon A6, local 1020, université de
Sherbrooke, Sherbrooke, Canada J1K 2R1
T : +1.819.821 8000 poste 2196
olivier.thomas@usherbrooke.ca

THUBE francis
directeurgraine poitou charentes, 97 bis
rue cornet, 86000 Poitiers, France
T : 05 49 61 03 73 - M : 06 81 54 08 63
francis.thube@educ-envir.org

TORDJMAN nathalie
journaliste
Bayard presse jeunesse okapi/images doc,
27 rue vergniaud, 75013 Paris, France
T : 01 45 81 30 33 - nattor@noos.fr

TRILLET jean pierre
directeur IFRÉE-ORE,
carrefour de la Canauderie, forêt de Chizé,
79360 Villiers en bois, France
T : 05 49 09 92 10 - F : 05 49 09 68 95
trillet@ifree-ore.org

TRUDEL monique
consultante internationale iec
educum environnement, 3674 henri julien,
H2X 3H5 Montreal, Canada
T : +1.514.842 4543
monique108@sympatico.ca

TURLAN franck
chargé de mission promotion scolaire
cité des sciences et de l'industrie de la
villette 30, av corentin cariou,
75930 Paris cedex 19, France
T : 01 40 05 81 49
f.turlan@cite-sciences.fr

VALLON marie caroline
chargée de mission EEDD
région PACA, 27 place jules guesde,
13000 Marseille, France
T : 04 91 57 53 74
mevallon@hdr.cr-paca.fr

VAN DEN BERG Joelle
réseau IDÉE, rue royale 266, 1210
Bruxelles, Belgique
T : +32.2.286 95 70 – F : +32.2.286 95 79
joelle.vandenberg@reseau-idee.be

VAXELAIRE Roland
directeur développement durable
Groupe Carrefour, 6 avenue Poincaré, BP
2123,
75771 Paris cédex 16, France
roland_vaxelaire@carrefour.com

- VERGNES gisèle**
chargée de mission
dger/ministère de l'agriculture, 1er avenue
de lowendal, 75007 Paris, France
T : 01 49 55 53 05 - F : 01 49 55 50 68
gisele.vergnes@agriculture.gouv.fr
- VERGNES jean**
consultant UNESCO et MAE,
32 rue du pigeonier,
13300 Salon de Provence, France
T : 04 90 56 54 54 - M : 06 88 31 19 93
jean.vergnes@wanadoo.fr
- VERIN anne**
directrice de publication de la revue aster,
institut national de recherche pédagogique,
29 rue d'ulm, 75005 Paris, France
T : 01.46.34.90.00
anneverin@club-internet.fr
- VERSAILLES anne**
coordinatrice anchora,
université de Liège, dépt sciences et gestion
de l'environnement, 15 rue de la sapinière,
1170 Bruxelles, Belgique
T : + 32.2 662 25 27
a.versailles@skynet.be
anne.versailles@anchora.be
- VIEL annette**
muséum national d'histoire naturelle, 57 rue
cuvier, 75005 Paris
T : 01 40 79 30 00 - viel@mnhn.fr
- VILCOT jean-yves**
professeur agrégé SVT
daac/rectorat d'amiens, 20 bld d'alsace-
lorraine, 80063 Amiens cedex 9, France
T : 03.22.82.39.42 - jean-yves.vilcot@ac-
amiens.fr
- VILLAUME Frédéric**
coordinateur de réseau / éducateur à
l'environnement
graine rhône-alpes, 32, rue Ste-hélène,
69002 Lyon, France
T : 04 72 77 19 97 - F : 04 72 77 19 98
frederic.villaume@educ-envir.org
- VILLEMAGNE carine**
chercheuse UQAM
université du québec à montréal, 4600 rue
saint-dominique #3, H2T 1T5 Montréal
(qc), Canada
T : +1.514.845 0512 - F : +1.514.987 4608
villemagne.carine@courrier.uqam.ca
- VON FRENCKELL marianne**
enseignant-chercheur,
directrice académique,
université de Liège,
dépt. sciences et gestion environnement,
avenue de longwy 185,
6700 Arlon, Belgique
T : +32.63 23 08 78 - F : +32.63 23 08 85
frenckel@ful.ac.be
- VUILLAMIER jean-marcel**
professeur des écoles, directeur d'école
graine corse, école primaire erbalonga,
20222 Brando, France
T : 04 95 33 92 11 - M : 06 09 38 33 08
ec-el-erbalunga@ac-corse.fr
- WINN laura**
coordinatrice
association belleville insolite,
1 rue robert houdin,
75011 Paris, France
T : 01 43 57 49 85 - F : 01 43 57 09 20
belleville-insolite@wanadoo.fr
- YONLI araba kadidiatou**
présidente
fondation nature & vie,
11 bp 933 cms, Ouagadougou,
Burkina Faso
T : + 226.30 15 46
naturvie@fasonet.bf
- ZENNAKI dalila**
enseignante
faculte de droit universite d'oran, bp 43
Misserghin, Oran, Algérie
T : +213.41 41 76 91
dzennaki@yahoo.fr

* * * * *

